Ministère d'Etat
Ministère du Plan et du Développement
Bureau National de la Prospective

Côte d'Ivoire

Les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire

2010

Avant propos

Le document sur les «Conditions de Développement Durable» est le résultat de la réflexion des Ivoiriens pour comprendre et s'approprier les grandes orientations du développement de leur pays. Produit quelques mois seulement après la présentation, le 5 janvier dernier, à Grand-Bassam, du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), il est à la disposition de tous ceux qui, par leur travail, contribuent à transformer ce pays. C'est un document de politique générale et de pédagogie. Avec ces deux outils, nous voulons donner une visibilité réelle au processus de développement de la Côte d'Ivoire.
De quoi s'agit-il? En 1960, la Côte d'Ivoire comptait moins de 3 millions d'habitants et jouissait d'une couverture forestière de 16 millions d'hectares. Le climat fournissait un écosystème favorable au maintien de la bio-diversité.

Aujourd'hui, l'action de l'homme a indéniablement produit des effets néfastes sur le riche patrimoine du pays. Elle a réduit le patrimoine forestier à seulement 2,5 millions d'hectares selon les estimations les plus optimistes. En effet, le développement de l'agriculture et les pratiques culturales qui prévalent encore dévorent inéluctablement les forêts. Parallèlement, la population s'accroît. La pression se fait encore et toujours plus forte sur le massif forestier résiduel. L'activité agricole en conséquence n'est plus en mesure d'offrir les conditions de promotion humaine et la pauvreté s'accentue dans les zones rurales. La situation en milieux urbains est tout aussi difficile et préoccupante. La croissance urbaine est forte et pose de graves problèmes de gestion des ressources à l'Etat, mais aussi aux collectivités décentralisées qui ont de plus en plus de mal à donner des réponses aux questions de l'hygiène, du logement, de l'eau potable et de l'électricité, etc..

Nous assistons hélas à la dégradation graduelle de l'environnement et des conditions de vie des populations. Cela nous interpelle. Le développement, est-il nécessaire de le rappeler, est un long processus. Il faut le comprendre pour mieux savoir le prévoir et l'organiser. Nous ne devons donc pas perdre de vue que, dans ce processus, il nous revient de promouvoir le bien être des générations actuelles tout en préservant les intérêts des générations futures. C'est une des raisons d'être de ce document que nous proposons. Ce document intitulé, «conditions du développement durable» tente de répondre à trois questions fondamentales.
Premièrement, que devons-nous faire dans la gestion des ressources disponibles, pour le maintien de l'équilibre et la paix, et pour éviter les frustrations à notre société? Deuxièmement, quelles attitudes devons-nous adopter pour éviter une catastrophe écologique irréversible à notre pays ? Et troisièmement enfin, comment organiser le développement pour répondre efficacement aux besoins de bien être des populations tout en préservant les intérêts des générations futures ?
Toutes ces questions posent le problème de la gestion durable des ressources pour un développement durable. Elles nous interpellent sur notre responsabilité individuelle et collective, elles nous invitent à une vision éclairée du développement.

Le développement ne saurait se réduire à une course aux seules performances économiques et sociales. Se développer, c'est aussi s'inscrire dans une perspective aussi large que possible et se donner les moyens d'y parvenir. Le développement durable en conséquence nous impose de nous approprier consciemment, la maîtrise des conditions du progrès de la société. Notre responsabilité est de créer des richesses et de les rendre disponibles à tous, certes, mais avec le souci constant de la préservation des intérêts des générations futures. Et cela passe par trois exigences, à savoir, le changement des mentalités pour répondre aux contraintes du progrès, l'investissement productif pour créer des richesses et l'adaptation technologique continue en vue répondre aux défis de la mondialisation.
Certes, aujourd'hui encore et plus que jamais, nous devons poursuivre la réalisation des infrastructures économiques et sociales nécessaires à la satisfaction des besoins des populations. Mais à l'efficacité économique, fondement des transformations matérielles des sociétés, il nous faut adjoindre l'équité sociale et la protection de l'environnement. Ce sont là les défis majeurs du «développement durable» gage d'équilibre et principale alternative pour la paix et la stabilité sociales.
Dans ce processus, le rôle de l'Etat est de garantir à chaque citoyen l'égalité des chances notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice et de la sécurité. De même, l'Etat a le devoir de prévenir et de réduire le gaspillage des ressources naturelles, en particulier celui des ressources non renouvelables. Il appartient à l'Etat de veiller aux bons comportements citoyens et de savoir sanctionner les comportements tendant à porter des dommages irréversibles à l'environnement.

L'idée de développement durable que nous avons à défendre doit donc être, avant tout, une idée de gouvernance nationale, voire locale, à la fois économique et sociale. Il nous faut la promouvoir, et c'est que nous essayons de faire à travers le présent document. Nous voulons donner un sens réel au développement durable en y engageant tous les ivoiriens.

Je souhaite que mes compatriotes et les partenaires de la Côte d'Ivoire aient un égard particulier pour l'avenir, chaque fois qu'ils essayeront de répondre aux défis majeurs du présent.
J'invite les Ivoiriens à lire ce document et à le prendre comme un gage de réussite des actions à mener ensemble pour le développement du pays.

Bon vent au «Document sur les Conditions du Développement Durable».

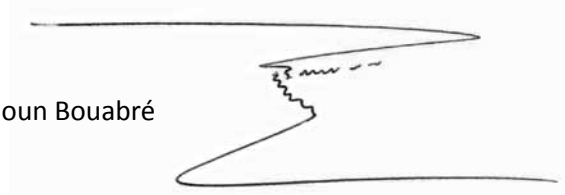

Paul-Antoine Bohoun Bouabré

Introduction

Le développement durable est incontestablement un objectif légitime et raisonnable pour la Côte d'Ivoire. Légitime, d'abord, en raison du droit de tout pays à offrir à ses populations d'aujourd'hui et aux générations futures les meilleures conditions de vie possibles. Raisonnable, ensuite, car ses ressources naturelles et humaines actuelles et prévisibles mettent cette ambition à sa portée, bien que l'expérience des vingt-cinq dernières années interpelle sur les capacités du pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques permettant l'exploitation efficace de ce potentiel.

Le contexte actuel se prête bien à une réflexion sur le développement durable. En effet, après la longue période des programmes d'ajustement structurel au cours de laquelle le court terme a dominé toutes les préoccupations, il est urgent de revenir au cadre de long terme cohérent de l'ancienne planification dans lequel peuvent s'inscrire toutes les interventions de développement, qu'elles soient initiées par le gouvernement ivoirien ou par les partenaires extérieurs. Cela est d'autant plus nécessaire que la crise politique qui secoue le pays depuis huit ans a contraint tous les acteurs économiques, sociaux et politiques à un pilotage à vue laissant peu de place au traitement des problèmes de long terme. La sortie de crise en perspective donne désormais l'opportunité de concentrer les efforts de nouveau sur le développement, comme cela se faisait avant la crise de la fin des années 1970.

La nouvelle donne de la mondialisation et les exigences qui lui sont associées invitent à une réflexion approfondie sur le long terme et les nombreux enjeux et défis que le pays ne peut pas occulter s'il veut conquérir une visibilité sur la carte économique, commerciale et financière du monde d'aujourd'hui et surtout de demain.

De la même façon, le pays est interpellé par la nécessité d'exploiter les potentialités que recèle le marché sous régional dans la perspective d'une accélération de la transformation structurelle et de la modernisation des pays voisins. La Côte d'Ivoire doit s'interroger sur les stratégies de long terme à mettre en œuvre pour aider à créer ces opportunités et se préparer à en tirer tous les avantages.

L'étude sur le développement durable est également opportune car venant en synergie avec les objectifs de court et moyen termes de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces réflexions et les stratégies qu'elles envisagent seront centrées sur des préoccupations à verser au dossier de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 en préparation.

Ces enjeux et défis ajoutés aux aspirations des populations formeront la base des discussions visant la construction d'un consensus minimum autour du futur désiré de la Côte d'Ivoire.

L'étude cherche les réponses appropriées à une double question globale : que doit-on faire et comment doit-on faire pour générer une croissance soutenue du niveau de vie de la majorité de la population qui, simultanément, privilégie l'équité sociale et protège l'environnement.
Cette interrogation se décompose en deux questions stratégiques et opérationnelles :
Que faire, en amont, pour initier la croissance du niveau de vie ?
Que faire, en aval, pour, d'une part, nourrir et soutenir dans la durée cette croissance et, d'autre part, insérer tous les groupes sociaux et toutes les régions du pays dans ce processus tout en protégeant activement l'environnement physique ?

Les réponses apportées à ces différentes interrogations sont rassemblées dans les six chapitres suivants :

- **I. Problématique et méthodologie**
- **II. Conditions initiales de la Côte d'Ivoire**
- **III. Ambitions de la Côte d'Ivoire**
- **IV. Niveau de vie et croissance**
- **V. Cohésion sociale, protection de l'environnement et croissance soutenue**
- **VI. Conclusions générales**

Chapitre 1

Problématique et méthodologie

Ce chapitre introductif examine en cinq sections les principales étapes de la démarche méthodologique de l'étude : (i) les buts et perspectives du développement ; (ii) les éléments constitutifs du développement durable ; (iii) l'identification des principaux problèmes économiques, sociaux et politiques de la Côte d'Ivoire ; (iv) l'identification des principales questions de développement ; et (v) les repères méthodologiques.

1.1 Buts et perspectives de long terme du développement économique et social

Le principal objectif général du développement économique et social d'un pays consiste pour sa population à passer d'une situation de survie à celle souhaitée d'un mieux-être matériel.
La survie est entendue comme la situation précaire dans laquelle se trouve un individu, une société ou un pays qui lutte contre la misère, la maladie et la mort en raison des difficultés à couvrir ses besoins élémentaires d'alimentation, d'habillement et de logement. Quant au mieux-être matériel, il se réfère à la bonification des conditions de vie précitées vers les niveaux successivement plus élevés des commodités et agréments de la vie.

Dans la présente étude, le développement consiste en un processus de long terme au cours duquel est initiée la croissance continue du niveau de vie mesuré par la consommation par tête. Le développement économique et social ainsi défini décrit la transition d'un état présent peu désirable vers un état futur consciemment construit et meilleur. Ce processus est dynamique en raison de l'effort et des sacrifices exigés de la part de ceux qui s'y engagent. Son issue est également incertaine, le futur étant totalement inconnu.

L'une des pièces maîtresses du développement économique et social est la croissance économique. En effet, c'est vers elle que tendent les efforts faits et les sacrifices consentis en amont. En aval, la croissance fournit les moyens d'opérer les changements et les progrès visant le mieux-être recherché. Il s'agit essentiellement d'un processus qui ne produit des résultats tangibles que dans la longue période. En effet, pour des conditions physiques données, le développement résulte d'abord des mutations psycho - sociologiques opérées dans les attitudes et comportements humains et, ensuite, des changements dans les institutions et structures mises en œuvre pour exploiter les ressources naturelles et humaines disponibles.

Les conditions physiques et techniques initiales, c'est-à-dire préalables au démarrage du processus, concernent, d'abord, les disponibilités en terres, la fertilité des sols et le climat ; ensuite, les structures et la dynamique de la population ; enfin, les techniques et instruments de production utilisés pour extraire des ressources naturelles les biens matériels nécessaires à la vie humaine.
En outre, à l'épreuve du temps et des actions humaines, les conditions techniques elles-mêmes se transforment quantitativement et qualitativement. En aval, elles induisent de nouvelles et continuelles adaptations de la part des acteurs économiques et sociaux qui exploitent les expériences léguées par les générations précédentes.

1.2 Eléments constitutifs du développement durable

Une « définition opérationnelle » récente du développement durable résume comme suit la philosophie qui sous-tend la plupart des définitions : «le développement durable est axé sur les personnes en ceci qu'il vise à améliorer la qualité de la vie humaine, et il repose sur la protection de la nature en ceci qu'il est conditionné par la nécessité de respecter la capacité de la nature de fournir des ressources et des services biologiques. De ce point de vue, qui dit développement durable dit améliorer la qualité de la vie humaine tout en respectant les limites des écosystèmes connexes» (Reed, 1995). Ainsi, le concept de développement durable associe trois objectifs : efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

1.2.1 Efficacité économique

Traditionnellement, la notion d'efficacité économique dans une économie de marché est liée à l'analyse microéconomique de la production. La production d'une unité de bien est considérée économiquement efficace lorsque son coût de production est le plus faible possible. L'efficacité économique se distingue de l'efficacité technologique qui survient lorsqu'il n'est pas possible d'augmenter l'output sans augmenter les inputs. L'efficacité technologique fait alors intervenir les connaissances scientifiques et l'innovation, et indique ce qui est techniquement faisable pour la production d'un bien. En revanche, l'efficacité économique dépend des prix des facteurs de production. Ainsi, un bien technologiquement efficace peut ne pas être économiquement efficace. Cependant, un bien économiquement efficace est toujours technologiquement efficace.
Dans la présente étude, l'efficacité économique est traitée à travers l'analyse de la croissance.

1.2.2 Equité sociale

Outre l'efficacité économique, le développement durable suppose également un développement socialement équitable. La dimension sociale du développement durable traduite par le principe d'équité sociale repose sur l'accès équitable de tous les hommes aux ressources disponibles de la terre. Elle vise à assurer le développement présent sans compromettre celui des générations futures et à faire en sorte que tous les acteurs de la société participent au processus de décision.

L'équité peut être envisagée comme l'égalité des chances, des droits ou des niveaux de bien-être (Tragaki, 1997, Masson, 1999). Il signifie, dans ce cas, un accès transparent et garanti du plus grand nombre aux services sociaux (santé, éducation, logement, etc…), à la justice, aux droits de l'homme, etc.

Si, au départ, tous les individus ont les mêmes possibilités d'avoir les moyens d'assurer le bien-être, il y a égalité des chances, même s'il n'y a pas égalité des résultats.
Mais équité et égalité ne sont pas synonymes, ces deux concepts peuvent apparaître comme des notions complémentaires, l'égalité étant la position limite d'une situation la plus équitable possible. L'équité est un concept éthique qui renvoie à la notion d'égalité des chances et à la réduction des disparités en améliorant le bien-être des personnes socialement défavorisées. En ce sens, l'équité sociale vise la satisfaction des besoins essentiels et l'amélioration de la qualité de vie de tous les groupes sociaux et des communautés humaines, notamment par l'accès à l'emploi, à l'éducation, à l'information, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité, ainsi que par le respect des droits et des libertés individuelles. Elle représente l'idée de 'ce qui est socialement juste. Il est clair que la conception de l'ensemble « social » peut varier d'un acteur à l'autre : il s'agit parfois des citoyens d'un pays, des générations actuelles ou de celles à venir, des groupes sociaux, des territoires.

Ainsi, par système équitable, l'on pointera tout d'abord, l'équité d'accès ou l'égalité des chances. Il s'agit de savoir si tous les individus ou groupe d'individus ont ou non les mêmes chances d'accéder aux avantages ou ressources disponibles dans le système. L'équité peut également s'entendre comme égalité de moyens ou de traitement qui veut la même chose pour tous : les mêmes occasions sont-elles offertes à tous? De ce point de vue, l'équité sociale consiste à protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens et à assurer que, sans égard à l'âge, au sexe, à l'ethnie, au revenu ou à l'incapacité, tous les ivoiriens peuvent bénéficier de l'égalité d'accès à toutes les dimensions de la société.

L'équité sociale est une notion dynamique qui concerne la distribution dans le temps des fruits de la croissance mais aussi des coûts inhérents à ce processus. Les normes sociales et les institutions déterminent la distribution des coûts et des revenus. Lorsque les règles de la société changent au cours du temps, les ressources et le pouvoir passent d'un groupe à un autre. Le concept de «ce qui est juste» reflète donc les valeurs éthiques de ceux qui exercent à un moment donné un pouvoir et un contrôle dans cette société. L'équité sociale signifie aussi que des groupes minoritaires ou défavorisés ont leur mot à dire à tous les niveaux de décision.
L'objectif d'équité sociale place l'homme au centre des préoccupations relatives au développement durable. La réalisation de cet objectif repose sur une plus grande solidarité dont l'énoncé nous aide à mieux saisir l'ampleur des transformations sociales ou mentales à opérer et des défis qu'elle représente : la solidarité intergénérationnelle et la solidarité intra-générationnelle.

1.2.2.1 Solidarité intergénérationnelle

Peut-on parler de développement durable lorsqu'on ne pense qu'au présent ou à notre entourage immédiat ? La soutenabilité sociale du développement doit être intergénérationnelle. Le développement durable présuppose donc un souci d'équité sociale entre les générations.

L'équité intergénérationnelle, aspect temporel du développement durable, englobe les droits et obligations que chaque génération a envers les générations futures et repose sur la relation que chaque génération a avec les générations passées ou futures dans l'utilisation qu'elle fait des ressources naturelles ou culturelles. L'équité intergénérationnelle est préservée si chaque génération transmet à la suivante des acquis à la hauteur de ce qu'elle-même avait auparavant reçu. Plus généralement, chacun doit s'assurer que le développement soit réalisé de façon à satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. Ce développement doit tenir compte des impacts à long terme des comportements et de l'ensemble des interventions des citoyens, groupes d'intérêt, entreprises, gouvernements, etc. en matière environnementale, économique et sociale. Il s'agit d'offrir aux générations futures les mêmes chances de développement que celles dont ont bénéficié les générations passées. L'endettement public, par exemple, ne doit pas peser sur les générations futures car l'équité intergénérationnelle implique un endettement qui soit soutenable à long terme.

Le développement socialement durable d'ordre intergénérationnel pose cependant des questions d'une grande portée : comment éviter le comportement d'une génération qui, pour profiter de la vie, obère l'avenir des générations futures ? Comment éviter qu'un programme d'assistance ne se traduise par une perte des valeurs (économiques, familiales, culturelles) dans le cadre d'une existence de générations de chômeurs ? Comment apprécier le problème de la préservation de valeurs communautaires pour les générations futures ? Comment comparer le bien-être actuel au bien-être de nos futures générations, et estimer en cas de variation effective (amélioration ou dégradation de la société) une compensation négociée entre les perdants et les gagnants ? Les considérations d'équité intergénérationnelle ne sont pas nouvelles dans la pensée économique. Ce qui est frappant dans cette théorie de l'équité intergénérationnelle, c'est qu'elle démontre l'angoisse naissante de la génération actuelle face au futur et à l'incertitude quant au sort des générations à venir. Comment mettre en œuvre et concrétiser cette idée d'équité intergénérationnelle ? Comment assurer la transmission de notre univers de vie à nos enfants dans des conditions assurant la survie de notre espèce, mais aussi de notre écosystème ?

C'est là le rôle de l'équité intergénérationnelle qui devrait fonctionner selon le modèle d'une norme minimale d'égalité entre les générations.

Ce principe assurerait ainsi que chaque génération conserve le même niveau de ressources que la génération précédente et le protège en vue de le transmettre à la génération suivante. Selon ce principe, la génération actuelle doit consommer selon ses besoins mais de manière raisonnée et durable, en vue de préserver des chances similaires de vie aux générations suivantes.

1.2.2.2 Solidarité intra-générationnelle

Il ne peut y avoir développement durable s'il y a de trop fortes disparités entre les territoires et entre les groupes sociaux. La réalisation de l'idéal soutenable implique une transformation progressive de l'économie et de la société. Il ne peut être assuré si on ne tient pas compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que l'accès aux ressources ou la distribution des coûts et avantages.

L'équité entre territoires a des implications en termes de migration, d'occupation du territoire et de pression démographique sur le foncier rural. En effet, en cas de fortes inégalités entre territoires, les populations des zones défavorisées migrent vers les zones relativement plus développées, ce déplacement massif de population exerce alors une pression sur les terres, ce qui peut poser des problèmes de cohabitation, d'envie et de révolte, comme ceux qu'ont connu récemment les régions de l'ouest et du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

Le développement durable repose non seulement sur la satisfaction des besoins sociaux de base, mais aussi sur la garantie de l'équité entre individus, générations, territoires et groupes sociaux. Cette distinction laisse entière la question de l'action. Car l'équité ne se décrète pas. Elle ressort des pratiques. En l'occurrence, comment réaliser l'équité sociale en tenant compte des préférences individuelles ? Comment remédier effectivement à l'inégalité de la distribution des fruits de la croissance dans des contextes socio-culturels et socio-économiques déterminés ? Comment améliorer les chances d'accès aux mêmes services sociaux de base ? Il s'agit là d'une série de questions pratiques très discutées dans la littérature économique et philosophique.

L'idée du développement durable implique la nécessité d'assurer une juste répartition des richesses produites. L'équité concerne plusieurs dimensions essentielles. En premier lieu, les coûts et les avantages doivent être répartis équitablement entre les acteurs économiques en garantissant à chacun une situation sécurisante, un emploi, un revenu décent lui permettant de profiter à part entière de la prospérité économique, de la qualité de vie générale du pays. Le développement socialement durable doit se construire sur la base d'une cohésion sociale et non sur la base de la fracture et de l'exclusion sociales. Dans ces conditions, le degré de progression de la société va s'apprécier, non pas à partir de la progression de l'ensemble de la population appréhendée collectivement, ni à celle de la moyenne, mais à l'aune de la situation faite aux

plus défavorisés de ses membres. La société doit améliorer la situation de ses membres les moins bien lotis.
Les principes de justice sociale évoqués précédemment prennent en compte les contraintes de l'économie en fixant des règles de relation entre la justice sociale et l'efficacité économique : d'une part, le juste l'emporte sur l'efficace dans la mesure où aucune amélioration économique n'est légitime si elle s'accompagne d'une régression de la situation matérielle des plus mal lotis ; mais, d'autre part, les actions de réduction des inégalités, de revenus par exemple, sont légitimes quant à elles, tant qu'elles n'entraînent pas une régression de la situation socio-économique des plus mal lotis.

1.3 Protection de l'environnement

Le développement nécessite certes des investissements physiques et humains, objet de toute l'attention des sciences économiques et par conséquent des décideurs. Cependant, il est nécessaire d'ancrer dans le raisonnement économique l'appréciation du capital naturel et des «risques à moyen terme» que sa consommation irraisonnée fait courir aux générations futures. Cette évolution de l'analyse s'impose désormais à tous les décideurs et partenaires des pays les plus pauvres, à l'heure où des signaux manifestent l'appauvrissement du socle environnemental de l'activité humaine.

1.3.1 Economie de l'environnement

En effet, il est admis désormais que la qualité de l'environnement et la sauvegarde du stock des ressources naturelles ont de l'importance pour le bien-être présent et à venir de l'homme. Cette constatation a été pour la première fois effectuée en 1972 à Stockholm lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement. Vingt ans plus tard, à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, cette observation a reçu sa plus claire expression. Sous sa forme la plus simple, l'idée fondamentale est que le développement économique et social ne peut se révéler «durable» que si l'environnement, qu'il soit naturel ou construit par l'homme, se voit accorder une plus grande place qu'auparavant dans la gestion et dans la planification de l'économie nationale. Ce qui signifie que l'environnement revêt de l'importance, non seulement en raison de la valeur intrinsèque qu'il pourrait avoir, mais aussi parce que ne pas protéger et sauvegarder les ressources environnementales entraîne un coût pour l'économie.
L'environnement est un ensemble d'agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à long terme sur les êtres vivants et l'activité humaine

(Jolivet, Marcel et Alain Paré, 1993). Déjà, les économistes classiques avaient conscience que la disponibilité des ressources naturelles, et singulièrement de terres cultivables, constituait un facteur limitant de la croissance. Leurs inquiétudes ne concernaient pas directement le problème de la qualité des ressources renouvelables, c'est-à-dire la pollution de la biosphère, mais leur épuisement possible et leurs conséquences sur la croissance et la répartition des richesses.

Après le 20ème siècle, et singulièrement la période de la croissance économique accélérée de l'après-guerre, une remise en cause s'est amorcée avec la prise de conscience de la multiplication des pollutions et du gaspillage des ressources naturelles. La publication du rapport de Club de Rome, Halte à la croissance, sur l'hypothèse d'une croissance exponentielle de la population, de la production industrielle et de l'exploitation des ressources de la planète, préconisait un arrêt de la croissance économique comme seul remède. Mais l'idée que la croissance pourrait contribuer à protéger l'environnement a commencé à faire son chemin.

Ainsi, on admet que plutôt que de freiner la croissance, il serait préférable d'en changer la nature et d'en affecter une partie des fruits à la protection du patrimoine naturel. Lutter contre les pollutions exige le développement de technologies qui ne verront le jour que dans un conteste de croissance. Plutôt que d'opposer environnement et croissance, il faut essayer de les rendre compatibles.

Dans la mesure où le stock de capital détermine la possibilité d'assurer le développement durable dans le futur, le maintien du niveau global de ce stock constitue un élément à part entière de la stratégie de développement durable. Cela revient à dire en substance que les revenus futurs ne pourront être durablement maintenus s'il se produit une diminution du stock de capital. Le stock de capital constitue donc une condition essentielle du développement durable. L'ampleur de diminution admissible du stock des ressources naturelles dépend de leur degré de substituabilité par d'autres types de biens.
Les écologistes affirment que cette substituabilité est fort limitée. Les économistes, à l'inverse, sont pour la plupart convaincus que cette possibilité de substitution existe.

Cependant, cette conviction repose davantage sur des hypothèses que sur l'observation des faits. Compte tenu de cette incertitude quant au degré de substituabilité, la prudence conduit à n'envisager qu'avec la plus grande circonspection toute diminution de stock de ressources naturelles.

1.3.2 Importance du capital environnement pour les populations pauvres des pays en développement

La plupart des «Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté» identifient les secteurs sociaux et les infrastructures économiques comme prioritaires. Pour incontestables qu'ils paraissent, ces choix ne sont pas sans risque dans la mesure où ils placent au second plan la préservation de l'environnement. Or, l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement appelle à «assurer un environnement durable» et à mettre fin à l'épuisement des ressources naturelles. Cette tâche risque d'être négligée.

En effet, le capital économique des pays pauvres est très largement fondé sur leur environnement. Un rapport récent de la Banque mondiale montre que leur capital naturel est très supérieur au capital produit, et représente 25 % de leur richesse totale.

Cette part est beaucoup plus élevée que dans les pays riches où le capital naturel ne représente que 3 % de la richesse. Par ailleurs, dans les pays à faible revenu, le sol-terre cultivable, pâturages-constitue une proportion considérable du capital naturel, de l'ordre de 70%, contre moins de 40 % dans les pays développés.

Dans les pays les plus pauvres, la bonne gestion des ressources environnementales est donc centrale dans toute stratégie de développement. Elle l'est d'autant plus que la survie des populations les plus fragiles est généralement et directement liée à l'état de l'environnement.

Le capital naturel joue un triple rôle de développement : il fournit une subsistance de base (par exemple les ressources halieutiques), finance les investissements lorsque son exploitation commerciale est source de profit (c'est le cas des ressources minières), et offre aussi une série de «services environnementaux» : les couverts forestiers régulent les bassins hydrographiques, les écosystèmes marins permettent la survie d'espèces exploitables économiquement, etc. La gestion durable de ce capital est donc condition d'un développement durable. Elle suppose une prise de conscience par les populations et leurs responsables, dans laquelle la responsabilisation joue un rôle important, qu'elle soit individuelle ou collective. A cet égard, les processus de décentralisation qui confient aux collectivités locales des responsabilités en matière de gestion de l'environnement, de même que les réformes du statut foncier qui clarifient les droits de propriété, vont dans le bon sens, sans toutefois apporter toutes les solutions nécessaires.

En effet, les enjeux locaux ne recouvrent pas totalement les enjeux globaux. Un équilibre est nécessaire entre des visions planétaires, des visions nationales et des visions de proximité pour intégrer l'ensemble des problématiques. L'articulation de ces trois niveaux est un des enjeux institutionnels les plus difficiles à résoudre, car elle pose la question des souverainetés.

Les ressources naturelles doivent être gérées de façon à assurer leur renouvellement effectif. Les actions de la puissance publique sont ici décisives, tant pour l'attribution de droits ou de quotas, qu'en matière de fiscalité ou de contrôle des modes d'exploitation.

1.3.3 Conditions d'une gestion durable de l'environnement

Pour prendre de bonnes décisions économiques, il est également indispensable d'apprécier correctement la valeur des ressources naturelles, qu'il s'agisse de «ressources à consommer» ou de la valeur fonctionnelle des écosystèmes «fournisseurs de services». Les problèmes d'évaluation sont réels, mais devront être surmontés car, faute d'une juste connaissance de la valeur du capital environnemental, ce dernier risque d'être altéré au profit d'usages moins bénéfiques.

Les plans nationaux de protection de l'environnement établis dans de nombreux pays ont clairement mis en évidence la profonde dégradation de l'environnement qui résulte, surtout en Afrique, de la pauvreté. Ainsi, l'augmentation de la densité de la population dans les régions côtières de l'Afrique de l'ouest, due à la migration de la population à la recherche d'emploi a mis à rude épreuve la base de ressources naturelles (Banque Mondiale, 1996). De plus, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la conjonction de distorsions économiques, de pressions démographiques et de faibles revenus incite les populations à cultiver, pour survivre, des terres fragiles, ce qui entraîne de nouvelles dégradations de l'environnement et une baisse de la productivité agricole.

La persistance d'une grande pauvreté dans les zones rurales et le maintien de taux d'accroissement démographique élevés risquent d'altérer gravement le patrimoine naturel fragile et en voie d'épuisement de l'Afrique subsaharienne. Les liens de causalité entre pauvreté, population et environnement posent d'ores et déjà pour l'avenir de l'Afrique, l'un des plus graves problèmes sociaux et économiques (Cleaver et Scheriber, 1994). La croissance démographique et les nombreuses populations pauvres qui vivent dans les zones rurales rendent les efforts de protection ou de remise en l'état de l'environnement non seulement de plus en plus importants et urgents, mais aussi plus coûteux.

D'autres facteurs sont aussi à l'origine de la dégradation de l'environnement. La méconnaissance de ces facteurs risque d'aboutir à l'échec des mesures prises pour améliorer l'état de l'environnement, ainsi qu'à une rentabilité des investissements moins élevée que prévue si leurs effets sur l'environnement ont une incidence négative sur le projet envisagé. Les causes de cette dégradation peuvent être recherchées grâce à l'analyse des droits de propriété.
Le droit de propriété est le droit du propriétaire d'une ressource à disposer de celle-ci, le respect de ce droit étant garanti par la société. Ce droit tend à être

limité par diverses restrictions d'ordre juridique ou coutumier qui mettent des bornes à l'utilisation ou à la consommation du bien ou de la ressource en question. Ces restrictions se trouvent inscrites dans les lois, la coutume ou la morale dominante d'une nation.
Certaines de ces restrictions ont pour effet d'accroître l'efficience du système des droits de propriété en vigueur, alors que d'autres au contraire contribuent à la réduire.

Il est généralement admis que quatre conditions doivent êtres réunies pour que la structure des droits de propriété soit efficiente. Ces conditions, selon Tietenberg (1992), sont :
L'universalité : toutes les ressources relèvent de la propriété privée et tous les droits sont parfaitement définis ;
L'exclusivité : tous les coûts et avantages liés à la propriété de la ressource doivent incomber ou bénéficier à son propriétaire ;
La cessibilité : le propriétaire doit avoir la possibilité de céder volontairement ses droits de propriété à un nouveau propriétaire ;
La possibilité d'en assurer le respect : un certain nombre de sanctions doivent empêcher que des tiers usurpent ou s'attribuent les droits de propriété sans l'accord de leur titulaire.

Un grand nombre de problèmes d'environnement apparaissent parce que ces conditions ne sont pas réunies. Il est, par exemple, fréquent que les droits de propriété sur la terre ou sur une ressource naturelle ne soient pas attribués et même qu'ils ne soient pas définis. Il en est ainsi des ressources librement accessibles ou ne faisant pas l'objet d'un droit de propriété telles que l'atmosphère ou une grande partie des océans. Même lorsque des droits de propriété existent en principe, il peut ne pas être possible d'en assurer le respect, de sorte que l'on se retrouve de fait dans une situation de libre accès. Il s'ensuit que nul n'est encouragé à préserver la ressource car rien ne garantit que les autres fassent de même. Les problèmes de l'environnement sont donc en grande partie la conséquence du non respect par un ou plusieurs des divers systèmes de propriété des conditions d'une répartition efficiente des droits de propriété. C'est-à-dire qu'une ou plusieurs conditions d'universalité, d'exclusivité, de cessibilité ou de possibilité d'assurer le respect de ces droits ne sont pas réunies.

1.4 Développement durable

La sphère d'application du développement durable dépasse celle de l'économie politique car, en plus des aspects économiques, le développement durable a des aspects éthiques, sociaux, institutionnels et environnementaux.

Le développement durable se distingue de l'économie environnementale car, même si l'efficience économique est un de ses objectifs, sur le plan de l'éthique, il met l'accent sur l'équité et, tout particulièrement, sur l'équité entre les générations.

Les études économiques permettent de cerner huit principales caractéristiques du développement durable.

Premièrement, le développement durable n'est pas synonyme de croissance. Le développement doit être durable, et non pas la croissance. Le développement est un concept éthique qui renvoie plus à un processus qu'à un état (Pearce, 1989). Il suppose un certain nombre de transformations économiques, sociales et structurelles qui conduisent à une situation plus souhaitable (Pearce et al. 1989). Il comporte également des exigences éthiques telles que l'équité. Le développement se réfère à des aménagements dont il n'est pas tenu compte dans la définition standard du PNB, ce qui aide à définir les notions de «qualité de vie», niveau de vie ou de bien-être (Mishan, 1973). Développement ne signifie pas uniquement développement économique. Il comprend également le développement social et culturel. Cependant, on ne peut totalement séparer le développement de la croissance, en particulier dans les pays pauvres. La qualité de vie dépend, dans une certaine mesure, du revenu par habitant. L'indice du développement humain, qui permet de mesurer le développement durable, est étroitement lié au produit intérieur brut par habitant.

Deuxièmement, le développement durable ne considère pas l'économie comme un système thermodynamique isolé, contrairement à l'économie néoclassique ; autrement dit, les flux de matières et d'énergie ne découlent pas uniquement de l'économie. Ils ont l'environnement pour origine et c'est à lui qu'ils retournent.

La troisième caractéristique du développement durable est que les facteurs de production sont complémentaires du capital naturel. A des degrés supérieurs de développement, il se pourrait que cette complémentarité ait plus de possibilité de substitution, mais à un faible degré de développement, elle est particulièrement pertinente. Ne pas reconnaître que les facteurs de production sont complémentaires du capital naturel pourrait conduire inévitablement à la dégradation de l'environnement ou à un affaiblissement du potentiel de développement et, pour finir, à une combinaison des deux phénomènes.

Le développement durable implique un certain nombre de principes de solidarité dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la quatrième caractéristique du développement durable est le respect de l'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle. Pour ce qui est de l'équité intergénérationnelle, cela signifie que la possibilité temporelle offerte aux générations futures ne doit pas être inférieure à ce qu'elle est pour la génération actuelle. L'équité

intragénérationnelle se conçoit davantage comme une valeur instrumentale du développement durable que l'équité intergénérationnelle. Elle vise à l'élimination de la pauvreté. Le raisonnement sur lequel s'appuie ce principe est le suivant : les paysans pauvres ont une incidence négative sur l'environnement. Ils menacent donc l'efficience économique et l'équité intergénérationnelle, car le capital naturel transmis aux générations futures aura perdu de sa valeur. La pauvreté augmentera à cause d'une rétroaction positive sur l'environnement et sur la population.

La cinquième caractéristique que présente le développement durable est que les décisions socio-écologiques doivent être décentralisées.

La sixième caractéristique du développement durable est la nécessité de renforcer les droits de propriété sur l'environnement, d'internaliser les facteurs externes environnementaux et de définir le bien public que représentent nombre de services environnementaux. Il s'agit, manifestement, de l'aspect efficient du développement durable.

La septième caractéristique du développement durable est qu'il reconnaît la nécessité de prendre en compte une perspective intergénérationnelle (temporelle), ce qui élargit considérablement l'horizon des décisions économiques. Cela va à l'opposé de l'économie néoclassique qui génère rarement des horizons allant au-delà de cinquante ans.

Enfin, le développement durable exige d'appliquer aux décisions socio-écologiques des principes de prudence et d'irréversibilité. Ces deux décisions font pencher les décisions relatives au développement durable dans le sens de la protection du capital naturel. Le principe de prudence fait appliquer des politiques qui évitent les risques, en raison de notre connaissance incertaine de l'environnement. Le principe d'irréversibilité prend en compte la valeur des possibilités d'apprentissage futures reposant sur le fait qu'aucune décision irréversible n'a encore été prise, hormis celle d'éviter les risques.

1.5 Principaux problèmes de développement

Dans les débats relatifs au développement des pays sous-développés, les économistes ont pris l'habitude, sans doute inconsciemment, de leur transposer les problèmes économiques des pays développés en ne tenant compte suffisamment ni de leurs conditions initiales ni de leurs structures et institutions.

Or, dans la plupart des cas, la situation des pays développés n'est pas transposable en l'état aux pays sous-développés en général, et à la Côte d'Ivoire, en particulier. Les exemples ci-dessous illustrent cette réalité. Premièrement, les blocages psychologiques et institutionnels de la croissance sont levés depuis des siècles dans les pays développés. Dans les pays sous-

développés, au contraire, les attitudes et comportements humains ainsi que les institutions mises en œuvre par la société et ses représentants (l'Etat et ses démembrements) ne sont pas systématiquement favorables à l'effort requis pour tirer des ressources naturelles la nourriture et les autres biens nécessaires à la vie. Les économistes induisent donc en erreur leurs interlocuteurs lorsqu'ils supposent que ces blocages n'existent pas, ne sont pas importants ou ont été déjà levés.

Deuxièmement, l'amélioration des connaissances scientifiques et technologiques et leur application effective à la solution des problèmes économiques de la production constituent le fer de lance des progrès d'hier et d'aujourd'hui des pays développés. En effet, l'accumulation du savoir leur a permis de maîtriser une frange importante de la nature physique. Dans les pays sous-développés, notamment ceux qui sont encore au stade où l'agriculture est prépondérante, en revanche, l'ignorance ou la non application des principes et des lois de la nature leur interdit, pour le moment, une quelconque maîtrise de leur environnement physique. Les économistes travaillant sur les pays sous-développés d'Afrique noire continuent de faire systématiquement l'impasse sur cette étape capitale et incontournable du développement.

Troisièmement, dans les pays développés le taux d'accumulation du capital est, depuis des siècles, supérieur au taux de croissance démographique alors que c'est l'inverse qui est généralement observé dans les pays sous-développés. Ceux-ci sont incapables d'équiper adéquatement en moyens et outils de production une population active en forte et continuelle augmentation. Parmi les problèmes de développement, celui-ci est, sans aucun doute, l'un des mieux traités. Cependant, dans la recherche de solutions, les économistes ont souvent fait une analyse inadéquate des aspects psycho-sociologiques des blocages relatifs tant aux comportements de la population à l'égard de l'épargne et de l'investissement qu'à leurs déterminants.

Quatrièmement, la pression de la population sur des terres en quantité fixe et limitée a pour conséquence des rendements décroissants du travail et de l'investissement. Les améliorations techniques apportées par les pays développés à leurs terres exploitées depuis des siècles par de nombreuses générations sont parvenues à contrecarrer, souvent même à plus que compenser, ces rendements décroissants. Aussi, l'analyse de la production dans les pays développés suppose-t-elle une situation de rendements constants, sinon de rendements croissants. Le postulat des rendements constants n'est pas du tout pertinent dans le contexte actuel des pays sous-développés, en général. En Côte d'Ivoire, en particulier, un pays essentiellement agricole, les rendements décroissants agissent avec la disparition de la forêt, l'absence de progrès technique significatif dans le monde rural et la fin du déplacement du front pionnier du Sud-Est vers le Sud-Ouest en passant par le Centre-Ouest.

Il paraît donc important de diagnostiquer les vrais problèmes de la Côte d'Ivoire afin d'éviter de gaspiller de l'énergie en cherchant des solutions à des chimères ou à des préoccupations qui s'avèrent être secondaires. Une fois les principaux problèmes de développement identifiés, l'étape suivante consiste à poser les bonnes questions en vue de rechercher les solutions appropriées.

1.6 Questions de développement

L'observation de la situation de l'économie et de la société ivoiriennes suggère au moins quatre questions qui sont autant d'étapes à franchir pour parvenir au développement durable du pays.

Premièrement, d'où part la Côte d'Ivoire ? Le développement durable nous projetant dans le futur lointain, il semble judicieux de s'interroger sur les conditions initiales du pays, c'est-à-dire ses atouts et handicaps actuels, afin d'évaluer a priori ses chances de succès dans cette aventure de longue haleine. Cette interrogation invite notamment à faire un bilan-diagnostic des attitudes et comportements économiques de l'ivoirien.

Deuxièmement, où et jusqu'où veut et peut aller la Côte d'Ivoire ? Selon l'approche prospective, on ne peut véritablement évaluer les chances de succès d'une quelconque entreprise en l'absence d'une direction explicitement choisie. Cependant, tout en étant ambitieux, les objectifs fixés doivent être réalistes ou raisonnables, c'est-à-dire, basés sur un potentiel réellement à la portée des moyens présents et prévisibles. Cette question renvoie à la vision et aux ambitions de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire, à la direction qu'elle se donne pour le futur.

Troisièmement, comment la Côte d'Ivoire arrivera-t-elle là où elle veut aller ? L'évaluation de la distance entre le but final et les conditions initiales permet non seulement de mesurer l'effort à fournir pour réaliser la vision choisie mais aussi d'écarter les obstacles qui empêchent la réalisation de la vision. Les temps forts de ce processus concernent l'initiation, l'entretien, le contrôle et la propagation de la croissance économique. Nous touchons là au cœur du développement durable, la croissance soutenue qui, à la différence de la croissance extensive, va éradiquer la pauvreté.

Quatrièmement, comment la Côte d'Ivoire maintiendra-t-elle le cap mis sur la croissance soutenue ? Ici l'enjeu et le défi portent sur la veille stratégique à organiser en vue de déceler les obstacles lointains susceptibles de gêner la réalisation de ladite vision. Il s'agit, notamment, de préserver la croissance basée sur les connaissances en anticipant et en empêchant les ruptures de la cohésion sociale, d'une part, et en protégeant l'environnement, d'autre part.

Chacune de ces questions se décompose en plusieurs autres interrogations subsidiaires. Ces questions et les réponses appropriées qui leur seront

trouvées tissent la trame de l'étude construite selon les procédures décrites ci-après.

1.7 Repères méthodologiques

La méthodologie de l'étude se décline en deux éléments : (**i**) le cadre et la méthode d'analyse ; (**ii**) les seuils à franchir pour réaliser les objectifs définis.

1.7.1 Cadre et méthode d'analyse

Le développement est un processus complexe et difficile à analyser. Il l'est d'autant plus que la situation observée résulte d'influences internes et externes qui agissent simultanément et doivent donc être prises en compte en même temps. Or, pour faciliter la compréhension de ces interactions, il est nécessaire de partir du simple au compliqué. Cette dernière démarche a été mise en œuvre en deux étapes.

Tout d'abord, l'analyse se fait dans le contexte d'une économie fermée pour tenir compte du fait qu'environ deux tiers de la population active ivoirienne vivent encore dans une situation sinon d'autarcie complète, du moins à dominante d'autoconsommation. En effet, la majorité de la population vivant en Côte d'Ivoire, qui est essentiellement rurale et dont la principale activité est l'agriculture de subsistance, vend et achète très peu à l'extérieur de l'exploitation familiale qui caractérise l'organisation économique de base au village comme en ville.
La seconde étape consiste, d'abord, à introduire le commerce extérieur et, ensuite, à évaluer ses impacts sur les analyses et conclusions antérieures.

1.7.2 Seuils à franchir

L'étude a l'ambition d'être pratique et opérationnelle. Aussi, pour fixer les idées et faciliter l'évaluation des interventions publiques à concevoir et à mettre en œuvre, des seuils de développement ont-ils été construits en vue de faciliter le suivi des progrès vers le développement durable. En deçà de ces seuils, la réalisation du développement durable apparaît difficile, voire impossible. Ces seuils concernent :

- le surplus alimentaire ;
- la formation du capital productif ;
- l'élite entreprenante ;
- le niveau des connaissances scientifiques et des capacités technologiques génériques relatives à la nature physique ;
- la relative autonomie financière de l'Etat ;
- le fonctionnement effectif d'un consensus national minimal sur les problèmes essentiels de la nation ;

- l'appropriation par la femme rurale du processus de changement et de croissance.

Le contenu de ces seuils est précisé au fur et à mesure du déroulement de l'analyse entamée dont la première étape est relative aux conditions initiales.

Chapitre 2

Conditions initiales de la Côte d'Ivoire

D'où part la Côte d'Ivoire ? Telle est la première question. Les réponses à cette interrogation donneront un aperçu des difficultés à résoudre et des obstacles à lever pour initier le progrès économiques du pays.

Comme déjà indiqué, le développement durable a trois composantes indissociables : l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Elles s'inscrivent toutes dans une perspective de long terme. Au regard de ces éléments, on peut s'interroger sur les capacités du pays à réaliser ces objectifs. Cette interrogation exige un état des lieux des conditions initiales de l'économie du pays ; il permettra d'évaluer les efforts que les agents économiques et les pouvoirs publics auront à fournir pour réaliser les buts fixés.

Cet état des lieux doit nous permettre de déterminer ce qui a été bien fait en vue de l'amplifier, ce qui reste à faire pour lequel il est nécessaire de mobiliser les énergies et les moyens de tous les acteurs du développement : individus, collectivités, entreprises privées et publiques, gouvernement.

Tout part des ressources naturelles et des hommes qui les exploitent. Les ressources naturelles sont les terres, les forêts, les eaux, le climat, les richesses minières et minérales. Nous savons que l'agriculture ivoirienne a tiré profit de bonnes terres en abondance pendant plusieurs décennies ; elles ont constitué la base de la prospérité du pays. Mais ces terres et ces forêts connaissent des problèmes graves qui menacent la prospérité actuelle et future de la Côte d'Ivoire. L'on sait aussi que le sous-sol ivoirien a de nombreuses potentialités qui n'ont pas toutes été répertoriées ni toutes connu un début d'exploitation. Le pétrole et le gaz se sont récemment ajoutés effectivement à nos richesses à exploiter.

Les infrastructures économiques constituent également des éléments essentiels qui marquent les conditions de départ ; il s'agit des ports maritimes (Abidjan et San Pédro), du réseau routier, du chemin de fer, des aéroports internationaux (Port Bouet, Yamoussoukro et Bouaké) dont la disponibilité constitue un atout non négligeable. La production de l'énergie électrique sur la base des différents barrages hydro électriques et sa capacité de développement sont des atouts importants pour l'industrialisation du pays et de la sous région à qui une partie de la production énergétique est vendue.

Le troisième élément de base est constitué par les ressources humaines. La population ivoirienne est relativement nombreuse et surtout jeune. Malgré les lacunes actuelles du système d'éducation et de formation, celui-ci a produit des cadres de haut niveau pour tous les secteurs d'activité. Le dynamisme des hommes et des femmes et surtout leur jeunesse sont des atouts pour le développement futur du pays.

La combinaison de ces ressources naturelles et humaines a produit une économie dynamique essentiellement agricole mais en cours d'industrialisation et de modernisation. Après une prospérité surprenante

pour beaucoup avec un taux croissance réelle de 7% au cours des décennies 1960 et 1970, l'économie a sombré dans une profonde crise financière que la dévaluation de 1994 n'a pas pu enrayer malgré les espoirs. Depuis 1999 le pays se débat pour survivre sans assistance financière extérieure. L'expérience des huit dernières années montre, toutefois, que l'économie ivoirienne reste solide car, malgré les dépenses exceptionnelles liées à la guerre, les finances publiques ne se sont pas écroulées mais ont permis de faire face au moins à la masse salariale des fonctionnaires. Le défi du futur, c'est de mieux exploiter cette base économique relativement solide pour des ambitions plus grandes.

Le choix a été fait de ne pas insister dans ce document sur les ressources naturelles et les performances et contraintes macroéconomiques habituellement mises en exergue mais plutôt, et en priorité, sur les attitudes, les comportements des individus, notamment la prise de conscience, la responsabilité, la volonté des acteurs économiques, d'une part, et sur les institutions, d'autre part.

A cet effet, notre interrogation appelle en réalité à un bilan-diagnostic des attitudes et comportements économiques de l'ivoirien. Ce sont ces éléments psychosociologiques qui donnent contenus et sens aux actions (propensions, en termes techniques) et réactions (élasticités, en termes techniques) des agents économiques ainsi que des structures et des institutions qu'ils gèrent, au regard du niveau et des changements des indicateurs économiques que sont les prix relatifs et les revenus nominaux et réels
L'objectif du présent chapitre consiste à identifier les principales contraintes rencontrées par le pays aux différentes époques caractéristiques de son évolution économique et à évaluer le processus par lequel ces contraintes ont pu être levées.

La présente évaluation cible, en particulier, les attitudes et comportements de l'ivoirien à l'égard de la richesse et de l'effort d'une part, et le système d'incitations véhiculé par les institutions qui incarnent les manifestations concrètes de la volonté de la société et de ses représentants, d'autre part.

L'analyse des attitudes et des comportements à l'égard de la richesse et de l'effort vise à comprendre comment le développement économique, c'est-à-dire le processus de l'amélioration du bien-être économique et social, résulte de (**i**) la prise de conscience par les individus et la société des causes et effets de leur situation de pauvreté, (**ii**) la volonté de la société et des pouvoirs publics d'imaginer et de mettre en place les incitations et les institutions appropriées en vue d'opérer les changements souhaitables et souhaités et (**iii**) la responsabilité individuelle et collective des acteurs économiques et sociaux manifestée par leurs réactions libres aux incitations véhiculées par le système économique, social et culturel en place.

2.1 Attitudes et comportements de l'ivoirien à l'égard de la richesse

Le premier problème important à analyser concerne la perception individuelle de la richesse car le désir de richesse stimule l'effort que l'individu est disposé à fournir pour améliorer son bien-être matériel.

2.1.1 Désir de richesse

S'enquérir du désir de richesse de l'ivoirien ne paraît pas d'un intérêt évident tant la préoccupation paraît banale. Pourtant, celle-ci préside à l'activité économique des hommes et gouverne la dynamique du système économique national. Il n'est pas nécessaire de prouver statistiquement que l'ivoirien veut chercher à devenir riche. Dans les milieux urbains la richesse fait l'objet des préoccupations quotidiennes et alimente les conversations. Il en va généralement de même dans le monde rural et les milieux traditionnels avec, cependant, moins d'obsession qu'en ville.

On peut observer que peu d'ivoiriens, instruits ou analphabètes, modernes ou traditionalistes, montrent de l'indifférence à l'égard de l'argent, aujourd'hui le plus visible et le plus important des signes de la richesse. On peut également admettre sans difficulté que l'ivoirien a, en général, un ardent désir de richesse. La force de ce désir peut se mesurer, d'abord, par la fascination que suscitent habituellement les objets auxquels l'argent donne accès, ensuite par le prestige accordé à leurs détenteurs et consommateurs. En particulier, le caractère inhabituel, nouveau ou raffiné des objets concernés, en comparaison avec ceux utilisés par la masse de la population, frappe l'imagination et attise les convoitises. C'est le cas, par exemple, des biens tels que : (**i**) les aliments, viandes et boissons raffinés inaccessibles au grand nombre ; (**ii**) les vêtements, chaussures et coiffures marqués notamment par la mode européenne et l'air du temps inspiré par la TV, la publicité, les voyageurs et les touristes étrangers; (**iii**) les riches habitations à architecture recherchée, équipées de mobiliers et d'articles ménagers sophistiqués en déphasage avec les usages courants de la grande masse des ivoiriens ; (**iv**) les moyens de locomotion modernes économisant le temps et la fatigue de la marche à pied : bicyclettes, mobylettes, grosses cylindrées et autres voitures de luxe (les 4 x 4 et les marques de véhicules de prestige) ; et (**v**) les gadgets divers : téléphone portable, DVD, etc…

L'argent est perçu comme facilitant l'accès aux nouveaux objets de consommation, preuves objectives d'une ascension sociale qui légitime le rêve du citoyen moyen d'en accumuler la plus grande quantité possible. Cette attitude est d'autant plus répandue que, dans le contexte ivoirien actuel, il n'existe pas de traditions connues de pratiques d'ascétisme méprisant la richesse matérielle au profit de biens spirituels qui seraient garantis dans

l'au-delà. Par ailleurs, les traditions et exercices initiatiques existants dans les différentes régions du pays, instruments de formation de la jeunesse à la vie en société, n'abhorrent pas et ne recommandent pas d'abhorrer la richesse matérielle. Apparemment, ils ne la considèrent pas comme incompatible avec le savoir spirituel et le savoir-vivre enseignés.

Souvent, l'argent donne aussi le pouvoir ou facilite sa conquête. Cela se vérifie, notamment, dans notre société mixte, à la fois moderne et traditionnelle, où le choix politique n'est pas encore guidé par la créativité et la force des idées défendues mais davantage par l'appartenance ethnique, tribale ou régionaliste. En dehors et parfois en complément de ces critères de sélection, l'une des stratégies favorites consiste à utiliser l'argent, en particulier l'argent public, pour influencer le vote de ceux dont on cherche à conquérir les suffrages. Cette méthode est particulièrement efficace en raison à la fois du taux élevé d'analphabétisme (60% en 1998 (RGPH 1998) et de la pauvreté matérielle de franges importantes de la population ivoirienne. A l'inverse, le pouvoir, notamment le pouvoir politique, constitue en Côte d'Ivoire une des voies royales d'accumulation de plus d'argent et de richesses matérielles. Perçu à la fois comme conséquence et source d'enrichissement matériel, il capte l'imagination et alimente convoitises et passions.

Le raffinement des biens de consommation et la puissance politique auxquels la richesse matérielle permet d'accéder confèrent à ses détenteurs un prestige social qui la rend également désirable. En effet, l'individu recherche un statut social qui le met en valeur aux yeux de ses pairs. Ce n'est pas tant le niveau de la richesse matérielle qui l'intéresse que le rang qu'elle lui permet d'occuper dans les manifestations officielles ou publiques. Ce positionnement lui donne une considération à laquelle d'autres n'ont pas droit et flatte son orgueil personnel. La mise en valeur publique de sa personne est souvent un objectif en soi justifiant son grand désir de richesse.

Le désir de richesse varie également selon les pays. Il est certainement plus ardent dans les pays riches que dans les pays sous-développés, au regard de l'écart de niveau de vie observé entre ces deux catégories de pays.

Pour avoir une idée de l'intensité du désir de richesse en Côte d'Ivoire, la seule voie possible est d'interroger l'anthropologie économique qui s'est concentrée sur les activités économiques essentielles (économie de plantation, activités des petites et moyennes entreprises urbaines) et leurs acteurs clés (planteurs villageois, entrepreneurs urbains ivoiriens et non africains, Etat).

Les sociétés traditionnelles ont constamment cherché à se constituer un trésor familial, composé d'objets auxquels la communauté donne une grande valeur marchande comme les objets en or. En revanche, d'autres éléments constitutifs du trésor ont davantage une valeur symbolique (Meillassoux, 1964 ; Gastellu, 1989). La valeur globale de l'ensemble des trésors familiaux traditionnels semble être dominée par la tonalité symbolique.

Pourtant, le trésor traditionnel est la cible d'une conquête constante et générale par les sociétés lignagères, notamment le chef de l'exploitation agricole familiale qui en constitue l'unité économique de base. Le trésor n'est pas une fin en soi et n'est pas utilisé pour l'enrichissement individuel du chef de l'exploitation mais plutôt pour celui de la collectivité. Il ne constitue pas non plus un capital facilitant la reproduction économique mais davantage un instrument de survie et de perpétuation sociales de la cellule familiale après la disparition de son chef.

De manière plus spécifique, le trésor facilite la reproduction naturelle de la communauté. En effet, il contribue indirectement mais efficacement à sa croissance démographique par l'inclusion obligatoire de certains de ses éléments dans la composition de la dot du mariage dont le principal but consiste à perpétuer l'organisation sociale de l'économie. Le mariage étant une étape décisive de la vie sociale traditionnelle, un acte sans lequel l'individu n'existe pas, on voit aisément l'importance du trésor familial.
La richesse que représente le trésor familial remplit également une fonction politique en facilitant l'accès à la notoriété, au pouvoir, à la puissance mais aussi à l'affirmation collective.

En contraste avec la pratique des sociétés traditionnelles ivoiriennes, la forme monétaire de la richesse est davantage privilégiée par la société ivoirienne en cours de modernisation. En effet, la société de plus en plus urbaine dans laquelle nous vivons exige des ressources financières et des instruments financiers pour payer la main d'œuvre non familiale et salariée, couvrir les frais médicaux, les coûts de l'éducation des enfants et le transport moderne.
Dorénavant, tous les agents économiques, planteurs et entrepreneurs urbains et tous les autres, cherchent à accumuler des biens matériels ayant une valeur marchande avérée. Parmi les planteurs on distingue les villageois et les «planteurs-entrepreneurs». Les premiers habitent au village et participent effectivement aux travaux agricoles. Une sous catégorie essentielle de planteurs villageois comprend les colons agricoles ayant émigré de leur village natal ou de leur région d'origine à la conquête de terres forestières propices à la culture du cacao. Historiquement, cette émigration est partie du Sud-est de la Côte d'Ivoire, notamment le Sanwi et le Moronou, en direction du Sud-ouest en passant par le centre-ouest et l'ouest. Les seconds sont des citadins généralement fonctionnaires ou salariés du secteur privé dont les plantations de café, de cacao ou d'autres cultures de rente (bananes, ananas, palmier à huile ou hévéa) sont confiées à des gérants. Au titre des entrepreneurs urbains on compte les indépendants et patrons d'établissements installés à leur propre compte. A ces acteurs privés il faut ajouter les fonctionnaires des secteurs administratif et parapublic (sociétés d'économie mixte, sociétés d'Etat,

établissements publics) qui exercent des activités privées notamment dans les secteurs secondaire ou tertiaire.

L'énergie que chacun de ces acteurs met dans la recherche de l'argent et des objets de consommation auxquels il donne accès est en proportion de l'intensité de son désir de richesse, bien que les données chiffrées appropriées manquent pour l'illustrer. Ce désir varie sans doute selon les individus, les ethnies et les régions. Les familles ivoiriennes n'étant pas très différentiées par la naissance ou l'héritage, on pourrait penser que l'écart de niveau de vie observé entre les catégories d'ivoiriens s'explique en partie par l'intensité de ce désir et de l'effort de travail qui lui est associé. De même, il ne paraît pas insensé de considérer que ce désir de richesse est plus fort aujourd'hui en Côte d'Ivoire qu'en 1960, stimulé par les expériences individuelles et collectives acquises au fil du temps et au contact du monde extérieur et des étrangers.
En résumé, nous pouvons admettre l'hypothèse de travail selon laquelle la richesse matérielle est fortement désirée par les ivoiriens sous sa forme monétaire en raison de la nécessité de recourir au marché pour satisfaire leurs besoins essentiels, du prestige attaché aux objets de consommation auxquels elle permet d'accéder et du pouvoir qu'elle donne. Encore faut- il accéder à cette richesse, ce qui ne semble pas aisé.

2.1.2 Modes d'enrichissement

Pour la plupart des nations, en particulier les pays sous développés à dominante agricole, la richesse matérielle a pris sa source dans le travail de la terre effectué essentiellement par la main d'œuvre familiale. Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, l'analyse cible le processus par lequel le produit agricole est utilisé pour accumuler la richesse de la famille et de l'ensemble de la nation. Il s'agit d'évaluer la propension à investir de manière productive en vue d'améliorer la productivité agricole, notamment la productivité alimentaire, car celle-ci joue un rôle décisif dans la croissance et la transformation structurelle du pays.
L'évaluation du mode d'enrichissement se justifie car le tournant de l'histoire d'un pays ne se situe pas au moment où sa population a de la considération pour la richesse matérielle mais plutôt à celui où elle reconnaît et pratique l'investissement productif considéré comme étant sa source la plus crédible (Lewis, 1967). Les sections ci-après déterminent où la Côte d'Ivoire se situe par rapport à cette problématique.

2.1.2.1 Accumulation primitive des richesses

C'est trivial de dire que la richesse de la Côte d'Ivoire actuelle vient de la terre. Pourtant, cette réalité a été déterminante pour l'histoire économique passée et présente du pays ; elle conditionnera sans doute aussi son avenir.
L'abondance des terres de forêt a accéléré le développement des cultures de rente, notamment le café et le cacao introduits dans le pays depuis les années 1920.

A l'époque, la mise en valeur de la terre dépendait de la dotation du pays en main d'œuvre. Dans le contexte de faible densité de population de l'époque, la main d'œuvre était le facteur rare et le capital physique utilisé était quasiment nul. Dans les régions forestières le régime foncier traditionnel généralement en vigueur établissait un droit d'usage de la terre basé sur la plantation d'un arbuste (Gastellu, 1989).

Ces conditions techniques et le cadre institutionnel ont impulsé une course à la terre dont le pays est témoin depuis les soixante dernières années en réponse aux incitations favorables fournies par une bonne conjoncture internationale renforcées par un système d'appui de l'Etat ivoirien à partir de 1960. En fait, l'enrichissement des planteurs et de la Côte d'Ivoire repose sur un front pionnier en déplacement continuel du Sud-est du pays vers le Sud-ouest à la conquête de nouvelles terres forestières.
Avant le déplacement du front pionnier, les disponibilités foncières et les superficies effectivement plantées dépendaient du volume de la main d'œuvre familiale disponible et du «défrichement renouvelé» (Gastellu, 1989) que celle -ci permettait de réaliser. Avec le front pionnier, les disponibilités foncières et les surfaces plantées sont devenues fortement fonction de la date d'arrivée sur la frontière agricole et de la disponibilité en capital financier nécessaire pour réaliser les acquisitions foncières et mobiliser la main d'œuvre non familiale au moment de l'installation sur la frontière (Léonard et Vimard, 2005).
Les colons agricoles ont déployé des trésors d'imagination et d'initiatives pour organiser la migration de la main d'œuvre allochtone et étrangère indispensable au développement de leurs exploitations et à la satisfaction de leur désir de s'approprier la terre. La clé de voûte de ce dispositif est l'échange de la terre contre du travail dans un contexte où les manœuvres agricoles sont animés par l'ambition de devenir un jour, eux-aussi, des planteurs.
Avec ce système «plus le patrimoine foncier est important, plus le travail de plantation et d'entretien du verger est coûteux en termes d'aliénations foncières ; la réalisation de chaque ha additionnel (au-delà des 5 ha qui peuvent être cultivés par la main d'œuvre familiale) revêt un coût supérieur au précédent et requiert une cession de terre plus importante.» (Léonard et Vimard,2005) Aussi, l'épuisement progressif des réserves foncières pose-t-il le double problème de pénurie de terres et de raréfaction associée de main d'œuvre, consécutive au manque de terres cessibles en échange.

Outre la terre, l'agriculture ivoirienne, en général, et la culture de cacao, en particulier, sont indissociables de l'utilisation de l'énergie humaine, en l'absence d'énergies mécaniques ou animales. Aussi, l'investissement en main d'œuvre est- il l'élément décisif de l'économie de plantation. Le travail familial constitue le pilier de la création de l'exploitation de cacao. Une mention très spéciale doit être faite de la première épouse du planteur qui, dans le cadre

de la division sexuelle des tâches au sein du ménage, a la responsabilité des cultures vivrières et des jeunes plants de cacao. A l'étape décisive de l'entrée en production de la plantation, la main d'œuvre non familiale devient indispensable. Celle-ci se recrute au sein des migrants allochtones et étrangers dans le cadre de modalités contractuelles diverses : métayage, salariat temporaire ou permanent.
Pour le planteur villageois, notamment le colon agricole en partance pour la frontière agricole, la multiplication du nombre des actifs s'impose comme une nécessité incontournable. Aussi utilise-il des stratégies visant à «capter le plus de main d'œuvre possible» et à «construire des marchés captifs de travail». (Léonard et Vimard, 2005)

L'importance stratégique de la main d'œuvre non familiale se renforce avec l'apparition des transformations sociales (mariage et constitution de cellules familiales séparées, scolarisation des enfants, difficultés à maîtriser les cadets sociaux) et démographiques (vieillissement du chef d'exploitation, accroissement du poids des inactifs) qui réduisent inexorablement le volume du travail familial et nécessitent le recours massif à la main d'œuvre immigrée, notamment salariée. (Léonard et Vimard, 2005)
Ainsi, du double point de vue de la main d'œuvre et du chef d'exploitation agricole, la migration a constitué l'instrument privilégié du développement et de la prospérité de l'économie de plantation. Toutefois, le développement de l'économie de plantation sur le mode extensif ancien est devenu problématique en raison de l'accès de plus en plus difficile à la main d'œuvre non familiale en relation avec l'épuisement des réserves forestières cessibles en échange du travail.
L'épuisement des réserves forestières et la nécessité de recourir davantage à de la main d'œuvre non familiale et salariée sont en train de casser les ressorts internes du développement de l'économie de plantation. En conséquence, on observe l'amorce de la ruine progressive des bases du processus d'accumulation de la richesse des planteurs de cacao sous sa forme extensive actuelle. Comment cette richesse est utilisée ?

2.1.2.2 Utilisations du surplus agricole par le paysan

Dans les campagnes et régions ivoiriennes l'exploitation agricole familiale traditionnelle, hors culture de rente, fonctionne toujours dans un cadre de vie autarcique et d'autosubsistance (Meillassoux, 1964) axée sur les cultures vivrières.
Dans ce contexte, on peut admettre que, d'une manière générale, la quasi totalité du produit du travail du ménage rural est affecté à l'alimentation de la famille. Le surplus dégagé, qui n'est d'ailleurs pas le principal objectif économique, est habituellement si faible qu'il ne peut financer que peu de réalisations économiques significatives hors du secteur vivrier.

La littérature d'anthropologie économique confirme pour l'économie de plantation (notamment le cacao) que l'autoconsommation constitue la principale motivation du défrichement de forêt réalisé par le chef de l'exploitation agricole familiale pour créer sa plantation ; le produit de l'activité agricole sert essentiellement à assurer sa survie alimentaire (Gastellu, 1989). En outre, dans la société des planteurs villageois, l'ascension sociale s'opère traditionnellement par la consommation ; en conséquence, les maigres surplus réalisés lui sont prioritairement affectés.

Outre cette consommation, le surplus agricole éventuel sert généralement à constituer des rentes à l'extérieur de l'exploitation agricole, en vue de générer des revenus sûrs pour le chef de l'exploitation et sa descendance dans la logique d'une plus grande consommation future ; c'est le cas fréquent des grands planteurs. Ces rentes sont apparues pendant longtemps comme les seules opportunités d'investissement offertes aux planteurs par le système d'incitations économiques en vigueur ciblant la promotion sociale des personnes instruites.
Du point de vue du planteur, la scolarisation massive des enfants opérée par les campagnes ivoiriennes s'assimile à la plus importante des rentes. Toutefois, comme il a été déjà remarqué, cette mutation sociale affecte négativement la démographie et l'importance numérique de la main d'œuvre familiale au sein de l'exploitation agricole ainsi que le futur de l'ensemble de l'économie de plantation.
Les rentes constituées par le paysan n'augmentent pas directement les capacités productives de l'exploitation agricole familiale dont l'amélioration et l'avenir se trouvent ainsi hypothéqués. Ce comportement du paysan réduit la contribution potentielle de l'exploitation agricole familiale à l'accumulation de la richesse. Le surplus financier agricole extrait par l'Etat est il utilisé différemment ?

2.1.2.3 Modes d'utilisation du surplus financier agricole par l'Etat

L'Etat de Côte d'Ivoire a taxé et continue de taxer l'agriculture de plantation, notamment le cacao, d'abord en payant au producteur un prix inférieur à son niveau de vente sur le marché international, ensuite en prélevant un droit unique de sortie (DUS) sur les exportations agricoles. Les revenus publics extraits du travail des paysans constituent le surplus financier agricole. Au cours des années de prospérité économique du pays, il a été utilisé pour financer partiellement l'investissement public, amorcer le développement de l'industrie et des services et créer une bourgeoisie ivoirienne.

Depuis le début des années 1960, l'Etat ivoirien a délibérément choisi de s'impliquer directement dans la production économique en se constituant entrepreneur. En effet, au cours des deux premières décennies il a été le

premier entrepreneur du pays en détenant, en 1979, près de la moitié du capital social des entreprises modernes. Le surplus financier agricole longtemps considérable qu'il a extrait a été utilisé pour bâtir un secteur parapublic impressionnant (société d'économie mixte, sociétés d'Etat, établissements publics) ayant ses tentacules dans toutes les branches d'activités. En tant qu'entrepreneur agricole moderne l'Etat a cherché, à travers le secteur parapublic, à investir de manière productive en utilisant des méthodes de production modernes dans les activités agricoles (re génération cacaoyère, riz, coton, sucre, élevage, hévéa, palmier à huile) pour suppléer le paysan ivoirien et rompre avec ses méthodes traditionnelles.

Toutefois, les résultats de l'action de l'Etat sont ambigus. Bien qu'il ait significativement contribué à faire exister et développer l'industrie, dont la part dans le PIB a fortement augmenté et les services, il n'est pas parvenu à opérer les changements souhaités dans le domaine agricole ; il n'a pu ni ancrer les méthodes modernes de culture dans la mentalité du paysan ivoirien ni en faire un processus routinier et irréversible.
Par ailleurs, l'expérience des sociétés d'Etat, la crème du secteur parapublic, a engendré une bourgeoisie de rentiers qui ne sont pas devenus de véritables entrepreneurs. Recrutée au sein de la bourgeoisie d'Etat, cette catégorie d'ivoiriens enrichis a affecté des ressources importantes aux activités de consommation ostentatoire et à la recherche de rentes. Celles-ci se présentaient sous forme de placements multiples à rendements rapides et sûrs (plantations, immobilier, foncier, opérations commerciales spéculatives, import/export, traite de produits). Ce comportement s'est maintenu et renforcé d'autant plus facilement que le capital initial nécessaire à ces opérations a été constitué sans beaucoup de peine, grâce au surplus agricole redistribué par l'Etat dans le cadre du système patrimonialiste et clientéliste qu'il a institué pour contrôler la régulation économique et politique. (Contamin et Fauré, 1990)

Ce système de gestion économique et politique a produit une gouvernance marquée par la confusion systématique de la sphère privée et de la sphère publique dans la gestion des ressources publiques, les ponctions parallèles sur les finances de l'Etat et l'octroi de droits et avantages divers à la tête du client. (Contamin et Fauré, 1990).
A la veille de la réforme de 1980, la gestion des sociétés d'Etat était incohérente, dispendieuse et peu soucieuse de rentabilité. Beaucoup d'entre elles ont, par exemple, contracté des emprunts extérieurs souvent en dehors de la tutelle ministérielle, contribuant ainsi fortement à l'endettement public excessif qui a précipité le pays dans une crise économique et financière sans précédent. En outre, les échecs individuels dans le système parapublic, en général, et dans les sociétés d'Etat, en particulier, n'ont pas toujours fait l'objet de sanctions appropriées de la part de l'Etat.

La redistribution parallèle des fonds publics a facilité l'enrichissement considérable d'un groupe d'ivoiriens dont les comportements ont laissé transparaître la préférence pour l'immédiat et le court terme au détriment du long terme. Ces comportements ont nui à la modernisation et à l'équipement du pays car la constitution de rentes n'a pas la vertu d'accroître les moyens de production ou la capacité productive.
Par ailleurs, le système d'incitations en place a nourri la corruption qui s'est rapidement diffusée au sein de toutes les couches de la société ivoirienne. Cette pratique a été encouragée par des slogans populaires du genre « on ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille des arachides ». La qualité des personnalités politiques à qui est attribuée la paternité de ce slogan en a, en quelque sorte, fait le passeport pour une course à l'enrichissement facile au détriment de l'Etat, des contribuables et surtout des paysans qui sont les propriétaires originels et statutaires du surplus financier agricole redistribué. L'opinion publique des décennies 1960 et 1970 s'est montrée apparemment compréhensive à l'égard de ces pratiques et les a même considérées, à la limite, comme normales.
Les indicateurs internationaux ont noté une dégradation marquée de la situation de la corruption en Côte d'Ivoire depuis 2001(CAPEC, 2007). Cette dégradation est confirmée par le mécontentement des ivoiriens à l'égard de la gouvernance économique (55% des enquêtés), judiciaire (72%) et administrative (64%), du degré de transparence dans la gestion des affaires de l'Etat (64%) et des prestations des administrations publiques (73%) (Secrétariat d'Etat à la gouvernance, 2006). Toutefois, rien ne dit que l'opinion publique s'oppose à ce que la pratique quotidienne et le slogan mentionné plus haut impliquent. Cependant, les raccourcis habituellement empruntés par quelques privilégiés visant leur prospérité individuelle, pas toujours franchement désapprouvés par l'opinion publique, ne sont pas susceptibles de promouvoir l'enrichissement soutenu du pays.

En résumé, la consommation immédiate et la constitution de rentes en vue de la consommation future ont été largement pratiquées par les paysans, les fonctionnaires et les privés ivoiriens parfois sous l'impulsion des actions et intervenions de l'Etat. Les ressources naturelles disponibles et les revenus générés n'ont pas toujours servi à créer ou à accroître la capacité productive des exploitations agricoles ou non agricoles.

On peut en conclure que si les ivoiriens donnent de la valeur à la richesse, ils ne sont pas encore prêts à emprunter les méthodes appropriées pour y accéder. Dans ces conditions, l'accumulation des richesses ne peut qu'être éphémère. Pour éviter cette situation de blocage, il est nécessaire de trouver les moyens de promouvoir non seulement beaucoup d'efforts mais surtout une meilleure qualité de l'effort de la part des individus et de l'Etat.

2.2 Attitudes et comportements de l'ivoirien à l'égard de l'effort

Un effort économique est requis pour extraire de la nature les biens nécessaires à l'homme pour vivre. Selon le Robert, économiser signifie «gérer avec sagesse ; dépenser, utiliser avec mesure». De même, il définit le mot économie par «art de bien administrer une maison, de gérer les biens d'un particulier» ou encore «gestion où l'on évite la dépense inutile».
L'effort économique peut alors s'entendre comme étant la mobilisation consciente par un individu ou une société humaine de ses forces musculaires, mentales et psychologiques en vue de tirer d'une unité de ressource la plus grande quantité possible de biens ou de services ou, alternativement, d'utiliser le moins possible de ressources pour obtenir une unité donnée de biens ou de services.
Il constitue une source directe de l'accroissement de la richesse et comporte plusieurs éléments, à savoir : le travail, l'esprit d'expérimentation et d'aventure, l'ajournement à plus tard de la consommation courante, l'attente des fruits de l'investissement. Ces quatre éléments mesurent la propension à l'effort. Quelle attitude l'ivoirien a-t-il à l'égard de l'effort et quel volume d'effort est -il alors disposé à fournir en vue de son enrichissement ou de l'amélioration de son niveau de vie ?

2.2.1 Travail

Le travail, physique ou mental, peut être fait avec plus ou moins de vigueur, avec plus ou moins de constance ; un travail constant n'est pas nécessairement vigoureux et vice versa. Selon la nature de la tâche à accomplir, l'individu peut préférer l'une des modalités à l'autre.
Les sections précédentes ont souligné l'importance de la disponibilité de main-d'œuvre familiale et non familiale dans l'exploitation agricole familiale de café et de cacao pour l'accumulation des richesses. A présent, il s'agit de se faire une idée de l'intensité du travail fourni non seulement par les acteurs agricoles mais aussi par ceux qui mènent des activités non agricoles urbaines en vue de créer et d'accumuler la richesse.
La littérature de l'anthropologie économique a constamment souligné le gros effort de travail fourni par les chefs d'exploitation agricole aidés par leurs épouses, les proches, les descendants et les manœuvres. Pour la première année de plantation, par exemple, on indique que 160 et 142 jours de travail sont nécessaires, respectivement, pour le cacao et le café, dont la cellule domestique de la main d'œuvre familiale de l'exploitation fournit 73,3% contre 26,7% pour la cellule étrangère de ladite exploitation. (Gastellu, 1989). Le chef d'exploitation et ses épouses fournissent plus de la moitié de ce temps de travail. Tout seul le chef d'exploitation fournit en moyenne par an 186 jours

de travail dont 129 pour les activités agricoles ; il apparaît comme la personne la plus occupée par les tâches agricoles. Peu d'indications chiffrées existent sur le temps de travail de la femme ; mais il faut savoir qu'en plus des cultures vivrières dont elle a la charge exclusive, une proportion de son temps de travail est également affectée à l'entretien et à la récolte des cultures de rente, sans compter les tâches domestiques habituelles.

Le calendrier agricole comporte des épisodes et des types d'opérations qui représentent des pointes impliquant un accroissement de l'intensité du travail ; pour la cacaoyère, ce sont les périodes des sarclages et de traite. Par ailleurs, à un moment donné du cycle de vie de la cacaoyère, le contrôle incontournable des adventices requiert un accroissement de l'intensité du travail. De la même façon, les transformations sociales et démographiques tendant à réduire la taille et la disponibilité de la main-d'œuvre familiale induisent également un accroissement de l'intensité du travail de la cellule domestique de l'exploitation agricole. Cette pression sur le temps de travail de la cellule domestique oblige le chef de famille à recourir à plus de main-d'œuvre non familiale et salariée.

La vie quotidienne des exploitations familiales non agricoles urbaines se caractérise davantage par une tension nerveuse, psychologique et morale que par l'énergie physique. En effet, selon la littérature de l'anthropologie économique, l'observation des petits et moyens entrepreneurs urbains indique qu'ils se consacrent à temps plein et avec assiduité à leurs affaires ; leur grande ponctualité, en dépit des clichés prétendant le contraire, démontre leur implication réelle et personnelle dans la gestion quotidienne de ces activités. A titre d'illustration, ils ne sont absents de leur exploitation que 2 fois/mois en moyenne. En outre, dans un contexte global où ils ne bénéficient d'aucun appui public, leur comportement typiquement entrepreneurial de ténacité, dynamisme, prise d'initiatives et prise de risques (Fauré, 1994) implique que leur survie en tant qu'opérateurs économiques et professionnels exige d'eux une intense énergie mentale.

En revanche, l'affairiste privé ivoirien, fonctionnaire ou salarié appartenant à la bourgeoisie d'Etat, se caractérise généralement par son absentéisme. Il est partout, au service de l'administration parapublique et dans son entreprise personnelle (Fauré, 1994) mais nulle part. Ce comportement s'explique, en partie, par l'origine publique de son capital initial et par la facilité de son accès aux marchés publics.

Cette description fait état d'agriculteurs constamment occupés à des travaux souvent physiquement éprouvants alors que les indépendants et entrepreneurs privés du milieu urbain exercent assidûment leurs activités dans un cadre qui exige d'eux beaucoup plus d'énergie mentale et psychologique. L'absentéisme notoire des affairistes privés ivoiriens associés au secteur parapublic introduit une fausse note dans ce tableau qui met l'accent sur l'intensité du travail.

2.2.2 Esprit d'expérimentation et d'aventure

On distingue ici trois composantes de l'esprit d'aventure : le refus de se soumettre à la coutume ou aux habitudes sociales au profit d'une liberté totale de pensée et d'action, la prise d'initiatives et de risques, la mobilité horizontale ou spatiale. Ces éléments créent chez l'individu une certaine tension nerveuse qu'il doit porter et gérer constamment.

Il existe des choses que la société ne permet pas de faire ou réprouve même si elles peuvent faciliter l'accumulation des richesses. L'enrichissement lui-même peut être considéré comme dangereux pour la stabilité sociale en raison de la différentiation qu'il introduit incontestablement dans la société. Quelle proportion des ivoiriens peut faire fi des coutumes ou des habitudes sociales au point de penser différemment et expérimenter des choses nouvelles au regard du connu, du vécu quotidien et des interdits de la famille, de la tribu et du village ? Comment se présente la situation de ceux qui ont réussi à se faire un nom dans les affaires ? Comment ont-ils pu faire cohabiter les valeurs traditionnelles africaines et les normes de la gestion moderne ?

2.2.2.1 Paysans entreprenants : pionniers et migrants

L'histoire de l'économie de plantation, notamment du cacao et du café, est celle de la prise d'initiatives et de la prise de risques par des paysans entreprenants. Bien que le cacao et le café aient été initialement introduits dans le Sud-est du pays par le colonisateur, leur diffusion et leur expansion rapides dans la région forestière, contre le gré de l'administration coloniale et à son grand étonnement (Chauveau et Dozon, 1985), sont entièrement le résultat de l'initiative individuelle du paysan ivoirien. Ce développement spectaculaire atteste bien de son indéniable esprit d'entreprise.

Relève également de l'esprit d'entreprise du paysan l'innovation technique consistant à découvrir et à exploiter la complémentarité agronomique des cultures vivrières traditionnelles (banane plantain, igname et taro) et des plants de cacao et de café, le feuillage des premières protégeant les seconds de son ombre pendant leur jeune âge. La complantation sur la même parcelle des deux types de cultures joue le rôle stratégique de garantir l'alimentation de la cellule domestique et étrangère de l'exploitation agricole familiale jusqu'à la maturité du cacao et du café, entretenant ainsi le phénomène de l'autoconsommation, un comportement traditionnel tout en pratiquant une culture non traditionnelle. C'est cette innovation technique autonome du paysan ivoirien qui a permis et favorisé le développement ou concomitant parallèle des cultures vivrières et de l'économie e plantation, l'un des traits structurels et caractéristiques du système économique national.

L'esprit d'entreprise du planteur s'est doublé d'un esprit de pionnier. Au départ, le paysan entreprenant s'est lancé dans l'inconnu pour saisir les nouvelles opportunités s'offrant à lui d'améliorer son niveau de vie ; son

succès a suscité l'émulation et l'adhésion à la nouvelle culture par des vagues successives de paysans. Ultérieurement, l'esprit pionnier s'est développé en un processus de colonisation agricole des terres du Sud-ouest ivoirien, très éloignées du berceau originel de la culture de cacao, en raison non seulement des contraintes agronomiques et écologiques inhérentes au cacaoyer mais aussi à cause des exigences en terres forestières du système extensif de culture en vogue chez le planteur traditionnel.

On doit remarquer que la décision d'émigrer comporte beaucoup d'esprit d'initiative, de risques et d'aventure. Outre ces dispositions, la migration exige également de grandes capacités d'adaptation à un nouvel environnement physique et humain et à des conditions techniques et économiques inconnues. La preuve de cette capacité d'adaptation aux nouvelles conditions physiques, techniques et économiques est faite par les innovations institutionnelles opérées par les colons agricoles en liaison avec les autres acteurs de la société pionnière en vue d'accroître leurs disponibilités foncières, de capter et de fidéliser un volume stable de travailleurs.

2.2.2.2 Petits patrons urbains : émigrés et véritables entrepreneurs

Les activités urbaines prennent de plus en plus d'importance et occupent de plus en plus d'actifs à la faveur de l'urbanisation rapide consécutive à la modernisation et à l'industrialisation progressive.

La situation des activités non agricoles et urbaines peut être résumée de la façon suivante, à fin 1985 : le secteur moderne ou formel constitué des grandes entreprises et des PME compte 2500 entreprises ; le secteur semi formel ou intermédiaire (ne disposant pas de plan comptable, mais étant assujettie à la grande patente de la Direction Générale des Impôts) : 31.000 ; le secteur informel avec patentes municipales : 55.000 ; avec taxes locales autres que la patente municipale (activités de marché et activités de rue) : 222.000 ; autre imposition, activités rurales non agricoles : 80.000. La population des entreprises est donc estimée à environ 400.000. Les activités informelles en constituent l'écrasante majorité avec 91,4% contre 8% et 0,6%, respectivement, pour le secteur semi - formel et formel (Fauré, 1994).

En 1986, on estime à 40% la proportion des entreprises formelles ou modernes en pleine propriété ivoirienne. Le degré de contrôle financier des ivoiriens est estimé à 6% (contre 5% pour les étrangers) dans le secteur primaire, à 16% (contre 29%) dans le secteur industriel manufacturier, à 38% (contre 32%) pour le secteur des services et à 40% (contre 34%) pour le secteur du commerce. Il apparaît donc que les nationaux se désintéressent du secteur secondaire. (Fauré, 1994).

Le taux d'ivoirisation du capital social des entreprises modernes a fortement progressé de 40% en 1975 à 66% en 1983 mais a baissé à 57% en 1985 en raison de l'évolution du secteur public. La part des capitaux privés ivoiriens

s'est stabilisée à 10% depuis 1980. Toutefois, cette part tombe à 5% si on resserre les conditions d'éligibilité en considérant les entreprises ivoiriennes à plus de 50% du capital (Etat exclu) et dans lequel le personnel « cadres » de l'entreprise est ivoirien à plus de 50%. Avec des conditions encore plus restrictives (contrôle à plus de 50% par des intérêts financiers réellement ivoiriens ; direction et gestion effectives assurées par des ivoiriens), le taux est encore plus bas. Dans le premier cas on trouve 125 entreprises ivoiriennes (5% du total des entreprises) contre environ 50 PME (2%) dans le second cas (Contamin et Fauré, 1990). Les ivoiriens sont donc marginaux dans le groupe des entreprises modernes, ce qui indique que le système d'incitations mis en place par l'Etat visant à promouvoir l'entreprise privée ivoirienne a manqué d'efficacité.

En 1988 on constate une progression de 20% à 50% de l'effectif des entreprises du secteur semi formel. Même si cette évolution s'explique en partie par une amélioration de la couverture fiscale, cela dénote tout de même une remarquable vitalité du secteur. On note une forte ivoirisation de ce secteur pour laquelle il existe peu d'indications chiffrées.

Quant au secteur informel, il se compose d'activités de rue et d'entreprises disposant de local fixe. Le taux d'ivoirisation moyen est estimé à 40% en 1985 ; il cache beaucoup de diversité selon les activités et la situation géographique. L'évidence examinée plus haut montre que le sommet et la base de la pyramide entrepreneuriale du pays sont contrôlés par les étrangers (Fauré, 1994) comme c'est d'ailleurs également le cas de la pyramide des postes de responsabilité dans l'entreprise. De manière plus précise, les petites et moyennes entreprises sont contrôlées à 52% par les étrangers (Fauré, 1994).

Cependant, l'analyse du registre des petites patentes indique une progression lente mais réelle de l'ivoirisation au cours de la période allant de 1967 à 1982. En effet, le taux d'ivoirisation passe de 26,2% en 1967 à 26,7% en 1976 et 39,2% en 1982 pour le secteur de l'artisanat ; le taux est estimé à 19,8%, 25,1% et 41,62% pour les services et à 14%, 18,5% et 33,3% pour le commerce, respectivement. Le petit commerce échappe aux ivoiriens. Par ailleurs, l'ivoirisation de la petite entreprise semble être, pour l'essentiel, le fait des femmes (Fauré, 1994).

Globalement on peut constater que les ivoiriens ont été détournés de l'entreprise privée par le système d'incitations mis en place par l'Etat et les institutions nationales. En particulier, ils sont relativement absents des catégories des grandes et moyennes entreprises.

Tout ce qui a été dit plus haut justifie donc que l'analyse se concentre sur la petite entreprise. Son statut juridique en fait généralement une entreprise personnelle (72,4% des entreprises du fichier des grandes patentes de la Direction Générale des Impôts ; 94% des dossiers du registre de commerce d'Abidjan (Fauré, 1994)) faisant de l'entrepreneur l'acteur central. La petite

entreprise résulte «de multitudes d'initiatives individuelles… Les tentatives se succèdent, se combinent, échouent pour celui – ci, sont reprises par d'autres…». En outre, on y trouve les « comportements typiquement entrepreneuriaux de ténacité et dynamisme, prise d'initiatives et de risques » (Fauré, 1994).
Les secteurs d'activité des entrepreneurs hommes sont, par ordre d'importance décroissant, le commerce, la production et les services. Pour les femmes, la priorité va aux services ; viennent ensuite, à égalité, le commerce et la production. On n'observe pas de spécialisation ou de contrôle sectoriels d'un groupe ethnique (Fauré, 1994) ; il n'existe donc pas de barrières à l'entrée des activités indépendantes et entrepreneuriales.
Le parcours professionnel des petits entrepreneurs précédant leur position de patrons est caractérisé par une mobilité spatiale qui peut être considérée comme une accumulation d'expériences préalables qui les ont préparés à la pratique de leur profession. Cette mobilité spatiale est doublée d'une mobilité statutaire en raison du passage d'une filiation majoritairement agricole à l'exercice d'un métier éloigné de l'agriculture, en l'occurrence le commerce. Cette grande mobilité semble avoir aidé les petits patrons à «réaliser des adaptations pragmatiques aux conditions économiques et techniques de leur profession d'arrivée» (Fauré, 1994).

2.2.2.3 Privés ivoiriens issus de la bourgeoisie d'Etat

Les autorités ivoiriennes ont publiquement et fréquemment regretté que le pays n'ait pas d'entreprises et d'entrepreneurs nationaux, ce qui justifie en partie son engagement dans le développement du secteur parapublic, notamment par la création des sociétés d'Etat. Mais la liaison de la bourgeoisie ivoirienne à l'Etat n'a pas permis et ne permet pas d'avoir l'esprit d'entreprise, d'être véritablement autonomes dans les décisions professionnelles et d'avoir un comportement de véritables entrepreneurs. Etre rentier ou avoir des affaires ne rime pas avec être entrepreneur ; affairisme n'est pas non plus synonyme d'esprit d'entreprise (Fauré, 1994).
Le passage de la bourgeoisie d'Etat à une bourgeoisie d'entrepreneurs a été difficile et a échoué car il y a très peu de cas de fonctionnaires reconvertis avec succès à l'entreprise privée. Cela se comprend aisément au regard du fait que le manque de performances ou le défaut d'efficacité n'a généralement pas eu d'impacts sur le statut et la position de cette catégorie d'acteurs, en raison de l'absence de sanctions contre les échecs individuels. En revanche, le succès de cette transition est observable chez d'anciens cadres de grandes entreprises privées (Fauré, 1994).

2.2.2.4 Etat entreprenant et entrepreneur

L'Etat ivoirien a pris de nombreuses initiatives et beaucoup de risques visant le développement du pays, en général, et l'amorce du processus

d'industrialisation, en particulier. Il s'est montré particulièrement entreprenant. En 1960, au moment où la Côte d'Ivoire devenait indépendante, la partie consistante de l'économie nationale se limitait aux plantations de café et de cacao. L'acteur économique ivoirien significatif était le planteur de café et de cacao dont l'émergence sur la scène économique, et bientôt politique, nationale était liée à la diffusion et à l'expansion rapides de ces deux cultures initiées depuis 1920. Au regard de l'héritage colonial représenté par quelques écoles et le canal de Vridi ouvert en 1950, le nouveau gouvernement ivoirien n'avait pas d'autre choix que de prendre des initiatives en matière économique en vue du rattrapage des autres anciennes colonies. Cette conduite était d'autant plus nécessaire que les planteurs ivoiriens, en tant qu'acteurs privés, n'avaient ni la conscience (la majorité d'entre eux étant analphabètes) ni les moyens techniques et financiers de développer les autres secteurs de l'économie nationale.

L'Etat ivoirien a donc joué un rôle de pionnier en décidant le démarrage et la mise en œuvre du processus d'industrialisation qu'il a ensuite organisé, orienté et financé. Il s'y est directement impliqué par l'édification d'entreprises agroindustrielles, au travers d'un secteur parapublic important constitué de sociétés d'Etat, de sociétés d'économie mixte et d'établissements publics. La création des sociétés d'Etat a commencé dès 1961 ; en 1979, à la veille de la réforme des sociétés d'Etat, il existait : 33 sociétés d'Etat, 200 sociétés d'économie mixte et 33 établissements publics (Fauré et Médard, 982).
L'Etat a joué et continue de jouer un rôle moteur dans l'économie. En effet, alors que les intérêts ivoiriens se renforcent significativement entre 1960-1974 et 1975-1985 en passant de 40% dans la première période à 57% dans la seconde et que la part des privés ivoiriens dans le capital des entreprises modernes stagne à 10%, celle de l'Etat augmente de 32% en 1975 à 47% en 1985 (Fauré, 1994). Il s'agit véritablement d'une économie mixte et d'un capitalisme d'Etat (Fauré et Médard, 1982).
Cette implication directe de l'Etat et la grande étendue du secteur parapublic s'expliquent par les raisons suivantes : le désintérêt des ivoiriens à l'égard des activités dont les profits ne sont pas immédiats, l'importance des volumes de financement des grandes réalisations économiques, la faiblesse de l'épargne privée, les qualités entrepreneuriales des nationaux réduites (Fauré, 1994). A ces raisons techniques et psychologiques d'attitudes et de comportements à l'égard du temps, de l'initiative et du risque, il convient d'ajouter d'autres associées à la régulation politique du système patrimonialiste et clientéliste en vigueur. En effet, ce système utilisait la distribution des postes de responsabilité du secteur parapublic comme un instrument pour récompenser et garantir le soutien et la fidélité des cadres du parti.
L'expansion de la taille de l'Etat s'est également accélérée sous la pression des agents privés, nationaux ou étrangers. «Ils ont appelé l'Etat et su tirer

profit de sa présence. Leur souci de limiter leurs risques financiers a entraîné un engagement massif de la puissance publique sous des formes très variées : accès facilité au foncier, réalisation d'équipements d'accueil, octroi de fournitures, règlementations fiscales et douanières spéciales, formation de main d'œuvre, constructions de logements…Les participations attendues de l'Etat contiennent un certain nombre d'atouts : décrocher un capital-dotation d'origine publique c'était, au moins jusqu'à la restructuration du secteur parapublic, et entre autres choses, l'assurance d'obtenir du crédit de l'Etat (à travers par exemple la CAA), le bénéfice d'exonérations fiscales, l'accès à des marchés de l'Etat, l'obtention d'intrants subventionnés ou de facteurs de production à prix avantageux, la possibilité d'user du découvert bancaire auprès d'établissements eux-mêmes dans la mouvance parapublique, des prêts consentis à des conditions spéciales, des subventions d'équilibre accordées sans vérifications, l'octroi généreux de l'aval de l'Etat pour des emprunts extérieurs, l'annulation de certaines dettes…» (Contamin et Fauré, 1990).

L'Etat est véritablement le premier entrepreneur de Côte d'Ivoire puisqu'à la veille de la libéralisation il contrôle près de la moitié de l'économie moderne ivoirienne, en détenant 11% du commerce, 13,72% de l'agriculture moderne, 50,87% de l'industrie et 63,25% des services (Fauré, 1994). Il est particulièrement présent dans l'industrie et les services ; le secteur parapublic a contribué au démarrage industriel au travers de la diversification des productions agricoles autres que le café et le cacao.
L'Etat a lui-même pratiqué l'esprit d'entreprise et fortement promu dans le pays la prise d'initiatives, la prise de risques et la mobilité sociale horizontale par la migration spatiale.
Concomitamment, cependant, il a mis en œuvre un système de gestion administrative et politique qui a largement contribué à émousser cet esprit d'entreprise chez les représentants de la bourgeoisie d'Etat et de l'affairisme privé. Il a donc mis en œuvre un système d'incitations incohérent et souvent contradictoire.

En conclusion, l'esprit d'initiatives, de risques, en résumé l'esprit d'entreprise, est présent chez l'ensemble des acteurs économiques ivoiriens (paysans, petits patrons urbains, l'Etat) sauf les affairistes privés associés à la bourgeoisie d'Etat.
A ces attributs, les paysans, notamment les colons agricoles, ajoutent l'esprit pionnier. Ils sont également innovateurs aussi bien par la découverte et l'utilisation de techniques agricoles exploitant la complémentarité agronomique des jeunes plants de café et de cacao avec certaines cultures vivrières traditionnelles, qu'en inventant des institutions appropriées pour réguler l'accès à la terre et à la main d'œuvre.

Les petits patrons urbains sont dynamiques dans des secteurs d'activité ne bénéficiant pas d'appui officiel. Ils sont majoritairement étrangers mais l'ivoirisation significative et en progrès dans ces activités est essentiellement réalisée par les femmes actives surtout dans le secteur des services. Les ivoiriens se sont généralement détournés des activités indépendantes et de l'entreprise privée en raison, en grande partie, des incitations contradictoires véhiculées par le système patrimonialiste et clientéliste mis en place par l'Etat. Bien que bénéficiaires de l'assistance généreuse des pouvoirs publics, les affairistes privés ivoiriens issus de la bourgeoisie d'Etat et liés au secteur parapublic ne sont généralement pas devenus de véritables entrepreneurs car trop liés à l'Etat et, pour cela, rarement sanctionnés pour l'insuffisance ou l'absence de performances.

Quant à l'Etat lui-même, non seulement il est entreprenant mais il est aussi entrepreneur, doublé d'esprit pionnier, notamment en ce qui concerne le développement industriel et des services. Il a fait la promotion de l'ivoirisation de l'économie dans son ensemble, à travers le capital social, les postes d'encadrement et le contrôle des activités industrielles. Toutefois, le système d'incitations qu'il a mis en place, qui associe trop étroitement le pouvoir politique et l'économie, a été incohérent et a souvent véhiculé des signaux contradictoires.

Qu'en est-il du comportement à l'égard de la consommation ?

2.2.3 Ajournement de la consommation courante ou épargne

L'ajournement à plus tard d'une consommation de biens et services à laquelle les moyens disponibles donnent légitimement droit révèle de la discipline personnelle et un contrôle de soi. Cette décision représente pour l'individu un double coût. D'abord, en décidant de ne pas se faire plaisir il renonce à une jouissance légitime. Deuxièmement, en différant cette jouissance à une date ultérieure il émet une préférence pour le futur au détriment de la satisfaction d'un besoin immédiat.

La propension à reporter à plus tard la consommation courante et à épargner les ressources correspondantes est un comportement essentiel pour le processus de l'amélioration économique car un individu ou une société qui cultive la frugalité ou qui ne gaspille pas se donne les moyens de se construire un avenir meilleur. En effet, si un nombre croissant d'individus se conduisent ainsi sur une longue période, se trouvera alors remplie l'une des principales conditions favorables au progrès car les ressources épargnées peuvent être utilisées pour accroître la capacité productive des entreprises et du pays. L'attitude et le comportement à l'égard de l'épargne sont observés chez les acteurs économiques identifiés dans les sections précédentes. S'agissant de l'exploitation agricole familiale d'avant la diffusion et l'expansion de l'économie de plantation, il a été déjà indiqué que le principal but de l'activité agricole était

d'assurer la consommation alimentaire. Le surplus éventuellement dégagé, généralement faible, était approprié et géré par le chef d'exploitation. Il servait à accroître le trésor familial dont l'une des principales destinations était le paiement de la dot de mariage des membres de la famille, le mariage étant l'instrument par lequel la reproduction sociale était assurée et le contrôle sur la main d'œuvre familiale exercé.

Avec le développement de l'économie de plantation, notamment du cacao et du café, la survie alimentaire des actifs demeure la principale motivation. Pour la majorité des exploitations agricoles de petite taille, le surplus obtenu reste généralement modeste. Les utilisations que le chef d'exploitation peut en faire mesurent le volume de l'épargne préalablement constituée : consommation de prestige, acquisitions foncières, mobilisation de la main d'œuvre salariée, scolarisation des enfants, constructions de maisons, achats d'intrants agricoles modernes. Toutefois, on sait que l'achat des intrants modernes ne figure pas très haut dans les priorités de la plupart des chefs d'exploitation ; le surplus est généralement trop faible pour financer des opérations d'envergure.
Le secteur de subsistance des activités urbaines et non agricoles se caractérise également par la survie des exploitants qui ne peuvent pas dégager des surplus significatifs ; l'épargne n'est donc pas envisageable pour eux. En revanche, les petits et moyens patrons d'établissements urbains sont « au dessus de la simple et délicate survie » et l'esprit d'épargne triomphe chez eux même si le volume épargné est faible (Fauré,1994). Quant aux privés ivoiriens issus de la bourgeoisie d'Etat, leur épargne est abondante si on en juge non seulement par le volume de leur consommation ostentatoire ou non essentielle et l'étendue des rentes constituées mais aussi par les flux des fonds expatriés dans les banques occidentales. On doit se souvenir que les ressources sur lesquelles se base leur épargne vient partiellement du surplus financier agricole redistribué par l'Etat.
Depuis toujours l'Etat ivoirien a imposé aux planteurs de cacao et de café une épargne forcée en ponctionnant leurs revenus au travers de la taxation du prix au producteur. On sait que cette retenue est allée jusqu'à 53% au cours de la période 1960-1985 (Pégatiénan, 1988) du prix du marché mondial. En 1977, par exemple, la Caisse de stabilisation a acheté un kilogramme de cacao et de café à 250 FCFA et l'a revendu sur le marché mondial à 1250 FCFA et 905 FCFA, respectivement. (HECHT, 1983) A cette ponction directe s'ajoute le droit unique de sortie traditionnellement prélevé sur les exportateurs qui, eux, ne sont pas nécessairement des planteurs. Ces surplus extraits du cacao et du café par l'Etat ont été longtemps considérables.

En résumé, l'exploitation agricole familiale qui, en général, produit elle-même sa nourriture, se caractérise par un faible surplus alimentaire et par la survie. Les faibles surplus éventuels sont utilisés pour constituer un trésor familial

dont l'objectif est de financer la dot du mariage. Après le développement de l'économie de plantation, le surplus alimentaire sert davantage à assurer la survie des membres actifs de la famille. L'épargne est minime ou inexistante et la constitution de rentes est limitée.
Il en va de même pour l'exploitation familiale non agricole urbaine qui fonctionne dans le secteur de subsistance. En revanche, les petits et moyens patrons urbains se situent au-delà de la survie et pratiquent l'épargne même si son volume est faible. Les privés ivoiriens liés à la bourgeoisie d'Etat disposent d'une épargne apparente énorme consacrée à la constitution de rentes.
L'Etat ivoirien a constamment ponctionné les revenus paysans et a constitué une épargne forcée ayant servi à financer une proportion importante de l'investissement public.
Malgré ces efforts individuels et étatiques, l'épargne nationale a été et demeure inférieure à l'investissement national ; l'écart entre les deux a été généralement comblé par l'endettement extérieur.
Cependant, l'on sait que ce qui importe, ce n'est pas tant le volume de l'épargne que son utilisation effective en vue de l'investissement. Cet emploi peut être rendu difficile par le délai d'attente de ses fruits escomptés.

2.2.4 Attente des fruits de l'investissement

L'attente des fruits de l'investissement mesure le temps séparant d'une part, la préparation et la mise en œuvre effective d'un investissement productif et, d'autre part, la maturation et la récolte de ses fruits. Ces délais sont plus ou moins longs selon le degré de complexité technique dudit investissement, la nature et les difficultés du marché desservi. A priori, on peut admettre que l'attente est moins longue avec l'investissement productif extensif que l'investissement productif visant l'accroissement de la capacité productive. Bien que le second type soit préférable au premier en raison de son potentiel supérieur de croissance, il n'est pas nécessairement choisi au regard de son coût probablement plus grand en termes d'intensité de l'effort.
Notre préoccupation est de connaître le type d'accumulation préféré par les acteurs économiques ivoiriens.

2.2.4.1 Investissement productif extensif

Le système traditionnel de production agricole en vigueur est consommateur de terres. Les chefs des exploitations agricoles familiales obéissent à la logique du «défrichement renouvelé» et de la croissance par l'extension des superficies plantées. Cette logique exige le recours à une main d'œuvre abondante dont la mobilisation a conduit à la mise en place de stratégies de construction de marchés captifs de travailleurs.
La constitution de vastes domaines fonciers apparaît également comme le moyen le plus accessible et le plus sûr pour l'ascension sociale des planteurs.

Le développement par l'augmentation de la taille des exploitations et non pas par concentration et absorption de plus petites exploitations est également dicté par le système d'incitations en vigueur (Gastellu, 1989) qui ne facilite ni ne récompense adéquatement l'accroissement de la capacité productive.
L'ensemble de la production du cacao et du café n'augmente que par l'augmentation du nombre des planteurs et l'expansion géographique des plantations à la suite de quoi le développement du front pionnier a détruit la forêt. Cette expansion se trouve maintenant limitée par l'épuisement des disponibilités foncières, l'amenuisement de la main d'oeuvre familiale consécutif aux transformations sociales et le renchérissement de la main d'œuvre salariée devenue de plus en plus incontournable.

Les exploitations familiales urbaines informelles et les petits et moyens établissements urbains pratiquent également l'investissement productif extensif par la diversification des activités, la multiplication des sources de revenus et l'investissement hors de l'entreprise initiale. Pour ces acteurs, la logique extensive se fonde sur le souci de contrôler la main d'œuvre, les difficultés d'accès à un marché élargi, l'absence de soutien officiel, le besoin de sécurité au regard des risques importants associés à un seul investissement. (Fauré, 1994).

2.2.4.2 Investissement dans l'accroissement de la capacité productive

La littérature de l'anthropologie économique reconnaît unanimement l'absence d'une logique d'investissement productif visant l'accroissement de la capacité productive chez le planteur ivoirien de cacao et de café. Non seulement les trésors familiaux traditionnels qu'ils amassent et les rentes constituées ne permettent pas un accroissement de la capacité productive et de la productivité de leurs exploitations mais, en plus, les paysans n'ont pas le réflexe de réinvestir les surplus agricoles, si petits soient ils, dans l'exploitation existante. Ils ne sont pas progressistes car la forte croissance agricole obtenue ne résulte pas d'une utilisation de moyens de production modernes et de l'accroissement des rendements. Même s'il existe des exemples d'intensification, l'utilisation d'équipements modernes n'a pas été suffisante pour influencer les rendements.
S'agissant des exploitations familiales non agricoles, le secteur de subsistance ne pratique pas du tout l'investissement dans l'accroissement de la capacité productive. En revanche, dans les petits et moyens établissements, le processus de réinvestissement d'une partie des revenus dans l'exploitation existante est amorcé ; il reste, toutefois, marginal.(Fauré, 1994)
L'Etat, principal entrepreneur de Côte d'Ivoire, a investi les surplus financiers agricoles extraits par la Caisse de stabilisation dans l'accroissement de la capacité productive de l'industrie et dans la création de nouvelles activités productives. En finançant l'éducation et la formation, ces surplus ont

également donné à des générations de jeunes ivoiriens l'opportunité de s'insérer dans les circuits de l'entreprise privée et de contribuer à accroître le potentiel économique du pays.
En revanche, les moyens financiers importants que l'Etat a mis à la disposition de la bourgeoisie ivoirienne, n'ont pas été utilisés par celle-ci pour acquérir et pratiquer une logique d'investissement dans la capacité productive, de sorte qu'on pense que le statut de bourgeoisie qu'on lui prête ne lui convient pas.
Les observations tirées de la littérature d'anthropologie économique indiquent donc une préférence nette des principaux acteurs économiques ivoiriens pour l'investissement productif extensif au détriment de l'investissement dans l'accroissement de la capacité productive. Ce comportement ne promeut pas l'accroissement de la productivité qui est la source crédible de l'amélioration continue du niveau de vie. A ce titre, il n'est pas étranger à la crise économique et financière du pays.
Il convient de noter que l'Etat a fait exception en investissant dans l'accroissement de la capacité productive, notamment dans le secteur industriel, même si l'on doit en même temps reconnaître que l'investissement public est loin d'avoir toujours été efficace. Aussi, lorsque la tempête est survenue, que la source des revenus publics a tari et que l'investissement public a chuté, la production et la consommation ont-elles fortement diminué, accélérant ainsi la crise économique.
En conclusion, que dire du niveau de la propension de l'ivoirien à l'effort ? Est-elle élevée ou faible ? A-t-elle augmenté au fil du temps ?

Pour faciliter la réponse à ces questions, il est utile de rappeler les principes simples qui gouvernent le comportement économique. L'homme moyen préfère avoir plus de biens matériels que moins ; il préfère également fournir moins d'efforts que plus. En vertu de ce principe, l'individu normal cherche à accumuler les biens matériels, à condition de ne pas avoir à fournir plus d'efforts pour les acquérir sauf pour éviter une baisse de sa consommation courante. Un second principe général veut que l'agent économique ait le libre choix entre une faible consommation dans l'immédiat et une consommation plus grande dans un futur lointain. Le choix de la première alternative atteste d'une faible propension à l'effort contre une propension plus élevée pour la seconde.

Au regard de l'analyse des dernières sections on peut retenir que, poussés par un ardent désir de s'enrichir, les ivoiriens ont fourni beaucoup d'efforts visant à améliorer leur niveau de vie et que leur propension à l'effort (travail, ajournement de la consommation, attente, esprit d'entreprise) s'est intensifiée au fil du temps encouragés en cela par l'implication directe de l'Etat dans les activités productives. Toutefois, le système d'incitations mis en place a orienté ces efforts soit vers la consommation improductive soit

vers l'investissement productif extensif, une direction qui ne contribue pas de manière crédible à l'accroissement de la productivité et du niveau de vie. Les ivoiriens se caractérisent par une forte propension à la facilité. En outre, ils semblent aussi avoir une préférence prononcée pour le présent ou l'immédiat au détriment du futur lointain

Cependant, il n'existe aucune indication pouvant les prédisposer à ces attitudes et comportements préjudiciables à la croissance et à la modernisation du pays. Ceux-ci, semble-t-il, sont favorisés par le système d'incitations produit par les institutions mises en œuvre par la société et les dirigeants ivoiriens.

2.3 Institutions, incitations à investir dans le futur et réactions des acteurs économiques

Les institutions sont les normes, les tabous et les sanctions que la société invente et met en place en vue de fixer les limites des actions et comportements de ses membres. Elles sont l'expression de la volonté des pouvoirs publics en tant que représentants de la société. Leurs conception et mise en œuvre créent l'opportunité pour les réformateurs de la société de manifester leur génie et leur créativité.

Les institutions aménagent les espaces dans lesquels s'organisent le dialogue de l'homme avec la nature qui l'entoure, les relations de l'homme avec les autres hommes au sein de la société et les conquêtes de l'homme sur lui-même.

La principale préoccupation de cette section est d'évaluer le champ que les institutions en vigueur offrent à l'effort de l'ivoirien. En fait, des interactions existent entre les institutions et l'effort. Si les institutions lui sont favorables, la propension à l'effort se trouve encouragée et s'accroît. Si cette propension est élevée, les institutions seront remodelées de manière à s'y ajuster (Lewis, 1967).

La mesure dans laquelle les institutions stimulent ou freinent l'effort dépend de (i) la protection qu'elles lui assurent ; (ii) des possibilités qu'elles offrent à la spécialisation ; (iii) de la liberté de manœuvre qu'elles autorisent (Lewis, 1967).

2.3.1 Effort et rémunération

Dans un environnement où dominent la coutume et les rapports personnels, une récompense non matérielle ou non pécuniaire de l'effort, en général, et du travail, en particulier, est facilement acceptée comme norme. Dans ce contexte, en effet, consentir gratuitement des largesses en faveur de son semblable est considéré comme ayant plus de valeur que l'argent. Cette attitude se trouve généralement renforcée en cas de faible influence ou d'absence du marché

dont la présence favorise progressivement l'émergence de rapports de plus en plus impersonnels et basés exclusivement sur les contrats.
A effort différentiel doit correspondre une récompense matérielle différentielle, autrement personne ne se défoncera à la tâche jusqu'à l'extrême limite de ses capacités. Chacun fera alors comme tout le monde en se contentant du strict minimum.En outre, la récompense doit aller à celui qui fournit l'effort ou à son ayant-droit dûment reconnu comme tel et non pas à un tiers. Personne ne fera d'efforts si les fruits de ceux-ci sont récoltés par d'autres.

Le problème pratique à résoudre consiste à déterminer si les institutions de la Côte d'Ivoire protègent l'effort en facilitant sa rémunération adéquate ou proportionnelle. La solution à ce problème exige une évaluation du contenu et des impacts (i) du régime foncier traditionnel et (ii) des incitations publiques visant la promotion de l'économie de plantation, l'industrialisation et l'entreprise privée ivoirienne. La mise en place du secteur parapublic et la gestion patrimonialiste et clientéliste de la redistribution des ressources publiques qui l'accompagne ont également contribué à façonner le système d'incitations qui régule les attitudes et les comportements des acteurs économiques et sociaux.

2.3.1.1 Régime foncier traditionnel

Dans les régions de forêt le régime foncier traditionnel est encore en formation et se caractérise globalement par une certaine souplesse. Sur les parcelles cultivées on constate une superposition de droits nouveaux et de droits anciens. Sur les espaces non cultivés, notamment dans les régions pionnières, il est observé une faible reconnaissance des droits fonciers et des déficiences de la part des populations autochtones à contrôler leurs territoires, ce qui conduit à une indéfinition légale de ces droits (Gastellu, 1989 ; Léonard et Vimard, 2005).
Sur le terrain la norme et la pratique semblent différer. La norme confie le contrôle de la terre à une autorité locale, par exemple le chef de terre ; en réalité, ce gestionnaire joue un rôle religieux ou moral. Dans la pratique, l'usager originaire du village a la liberté totale d'exploiter la terre non occupée ; il affirme son droit d'usage par la plantation d'un arbuste. A cet égard, une distinction essentielle est faite entre l'autochtone originaire du village et l'étranger, seul le premier ayant le droit de marquer son territoire par l'acte de planter un arbuste. Cette disposition du droit traditionnel a incité les individus entreprenants et travailleurs à faire du «défrichement renouvelé» le fer de lance de l'expansion du domaine foncier du planteur et de l'accroissement de la taille de l'exploitation agricole familiale. Elle a également contribué à encourager l'appropriation individuelle et privative de la terre (Gastellu, 1989). Ce comportement s'est d'autant plus développé que, dans les régions originelles du front pionnier, la terre acquise par «défrichement renouvelé»

est transmise par héritage en ligne utérine. En outre, dans ces régions, la contrepartie de la terre se résume généralement à un don symbolique, les ventes étant demeurées rares (Gastellu, 1989). Cependant, avec l'engouement pour la culture du cacao et du café, le déplacement du front pionnier et la raréfaction des terres de forêt, la vente de la terre tend à supplanter les autres formes de contrats de cession.
Parallèlement à ce droit foncier rural traditionnel, le régime foncier officiel est des plus libéraux puisque l'Etat a, depuis les années 1960, proclamé que la terre appartient à celui qui la met en valeur. Ce slogan a significativement contribué à légitimer et accélérer la course à la terre activement pratiquée notamment par la bourgeoisie d'Etat bénéficiant d'énormes facilités financières ainsi que par les hauts fonctionnaires et les cadres du secteur privé.La réforme du régime foncier intervenue en 1998 qui apporte des modifications significatives à la pratique existante attend d'être mise effectivement en œuvre.

Le régime foncier rural traditionnel et le slogan du gouvernement relatif à l'appropriation de la terre ont été complétés par les innovations institutionnelles informelles des colons agricoles et des sociétés pionnières qu'ils ont constituées visant à organiser l'accès effectif à la terre négociée auprès des autochtones d'une part, et à réguler la migration des manœuvres agricoles articulée autour du processus d'échange de la terre contre le travail de la main d'œuvre immigrée, d'autre part. Ces innovations institutionnelles, spontanées et autonomes, ont donné leurs contenus et dynamiques aux marchés de la terre et du travail agricoles des régions et sociétés pionnières.
Le régime foncier traditionnel, non contraint par la loi, de libre accès à la terre a consacré la pratique selon laquelle celui qui défriche la terre et la met en valeur peut jouir des fruits de son travail et peut les céder à ses ayant droit. Au regard de l'égalité des planteurs vis-à-vis du régime foncier, des conditions de prix et d'accès à la main d'œuvre, l'on peut dire que la rémunération offerte par le système d'incitation en vigueur est proportionnelle à l'effort de travail du planteur qui peut se mesurer par la taille des exploitations et le volume de la main-d'œuvre utilisée.
Le développement de l'économie de plantation s'explique donc en grande partie par le régime foncier traditionnel complété par les incitations véhiculées par les interventions publiques du gouvernement ivoirien.

2.3.1.2 Incitations économiques générée par les interventions publiques

On sait que la croissance forte, rapide et soutenue pendant vingt ans de l'économie ivoirienne s'explique par l'expansion de l'économie de plantation, notamment du cacao et du café. Cette économie de plantation a constitué la source des surplus financiers agricoles que l'Etat a extraits et utilisés pour financer l'investissement public qui a contribué au développement de l'industrie et des services.

2.3.1.2.1 Politiques visant l'expansion des cultures du cacao et du café

Le gouvernement a mis en place une politique officielle d'encouragement à l'agriculture, en général, et à la culture du cacao et du café, en particulier.

Les principaux instruments de cette politique sont : le prix garantis au producteur, les primes et aides, la facilitation de l'accès à la main d'œuvre immigrée, le régime foncier libéral, un système de commercialisation essentiellement privé.

Le premier élément de la politique agricole a consisté non seulement à garantir un prix au producteur mais surtout à le maintenir à un niveau jugé attractif par le paysan. En effet, avant la réforme de la Caisse de Stabilisation en 2000, le prix nominal au producteur a toujours augmenté sauf en 1965 et 1989. Il a évolué au même rythme que l'inflation, avec pour conséquence un prix au producteur en termes réels en augmentation faible mais régulière ou au pire constant. Les termes de l'échange urbain / rural n'ont pas évolué au détriment de la population rurale, ce qui a favorisé l'expansion de la culture de cacao et de café.

Deuxièmement, le gouvernement a octroyé au paysan à partir de 1965 des primes aux superficies plantées en variétés de cacao à haut rendement et à l'utilisation des techniques modernes d'espacement, d'élagage et de traitement phytosanitaire. Le programme de primes a également subventionné l'achat de semences, de pulvérisateurs et d'insecticides. Ces aides ont encouragé l'expansion de la production de cacao.

Troisièmement, l'Etat a mis en œuvre une politique consciente de facilitation de l'immigration d'une main d'œuvre agricole abondante et peu coûteuse originaire des pays voisins. Les moyens utilisés pour y parvenir sont : la facilité offerte par les institutions monétaires régionales et la monnaie commune pour le rapatriement dans les pays d'origine des revenus du travail, les liens de coopération et d'assistance établis au sein du Conseil de l'Entente, la liberté individuelle de s'installer, d'exercer un métier et d'être propriétaire de terre.

Quatrièmement, la liberté, la sécurité du régime foncier et la possibilité de transférer à des tiers les possessions foncières ont stimulé l'arrivée dans les zones cacaoyères des colons agricoles originaires des autres régions ivoiriennes ainsi que des travailleurs immigrés des pays voisins. L'afflux de la main d'œuvre agricole immigrée dans les régions cacaoyères, plus que l'accroissement des rendements ou de la taille des exploitations, a entraîné la croissance de la production agricole et de l'économie nationale au cours des décennies 1960, 1970 et au delà.

Cinquièmement, le gouvernement ivoirien a laissé entre les mains du secteur privé la commercialisation des productions des petits paysans, c'est-à-dire : la collecte, le transport, le stockage, le conditionnement et le transport. Le rôle de la Caisse de stabilisation s'est limité à l'accréditation des acheteurs

et exportateurs privés, la fixation du prix au producteur et du taux de la rémunération et des commissions pour les commerçants, l'approbation finale des contrats de vente aux acheteurs étrangers de cacao et de café. Globalement, le système est resté relativement concurrentiel et efficace. Le seul problème est le contrôle du système par des acteurs étrangers, libanais pour la collecte et le transport, français pour la commercialisation internationale et le transport maritime.
Sixièmement, un système d'encadrement des cultures par les sociétés d'Etat fut mis en place. En effet, la SATMACI a eu, depuis 1958 et jusqu'en 1993, la responsabilité de la promotion des cultures de cacao et de café. Elle a assuré le conseil agricole et la diffusion du matériel végétal, des autres intrants et du crédit agricole.
Par ailleurs, le gouvernement a cherché à maintenir un coût de production modéré en faveur des planteurs. Outre les primes, les subventions et les dispositions destinées à attirer la main d'œuvre immigrée déjà mentionnés, des taux de salaire agricole minimum inférieurs au salaire minimum urbain ont été pratiqués. S'y ajoutent les produits de première nécessité tels que le riz et le sucre cédés à des prix subventionnés dans les zones rurales.

De manière plus indirecte et secondaire, la production cacaoyère a été encouragée par l'institution de la coupe nationale du progrès, un concours officiel visant à créer l'émulation au sein de la communauté des paysans en vue de la modernisation et de l'expansion de leurs exploitations. Le Président de la République, lui-même, a fréquemment et publiquement encouragé les cadres privés et publics à créer des plantations dans leur village d'origine.

Enfin le système d'ascension sociale opérée par la scolarisation a indirectement favorisé l'expansion de l'économie de plantation. En effet, celle – ci a constitué l'un des principaux moyens de gagner les revenus nécessaires pour payer l'éducation des enfants. Mais, en milieu rural, la scolarisation massive des enfants a eu pour conséquence de réduire le volume de la main d'œuvre familiale et d'induire une demande accrue de travailleurs salariés. Les dépenses occasionnées par le recours à un volume croissant de travailleurs salariés ont, par la suite, poussé à l'expansion de la culture de cacao et de café.

La réaction des acteurs économiques à l'ensemble de ces incitations généralement favorables à l'expansion de la plantation de café et de cacao a été remarquable puisque le taux de croissance du café et du cacao tire celui de l'ensemble de l'économie. La production de café et de cacao a fourni les matières premières qui ont fondé le développement des agro industries, une composante essentielle de l'industrialisation et de la modernisation de l'économie nationale.

Toutefois, il est notoire qu'on ne note pas dans l'ensemble du dispositif d'appui un accent mis sur la productivité bien que l'action des services d'encadrement porte à la fois sur l'expansion et le rendement. Au regard du système de primes, l'on peut dire que l'expansion a eu la faveur de l'encadrement et du planteur.

2.3.1.2.2 Politiques de promotion de l'industrie

Il a déjà été indiqué que l'industrialisation du pays a véritablement été un projet du gouvernement ivoirien car, à l'indépendance, l'essentiel du système productif privé était constitué de planteurs à majorité analphabètes. Ils ne disposaient ni des capacités techniques ni des moyens financiers nécessaires pour prendre une telle initiative. Aussi celle-ci a-t-elle été prise par l'Etat à travers sa participation directe à la production industrielle à travers la construction du secteur parapublic dont 29,4% des unités étaient dans le secteur industriel et 61,5% dans les activités des services (Contamin et Fauré, 1990). L'action publique s'est également manifestée à travers des incitations visant à attirer le secteur privé local et étranger.

Le code des investissements de 1959 en a été le premier élément. Il contient les moyens juridiques, économiques et financiers visant le démarrage du secteur secondaire et la création des entreprises agroindustrielles. Les avantages fiscaux et douaniers accordés aux investisseurs, notamment aux entreprises prioritaires, ont été renforcés par une liberté totale de rapatriement des capitaux et profits. Ce dispositif attractif a contribué à mobiliser les financements extérieurs ainsi que l'investissement direct étranger.

Les avantages du code ont été complétés par d'autres instruments. Ainsi, l'Etat a créé le Fonds national d'investissement et la Société nationale de financement pour, dans le premier cas, prélever 10% sur les bénéfices industriels et commerciaux et, dans le second cas, affecter les fonds ainsi collectés à des programmes d'investissement spécifiques. Le code des investissements a été révisé plusieurs fois, d'abord, en 1985, pour stimuler les exportations industrielles ; ensuite, en 1995, pour libéraliser davantage l'économie.

Ces politiques ont eu pour conséquences une forte hausse de la part du secteur industriel dans le PIB de 6% du PIB en 1960 à 17,4% en 1970-78 et 22% en 1999-02. (CAPEC, 2007a). Au regard de l'absence totale d'industries à l'indépendance, ces résultats mesurent l'importance du chemin parcouru sous l'impulsion des incitations mises en place par le gouvernement. L'intervention directe de l'Etat dans la sphère industrielle alors que l'économie nationale n'est pas encore parvenue à accroître la productivité alimentaire, a contribué à accélérer la transformation structurelle de l'économie, c'est-à-dire , le passage de l'agriculture à l'industrie. Si l'Etat n'était pas intervenu aussi massivement et vigoureusement, cette transition largement amorcée se serait sans doute

faite beaucoup plus lentement ou n'aurait même pas du tout commencé. Cependant, malgré les attentes du gouvernement, peu de privés ivoiriens ont contribué au développement des activités manufacturières comme il a déjà été indiqué. Aussi l'Etat a-t-il entrepris d'encourager l'émergence de l'entreprise et de l'entrepreneur privés ivoiriens.

2.3.1.2.3 Politiques de promotion de l'entreprise privée ivoirienne

Les autorités ivoiriennes ont toujours regretté l'absence ou les faiblesses des entreprises et d'entrepreneurs nationaux et souligné leur volonté d'en faire la promotion. L'Etat a œuvré à cette promotion à travers un nombre important et varié d'instruments financiers, fiscaux et organisationnels (Fauré, 1994).

Du point de vue organisationnel, le gouvernement a, entre autres dispositifs, créé en 1968 l'Office de promotion des entreprises ivoiriennes pour proposer études, assistance technique et formation à des promoteurs nationaux. Avant sa dissolution en 1982, cet organisme a aidé à la création de 300 entreprises. Entre 1971 et 1975, ont été créés l'Office national d'artisanat d'art pour faire l'inventaire des activités relevant de sa compétence, les ateliers d'application et de production et les centres de formation d'artisans ruraux à l'intention des mécaniciens, garagistes, boulangers et autres corps de métiers du bâtiment. Le Bureau du développement industriel a fonctionné de 1971 à 1982 avec pour principales tâches d'attirer les investissements étrangers et de les orienter vers les entreprises nationales de taille moyenne.

Du point de vue des soutiens financiers, l'Etat a également apporté un concours substantiel à la promotion de l'entreprise privée ivoirienne. Ainsi a fonctionné, de 1968 à 1981, le Fonds de garantie des crédits aux entreprises ivoiriennes, avec pour objectif de garantir les prêts contractés lors de la création d'entreprises par les nationaux qui manquaient de fonds ou de sûretés immobilières. Plus de 200 entreprises ont été soutenues de cette façon. La Société nationale de financement (SONAFI) créée en 1963 avait, quant à elle, pour mission de prendre des participations lors de la création d'entreprises privées nationales. Le portefeuille d'actions gérées par cette société d'Etat au moment de sa dissolution en 1980 concernait plus de 100 entreprises. Un Fonds spécial pour les petites et moyennes entreprises créé au sein de la SONAFI et doté en ressources venant du budget national avait pour tâche de distribuer du crédit à taux attractifs aux PME ivoiriennes ; une centaine d'entre elles en avaient bénéficié au moment de sa dissolution. Quant au Fonds national d'investissement, créé en 1985, il était alimenté par des prélèvements annuels sur les profits réalisés par les entreprises privées qu'il transformait en obligations d'Etat et remboursait plus tard aux entreprises lorsque certains types d'investissements convenus avec le gouvernement étaient réalisés par elles.

Enfin, le gouvernement a créé des banques de développement publiques ou parapubliques pour soutenir les promoteurs nationaux. A cet effet, le Crédit de Côte d'Ivoire, la Banque ivoirienne de développement industriel et la Banque nationale de développement agricole leur ont octroyé des prêts et autres facilités bancaires.(Fauré, 1994)

Selon la littérature d'anthropologie économique, le système d'appui et d'assistance a montré des faiblesses et des lacunes au niveau organisationnel ; son fonctionnement interne a été défaillant, ses services et organismes n'ont pas opéré les contrôles nécessaires. Les principaux griefs sont les suivants : décisions prises sur dossiers, absence ou rareté de visites d'entreprises, inexistence d'outils comptables fiables et d'instruments de suivi des activités, non exigence d'indicateurs de performance. Au niveau plus politique, on a constaté que les aides organisationnelles, techniques, financières et juridiques apportées par l'Etat ont atteint un public essentiellement non professionnel dans le sens d'avoir une expérience et une affectation exclusive à leurs affaires. Par ailleurs, ces bénéficiaires peuvent être des gens ayant des protections en haut lieu ou étant associé à des personnalités influentes dans l'appareil politique ou administratif.

Le pouvoir politique a fait l'inventaire des défaillances du système d'appui à travers les analyses du Rapport du 8ème Congrès du PDCI RDA : «dispersion des moyens, absence de suivi et d'évaluation faute de coordination, méconnaissance des secteurs et des activités par les décideurs, incohérence avec les autres politiques gouvernementales, diversité et contradiction des tutelles ministérielles, personnel d'assistance non formé ou privé de perfectionnement, manque de rigueur dans la gestion des organismes de soutien (évasions financières, détournements des objectifs et des moyens) ». (Contamin et Fauré, 1990). On peut considérer qu'il s'agit aussi d'une autocritique.

Cette assistance massive, généreuse et coûteuse du gouvernement n'a pas produit les résultats escomptés en termes d'effectifs d'entreprises et d'entrepreneurs ivoiriens dynamiques présents sur le marché et de leur impact significatif sur l'évolution des affaires. Cette inefficacité s'explique aussi bien par les faiblesses ou lacunes du système d'appui officiel déjà mentionnées et les incitations qu'il véhicule que par les comportements des bénéficiaires en réaction à ces incitations.

«En réalité le relatif désintérêt des ivoiriens pour l'entreprise privée s'explique par les succès obtenus dans d'autres domaines. Ces succès ont eu tendance à détourner les nationaux du monde des affaires : le boom des cultures de rente et d'exportation, les généreux moyens dont ont longtemps bénéficié l'Etat et l'Administration, le développement exponentiel du secteur parapublic (établissements publics, société d'Etat, entreprises d'économie

mixte) et les prodigalités dont il faisait preuve à l'endroit de ses dirigeants, cadres et personnels, les garanties d'embauche, la stabilité des emplois, les rémunérations attrayantes assurées par les grandes firmes à capital totalement ou partiellement étranger et dont les coûts de production et les charges sociales étaient mécaniquement tirées vers le haut du fait du recours à une assistance technique expatriée chère et nombreuse, les importants avantages accordés aux enseignants (mesure de «décrochage » des grilles de la fonction publique dans la décennie 1970) parce que le secteur de l'éducation en pleine croissance ne parvenait pas à attirer les jeunes diplômés, etc… figurent parmi les principales composantes d'un cadre très peu incitatif aux initiatives privées, à la création d'entreprises par les nationaux.» (Fauré, 1994).

Les promoteurs nationaux ont une forte propension, par le truchement de prises de participations, de s'associer à des hommes politiques (ministres, députés, maires), des hauts fonctionnaires de l'administration et du secteur parapublic et des hommes d'affaires ayant des liens avec le pouvoir. «En 1986, 33% des entreprises ivoiriennes sont apparemment concernées par des apports de capitaux réalisés par des membres des instances politiques». (Fauré, 1994) «Les entreprises à «participation politique» sont proportionnellement plus nombreuses que les entreprises «sans participation politique» dans les activités primaires (respectivement 19% contre 7%), dans les activités manufacturières (26% contre 19%) et dans les services (46% contre 38%) alors qu'elles sont nettement moins présentes dans le commerce (20% contre 29%). Ce dernier secteur apparaît donc soit comme celui qui est le plus distant par rapport à l'influence politique soit comme celui qui est le plus délaissé par le milieu des hommes politiques.
Ils sont nombreux les atouts potentiels que ces hommes politiques peuvent apporter à l'entreprise dont ils détiennent des actions et qui sont recherchés. «La capacité d'influencer les décisions des administrations de l'Etat, même les plus techniques, de décrocher licences, quotas, permis, de faire bénéficier ses alliés de multiples aides et avantages prévus par les normes juridiques ou obtenus hors réglementations, de faire ouvrir par les établissements financiers de la place des crédits complaisants… et de bénéficier d'autorisations de découverts, de jouer du capital relationnel consubstantiel, dans un système patrimonialiste, à la qualité de personnage politique, ont été très souvent mis à contribution par des investisseurs nationaux mais aussi étrangers dans leurs projets d'entreprises.» (Fauré, 1994).

En contraste, les promoteurs nationaux qui fondent, possèdent et gèrent leurs entreprises ne sont pas très nombreux. Fauré (1994) en dénombrait 15 dans le secteur de l'industrie manufacturière. Selon lui, les conditions d'apparition d'un véritable milieu d'entrepreneurs nationaux de ce type n'ont jamais existé. L'abondance du capital venant du budget national et facilement

accessible aux promoteurs nationaux avant la crise financière au début de la décennie 1980 ainsi que les autres «conditions de l'accumulation primitive du capital ont entraîné une série de faiblesses dans le comportement de l'investisseur privé ivoirien. La multiplication des opérations financières va accroître les risques d'échecs ; l'impossibilité dans laquelle va se trouver le promoteur de contrôler et de maîtriser chacun de ses projets, en plus d'une activité salariale nécessairement délaissée, va hypothéquer ses chances de réussite ; l'absence d'une formation technique dans les diverses activités ne permettra pas à l'investisseur d'effectuer les choix optimum d'équipement, d'entretien et d'amortissement ; cet absentéisme et cette incompétence nécessiteront l'emploi d'un gérant ; l'abondance du capital combinée à une certaine inexpérience amène le promoteur ivoirien à enfler la taille de ses investissements. Il en ressort des immobilisations surdimensionnées, inadaptées aux conditions du marché. Les coûts, s'ils sont honorés, seront lourds et les amortissements élevés. Les frais de fonctionnement induits par un équipement parfois prestigieux obèrent la marche de l'établissement.» (Fauré et Médard, 1982).

Le 8ème Congrès du PDCI RDA a également critiqué le comportement de l'entrepreneur privé ivoirien : « Défaut de formation, méconnaissance des canons d'une gestion rigoureuse, rareté de vrais professionnels, absentéisme des promoteurs et dirigeants, inorganisation des chefs d'entreprises en dépit du grand nombre des groupements, des associations et syndicats qui ne sont pas en fait professionnellement représentatifs mais constituent des armes et bases politiques » (Fauré, 1994).

Les incitations véhiculées par le système d'appui et d'assistance à la promotion de l'entreprise privée ivoirienne sont contrecarrées par d'autres incitations contradictoires produites par le cadre transcendant de l'environnement économique global. Une autre incohérence du système en place consiste à assujettir l'accès des promoteurs nationaux aux appuis et ressources mentionnés plus haut à une certaine proximité avec le pouvoir politique. Ce rapprochement de la sphère politique interdit la liberté de manœuvre dont a besoin un entrepreneur professionnel pour gérer son affaire. Aussi le comportement du promoteur ivoirien a-t-il été généralement détourné de ses objectifs réellement professionnels pour aller vers la facilité et les gaspillages.

Le système d'appui et d'assistance aux entreprises ivoiriennes comporte des insuffisances que l'on peut résumer de la manière suivante : absence de rigueur dans la gestion des instruments mis en place ; promotion de non professionnels ou de personnes ayant des relations plus ou moins politiques ; comportement non professionnel et de facilité du promoteur ivoirien en raison du capital initial généralement acquis sans peine ; incohérence des

instruments avec d'autres instruments dans d'autres compartiments de la politique du gouvernement.
A cela l'on doit ajouter les travers nés du fonctionnement du système de redistribution des ressources publiques.

2.3.1.2.4 Politiques de redistribution des ressources publiques

Les ressources publiques comprennent les recettes fiscales et parapubliques, notamment les emprunts extérieurs et les surplus financiers agricoles extraits par la Caisse de stabilisation à partir des exportations de café et de cacao.
Il faut remarquer qu'au cours de la décennie 1970 les emprunts publics massifs ont injecté dans le système économique et financier ivoirien un flux continu et important de ressources financières. Il en a été ainsi en raison, en partie, de l'abondance des surplus financiers agricoles extraits par la Caisse de stabilisation et qui ont, d'une certaine façon, servi de caution ou garantie aux emprunts extérieurs. La forte complémentarité entre les surplus financiers agricoles et les emprunts extérieurs a contribué à donner l'illusion d'une prospérité sans fin aussi bien aux autorités ivoiriennes qu'à l'ensemble des ivoiriens. Les mécanismes mis en place pour la gestion de ces ressources ont donné lieu au développement de pratiques et de rapports patrimonialistes et clientélistes entre l'Etat et ses agents d'une part, et ceux du reste des ivoiriens qui pouvaient y avoir accès, d'autre part. Ce système a ainsi créé un ensemble d'incitations visant l'accès aux rentes auxquelles ces ressources donnaient naissance.

Les incitations créées par les mécanismes de redistribution de ces ressources publiques à travers la consommation et l'investissement publics constituent le principal objet de préoccupation. Cependant, nous avons choisi de mettre un accent particulier sur le cas des surplus financiers agricoles.
Il a déjà été noté que la ponction des revenus des planteurs de cacao et de café par la Caisse de stabilisation constitue l'un des principaux instruments utilisés par l'Etat ivoirien pour mobiliser des ressources en vue de financer ses dépenses. La stratégie consistant à taxer l'agriculture pour financer les secteurs non agricoles de l'économie nationale n'est pas propre à la Côte d'Ivoire ; elle a été couramment utilisée par tous les gouvernements du monde à un moment ou à un autre de l'histoire de leur pays. Seule la modalité de la taxe et l'utilisation qui en est faite peuvent différer.

Les surplus financiers agricoles ont servi à financer les secteurs non agricoles, notamment l'industrie et les services ; mais, de manière plus générale, c'est l'investissement public qui en a été le principal bénéficiaire. On peut également dire que, de manière plus particulière, les surplus financiers agricoles ont financé le secteur parapublic qui, comme déjà noté, est impressionnant ; il s'agit d'environ 254 organismes comprenant des établissements publics, des

sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte.
Quelle a été l'efficacité de cette politique et quels en ont été les principaux bénéficiaires ?

2.3.1.2.4.1 *Bénéfices pour les planteurs*

Il est de notoriété publique que les secteurs non agricoles du pays ont tiré avantage des ressources de l'agriculture qui leur ont été transférées. On peut se poser la question de savoir si, en retour, l'agriculture et les paysans ont effectivement bénéficié des investissements publics financés par les surplus financiers agricoles.

Tout d'abord, il est bon de souligner que le fait que le développement de l'agriculture de rente se soit poursuivi malgré la ponction opérée par le gouvernement signifie sans doute que la taxation n'a pas été excessive au point de décourager le travail des paysans. A cet égard, il a été mentionné que le prix réel au producteur a continuellement augmenté et au pire est resté constant.
Même si le prix est un puissant stimulant de l'activité de production, l'amélioration des conditions de vie du paysan est une incitation au moins aussi décisive. Ces conditions de vie se déclinent en un ensemble d'éléments tels que les infrastructures rurales et les services publics. Ces conditions se sont elles améliorées ?

On peut d'abord évaluer l'évolution du niveau de vie du planteur de café et de cacao en calculant le revenu rural par tête procuré par le cacao et le café. Le taux de croissance du revenu par tête a été estimé pour le café et le cacao1 à entre 1,7% et 2,7%, respectivement, pour 1950-1977, et entre 1,1% et 2,1% pour 1967-1977. Ce taux de croissance est à comparer à celui du revenu réel global par tête de 3,4% d'une part, et celui du revenu par tête des exportations de café et de cacao de 3,5%, d'autre part, pour la période 1960-1979. Ainsi, il apparaît que non seulement le niveau de vie des planteurs de cacao et de café a augmenté plus faiblement que celui de l'ensemble de la population ivoirienne (Hecht, 1983) mais, pire, il a baissé entre 1950-1977 et 1967-1977. Cette situation défavorable aux planteurs s'explique, premièrement, par la taxe que le gouvernement prélève sur le prix au producteur. Deuxièmement, la taille de l'exploitation agricole augmente faiblement car c'est plutôt l'augmentation du nombre de planteurs qui fait croître la production agricole. Troisièmement, la taxation du revenu du planteur l'a empêché d'agrandir son exploitation par l'achat de la terre devenue plus chère. Ce renchérissement s'explique par sa rareté induite par la course à la terre et la présence massive des travailleurs migrants eux aussi avides de terres en vue de devenir planteurs. Quatrièmement, le morcellement des exploitations du fait de l'héritage réduit la taille de l'exploitation (Hecht, 1983).

En contrepartie des surplus financiers agricoles extraits les paysans bénéficient-ils d'infrastructures et de services contribuant à améliorer leur niveau de vie ? Il est difficile d'isoler les dépenses publiques en faveur des seuls planteurs de café et de cacao. Les dépenses publiques et les investissements publics en faveur de l'ensemble des paysans représentent en 1981 3,7% du budget national d'investissement alors que 40% du même budget sont financés par la Caisse de stabilisation (Hecht, 1983).
Enfin les petits planteurs n'ont apparemment pas suffisamment voix au chapitre dans les affaires économiques et politiques du pays, en tout cas pas dans une proportion correspondant à leur contribution réelle à la croissance économique du pays.

L'absence d'intensification de l'agriculture constatée plus haut s'explique en partie par le faible revenu net laissé à la disposition du planteur après la ponction opérée par le gouvernement et en partie aussi par le faible réinvestissement dans l'agriculture du surplus agricole extrait par la Caisse de stabilisation. En revanche, l'essentiel de ce surplus a contribué à enrichir la bureaucratie politico-administrative installée dans les centres urbains. Cette bureaucratie peut être qualifiée de bourgeoisie pour avoir construit sa prospérité et celle des cercles de la famille et des amis sur le travail des paysans.

2.3.1.2.4.2 *Enrichissement accéléré de la bourgeoisie politico-administrative*

Cette bureaucratie est constituée par les fonctionnaires de l'administration publique et du secteur parapublic en liaison très étroite avec les responsables politiques. Les sociétés d'Etat sont le théâtre de l'alliance entre ces deux groupes d'acteurs aux intérêts économiques et politiques communs et bien souvent convergents.
Des extraits de rapports officiels du gouvernement ivoirien décrivent bien le système par les détails sur le fonctionnement interne des sociétés d'Etat et les comportements typiques de leurs dirigeants.
«La pratique qui s'est instituée a engendré tellement de sociétés d'Etat en quelques années que, en les examinant une à une dans leur situation d'origine et leur évolution, on est bien obligé de convenir que ces créations étaient trop souvent dictées par le souci de placer des amis désireux d'échapper à la hiérarchie et de bénéficier de privilèges exceptionnels» (Contamin et Fauré, 1990).
«Au plan économique et social le directeur de société a donc pratiqué une conception personnelle de son management. Généralement issu de la fonction publique, c'est lui-même qui s'est fixé son salaire et tous les avantages de sa nouvelle charge, naturellement aussi confortables que possible. Et comme il a quand même besoin de soutien ou de solidarité autour de lui, il a organisé

pour les uns et les autres la même chaîne de privilèges financiers et matériels. C'est ainsi qu'on a trouvé dans les sociétés d'Etat des salaires deux à trois fois plus élevés que ceux des directeurs de services administratifs centraux, non compris logement, mobilier, eau, électricité, voitures,domesticité et autres frais de réception ou de représentation pris en charge par la société et dont le montant est encore plus important que les salaires eux-mêmes» (Contamin et Fauré, 1990).
«Des conventions de travaux ou de fournitures ont été souscrites à des prix et à des conditions ahurissantes, des emprunts contractés pour des projets non autorisés, des voyages organisés à des fins fantaisistes, des achats d'avions et des constructions d'immeubles effectués sans nécessité réelle. Quant à la tenue des comptes d'exploitation, certains dirigeants ne s'en souciaient même pas, seuls les carnets de chèques dont ils disposaient librement en tant que seuls signataires pouvaient les préoccuper lorsqu'ils avaient dépassé leurs plafonds de découverts en banque» (Contamin et Fauré, 1990).

«Un certain nombre d'agents comptables détachés auprès des entreprises publiques ne présentent aucune position administrative régulière ; de nombreux établissements publics sont dépourvus de comptables publics ; on note une totale absence de respect des formes comptables règlementaires» ; «dans tel organisme, on a constaté une trop grande liberté et une certaine libéralité dans la gestion des fonds et dans l'attribution des avantages, traitements, primes, gratifications, prélèvements opérés sur les fonds de réserve..» ; « dans l'établissement .. les imputations comptables sont totalement irrégulières ; on y pratique des doubles paiements de loyers depuis 8 ans.». «Depuis sa création cet organisme ... n'est pas pourvu d'agent comptable et aucune tutelle financière n'a été exercée. Les comptes produits, en conséquence, ne présentent aucune fiabilité et sont, en leur forme, pratiquement inexploitables.» «En dépit de l'incompétence notoire de l'agent comptable affecté à…, il a été maintenu en fonction jusqu'à son départ à la retraite. L'entreprise n'a jamais été capable de produire les moindres documents de gestion.» «A…, comme dans beaucoup d'entreprises publiques les chèques étaient détenus par le directeur et exclusivement émis par lui, en dépit de la présence d'un agent comptable et en totale infraction avec la réglementation.» (Contamin et Fauré, 1990).
« Avant la réforme des sociétés d'Etat, l'Etat actionnaire avait un comportement plutôt laxiste… La compétence n'est pas le critère de nomination des responsables d'entreprises publiques, mais souvent le critère d'appartenance à la même ethnie ou à la même région que l'autorité de tutelle » (Contamin et Fauré, 1990).
«….le critère de compétence n'est pas toujours pris en considération et…c'est l'appartenance à la même ethnie qui peut être la motivation essentielle, il ne faut pas cacher cette tare. On utilise l'entreprise publique nationale à des fins

personnelles. Cela amène à proposer des ressortissants, des alliés à des postes de responsabilité, c'est cela le népotisme» «…..dans la plupart des SODE qui ont été supprimées, il y a eu des alliances (ethniques et népotiques) qui ont pu jouer. Certaines personnes n'ont pas été nommées selon leur compétence». «…….l'un de nos maux est de confondre l'entreprise et le dirigeant, ce qui fait que si l'entreprise marche mal ou plutôt si l'entreprise est mal gérée, on la dissout» (Contamin et Fauré, 1990)

Ces extraits de documents officiels sont la preuve que l'appropriation privée de ressources publiques et collectives était largement répandue ainsi que le clientélisme et le népotisme privilégiant les amis et les alliés sur une base ethnique au détriment de la compétence. Ce laxisme qui fait fi du respect des normes, des procédures et des réglementations a abouti à l'absence de contrôle des entreprises publiques et de sanction personnelle ou individuelle de leurs dirigeants en cas de faibles ou non performances. En définitive, ceux qui ont pu détenir des responsabilités dans ce contexte, se sont considérablement et rapidement enrichis, de même que leur entourage. Cela a été d'autant plus frappant que la prospérité du pays semblait sans fin.

En même temps que ce système de redistribution des ressources publiques véhiculait un message de facilité, il était ennemi de l'effort et conseillait la corruption pour accéder aux ressources publiques et collectives. Dans ces conditions, les secteurs administratif et parapublic étaient très attrayants pour la jeunesse ivoirienne et les nouveaux diplômés des universités et grandes écoles au détriment de l'emploi indépendant et de l'entreprise privée. Les efforts à fournir dans ces dernières catégories d'occupations sont apparues disproportionnés au regard des récompenses ou rémunérations ou encore rentabilités qui leur étaient associées.

En résumé, l'ensemble des interventions publiques et, en particulier, la redistribution des ressources publiques, notamment des surplus agricoles, ont créé des opportunités de s'enrichir que les ivoiriens se sont organisés pour exploiter. Les activités de redistribution ont certes eu beaucoup d'effets positifs comme, par exemple, la mise en route de la construction d'une base industrielle significative, le développement des infrastructures physiques et celles de l'éducation et de la formation. Mais elles ont également eu des effets pervers en rendant la recherche de rentes au travers du secteur parapublic plus rentable que les activités indépendantes et l'entreprise privée.

L'une des conséquences de cette perversion du système est l'incitation des élèves et des jeunes ivoiriens à s'orienter vers les formations privilégiées pour l'administration publique et le secteur parapublic plutôt que vers les carrières techniques et pratiques de l'entreprise privée. Ce qui apparaît plus grave pour le futur du pays, c'est le détournement des talents et des compétences vers

la captation des rentes au lieu de servir à réaliser des investissements visant l'amélioration de la productivité, source de l'accroissement continu du niveau de vie.

2.3.1.2.4.3 *Politique d'investissement public*

La part importante et croissante de l'investissement public dans le PIB traduit la vigueur et l'ampleur de la volonté et de l'ambition de l'Etat ivoirien d'équiper et de moderniser le pays d'une part, et de faire de l'investissement public le moteur de la croissance rapide, forte et soutenue, d'autre part. Cet investissement public a visé la construction des secteurs clés de l'économie nationale, notamment l'industrie et les services. Il a également eu pour but de promouvoir l'ivoirisation de l'économie tout en consolidant l'ouverture du pays sur l'extérieur.

Au regard de la faiblesse de l'épargne publique et de l'épargne intérieure, l'ampleur et la rapidité de l'investissement public ont induit un recours massif à l'endettement extérieur fondé en partie sur une surestimation de la crédibilité financière de l'Etat auprès des bailleurs de fonds essentiellement privés à l'époque de la prospérité du pays. Le volume de l'investissement public a aussi entraîné le déficit budgétaire qui, à son tour, a alimenté l'inflation et l'accroissement des importations. Par-dessus tout, l'investissement public a, pendant longtemps été associé à la mise en œuvre de critères de choix souvent non économiques ou peu rigoureux auxquels peut être imputée la faible productivité globale des facteurs constatée, représentative de la qualité médiocre de l'ensemble de la gestion économique (OCDE, 1999)

Au terme de cette analyse, peut on dire que les institutions ivoiriennes ont protégé l'effort en lui assurant une rémunération proportionnelle ou, au contraire, l'ont découragé par une récompense inappropriée ?

Premièrement, le régime foncier libéral mis en place par la société traditionnelle et renforcé par le laissez faire des autorités ivoiriennes jusqu'à la loi foncière de 1998, a contribué à initier une course à la terre associée à une course à la main d'œuvre immigrée venue soit des populations ivoiriennes du Nord de la Côte d'Ivoire, soit des pays voisins. Cette double course a été consolidée par les innovations institutionnelles informelles apportées spontanément par les colons agricoles oeuvrant dans les régions agricoles pionnières.

Le travail du paysan affecté au défrichement des terres et à l'entretien des cultures est récompensé au travers des superficies qu'il est capable de s'approprier ainsi que du volume de main d'œuvre et de l'intensité de travail qu'il peut mobiliser aussi bien auprès de la cellule domestique que de la cellule étrangère de l'exploitation agricole familiale.

Toutefois, la terre n'étant pas une contrainte en raison de son abondance relative, le régime foncier traditionnel a incité le planteur à pratiquer un

système d'exploitation extensif synonyme de gaspillage de ressources foncières.
Deuxièmement, au travers de ses interventions publiques, l'Etat a mis en place un système d'incitations qui a accéléré la course à la terre et à la main d'œuvre immigrée d'une part, et le gaspillage des terres attaché à leur exploitation extensive, d'autre part.
Le travail du paysan a généralement été bien récompensé car le développement de la plantation de café et de cacao a continué pendant plusieurs décennies. L'on peut en conclure que, malgré la taxation du travail du paysan par la Caisse de stabilisation, le prix au producteur est resté suffisamment rémunérateur.
Cependant, le système public d'incitations s'est montré davantage en faveur d'un accroissement des superficies que d'une amélioration des rendements.
Troisièmement, l'Etat a créé des entreprises publiques visant à initier de nouvelles activités économiques. Il a également mis en œuvre de nouveaux instruments et institutions en vue de mobiliser des capitaux privés et des travailleurs. Il en a résulté un accroissement des capacités productives du pays et la construction d'une base industrielle. En initiant le développement industriel, les interventions publiques ont favorisé l'accélération de la transformation structurelle, source de modernisation de l'économie et de la société ivoiriennes.
Quatrièmement, la promotion de l'entreprise privée ivoirienne s'est globalement soldée par un échec, en dépit du volume important des ressources publiques mobilisées en sa faveur et du coût élevé des appuis publics apportés. Cet échec s'explique essentiellement par l'incohérence et les messages contradictoires du système d'incitations en vigueur. Ses éléments privilégiant la facilité ont beaucoup plus attiré les acteurs économiques : il s'agit, notamment, des généreux avantages attachés au secteur parapublic en contrepartie de peu d'efforts correspondants et de performances médiocres alors que l'entreprise privée exige beaucoup de travail, des prises d'initiatives et de risques sans la certitude d'en être jamais récompensés ou d' en tirer des bénéfices au moins proportionnels à l'effort fourni.
Toutefois, l'on doit noter que le temps nécessaire à l'émergence et au développement de l'entrepreneur et de l'entreprise privée ivoiriens a probablement été sous-estimé, ce qui explique qu'on ait trop facilement conclu à l'échec et cédé au découragement.
Cinquièmement, la politique de redistribution des ressources publiques peut être considérée comme justifiée dans ses objectifs initiaux ; mais sa mise en œuvre pratique a été pernicieuse pour le futur de la Côte d'Ivoire. La politique a consisté à ponctionner les revenus agricoles pour financer le développement de l'industrie et des services. Cette stratégie est légitime et l'Etat s'est montré globalement efficace dans sa conduite car les résultats sont palpables même s'ils demeurent en deçà de ce que la masse des ressources investies pouvait

laisser espérer. L'économie et la société ivoiriennes sont relativement plus modernes qu'au début des années de l'indépendance et en comparaison avec le autres pays de la sous-région.

D'une certaine façon, l'Etat s'est montré injuste envers les paysans puisque les revenus qui leur ont été enlevés ont été redistribués aux citadins pratiquement sans une compensation équivalente puisque le niveau de vie des planteurs de café et de cacao a non seulement augmenté plus faiblement que celui de l'ensemble du pays mais, en plus, il a baissé dans le temps.
Les incitations produites par cette politique ont introduit une dose de perversion dans les attitudes et comportements économiques en stimulant la recherche de l'enrichissement facile, la préférence pour l'immédiat ou le présent au détriment du futur, l'absence de rigueur et de professionnalisme dans la gestion. Elles ont favorisé le détournement des talents et des compétences vers les consommations ostentatoires et la recherche de rentes devenus plus attractifs que l'investissement dans le futur. En conséquence, les jeunes se sont orientés surtout dans les professions administratives et libérales attachées au secteur parapublic et aux fonctions politiques au détriment des carrières techniques et pratiques, notamment agricoles, industrielles et commerciales.
Enfin, la confusion de la politique et de l'économie imposée par la gestion patrimonialiste et clientéliste a émoussé ou étouffé dans l'œuf la recherche de l'efficacité dans la conduite des affaires publiques.
Sixièmement, on peut considérer que l'investissement public résume l'ensemble des interventions publiques hors consommation. Bien qu'ayant globalement ciblé les infrastructures et l'accroissement des capacités productives, ce qui va dans la direction souhaitée, on peut déplorer que la faible rigueur des choix de nombre de projets d'investissement ait conduit à une faible efficacité de l'investissement public et de l'ensemble des interventions de l'Etat.
En conclusion, les institutions et interventions publiques peuvent être regroupées en deux catégories distinctes, celles ayant franchement encouragé l'effort, avec ou sans problèmes particuliers, d'une part, et celles qui lui ont été franchement défavorables, d'autre part.
Dans la première catégorie se classent d'abord le régime foncier traditionnel et les politiques de promotion de l'économie de plantation qui ont surtout stimulé le travail tout en privilégiant l'investissement productif extensif au détriment de l'accroissement de la productivité. Ensuite la politique de développement industriel axée sur l'accroissement des infrastructures et des capacités productives. Enfin, la politique d'investissement public qui, tout en en ciblant la capacité productive, a également fragilisé l'épargne publique, stimulé l'endettement extérieur et entretenu une faible productivité globale des facteurs caractéristique d'une efficacité publique médiocre. Le second groupe comprend la politique de redistribution des ressources publiques dont

les incitations n'ont pas stimulé le travail, l'épargne et l'esprit d'entreprise. Quant à la politique de promotion de l'entreprise privée ivoirienne, elle n'a pas atteint son principal objectif de faire émerger et développer l'esprit d'entreprise chez les nationaux et d'accroître le nombre d'entrepreneurs ivoiriens.
Outre l'effort économique, le commerce et la spécialisation sont également une source d'accumulation des richesses. Au regard de leur importance, il est nécessaire de déterminer si les institutions ivoiriennes leur offrent ou non suffisamment de possibilités.

2.3.2 Commerce et spécialisation

Cette section traite des avantages du commerce, de l'étendue du marché qui favorise la spécialisation et de l'organisation exigée par la spécialisation.

2.3.2.1 Avantages du commerce

Le commerce stimule l'accumulation des richesses en introduisant dans le pays des nouveautés qui incitent à accroître l'effort de travail : il apporte également des idées nouvelles relatives à d'autres modèles de consommation, de nouvelles techniques et de nouvelles conceptions des rapports sociaux. Il stimule également la spécialisation.
L'ouverture sur l'extérieur facilite la circulation des biens, des services et des facteurs de production. A l'indépendance, le gouvernement ivoirien a conçu le projet d'une croissance rapide et forte qui, dans un contexte où le pays manquait totalement de ressources humaines et de capitaux, l'a amené à choisir de dépendre de l'extérieur pour le capital financier, l'assistance technique ainsi que la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Depuis 1960 jusqu'à maintenant, l'économie ivoirienne a la réputation d'être extravertie et dépendante. Ce choix était délibéré.

Les éléments de cette dépendance sont bien connus : le cacao et le café, l'essentiel de la richesse du pays, doivent leur développement à la demande et aux prix extérieurs. Par ailleurs, ils se sont développés en grande partie grâce au travail de la main d'oeuvre étrangère.
En outre, le sommet et la base de la pyramide entrepreneuriale et de la pyramide des postes de responsabilité sont dominées par les étrangers. Le capital étranger et la dette extérieure constituent les principaux instruments financiers du pays. Ces traits sont la caractéristique la plus visible de l'extraversion de l'économie nationale. Cette dépendance peut être résumée par le taux d'ouverture (Exportations plus importations / PIB) estimé à 73 - 75% au cours de la période 1970-99 et 65% pour 1999-2004. Pour certains ce degré d'ouverture reste encore faible.
Cette ouverture sur l'extérieur a coûté au pays en termes de charges budgétaires importantes pour payer les experts et assistants techniques

étrangers qui furent très nombreux pendant les deux premières décennies. Les personnels expatriés sont encore nombreux dans les entreprises privées, d'où l'alourdissement des charges de personnel qui contribue significativement à accroître le coût des produits ivoiriens et à limiter leur compétitivité. La balance des paiements s'en trouve négativement affectée en raison des importations, des intérêts du service de la dette extérieure et des rapatriements de capitaux, de profits et de revenus des travailleurs étrangers.
Cependant, ces conséquences ne sont pas nées du hasard mais étaient prévisibles et perçues, dès le départ, par les autorités ivoiriennes comme le prix à payer pour générer la croissance économique forte et rapide qu'elles souhaitaient. On peut considérer que ces coûts ont été plus que compensés par la contribution positive de ces facteurs étrangers à la croissance forte et prolongée pendant les vingt années consécutives de la période de prospérité du pays et par la dynamique de développement ainsi mise en route.
L'ouverture sur l'extérieur a contribué à étendre le marché ivoirien au-delà de ses frontières.

2.3.2.2 Etendue du marché et politique industrielle et commerciale

L'étendue du marché favorise la spécialisation. Celle – ci permet à l'agent économique et au pays de consacrer l'essentiel de ses ressources à ce qu'il sait faire le mieux ; cette concentration de ressources contribue à accroître les richesses. Plus le marché est vaste plus les possibilités de spécialisation sont importantes.
La dimension du marché dépend de plusieurs éléments : le degré d'autonomie économique des ménages, l'importance de la population, le bas prix des communications, la richesse de la communauté, la standardisation des goûts, les barrières opposées par l'homme au commerce. En quoi les institutions ivoiriennes ont-elles favorisé ou freiné l'accroissement de l'étendue du marché ?

Dès le départ, le gouvernement ivoirien a fait beaucoup d'efforts pour ouvrir le pays au monde extérieur en réduisant les entraves au commerce international. En effet, de la période 1960-73 au cours de laquelle la protection industrielle a appuyé la construction d'une base industrielle inexistante auparavant, cette protection a été fortement renforcée entre 1973 et 1984 avant de connaître des vagues de libéralisation entrecoupées de retours à la protection.(Berg, Guillaumont, Pégatiénan, Amprou,1999).
Au cours de la période 1960-73 une base industrielle a été construite sous l'impulsion du code des investissements de 1959 (loi n° 59-134 du 3 septembre 1959) qui a mis en place un généreux système d'incitations destiné à attirer le capital étranger sur une base sélective. Les investisseurs bénéficiaires de statut prioritaire étaient exemptés du paiement de droits de douane sur les exportations et sur les importations de matières premières entrant dans les

exportations de produits finis. Outre ces exemptions, les entreprises prioritaires bénéficiaient d'un régime fiscal stabilisé et d'une convention d'établissement pendant 25 ans les exonérant des taxes sur les importations de matières premières.
Les restrictions quantitatives comprenant prohibitions, quotas et licences d'importation étaient utilisées comme instruments supplémentaires de protection pour appuyer l'installation des entreprises industrielles. Les produits assujettis à la licence d'importation devaient être traités par un comité spécial responsable du contrôle des importations.
La gamme des interventions du gouvernement comprenait un ensemble complexe de contrôles de prix. En cas d'urgence le gouvernement pouvait bloquer les prix de tout bien ou service. Ainsi les prix ont été bloqués en 1967 en raison de l'augmentation de la TVA, en 1968 à la suite de la hausse du salaire minimum et en 1969 après la dévaluation du Franc Français. La période 1966-73 a été marquée par le contrôle de prix et l'imposition intermittente de plafonds aux prix.

Au cours de la période 1973-84 la protection industrielle a été renforcée avec la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel fondée sur la transformation des matières premières locales et importées d'une part, et sur la protection de la base industrielle construite sous l'impulsion du code des investissements, d'autre part. Une réforme a été mise en œuvre en 1973 comportant des incitations favorisant l'importation d'une vaste gamme de machines et d'équipement de production, des incitations pour transformer le bois en taxant ses produits sous forme brute, des taxes à l'importation et des prohibitions en vue de promouvoir les industries textiles. Des taxes à l'exportation ont été mises en place pour stimuler la transformation locale.
L'utilisation des restrictions quantitatives a été élargie après 1973. Le nombre de produits soumis à la licence d'importation augmenta de 86 en 1973 à 310 en 1976 et 427 en 1982. En conséquence de ces mesures de protection, le taux de protection nominale s'éleva de 30% en 1971 à 32% en 1978 ; le taux de protection effective augmenta fortement de 39% à 76% au cours de la même période.

Le gouvernement est intervenu directement dans les activités productives en investissant dans les sociétés d'Etat de sorte à transformer les matières premières agricoles. La création des sociétés d'Etat visait également à accroître le contrôle local sur les activités industrielles dominées par le capital français. Plus de 250 sociétés d'Etat parmi les 400 répertoriées en 1981 ont été créées entre 1971 et 1980.
Au cours de la période 1984-88 une libéralisation commerciale fut mise en œuvre. En 1984 le code des investissements et le tarif de douane ont été réformés en vue de réduire la protection industrielle et de promouvoir

les exportations industrielles. Le code des investissements élimina les exonérations de taxes sur les matières premières importées accordées aux entreprises prioritaires. Il favorisa aussi l'installation des entreprises hors d'Abidjan et facilita la création de petites et moyennes entreprises. Les bas tarifs douaniers sur les équipements et les matières premières offraient une meilleure protection à l'industrie tout en pénalisant sélectivement les produits concurrents étrangers.
Les restrictions quantitatives furent supprimées pour les produits assujettis à la licence d'importation. En contrepartie, une surtaxe à l'importation et une surcharge fiscale furent imposées. Une subvention à l'exportation fut mise en place en 1984 pour compenser la surévaluation du FCFA et améliorer la compétitivité des entreprises.
Un retour à la protection est intervenu entre 1988 et 1990 motivé par la baisse des revenus de l'Etat. En 1989 les taux des tarifs sur les importations et exportations ont augmenté de 5% à 10% et une nouvelle taxe (la taxe statistique) de 2% a été créée. Le taux moyen de taxe de 1990 a augmenté à son niveau de 1983. Les barrières non tarifaires ont été renforcées à travers les contrôles des importations.

Il y a eu un retour à la libéralisation en 1990-93, notamment avec la mise en œuvre de quatre prêts d'ajustement sectoriels : un prêt pour la compétitivité (PASCO), un projet de développement de ressources humaines (PVRH), un prêt pour le secteur financier (PASFI) et un projet pour appuyer la gestion économique (PAGE). Tous les quatre étaient destinés à améliorer la compétitivité industrielle mais seul le PASCO visait ce but de manière spécifique. Les autres envisageaient d'améliorer l'environnement institutionnel général.
A partir de la dévaluation la libéralisation commerciale s'est approfondie. La promotion des exportations était un élément essentiel de la réforme initiée par la dévaluation ; le secteur privé joue désormais le rôle le plus important dans l'agence de promotion des exportations (APEXCI). Des réformes essentielles furent réalisées dans le secteur agricole. Le rôle de la Caisse de stabilisation dans la commercialisation interne et externe du café et du cacao a été fortement réduit pour accroître la participation du secteur privé et améliorer la transparence du système de commercialisation externe. Le changement majeur concerne la mise en place d'un système d'enchères pour les droits d'exportation mais ce système est parfois crédité de l'augmentation des surfacturations et d'une plus forte concentration des droits d'exportation entre les mains d'un groupe encore plus petit d'exportateurs.
Le système de commercialisation du riz s'est libéralisé. Les barrières non tarifaires ont été éliminées, les prix des équipements et des produits agricoles libéralisés et la protection effective de la production locale limitée à 40%. Les sociétés d'Etat en action dans les secteurs du palmier à huile (Palmindustrie), du sucre (Sodesucre) et du coton (Cidt) ont été privatisées.

Le nombre de prix contrôlés a été réduit de 34 en 1994 à 5 en 1997. Les prix intérieurs du pétrole, de l'eau et de l'électricité sont désormais reliés aux prix internationaux par des mécanismes d'ajustement automatique. (OCDE, 1999). Malgré tous ces efforts, la Côte d'Ivoire est toujours considérée par le Fonds Monétaire International, en 1996, comme l'un des pays africains les moins ouverts au commerce, classée 20ème sur 23 pays. (OCDE, 1999).

En conclusion, l'importance et le rôle du commerce extérieur ont été bien perçus par l'Etat et la volonté d'exploiter ses avantages, notamment les facteurs de production (main d'œuvre, capitaux, capacités techniques et compétences de gestion) en vue de construire une base industrielle solide et produire les ressources humaines. A cet effet, il a construit une politique industrielle et commerciale qui a flotté entre la nécessité d'octroyer des incitations aux promoteurs nationaux mais surtout étrangers et l'impératif de mobiliser des revenus publics accrus par l'augmentation des tarifs douaniers. Il a également du opérer un arbitrage entre la volonté de promouvoir l'ivoirisation des activités industrielles à travers la substitution aux importations à l'abri d'une protection suffisante et la promotion de l'exportation généralement synonyme de libéralisation. L'exacerbation de la crise économique et financière et la dévaluation de 1994 qui ont forcé l'Etat à réduire les déficits budgétaire et de la balance des paiements ont consacré le triomphe de la libéralisation et d'une ouverture accrue aux forces du marché.
Il a été dit que l'étendue du marché est également favorisée par la spécialisation. Celle-ci requiert une organisation efficace pour assurer la fluidité des transactions entre des acteurs géographiquement dispersés et entre des activités dont la gamme à l'intérieur d'un même secteur s'élargit rapidement.

2.3.2.3 Organisation

La spécialisation exige une coordination, d'abord par les prix, ensuite la monnaie, enfin le taux de change.
La Côte d'Ivoire a connu des épisodes plus ou moins longs de contrôle administratif des prix. Ces contrôles (loi n°60-273 de septembre 1960 révisée par une loi du 21 décembre 1964) ont eu plusieurs modalités ou régimes : la taxation, l'homologation et la détermination par le marché.
Avec le régime de la taxation, les prix étaient fixés par des décrets du gouvernement sur la base des coûts moyens et des marges de profits. Ce régime de prix ne concernait qu'une gamme limitée de produits de première nécessité. Sous le régime de l'homologation, l'administration approuvait le prix fixé sur la base d'éléments dûment justifiés par une documentation appropriée. Avec le régime de liberté du marché les vendeurs et les acheteurs fixent désormais librement leurs prix. La section précédente a indiqué que depuis la dévaluation en 1994, tous les prix sont sous le régime de totale liberté.

2.3.2.3.1 **Coordination par les prix**

Il est important d'indiquer comment ont évolué les principaux facteurs susceptibles d'influencer le niveau des prix, à savoir : la fiscalité et le coût de l'eau, de l'électricité, des produits pétroliers, des transports et du travail.

2.3.2.3.1.1 *Fiscalité*

Le taux de la pression fiscale en Côte d'Ivoire est relativement élevé par rapport à la moyenne dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine. Toutefois, on observe en 2003 et 2004 un rapprochement des deux taux.

Dans l'ensemble, les entreprises ivoiriennes subissent un taux de prélèvement relativement élevé et croissant, ce qui inhibe leur compétitivité locale. Certaines d'entre elles sont assujetties à des prélèvements plus importants que la moyenne. Il s'agit des entreprises de l'industrie alimentaire, du sucre et des tabacs, des fabriques de boissons et glaces alimentaires, des unités d'énergie électrique, gaz et eau, des industries du cuir et articles chaussants, de mécanique et électrique.

Les entreprises du commerce d'exportation tout comme celles du commerce de détail et demi gros connaissent également des prélèvements supérieurs à la moyenne, notamment à partir de 1994. Celles qui sont les moins imposées appartiennent aux branches de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et sylviculture, de l'extraction des minerais et minéraux, de l'industrie du pétrole.

Le niveau des prélèvements constitue une contrainte à la compétitivité des entreprises, particulièrement celles dont les productions sont concurrencées sur les marchés domestiques par des produits importés à qualité égale.

2.3.2.3.1.2 *Coût des facteurs*

Les contraintes globales auxquelles sont confrontées les entreprises ont généralement trait aux coûts des facteurs de production et de transformation, ce qui affecte considérablement leur compétitivité.
Les coûts de facteurs concernent ceux de l'énergie et eau et les coûts relatifs au transport et au travail.

2.3.2.3.1.2.1 Electricité, eau et produits pétroliers

L'électricité, l'eau et les produits pétroliers représentent une part importante des coûts de transformation, en dépit des avantages fiscaux consentis par l'Etat sur l'eau et le fuel et du tarif spécial sur l'électricité.
Ces coûts seront comparés à ceux de certains pays d'Afrique (Cameroun, Maroc, Nigeria) et d'Asie (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) afin d'évaluer la compétitivité de la Côte d'Ivoire.
Le tarif général du kWh appliqué en Côte d'Ivoire (0,04$ à 0,09$) est inférieur

au prix pratiqué au Maroc (0,07$ à 0,13$) et presque identique aux fourchettes de prix en cours au Cameroun (0,06$ à 0,08$). Il est cependant supérieur à ceux appliqués en Malaisie (0,03$ à 0,05$) et en Thaïlande (0,02$ à 0,05$).

L'exploitation prochaine du gaz naturel et l'utilisation de ce gaz pour produire de l'électricité permettra de réduire le coût de production de l'énergie et, par conséquent, le prix de vente du kWh. La baisse du coût de l'énergie consommée par les entreprises contribuera, entre autres, à réduire leur coût de production.

La comparaison des prix nominaux de l'eau à usage industriel, exprimés en $ US, fait apparaître des tarifs élevés en Côte d'Ivoire. Ainsi, en terme nominal, les tarifs ivoiriens sont plus élevés dans une proportion de 29% à 68% que ceux du Cameroun, de 11,5% à 380% que ceux du Maroc, de 90% à 490% que ceux de la Malaisie et de 35% à 90% que ceux de la Thaïlande.

L'examen de la structure tarifaire de l'eau en Côte d'Ivoire montre que les taxes spécifiques constituent plus de 50% du prix. Autrement dit, le prix de l'eau hors taxes spécifiques pourrait être compétitif.

Les prix des produits pétroliers (essence super, gasoil, etc.), payés par les entreprises sont plus élevés en Côte d'Ivoire que dans les pays de comparaison (Cameroun, Nigeria, Maroc, Malaisie et Thaïlande). Les prix du super et de gasoil, en Thaïlande, sont respectivement de 50% et 25% moins chers que ceux pratiqués en Côte d'Ivoire. Bien que les écarts soient faibles, les prix du super et du gasoil en Côte d'Ivoire sont inférieurs de 11% et 1,4%, respectivement, par rapport au Maroc et au Cameroun. D'une manière générale, les écarts de prix défavorables à la Côte d'Ivoire sont relativement faibles.
Comme pour l'eau les prix des produits pétroliers sont relativement élevés du fait de la part élevée des taxes spécifiques, notamment sur le super et le gasoil. En 1999, les taxes représentaient 47% du prix du super et 30% de celui de gasoil. Certes les prix des produits pétroliers ont baissé, passant de 1,322 $US/l en 1992 à 0,658 $US/l en 1999 pour le super et de 0,925 $US/l à 0,403 $US/l pour le gazole, mais cette baisse est insuffisante pour compenser les écarts de prix avec ceux pratiqués dans les pays concurrents.

2.3.2.3.1.2.2 Transports et télécommunications
La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau routier assez bien développé avec un linéaire total de plus de 81.000 kilomètres dont 6.514 kilomètres revêtus en 2000. Ce linéaire se répartit entre les routes classées (33.907 km) et les routes non classées (48.089 km)[3]. En dépit des investissements consentis pour l'entretien routier[4], les routes sont dans un état de dégradation très avancé : 56% pour les routes revêtues et 71% pour les routes non revêtues. La forte dégradation des routes ivoiriennes peut s'expliquer par leur âge.

En 2002, plus de la moitié des routes revêtues avait plus de 15 ans.

Une analyse faite à partir de la tarification de base (FCFA/Tonne/Km) par le BNETD, en 1999, montre que le coût unitaire de transport routier en Côte d'Ivoire (0,04$ et 0,06$) est d'un niveau comparable à celui de la Thaïlande (0,03$ et 0,05$) et du Maroc (0,04$) pour une distance inférieure à 500 km, confirmant ainsi la qualité et la densité des infrastructures routières en Côte d'ivoire. Au-delà de 500 km, le tarif de transport en Côte d'Ivoire est de 29% à 152% supérieur à celui de la Thaïlande.
Le transport ferroviaire n'est pas assez développé. La seule voie ferrée exploitée est celle reliant la Côte d'Ivoire au Burkina Faso. Non seulement le réseau est faible, mais peu de régions en bénéficient car la voie ferrée traverse le pays du Sud au Nord sans ramifications en direction des zones productrices de produits agricoles.
Le tarif maximum de transfert ferroviaire (tonne/km) applicable en Côte d'Ivoire est de 0,076 US$ contre 0,04 pour le Maroc et 0,019 pour la Thaïlande. Au niveau des coûts unitaires, les prix en vigueur en Côte d'Ivoire sont élevés et varient plus d'une distance à l'autre, comparés aux prix pratiqués dans les autres pays.

La Côte d'Ivoire a le privilège de disposer d'une façade maritime de plus de 500 kilomètres. Elle est en outre traversée par quatre grands fleuves, ce qui offre de réelles possibilités de transport de personnes, de fret et de marchandises au niveau national, mais les plans d'eau lagunaire et fluviale sont peu exploités à cet effet. Le pays dispose de deux ports en eau profonde à Abidjan et San-Pedro.
Les tarifs des transports maritimes, en fonction de la nature des produits, sont très variables. La Côte d'Ivoire est défavorisée par rapport au Maroc à cause de sa position géographique. Par contre elle est relativement compétitive par rapport aux pays d'Asie du Sud Est (la Malaise et la Thaïlande) pour les conteneurs de 20 pieds à destination de l'Europe. Concernant les conteneurs d'un volume supérieur ou égal à 40 pieds, les tarifs de la Côte d'Ivoire sont plus élevés ou d'un niveau comparable à ceux du Maroc, de la Malaisie et de la Thaïlande.

---

[3] Classification administrative conforme à la loi n°61-241 du 2 août 1961. Les routes de la classe A d'un linéaire total de 5.845 km correspondent aux routes nationales à grande circulation assurant les liaisons entre les préfectures et faisant la jonction avec les pays limitrophes. Celles de la classe B d'un linéaire de 7.013 km sont des routes d'intérêt régional et national. Elles relient les sous préfectures entre elles et au réseau précédent. Les routes de classe C d'un linéaire de 21.049 km sont des routes d'intérêt régional permettant de relier les villages entre eux ainsi qu'aux réseaux précédents. Il s'agit en fait de pistes aux caractéristiques très variées. Quant aux routes non classées, elles ont un linéaire de 48.089 km. Elles correspondent à celles qui n'ont pas encore l'objet de classement administratif. Dans la classification fonctionnelle, il existe les réseaux primaires (classes A et B), secondaire (classe C) et tertiaire (non classées).
[4] Le budget de l'entretien routier est passé de 10,225 milliards F CFA en 1994 à 47,019 milliards F CFA en 2000.

Au niveau des transports aériens, la Côte d'Ivoire dispose de plus de 10 aéroports dont trois de rang international (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro). Les infrastructures aéroportuaires sont cependant dans un état de dégradation avancé. A destination de l'Europe, le coût de transport aérien en Côte d'Ivoire peut être considéré comme élevé. En effet, pour une marchandise de 500 kg, le coût de transport aérien à partir d'Abidjan à destination de l'Europe est de 3,47 US $ contre 0,87 à 1,6 US $ à partir du Maroc et 2,18 $ à 2,24 $ de la Malaisie. La Côte d'Ivoire offre toutefois des tarifs aériens plus compétitifs que la Thaïlande à destination des USA et de l'Europe.

L'exploitation du réseau des télécommunications reste encore entre les mains du seul opérateur qu'est Côte d'Ivoire Télécom. La libéralisation totale du secteur, en cours de réalisation, devrait contribuer à une amélioration de l'offre et de la qualité des services. Les investissements réalisés par Côte d'Ivoire Télécom entre 1997 et 2002 ont permis d'une part de moderniser les infrastructures qui sont désormais numérisées en quasi-totalité et, d'autre part, de passer de 160.000 lignes en 1997 à 211.000 en 1999[5] et d'atteindre 340.000 à la fin de l'année 2002.

Depuis 1996 à ce jour, cinq opérateurs de téléphonie cellulaire ont investi en Côte d'Ivoire : Orange, MTN, Moov, arobase et K'OZ. Malgré les performances réalisées, les services de télécommunications ne donnent pas encore entière satisfaction aux usagers et les entreprises ne sont pas compétitives selon certains opérateurs économiques.

2.3.2.3.1.2.3 Input travail

Les salaires dans l'industrie ivoirienne sont inférieurs à ceux de l'Union européenne (14,12 $/h) et de l'Amérique du Sud (3,20 $/h). Ils sont cependant supérieurs aux salaires horaires minima au Maroc, aux Philippines et en Thaïlande. Les écarts sont de 17% à 52% pour les ouvriers qualifiés, les techniciens et les ingénieurs. Les rapports de salaires horaires maxima entre la Côte d'Ivoire et le Maroc vont de 1,4 pour les ingénieurs et les cadres supérieurs à 2,2 pour les techniciens. Ces rapports s'établissent entre 1 et 1,3 pour la Malaisie, 1,4 et 1,9 pour les Philippines, 1,4 et 2,5 pour la Thaïlande, 3 et 5 pour l'Indonésie.

Les salaires des autres cadres supérieurs sont par contre plus élevés au Maroc et aux Philippines de 4% et de 3% respectivement, par rapport à ceux de la Côte d'Ivoire.

En revanche, la position de la Côte d'Ivoire est variable en ce qui concerne les salaires horaires maxima des ouvriers non qualifiés. Ses salaires horaires maxima sont nettement inférieurs à ceux de ses concurrents.

---

[5] En 1999 particulièrement, les statistiques indiquaient 200 localités avec 20.000 abonnés pour les lignes fixes. Il y avait par contre 219.000 abonnés pour le réseau cellulaire.

2.3.2.3.1.3 *Structure des coûts de production*

L'analyse de la structure des coûts dans quelques filières et entreprises ivoiriennes, notamment du cacao, du café, de l'huile de palme et du coton, permet de déterminer dans quelle mesure le poids des coûts de facteurs, et de la fiscalité en particulier, se trouve à l'origine de leur manque de compétitivité.

2.3.2.3.1.3.1 Filière cacao

Au niveau de la transformation de cacao, la structure du coût total de transformation de fève en masse et en beurre (hors coût d'achat des fèves) par une usine ivoirienne fait apparaître un poids prépondérant de la dotation aux amortissements (21,1%), des frais d'entretien (14,6%), de personnel (14,5%) et du coût de l'énergie (12,2%). Les autres postes représentent, chacun, moins de 10% des charges totales de transformation.

Comparée à une usine de même capacité située en Europe, l'usine ivoirienne connaît un surcoût de transformation de 56,5 FCFA/kg (158,7 FCFA/kg contre 102,2 FCFA/kg).

Ce surcoût trouve son origine dans les investissements réalisés (15,17 FCFA/kg de fèves transformées contre 7,58 FCFA en Europe) et dans certaines charges d'exploitation dont les plus significatives sont l'entretien (23,17 FCFA/kg contre 12,62 FCFA/kg), les dotations aux amortissements (- 11,83 FCFA/kg en défaveur de l'usine ivoirienne), les frais financiers liés au mode de financement des immobilisations (-9,31 FCFA/kg de fèves transformées).

Le coût des emballages constitue aussi une charge importante supportée par l'usine ivoirienne tandis que sa concurrente européenne située à proximité de sa clientèle effectue sa livraison en liquide ou en vrac. Les charges d'énergie sont plus élevées en Côte d'Ivoire. A ces deux frais (emballage et énergie), il faut ajouter les matières consommables plus chères en Côte d'Ivoire, le financement du cycle d'exploitation et les «autres frais d'exploitation » incluant assurances des stocks et des immobilisations, traitements phytosanitaires, voyages et déplacements, Postes et télécommunications, taxes diverses.

Ainsi, les produits finis et semi finis de la filière cacao se trouveront moins compétitifs sur le marché européen même s'ils sont compétitifs sur le marché domestique et sous régional à cause de la proximité des zones de production des fèves et de consommation des produits finis et semi finis qui réduit les surcoûts liés au transport et de l'appartenance à l'espace UEMOA, ce qui permet de réduire les taxes aux frontières des pays de la sous région.

2.3.2.3.1.3.2 Filière café

La production ivoirienne de produits dérivés du café est destinée principalement à la consommation des ménages de la sous région. Le café moulu est écoulé sur le marché domestique, tandis que plus de 90% du café soluble est destiné à l'exportation.

Concernant le coût de la transformation du café, plus de la moitié (52,9%) du coût de revient de café soluble est due à l'achat du café vert et des autres matières premières. Le coût de la main-d'œuvre dans les usines de transformation est inférieur d'environ 35% du coût de la main-d'œuvre Europe.

Tout comme pour le cacao transformé, le produit fini ou semi fini de café est obtenu dans des conditions moins avantageuses dans l'absolu en Côte d'Ivoire qu'en Europe ou en Amérique. Cependant, les surcoûts engendrés par le coût des facteurs se trouvent compensés par les coûts d'acquisition de la matière première. La proximité des zones de production de la matière première et de consommation du produit fini et semi fini (la zone UEMOA), permet également de compenser ces surcoûts. Ainsi, le café transformé ivoirien bénéficie d'une compétitivité avérée au niveau domestique et sous régional.

2.3.2.3.1.3.3 Huile de palme

Les trois principaux opérateurs de la première transformation de la filière doivent leur survie aux opérateurs de la seconde transformation qui acceptent de surpayer l'huile. La comparaison de la filière huile de palme de Côte d'Ivoire avec celles des autres producteurs importants que sont l'Indonésie et la Malaisie montre que la filière ivoirienne fait face à un problème structurel du à la faiblesse de ses rendements qui se situent, en moyenne, à 10 t/ha alors qu'en Asie du Sud Est ils sont de l'ordre de 20 t/ha.

Par ailleurs, à investissement identique par ha, les amortissements et frais financiers par tonne d'huile produite sont 1,8 fois plus élevés en Côte d'Ivoire qu'en Indonésie. Il en va de même pour les coûts d'entretien des plantations et, dans une certaine mesure, des coûts de récolte et de collecte puisque la plus forte productivité des parcelles réduit les distances à tonnages équivalents.

Au niveau des industries, l'amélioration de l'ingénierie des huileries asiatiques s'est traduite par des réductions sensibles des coûts d'entretien et d'exploitation. Ainsi, une huilerie de 45 t/h de capacité en Indonésie comporte une seule chaîne contre deux chaînes de 20 t/h pour une unité de 40 t/h en Côte d'Ivoire, ce qui nécessite le double du personnel de production. Par ailleurs, la vétusté de l'ingénierie en Côte d'Ivoire se traduit par des amortissements et des frais financiers 2,5 à 4 fois plus élevés qu'en Indonésie et par des coûts directs d'exploitation et d'entretien plus élevés.

2.3.2.3.1.3.4 Coton

Les entreprises de la filière coton bénéficient du régime fiscal stabilisé qu'offrent les conventions d'établissement signées avec l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce régime permet d'importer les intrants utilisés dans le processus de transformation industriel sous le régime douanier économique. Ce régime autorise pour les industriels du secteur textile un dédouanement partiellement exonéré.

Hormis les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne (Grèce et Espagne) et la Chine où la filière coton bénéficie de subventions de l'ordre de 50, 60 et 14 cents US la livre, respectivement, l'industrie textile ivoirienne a accès à de la fibre à prix moyennement concurrentiel. Le prix de cession de la CIDT a été de 650 FCFA à la campagne 1998/99 et 700 FCFA en 1999/2000. Mais, la campagne 2000/2001 a vu d'importantes augmentations du prix de la fibre, jusqu'à 1.100 FCFA/kg, obligeant les filatures à l'acheter à 900 FCFA/kg alors que le point d'équilibre pour l'industrie est de 750 F CFA/kg. L'incertitude due aux variations du prix de la matière première, la dépendance vis-à-vis des livraisons continues et l'impossibilité de répercuter les variations de prix sur les acheteurs constituent une contrainte majeure pour l'industrie.

Il ressort de la structure des prix de revient des principaux produits textiles et les coûts des facteurs de production que trois facteurs sont déterminants dans le coût de revient hors taxe des produits textiles ivoiriens : les coûts des matières premières (coton et écrus), le coût de l'électricité, de l'eau et des produits pétroliers et les frais de personnel.

La part du coût des services publics dans le prix de revient diffère selon les produits et les entreprises. Alors qu'elle est de 2% chez UNIWAX, elle représente 6 à 9% chez UTEXI, et 20 à 25% chez TEXICODI et FTG. Ces deux dernières enregistrent les coûts relatifs aux pièces de rechange les plus élevés. Les dépenses d'entretien et de pièces de rechange s'élèvent en moyenne à 5 milliards de FCFA par an. Ces coûts élevés sont dus à l'âge des équipements qui connaissent des pannes fréquentes, ce qui requiert d'importants stocks. Certaines des pièces doivent être fabriquées spécialement, sans compter le coût des arrêts de production pendant les périodes d'attente qui peuvent durer des semaines.

Les frais de personnel sont le troisième poste le plus important dans la structure des coûts de transformation. La comparaison par sous filière indique que le coût de la main-d'œuvre est plus élevé dans les activités de filature-tissage que dans l'activité d'impression. Les frais de personnel varient de 14% à 23% du coût total, selon les produits. La part élevé des frais de personnel dans le coût total est lié au recours à l'assistance technique pour combler le déficit en ressources humaines, en particulier, pour l'exécution de certaines tâches techniques.

Le coût de l'électricité, de l'eau et des produits pétroliers ne constitue pas un handicap majeur pour la compétitivité de la filière textile. Hormis le coût de l'eau dont un aménagement des prélèvements et diverses taxes permettrait de le ramener au niveau de celui des pays concurrents, les coûts des autres services (électricité et fuel ordinaire) sont à des niveaux acceptables.
Les surcoûts de transformation sont principalement liés au frais de personnel,

en particulier aux coûts du personnel expatrié. Les salaires très élevés de ce personnel entraînent des écarts salariaux importants, par comparaison aux pays concurrents. La différence de frais d'assistance technique constitue ainsi un des facteurs qui contribuent à la baisse de la compétitivité des produits textiles ivoiriens.

La faiblesse des capacités opérationnelles de qualité, technologie, et de promotion de l'innovation représente une contrainte à l'investissement privé. En Côte d'Ivoire, la recherche scientifique est entreprise essentiellement par l'Etat, alors que dans les pays industrialisés, ce sont les entreprises qui investissent dans la recherche dans leur quête permanente d'innovation et de compétitivité. La fraude, la contrebande, la contrefaçon et autres pratiques anti-compétitivité menacent sérieusement l'industrie ivoirienne, particulièrement dans le secteur du textile et de l'ingénierie mécanique.

En conclusion, les prix de l'électricité, de l'eau et des produits pétroliers, éléments décisifs des coûts de transformation des produits industriels, sont largement influencés par la fiscalité ivoirienne la plus élevée de l'UEMOA. En général, le coût des autres facteurs, transport et main d'œuvre, sont également plus élevés que dans les pays concurrents de la Côte d'Ivoire. Cependant, l'analyse de la structure des coûts de certaines activités spécifiques représentatives de l'industrie ivoirienne, (café, cacao, huile de palme, coton), montre que la fiscalité ne constitue pas le facteur décisif de leur compétitivité. Celui-ci semble dépendre également de la dotation aux amortissements, des frais d'entretien, de personnel et financiers.
La monnaie constitue l'autre moyen de coordination de tous les acteurs économiques occupés chacun dans sa sphère d'activité.

2.3.2.3.2 Coordination par la monnaie

La mise en contact des offreurs d'épargne avec les demandeurs d'épargne se fait par le système financier, notamment bancaire, à travers l'intermédiation financière. Le volume de l'intermédiation est mesuré par trois indicateurs : le taux d'intérêt créditeur réel qui stimule l'épargne et les dépôts dans les banques, le ratio de la masse monétaire (monnaie en circulation plus dépôts à vue et à terme) et du PIB, le ratio du crédit au secteur privé sur le PIB
La monétarisation de l'économie s'est développée jusqu'en 1990 avant de reculer au point de retrouver, en 1996-1999, le niveau atteint pendant les vingt premières années, suite à la crise économique et financière. Il en va de même pour le crédit au secteur privé qui, après avoir fortement progressé jusqu'en 1986-1990, a régulièrement reculé pour se situer à 13,52% du PIB en 1996-1999.
En comparaison avec celle des pays africains, l'intermédiation financière de la Côte d'Ivoire est assez élevée. Le ratio M2/PIB se situe en moyenne aux

environs de 28% entre 1970 et 2004 alors qu'au Ghana il est juste supérieur à 15%. Au Burkina Faso et au Mali, les ratios sont inférieurs à celui de la Côte d'Ivoire mais n'ont cessé de croître depuis 1970 alors que le taux ivoirien tend à diminuer. De 32% en 1975, il est tombé à 22% en 2000 mais est remonté à 31,3% en 2004.

Le taux d'intérêt créditeur réel a été longtemps négatif et donc non incitatif pour les épargnants ivoiriens et il augmente régulièrement en 1981-1990 et redevient négatif en 1991-1995; la réforme de 1989-1990 a induit une amélioration des incitations à épargner.

L'efficacité de l'intermédiation financière est mesurée par la marge d'intérêt ou l'écart entre les taux d'intérêt débiteurs et les taux d'intérêt créditeurs qui capture en même temps le niveau de rémunération des banques commerciales et du degré de concurrence entre elles. Cet écart a été instable au cours de la période mais sa tendance était à la hausse jusqu'en 1986-1990 ; depuis cette date, il a baissé, suite aux réformes du secteur financier.

Le ratio des réserves monétaires (monnaie en circulation plus les excédents de réserves des banques plus les réserves obligatoires) sur les dépôts (à vue et à terme) est un indicateur de la gestion des liquidités bancaires qui mesure l'efficacité avec laquelle les banques gèrent leurs liquidités. Cet indicateur s'est toujours situé à un niveau élevé ; en effet, les réserves représentaient 75% des dépôts en 1963-1980 et cette proportion a baissé sans toutefois descendre en dessous de 52%. Il apparaît donc que le motif de précaution des banques commerciales a joué un rôle décisif dans leur comportement

En conclusion, bien quelles aient gagné de l'argent, les banques font preuve d'une prudence qui limite fortement leur rôle dans le financement de la croissance. Seules les opérations menées par les grandes entreprises modernes ayant une rentabilité assurée à un horizon de 1 à 2 ans sont financées. Les opérations d'investissement de long terme sont donc quasiment exclues de leur portefeuille. Seulement un tiers des crédits à l'économie sont des crédits de long terme. Alors que les crédits en faveur de l'industrie manufacturière ne constituent que 18,5% du total des crédits, seulement 32 et 0,6 pour cent, respectivement, sont des crédits à moyen et long terme (BCEAO, 1997). La plupart des opérations d'investissement sont donc financées par les banques étrangères non implantées en Côte d'Ivoire. Il n'existe dans le pays aucune structure financière spécialisée dans le financement des PME/PMI.

2.3.2.3.3 Coordination par le taux de change

Le taux de change est l'un des prix essentiels de l'économie et, à ce titre, un instrument clé de coordination de l'activité économique.

La zone franc est un élément déterminant du cadre institutionnel dans lequel fonctionne l'économie ivoirienne, à l'instar des autres pays membres de l'UEMOA. Selon la division des tâches convenue, la monnaie n'est pas

disponible pour autre chose que la préservation de la valeur de la monnaie régionale à travers le maintien de la stabilité des prix devenue sa principale cible. Cet objectif général de la politique monétaire règle les politiques de crédit et des taux d'intérêt. Ce choix pose quelques problèmes qui ne doivent pas être éludés dans le contexte d'une réflexion sur le long terme.

En se situant dans le long terme l'on peut constater que la Côte d'Ivoire et les autres pays membres de l'Union se trouvent dans un contexte de surplus de population par rapport au potentiel économique national qu'ils parviennent effectivement à exploiter. Aussi la demande globale dominée par les besoins alimentaires excède-t-elle largement les capacités de production nationales qui apparaissent rigides et lentes à réagir à la demande.
En conséquence, les marchés nationaux sont structurellement volatiles et se caractérisent par une tendance haussière des prix alimentaires en raison non seulement de l'excès de demande mais aussi du commerce intérieur limité et risqué ainsi que de l'insuffisance sinon du manque et du coût élevé des communications, notamment routières.

Cette volatilité des prix intérieurs est exacerbée par le commerce international. Au niveau de l'offre, les prix des produits primaires exportés fluctuent souvent avec de fortes amplitudes ; il en va de même des prix du pétrole qui envahit chaque compartiment de la vie quotidienne moderne. Ces fluctuations de prix amplifient celles du marché domestique. Du point de vue de la demande, l'imitation des modèles de consommation étrangère induit un accroissement de la demande interne qui entraîne une hausse des prix des produits importés. Au total une portion importante du niveau élevé des prix s'explique davantage par des causes exogènes que par des politiques domestiques, notamment l'expansion budgétaire alimentée par une consommation publique excessive. La stabilité des prix visée par la politique monétaire incrimine souvent, explicitement ou implicitement, l'expansion budgétaire vue comme source de l'inflation auquel le principal remède appliqué est le rationnement du crédit et le taux d'intérêt débiteur élevé comme déjà noté.

Ce qu'il est important de souligner c'est que, en dépit de la stabilité des prix dont les pays africains de la zone Franc sont fiers, les taux de croissance des pays de l'UEMOA (0,18% en moyenne par an) et de la CEMAC (0,82%) ont été généralement plus faibles que ceux des pays de l'ensemble des pays sous développés hors Afrique subsaharienne (2,05%) et des pays de l'Afrique au Sud du Sahara hors UEMOA et CEMAC (0,97%) au cours de la période 1965-1990 (Bleaney et Nishiyama, 2005). Dans ces pays, la faible inflation a coexisté et continue de coexister avec une croissance faible et instable. En général, les sources de la croissance dans ces pays ne sont pas différentes de celles des pays non membres de la zone Franc.

Si cette évidence statistique est correcte, alors quel avantage ces pays de l'UEMOA tirent de l'appartenance à la zone franc et pourquoi maintenir la cible de la stabilité des prix qui ne génère pas la croissance, le principal objectif économique des pays de l'UEMOA, en général, et de la Côte d'Ivoire, en particulier ?

L'autre contrainte concerne les sous évaluations et surévaluations nominales du FCFA importées à travers les fluctuations de l'euro vis-à-vis des autres monnaies, notamment le dollar US. Les économies de l'UEMOA sont obligées de les compenser par une action sur les prix domestiques, sans possibilité de modifier le taux de change nominal, alors que la politique budgétaire interne n'est pas responsable de ces fluctuations qui sont en grande partie exogènes.
En résumé, il apparaît qu'au fil des décennies, le gouvernement s'est organisé pour tirer les avantages liés au commerce et la spécialisation. Mais ses efforts n'ont pas toujours été suffisamment récompensés.
Souvent aussi il a été contraint par les circonstances de reculer devant les réformes appropriées à entreprendre en vue de mieux exploiter ces avantages. La marche en avant du pays a également nécessité de laisser suffisamment de marge de manœuvre ou de liberté à l'individu pour exercer l'activité économique de son choix.

2.3.3 Liberté économique

L'accumulation des richesses est conditionnée par la liberté pour l'individu de changer de statut social et de métier, de louer des ressources et de les combiner de manière à augmenter la production ou à diminuer les coûts, d'entrer dans une nouvelle profession. Cette section a pour objectif de déterminer dans quelle mesure les institutions ivoiriennes ont favorisé ou défavorisé cette liberté économique.

2.3.3.1 Liberté individuelle

La liberté individuelle telle que décrite dans le paragraphe précédent existe partout dans le pays, pour tout le monde et toutes les professions, et aucune loi ou réglementation ne la limite formellement. Cependant, dans la situation actuelle de la Côte d'Ivoire et en dépit de cette liberté, l'évidence fournie par la littérature de l'anthropologie économique relative à l'entreprise privée indique que les ivoiriens n'ont pas une forte propension ou une capacité élevée à se lancer, en pionniers, dans des activités indépendantes ou d'entreprises privées. Il a été noté que l'initiative individuelle et la gestion effective des entreprises par les ivoiriens se rencontrent, se développent et se renforcent dans le secteur des services tandis qu'elle apparaît faible dans l'artisanat et le commerce et semble pratiquement absente dans l'industrie manufacturière.
Au regard du vide laissé par le secteur privé ivoirien, l'Etat entreprenant de Côte d'Ivoire s'est employé à le combler au travers de la participation directe

de l'Etat à l'activité productive par le truchement de l'impressionnant secteur parapublic comprenant, en 1979, 33 sociétés d'Etat, 33 établissements publics et 200 sociétés d'économie mixte. Cette intense activité entrepreneuriale publique illustre bien le fait que «le rôle de l'Etat dépend, dans une certaine mesure, du nombre et de la qualité des entrepreneurs privés. Moins les particuliers sont capables de faire œuvre de pionniers, plus est lourde la charge qui retombe sur un Etat entreprenant.» (Lewis,1967).

L'Etat a donc suppléé le manque d'initiative et d'énergie des privés nationaux. Cependant, il faut reconnaître les influences négatives des pratiques étatiques sur le fonctionnement et les performances des sociétés d'Etat. En effet, il est acquis que le système patrimonialiste et clientéliste institué par l'Etat et le parti unique pour renforcer leur contrôle économique et politique sur l'élite ivoirienne a réduit l'efficacité du secteur parapublic et répandu la corruption dans le pays. Or la croissance économique peut rarement se renforcer et durer dans un environnement caractérisé par l'inefficacité et la corruption.
Etait –il alors été préférable de «laisser faire et laisser passer» en abandonnant tout au secteur privé ? De quel secteur privé pouvait il s'agir puisque, comme il a été déjà souligné, le privé ivoirien n'existait pratiquement pas en 1960 ? Fallait - il tout laisser, et pour toujours, au privé étranger que le gouvernement devait se contenter d'attirer par un environnement macroéconomique assaini et attractif et attendre patiemment que les entreprises privées étrangères transfèrent aux nationaux leurs compétences en gestion ?

La maîtrise de l'art de l'administration publique venant avec l'expérience, le gouvernement ivoirien a eu raison de se lancer dans cet apprentissage. Quant à la corruption et à l'inefficacité, il n'y a pas d'illusions à se faire ni de complexes à avoir à leur égard car «la majorité des gouvernements sont, et ont toujours été, corrompus et inefficaces» (Lewis, 1967). Toutefois, l'on doit espérer que l'amélioration du niveau des connaissances de la population ivoirienne, les ambitions de la société et les contrôles qu'avec le temps elle parviendra à imposer à ses gouvernants amèneront ceux-ci à améliorer progressivement leur gestion économique et politique et à réduire l'ampleur des dégâts causés par la mauvaise gouvernance décriée.

L'Etat ne doit pas non plus être écarté d'une participation active et directe à l'activité économique sur la base de préjugés idéologiques et dogmatiques. Dans une société ivoirienne dont 60% de la population active sont analphabètes et ont l'agriculture, notamment l'agriculture vivrière, pour principale activité, il ne convient pas de choisir entre le secteur privé et le secteur public. En revanche, un partenariat efficace entre le public et le privé s'impose comme une nécessité et le principal problème consiste alors à déterminer un niveau efficace de collaboration entre ces deux acteurs essentiels.

Dans les conditions actuelles de faible prise de conscience de la part de la majorité de la population ivoirienne de ce qu'il y a à faire pour initier le développement économique, le taux d'accumulation des richesses augmentera plus rapidement, en quelques décennies au lieu de plusieurs siècles, avec la participation active de l'Etat ivoirien à la production plutôt que sans elle, à condition, toutefois, que la gestion publique s'améliore continuellement et de manière irréversible.

En conclusion, il n'existe pas d'obstacles à la liberté individuelle mais l'Etat est intervenu, et il a eu raison d'intervenir, pour suppléer le manque d'initiatives, de prise de risques et d'esprit pionnier de la part des privés ivoiriens. Cependant, l'Etat aura-t-il l'intelligence de coopérer efficacement avec le secteur privé auquel les réformes visant la libéralisation l'ont conduit à laisser le champ nécessaire pour exploiter ses potentialités et se développer plus rapidement ?
Ces évolutions décisives souhaitables dépendent de la classe dirigeante et de la dynamique apportée par la mobilité sociale en Côte d'Ivoire.

2.3.3.2 Mobilité sociale verticale

Cette section évalue les obstacles à l'ascension sociale des ivoiriens ou à leur descente éventuelle vers les positions inférieures de la société, à travers l'analyse de la structure de la classe dirigeante, de son mode de recrutement et de sa vitalité.

2.3.3.2.1 **Structure de la classe dirigeante**

La classe dirigeante comprend, en principe, les élites des affaires (y compris, notamment les propriétaires terriens), de l'administration publique, de l'armée, des partis politiques, de la science et de la religion.

Comme dans la plupart des pays sous développés, notamment d'Afrique, la classe dirigeante et l'Etat ont été confondus en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance jusqu'en 1990, à la réinstauration du multipartisme. La domination du paysage politique de cette période par un parti unique a facilité cette confusion.
La classe dirigeante du pays était formée, à son origine, par un noyau de planteurs de cacao et de café et les diplômés de l'Ecole William Ponty de Dakar, au Sénégal. Contrairement à d'autres pays où les propriétaires terriens sont les premiers éléments de la classe dirigeante, dans le cas ivoirien la terre ne produit pas encore de rentes qui pourraient faire des propriétaires terriens une bourgeoisie profitant du travail d'autrui. Cela s'explique par le fait que les droits fonciers ruraux ne sont pas encore fixés en raison de l'existence du front pionnier et des modalités actuelles d'accès à la terre qui sont très libérales. Cependant, avec la fixation des droits fonciers ruraux induite par la rareté

effective des terres et la modernisation attendue de l'agriculture, une rente foncière apparaîtra vraisemblablement qui donnera aux propriétaires fonciers plus de poids économique et politique.
Très rapidement, cette classe dirigeante d'où sont exclus pour le moment les propriétaires terriens s'est élargie aux jeunes cadres de l'administration sortis des universités et grandes écoles étrangères et intégrés à la fonction publique ivoirienne pour occuper les postes de responsabilité détenus par les expatriés et assistants techniques français. Avec le développement du secteur parapublic caractérisé notamment par la création d'un nombre impressionnant et croissant de sociétés d'Etat, ces jeunes cadres ont pu avoir, outre le pouvoir de décision dans la sphère technique, un pouvoir économique et financier substantiel et grandissant avec la prospérité économique du pays. Une mention spéciale doit être faite des militaires dont des représentants ont activement participé à la gestion administrative du pays au travers de postes de responsabilité dans l'administration territoriale en qualité de préfets ainsi que dans l'administration centrale comme, par exemple, la direction générale de la compagnie aérienne nationale Air Ivoire.

Après avoir investi les secteurs administratif et parapublic et occupé les postes stratégiques, les jeunes cadres ont également accédé aux instances dirigeantes du parti unique en qualité de ministres, députés à l'Assemblée Nationale, maires, hauts fonctionnaires et/ou dirigeants de sociétés d'Etat.

2.3.3.2.2 Mode de recrutement de la classe dirigeante

L'accès aux différents échelons de la classe dirigeante s'est fait par deux canaux : l'éducation et la formation et la cooptation. La scolarisation des enfants mise en œuvre avant et accélérée après l'indépendance a constitué le principal mécanisme par lequel s'est opérée l'ascension sociale des ivoiriens, notamment aux sommets de la classe dirigeante. Elle a contribué à diversifier cette classe au-delà des planteurs de café et de cacao qui étaient majoritairement analphabètes d'une part, et en déplaçant son épicentre du milieu rural originel vers le milieu urbain, d'autre part. Les planteurs analphabètes ne pouvaient pas accéder aux postes de responsabilité dans l'administration et les sociétés d'Etat. En outre, leur niveau de vie a augmenté à un rythme inférieur à celui de l'ensemble de la population, leurs poids et influence dans les affaires économiques et politiques du pays sont demeurés relativement faibles. Ayant compris que l'ascension sociale se fait non pas par la plantation de cacao et de café mais plutôt par la scolarisation, les planteurs ont massivement investi dans l'éducation et la formation de leurs enfants pensant ainsi constituer aussi une assurance pour leur vieillesse.

L'accès à la classe dirigeante s'est fait également par cooptation, selon un mécanisme entièrement contrôlé, au sommet, par les plus hautes autorités

de l'Etat et utilisant efficacement le système patrimonialiste et clientéliste déjà décrit. Avec la multiplication des sociétés d'Etat, les dirigeants du secteur parapublic se sont progressivement autonomisés et se sont constitués en centres indépendants de redistribution des ressources publiques en contrepartie de soutiens politiques (Fauré, 1994).

Selon la littérature d'anthropologie économique, la réforme des sociétés d'Etat envisagée dès 1973, initiée avec la création en 1977 du Ministère d'Etat chargé de la réforme des sociétés d'Etat et mise effectivement en œuvre en 1980 avec la restructuration du secteur parapublic, avait pour objectifs, outre la limitation des gaspillages et des hémorragies financières, de recentrer les différents segments de la bourgeoisie d'Etat autoproclamés sources autonomes de redistribution des ressources publiques sous le contrôle effectif du sommet de la pyramide.(Contamin et Fauré, 1990)
Les recompositions induites par la restructuration des sociétés d'Etat ont conduit à des remises en cause douloureuses de situations acquises par les membres de la classe dirigeante. Même si les responsables des entreprises publiques ont rarement été individuellement sanctionnés pour leurs faibles performances et leurs erreurs de gestion, la rétrogradation à des positions sociales inférieures de pans entiers du système mis en place autour d'eux a été d'autant plus remarquée que leur ascension sociale antérieure fut fulgurante.

2.3.3.2.3 Vitalité de la classe dirigeante

On peut caractériser la classe dirigeante d'ouverte et stable depuis l'indépendance du pays jusqu'en 1990. En revanche, elle est devenue franchement instable et en recomposition permanente depuis la seconde république en 2000 et la guerre de 2002.
L'impression générale est que la classe dirigeante a complètement changé depuis ces deux évènements qui ont bouleversé la trajectoire de la Côte d'Ivoire et son paysage politique et social. Cependant, le système de gestion patrimonialiste et clientéliste n'a pas cessé de fonctionner. Il semble même plus vivace que jamais avec la poursuite de la ponction des surplus agricoles, la Caisse de stabilisation ayant été simplement remplacée par des structures privées jouant des rôles équivalents à l'exception, toutefois, du financement du budget national. A la ponction traditionnelle des revenus des planteurs de cacao et de café à travers le transfert au producteur d'une fraction du prix mondial des produits et le DUS s'ajoutent désormais les nouveaux revenus de la fiscalité sur le pétrole et le gaz qui, apparemment, ne seraient pas du tout dérisoires.
A l'exception de l'armée, on voit peu de cohérence à l'intérieur de la classe dirigeante actuelle. Il ne semble pas non plus y avoir de cohésion entre ses différentes composantes en raison, semble-t-il, de la divergence des intérêts économiques et politiques dans le contexte actuel de pluralisme politique.

Entre les ivoiriens relativement riches et les pauvres, on peut entrevoir encore de manière floue un groupe intermédiaire issu des échelons inférieurs de la société et pouvant être considéré comme l'embryon d'une classe moyenne. Ce groupe est le produit de l'école, des responsabilités et des expériences acquises dans l'administration, le secteur privé, notamment les entreprises multinationales étrangères et les activités politiques.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'importance numérique de ce groupe, il est raisonnable de penser qu'il a grandi en quantité et en qualité grâce au développement spectaculaire du système éducatif au cours des quarante dernières années. Il est aujourd'hui reconnu que la Côte d'Ivoire compte des cadres et des ressources humaines de valeur dans tous les secteurs d'activités même si des améliorations considérables et décisives restent toujours nécessaires, notamment en ce qui concerne les scientifiques, ingénieurs et techniciens.
On peut remarquer que, en dépit des inégalités régionales bien reconnues dans la répartition des structures d'éducation et de formation, toutes les couches sociales et toutes les régions du pays sont représentées, dans des proportions différentes mais difficiles à déterminer, au sein des classes moyennes. Elles ont également la possibilité d'accéder un jour aux plus hautes responsabilités nationales. Ces responsabilités ne sont ni systématiquement ni formellement réservées à des régions ou à des groupes particuliers même si des inerties ont pu être observées çà et là et à des épisodes de l'histoire lointaine et contemporaine du pays.

Existe-t-il dans le pays des groupes d'individus systématiquement défavorisés ou marginalisés ? Il est indéniable qu'il y a des professions ou métiers qui sont moins prisés que d'autres et que ceux qui embrassent les premiers sont relativement dévalorisés aux yeux de l'opinion publique. Ainsi, pendant longtemps, en tout cas au début de l'indépendance du pays, la fonction publique était prisée au détriment du secteur privé, ce qui peut partiellement expliquer la pénurie d'entrepreneurs ivoiriens, notamment dans le secteur industriel.
En revanche, grâce aux produits de l'école, il y a aujourd'hui très peu d'expatriés aux postes de commandement dans l'administration publique et le secteur parapublic. Le travail de bureau est toujours considéré comme plus valorisant que le travail manuel, notamment le travail agricole. Aussi, comme à l'indépendance, les études techniques ou professionnelles impliquant la manipulation d'outils continuent-elles d'avoir moins d'attrait pour les jeunes ivoiriens que l'enseignement général et les carrières libérales, d'où l'explosion des inscriptions dans les filières littéraires et le nombre pléthorique de diplômés de BTS au détriment des enseignements et des carrières scientifiques et techniques.

Toutefois, ces quelques exemples ne permettent pas de dire que les institutions et les pratiques ivoiriennes ont systématiquement marginalisé des groupes particuliers d'individus. Il n'y a pas non plus de barrières systématiques et formelles à l'entrée dans les professions, métiers ou activités économiques.
La mobilité sociale vers le haut est réelle au regard de l'extension observée de la classe moyenne et de sa cooptation pour intégrer la classe dirigeante. On peut également constater l'effectivité d'une mobilité sociale vers le bas au regard de la chute plus ou moins abrupte de membres des classes dirigeante et moyenne à des niveaux sociaux inférieurs consécutivement à leurs recompositions respectives intervenues avec la crise financière de la période 1980-93 et surtout depuis le coup d'Etat et la guerre.

En conclusion, il existe une mobilité sociale verticale caractérisée par une classe dirigeante ouverte et stable jusqu'en 1999 mais instable depuis. La scolarisation constitue le principal et un puissant instrument d'ascension sociale.
Cependant, les inégalités sociales et territoriales dans la distribution des établissements scolaires ont conduit à une inégalité de chances devant l'école. La cooptation dans la classe dirigeante se trouve étroitement liée au système patrimonialiste et clientéliste mis en œuvre et qui exige la proximité avec le centre du pouvoir politique ; de ce point de vue l'on peut dire qu'il existe également une inégalité de chance d'accéder à la richesse et au pouvoir économique. Toutefois, le vaste et profond renouvellement de la classe politique depuis le coup d'Etat de 1999 confère à la classe dirigeante une forte vitalité.
Ce qui préoccupe au plus haut point c'est de savoir si la nouvelle classe dirigeante gère mieux que la précédente en dissociant l'économie et la politique et si, en particulier, elle se montre plus sensible aux problèmes économiques qu'à ceux de la politique. Il manque une documentation objective pour opérer un diagnostic crédible d'une situation encore brouillée par les fumées de la guerre. Cependant, au regard de la persistance de la forte imbrication des sphères économiques et politiques, il semble que peu de choses aient fondamentalement changé dans le mode de gestion du pays.
La mobilité sociale verticale permet aux individus de changer de statut, de profession et de métier en vue d'améliorer leur niveau de vie. L'existence de possibilités d'ascension sociale et la volonté d'éviter la régression sociale incitent sans doute au travail acharné. Cependant, l'accès aux ressources et aux marchés est nécessaire pour y parvenir.

2.3.3.3 Accès aux ressources et aux marchés

L'accumulation des richesses exige l'accès aux moyens de production et, en conséquence, aux marchés qui peuvent les fournir. Aussi, les obstacles limitant cet accès découragent-ils l'effort.

2.3.3.3.1 Accès à la terre et à la main d'œuvre

Dans l'état actuel de l'économie et de la société ivoiriennes, la terre constitue une ressource économique sur laquelle se fonde la richesse du pays.

Nous avons déjà évoqué comment la politique foncière officielle a laissé la liberté totale aux individus d'accumuler le capital foncier en fonction des moyens financiers et sociaux disponibles et la possibilité de transférer ce capital à des tiers. Il a également été noté que le régime foncier traditionnel donne un droit d'usage de la terre transmissible par héritage à qui plante un arbuste.

Ces deux dispositions institutionnelles ont déclenché le processus du «défrichement renouvelé» et de la course à la terre.

Mais dans le contexte ivoirien de faible densité de population du début de l'économie de plantation en 1920, l'accès effectif à la terre étant impossible sans main-d'œuvre non familiale, l'immigration des travailleurs étrangers était un enjeu essentiel. L'administration coloniale l'a organisée avant la suppression des travaux forcés au bénéfice des planteurs français ; ensuite, après les travaux forcés, les planteurs ivoiriens ont pris la relève en mettant en place des structures privées comme le SIAMO.

Avec le déplacement du front pionnier du Sud-est vers le Sud-ouest du pays, cette immigration s'est organisée en deux grandes phases. De 1955 à 1970 elle s'est basée sur des démarches individuelles et des relations personnalisées entre nouveaux migrants et pionniers ; de 1975 à 1990 s'est construit un réseau social étendu et structuré par des relais (Léonard et Vimard, 2005). Les relations pionniers/migrants sont réglées par des institutions autonomes et originales basées sur l'échange de la terre contre du travail.

Dans le cadre de ces institutions informelles les autochtones propriétaires traditionnels de la terre réalisent des ventes de parcelles de terre en contrepartie, outre le paiement monétaire correspondant, de rapports de patronage ou de tutorat basés sur des obligations morales des colons agricoles envers leurs tuteurs autochtones.

Ce patronage ou tutorat s'est également développé au sein des sociétés de migrants, les pièces maîtresses étant les migrants de «six mois» baoulés et les migrants «petits frères» burkinabès. Les premiers sont articulés avec leurs parents et la dynamique agricole de la région du centre de la Côte d'Ivoire tandis que les seconds sont reliés au réservoir de main d'œuvre du Burkina Faso.

Selon un processus complexe et plus ou moins long, les uns et les autres travaillent d'abord pendant quelques mois ou années pour le compte des pionniers initiateurs de leur migration avant d'acquérir un lopin de terre leur permettant de s'installer à leur propre compte et de réaliser, ainsi, leur rêve de devenir planteurs à leur tour. Le lopin de terre représente la rémunération attendue des services de leur force de travail. Cet échange de terre contre

travail est l'aboutissement d'une série d'obligations à l'intérieur de chaque segment de la société des migrants.

Du point de vue institutionnel il est important de mentionner le contrat de travail régissant les rapports migrants/pionniers. Le migrant est un salarié agricole rémunéré en part de récolte et/ou en cession de terre (Léonard et Vimard, 2005). Il existe différents types de contrats de travail selon le mode de rémunération : à la tâche, mensuelle ou partage de la récolte, incluant ou non l'alimentation, les charges de santé et l'hébergement du travailleur, salaire différé sous forme de lopin de terre plus une dette morale liant le travailleur à celui qui lui a procuré de la terre.
«Les variations du contenu pratique des contrats de travail donnent lieu à des mécanismes d'accumulation différentielle observables entre différents groupes et au sein des groupes. Ces variations sont également des indicateurs de la capacité de chaque groupe de pratiquer des taux élevés d'exploitation de sa main d'œuvre salariée» (Léonard et Vimard, 2005).

De son côté l'accès aux travailleurs non agricoles du milieu urbain n'est régi par aucune règle formelle, 92% des entreprises non agricoles étant informelles et employant 40% de la population active faite essentiellement d'apprentis, d'aides familiaux et très marginalement de travailleurs salariés. Son fonctionnement est taillé sur mesure pour les exploitations du secteur de subsistance ainsi que les petits et moyens établissements.
En revanche, les entreprises jugent lourde et onéreuse la réglementation régissant l'accès à la main d'œuvre du secteur non agricole moderne ou formel. Toutefois, le nouveau code du travail adopté en 1995 apporte une flexibilité accrue car les procédures de licenciement ont été simplifiées et les autorisations administratives préalables abrogées. Le travail temporaire et à temps partiel, les contrats à durée déterminée et la modulation du temps de travail sont désormais facilités et institutionnalisés. (OCDE, 1999).

2.3.3.3.2 Accès au financement

Présentement l'une des caractéristiques principales de l'agriculture ivoirienne est qu'elle n'est pas financée par une institution bancaire. Lorsqu'elle l'a été par la Banque pour développement de l'agriculture (BNDA), les planteurs villageois n' y avaient généralement pas accès. Depuis 1991 aucune institution bancaire spécialisée dans l'agriculture n'a existé jusqu'à la création de la Banque pour le financement de l'agriculture (BFA).
L'autofinancement des activités agricoles constitue la règle. Avant l'utilisation de la main d'œuvre non familiale, c'est la main d'œuvre familiale qui démarrait la plantation de cacao et de café. La force de travail des membres actifs de la famille a été formée et soutenue par la nourriture, les soins médicaux et l'éducation des parents, notamment de la mère. L'obligation d'utiliser la main

d'œuvre non familiale a créé la nécessité d'un capital initial sous forme d'argent liquide et qui vient en complément des avances de salaires en nature faites aux travailleurs étrangers par le chef d'exploitation sous forme de nourriture. L'installation des pionniers sur la frontière agricole nécessite un capital initial en vue des acquisitions foncières et de la mobilisation de la main d'œuvre non familiale nécessaire pour la fondation de la plantation. Ce capital initial s'est constitué de différentes manières au sein de la société pionnière. Il s'agit soit de revenus provenant d'une exploitation caféière ou cacaoyère antérieure pour les migrants baoulés, soit, d'abord, de ressources provenant d'activités salariées préalables à l'installation sur la frontière agricole puis, de manière croissante, de revenus produits par une autre plantation cacaoyère pour les migrants burkinabès, soit encore de revenus tirés des aliénations foncières pour les autochtones propriétaires traditionnels de terre (Léonard et Vimard, 2005).

S'agissant des exploitations familiales non agricoles, l'autofinancement est complété par les fonds prêtés ou cédés par des tiers, parents ou amis pour les exploitations du secteur de subsistance. Quant aux petites et moyennes exploitations urbaines, l'étude de Fauré indique que «l'épargne personnelle a été mobilisée au départ de 58% des entreprises, les prêts financiers concernent 30% des installations, les dons financiers sont intervenus dans 26% des lancements d'affaires» (Fauré, 1994). Ces exploitations ne s'endettent ni auprès des institutions bancaires formelles ni auprès des institutions informelles de crédit.
En contraste à tout ce qui précède, les privés ivoiriens liés à la bourgeoisie d'Etat ont pu facilement constituer un capital initial abondant qui leur a permis de fonder çà et là des entreprises privées nourries au système patrimonialiste et clientéliste du secteur parapublic.

2.3.3.3.3 Accès aux marchés des facteurs et des produits

Du statut de ressource naturelle non susceptible de transactions financières ni d'appropriation privée mais d'échange basé sur des dons symboliques, la terre rurale est progressivement devenue une marchandise échangée sur un marché en plein développement. Cette transformation s'est opérée rapidement dans les régions forestières.
Elle résulte de la concurrence intense entre les planteurs, notamment les colons agricoles, pour accéder à la terre au point que cette forte demande est qualifiée de course à la terre. Face à cet engouement pour le foncier, la raréfaction des terres propices au cacao a induit une hausse locale de leur prix qui est accélérée par l'épuisement rapide des réserves foncières de la frontière pionnière. Les transactions foncières rurales s'opèrent sur un marché de vendeurs où la demande excède structurellement une offre physiquement limitée et débouchant sur une forte tendance haussière des prix.

Lorsque les réserves foncières auront été totalement épuisées et que le régime foncier se sera également stabilisé avec des droits fonciers formellement délimités et fixés, alors les rentes foncières commenceront à apparaître en milieu rural avec des prix en ascension continuelle jusqu'à ce que la modernisation de la production agricole basée sur l'amélioration de la productivité se mette effectivement en route et se développe.

On observe également une «concurrence croissante entre les planteurs pour s'attacher et fixer une main d'œuvre rare et attirée en premier lieu par les possibilités d'accéder elle-même à court terme au statut de planteur» (Léonard et Vimard, 2005). En revanche, l'offre de la force de travail des migrants est segmentée ; «l'organisation de la migration et les logiques de minimisation des coûts de transaction de la part des migrants concourent au cloisonnement de cette offre sur la base ethnique, clanique ou familiale… et d'un clientélisme interne aux différents groupes de migrants.» (Léonard et Vimard, 2005). Cette segmentation de l'offre face à une forte demande induit une hausse du prix du travail sur cet autre marché de vendeurs.
En milieu urbain, le marché informel du travail du secteur de subsistance ainsi que des petits et moyens établissements se caractérise par une offre de main d'œuvre constituée essentiellement d'apprentis et d'aides familiaux ; elle est abondante en raison de la forte croissance démographique. Il s'agit d'un marché d'acheteurs où les salaires sont très faibles et orientés permanemment à la baisse.

Sur le marché financier les grandes entreprises n'ont pas de problème d'accès au crédit ; en revanche, on constate une demande excédentaire ou insatisfaite de crédit pour les PME modernes, notamment les PME ivoiriennes. Les taux d'intérêt débiteurs sont relativement élevés alors que les taux d'intérêt créditeurs sont relativement bas.
Quoique indispensable, l'accès au crédit bancaire est rendu difficile en raison du défaut de garanties personnelles et de sûretés foncières. A fortiori, les exploitations plus petites que les PME se trouvant dans le secteur de subsistance peuvent à peine rêver de crédit bancaire (Ministère de l'Economie et des Finances, 2006).

Le marché bancaire est oligopolistique et peu concurrentiel ; cela transparaît dans le comportement asymétrique des banques commerciales en réponse aux signaux de la banque centrale. En effet, généralement, elles augmentent leurs taux d'intérêt lorsque l'institut d'émission le suggère par la variation des taux directeurs mais s'abstiennent souvent de les modifier à la baisse malgré les souhaits dans ce sens du même institut d'émission. Chaque fois que les banques ne sont pas en banque, cela met à mal la crédibilité de la banque centrale.

Selon une enquête de 1995, le caractère oligopolistique du marché est également évident pour les produits industriels. «Ainsi, plus de 60% des entreprises industrielles formelles ne se connaissent pas plus de 5 concurrents implantés en Côte d'Ivoire et opérant sur le marché intérieur. 11% se déclarent en situation de duopole et 14% en situation de monopole. Par ailleurs ces mêmes entreprises formelles connaissent peu de concurrence des importations, plus de 80% de la concurrence provenant essentiellement d'entreprises produisant en Côte d'Ivoire, qu'il s'agisse d'entreprises à capital national (50%) ou d'entreprises à capital étranger (34%). Parmi les entreprises formelles opérant sur le marché intérieur, plus de 70% n'ont noté aucune entrée ni sortie d'entreprises sur leur marché principal l'année précédant l'enquête.» (OCDE, 1999).

«Selon des indications qualitatives, il n'est pas certain que la libéralisation de l'économie ait conduit à une déconcentration significative du capital. Il est même possible qu'un certain nombre de grands groupes étrangers, français notamment, et quelques opérateurs domestiques aient accru leur poids dans l'économie, directement grâce aux privatisations et aux opérations BOT.» (OCDE, 1999).

En conclusion, l'accès à la terre, à la main d'œuvre et au capital est relativement facile lorsqu'il est organisé par les institutions informelles apparemment plus flexibles. Avec les institutions formelles, ces difficultés d'accès semblent significatives. Les marchés informels de la terre et du travail sont des marchés de vendeurs et d'acheteurs, respectivement, où règne la concurrence.
En revanche, les marchés des produits industriels et du crédit sont demeurés oligopolistiques malgré la mise en œuvre des réformes visant à les libéraliser.

Au total, en ce qui concerne la liberté économique, l'individu jouit d'une liberté totale d'exercer la profession et le métier de son choix et là où il le désire, d'emprunter et d'utiliser les ressources à sa guise. Mais pour l'Etat entreprenant et ambitieux de Côte d'Ivoire, l'ivoirien n'a pas pris et ne semble pas prendre suffisamment d'initiatives et de risques, il ne se montre pas non plus pionnier au moins dans le domaine industriel. Aussi l'Etat a-t-il eu raison de s'y substituer temporairement à l'endroit et au moment jugés nécessaires. La classe dirigeante ivoirienne longtemps ouverte et stable est devenue instable depuis 1999. Bien que profondément renouvelée, son mode de gestion n'a pas fondamentalement changé car les sphères économiques et politiques sont demeurées fortement imbriquées à travers le jeu patrimonialiste et clientéliste.

L'accès aux ressources et aux marchés apparaît le plus aisé dans le cadre concurrentiel des institutions informelles plus flexibles et adaptées aux mentalités des acteurs économiques. Cet accès semble plus difficile dans le

cadre formel et moderne en raison de l'insuffisance de concurrence et la prédominance des comportements oligopolistiques, notamment sur les marchés des produits industriels et du crédit, malgré les réformes visant à les libéraliser.

Conclusion partielle

Le désir de richesse de l'ivoirien et sa propension à l'effort en vue d'améliorer son niveau de vie ont, sans doute, probablement fortement augmenté au fil du temps. Cependant, la préférence accordée par les individus à la facilité, à la consommation immédiate, à la recherche des rentes et à l'investissement productif mais extensif au détriment du travail acharné, de l'accroissement des capacités productives et du futur lointain, est inquiétante pour le futur. Elle tend à démontrer que la société ivoirienne n'a probablement pas encore amorcé le virage décisif consistant à s'approprier la source crédible de l'enrichissement matériel continu. La Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint le seuil qui déclenche le processus de la formation du capital productif.

Les attitudes et comportements des ivoiriens reflètent leur faible degré de prise de conscience des causes et effets des choses économiques ainsi que l'appréciation imprécise et parfois erronée de leur responsabilité individuelle envers leur propre devenir, le futur de leur famille et de la société. Toutefois, les ivoiriens ont aussi réagi aux incitations économiques contenues dans les institutions existantes ainsi que dans les signaux émis par les interventions publiques. Celles – ci peuvent être classées en deux catégories : le groupe qui a franchement encouragé l'effort (le régime foncier traditionnel, les politiques de développement du café et du cacao, du développement industriel et la politique d'investissement public en général) et la catégorie qui lui a été franchement défavorable (le système de redistribution des ressources publiques, la politique de promotion de l'entreprise privée ivoirienne). Certes, l'Etat entreprenant et ambitieux de Côte d'Ivoire a eu raison de suppléer le manque d'esprit d'entreprise des nationaux. Cependant, ses interventions souvent empreintes de mauvaise gouvernance ont parfois contribué à pervertir leurs attitudes et comportements.

Dans ce même contexte, l'Etat a fourni beaucoup d'efforts pour ouvrir l'économie sur l'extérieur afin d'exploiter les avantages de la circulation des facteurs de production, des nouvelles idées et des nouvelles techniques. Toutefois, l'Etat a toujours du opérer des arbitrages difficiles entre le contrôle national suffisant de l'industrie et la liberté totale des acteurs étrangers ; cela s'est traduit dans sa politique industrielle et commerciale par les va et vient incessants entre épisodes de protection et périodes de libéralisation. Si la profondeur et la durée de la crise financière des années 1980 et sa prolongation ont fini par imposer la libéralisation, la faiblesse actuelle de la concurrence associée à la persistance des comportements oligopolistiques sur les marchés des produits industriels et du crédit bancaire sont loin d'avoir complètement discrédité une protection sélective visant la transformation structurelle de

l'économie porteuse de croissance dans le long terme. L'objectif de croissance semble absent du fonctionnement des institutions monétaires de la zone franc qui ciblent de préférence la stabilité des prix dont les fluctuations ne résultent pas systématiquement de la politique budgétaire de l'Etat et conduisent une politique monétaire et du crédit qui, souvent, ne rime pas avec la croissance. L'issue des arbitrages difficiles qui s'imposent dépend de la pertinence des choix opérés par la classe dirigeante et de l'efficacité avec laquelle elle les met en oeuvre. Cependant, cette issue est inconnue car, bien que profondément renouvelée depuis 1999, la classe dirigeante ivoirienne ne semble pas, pour autant, avoir abandonné le mode ancien de gestion patrimonialiste et clientéliste dans lequel la politique et l'économie demeurent fortement imbriquées, donnant ainsi beaucoup d'air à toutes les formes de corruption préjudiciables au progrès d'un pays jeune et pauvre.

Le bilan-diagnostic des attitudes et comportements économiques renseigne donc sur un groupe de facteurs psychologiques déterminants pour le fonctionnement non seulement de l'unité économique de base mais aussi de l'ensemble de l'économie. Sachant désormais d'où nous partons, nous devons à présent nous préoccuper de la direction dans laquelle nous allons.

Chapitre 3

Ambitions de la Côte d'Ivoire

Où et jusqu'où veut et peut aller la Côte d'Ivoire ? Ce chapitre se propose de donner la vision que les ivoiriens ont de leur futur et de celui du pays à différents horizons. Des réflexions sur le long terme ont été faites tous les dix ans en 1974, 1984 et 1993 pour tracer les sillons du futur désiré de la Côte d'Ivoire. Cependant, les ambitions du pays doivent tenir compte des opportunités et des menaces du marché mondial dans lequel il se trouve inséré et qui fixent les limites supérieures de ce que le pays peut véritablement réaliser. Par ailleurs, projeter le pays dans le long terme exige aussi que les ivoiriens, pris individuellement et collectivement, s'affranchissent des contraintes physiques immédiates d'une alimentation adéquate pour toute la population ; cette nécessité trace ainsi les limites inférieures de ce que le pays doit faire.

3.1 Où veut aller la Côte d'Ivoire ?

Le gouvernement ivoirien a perçu l'importance du long terme et la nécessité de l'anticipation des changements économiques, technologiques et sociaux futurs pour la planification du développement du pays. A cet effet, depuis le milieu des années 1970, il a entrepris de mener des réflexions sur le long terme. Ainsi, l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2000 a été réalisée en 1974, Côte d'Ivoire 2010 en 1984 et Côte d'Ivoire 2025 en 1994.
Chacune de ces études a construit une vision du futur de la nation à un horizon d'environ une génération.

3.1.1 Futur désiré pour 2000

Le type de société envisagé par les élites ivoiriennes pour l'an 2000 est décrit ci-dessous. L'on distingue une vision globale qui est ensuite traduite en composantes sectorielles.

3.1.1.1 Vision globale

«Il est souhaité la construction d'une société plus nombreuse, plus consciente d'elle-même et de sa personnalité culturelle, plus juste et plus solidaire, plus ivoirienne dans sa substance démographique, dans ses structures de production et dans ses modes de vie, société qui réaliserait l'intégration des valeurs traditionnelles et des valeurs nouvelles dans une synthèse originale mettant l'accent sur le fonds culturel commun aux différentes ethnies, sur la dignité du travail, sur l'initiative et la responsabilité individuelles, sur la solidarité entre les générations et entre les régions. Les modes de vie devraient être adaptés à ces valeurs et aux moyens du pays, le rôle de l'Etat et celui de l'éducation mieux explicités, la place et la fonction de la femme et de la famille confirmés, le rôle du syndicalisme dans la participation à la politique de développement accentué, la place et le rôle des jeunes clarifiés et élargis ». (CI 2000)

Cette vision apparaît marquée par quatre éléments. Tout d'abord la structure et la dynamique de la population de la Côte d'Ivoire. L'enjeu est constitué par le poids relatif de la population étrangère vivant dans le pays et alimentée par une forte immigration. Lui est associé un premier défi de pouvoir tirer avantage des opportunités qu'offre une population nombreuse tout en limitant les inconvénients de l'alourdissement des charges financières et sociales qu'elle impose. Le second défi consiste à organiser et assurer le contrôle par les ivoiriens du processus de modernisation à travers la maîtrise de la gestion et de la direction effectives des systèmes de production et d'échanges.

Le deuxième élément concerne la confrontation entre la culture africaine traditionnelle et le déferlement de la culture occidentale. L'enjeu est relatif à la capacité de préserver l'âme africaine et ivoirienne de la population. Le

défi consiste à digérer les valeurs et modèles étrangers progressistes dans un fonds culturel et de comportements typiquement africains.

La garantie de la justice et de la solidarité constituent le troisième pilier. L'enjeu est que chacun participe au développement et en tire les fruits. Le défi se situe au niveau de la capacité d'appliquer la loi de la même façon à tous et de garantir à chacun l'égalité des chances.

Quatrièmement, la définition et les limites du rôle relatif des acteurs du développement économique et social sont données. L'orientation dans la bonne direction des acteurs du processus de développement constitue l'enjeu. Le défi est pour l'Etat de se désengager progressivement des activités économiques et sociales dont les individus et les collectivités locales comprennent et contrôlent progressivement le principe et le fonctionnement.

Cette vision globale trouve son ancrage dans les activités sectorielles.

3.1.1.2 Vision sectorielle

L'état de l'espace économique dans lequel se construira et évoluera la société ivoirienne est constitué par les activités de production et d'échanges (agriculture, industrie, services) et les secteurs sociaux (emploi, éducation et santé). L'espace physique a également fait l'objet d'anticipation (aménagement du territoire).

3.1.1.2.1 **Agriculture**

Les enjeux et défis de l'an 2000 mettent l'accent sur la nécessité d'exploiter au maximum le potentiel du secteur agricole et du monde rural, d'accroître sa contribution à l'industrialisation et à l'aménagement du territoire, de préserver la propriété ivoirienne de l'agriculture.

L'image de l'exploitation agricole idéale en 2000 est celle d'une unité familiale de taille moyenne, organisée en groupements professionnels facilitant l'utilisation des techniques de production modernes, des moyens de commercialisation et de transformation des produits agricoles. Le rôle de l'Etat et des sociétés d'Etat dans l'agriculture diminue progressivement grâce à des mesures appropriées.

Le statut des terres apparaît comme une institution clé située au cœur des conflits entre autochtones d'une part et allochtones et étrangers, d'autre part. Il en est ainsi en raison de l'absence d'un code domanial réglementant de manière satisfaisante l'attribution des droits de propriété et des droits d'usage de la terre.

Il s'agit là d'un enjeu et d'un défi majeurs pour la modernisation et le développement de l'agriculture.

3.1.1.2.2 Industrie

Les objectifs de long terme identifiés pour l'industrie visent également à maximiser la croissance du secteur. Pour y arriver, tous les types d'industries sont à promouvoir à savoir : industries visant la satisfaction du marché interne ou d'exportation ou faisant appel aux technologies simples comme aux technologies avancées.

Dans le cadre du libéralisme planifié, contractuel et contrôlé choisi par le pays, la gestion privée des entreprises est également appliquée dans les entreprises publiques. L'ouverture sur l'extérieur est maintenue, y compris pour les facteurs de production (main d'œuvre, capitaux et technologies) mais en étant vigilant pour conserver le contrôle par les ivoiriens de la gestion de l'appareil de production. La coopération régionale en matière industrielle est souhaitable sur la base du respect des vocations naturelles et d'une recherche de complémentarités entre les Etats.

Les industries lourdes de grande taille, à technologies sophistiquées et éventuellement tournées vers l'exportation devraient pouvoir côtoyer les industries légères de taille petite et moyenne, à technologies légères et prioritairement tournées vers la satisfaction des besoins du marché interne.

3.1.1.2.3 Tertiaire

Dans le domaine des activités de préparation, d'entraînement et d'accompagnement de la croissance, l'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité de la recherche, des transports, du système bancaire et financier et des commerces intérieur et extérieur.

Quant aux activités visant à satisfaire les besoins et les aspirations, les enjeux et défis concernent la recherche d'un habitat moderne, accessible au grand nombre et compatible avec la culture africaine. Ils concernent également la nécessité de donner la priorité à la médecine préventive assortie d'une gratuité partielle, la mise en place d'une assurance maladie et la meilleure utilisation de la médecine traditionnelle.

3.1.1.2.4 Emploi, éducation et formation

L'ambition pour 2000 est l'absence de chômeurs et de mendiants et une ivoirisation de l'économie et de l'emploi, grâce à la garantie d'un minimum culturel, l'acquisition d'une formation professionnelle et d'une bonne insertion dans la vie active.

3.1.1.2.5 Aménagement du territoire

Les options majeures pour l'an 2000 concernent une répartition plus équilibrée des hommes, des équipements et des activités sur le territoire national, une mise en valeur des potentialités des différentes régions, une concentration des moyens sur un petit nombre de pôles de développement capables d'impulser

le développement régional, une urbanisation essentiellement basée sur le développement d'un réseau harmonieux de villes moyennes, une réduction de la part relative de la population étrangère dans la population résidente totale.

3.1.2 Futur désiré pour 2010

«Dans leur ensemble, les grandes tendances observées en 1974 se sont confirmées, voire accentuées. Mais avec la croissance et la diversification des besoins qu'elle a impulsée, les problèmes ont pris une dimension nouvelle» (Ministère du Plan, 1985). Ainsi s'exprimait le rapport de synthèse de Côte d'Ivoire 2010 (p.1), en avril 1985.
Ce constat tend à indiquer que la vision de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2000, telle que construite en 1974, demeure encore valable dix ans plus tard, sauf que l'échelle des tendances lourdes identifiées à cette époque a grandi.
Le document analyse les problèmes transversaux rencontrés à tous les niveaux de préoccupation avant ceux, particuliers, des secteurs.

3.1.2.1 Problèmes transversaux

Plusieurs thèmes apparaissent dans tous les compartiments de l'analyse prospective de cette époque, ce sont : le contexte international, les changements démographiques et le rôle de l'Etat. Les enjeux et défis que ces thèmes soulèvent sont gigantesques.

Le contexte international est devenu particulièrement fluctuant et incertain depuis la déconnexion du dollar américain de l'or en 1971, la constitution de l'OPEP qui a conduit aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, l'accélération des changements technologiques dans les pays industrialisés. La volatilité des marchés des changes et des capitaux, des taux d'intérêt internationaux, des coûts de l'énergie, consécutive à ces changements, est venue s'ajouter aux fluctuations déjà expérimentées des prix des matières premières. Face à ces incertitudes croissantes, le pays largement ouvert qu'est la Côte d'Ivoire se trouve handicapé par la rigidité structurelle de ses appareils de production et d'échanges formatés par les cultures pérennes (cacao, café, caoutchouc…) et par l'approche essentiellement commerciale et axée sur le court terme de son système bancaire et financier.

Le dynamisme démographique du pays a trois composantes dont les impacts de long terme ont été négligés et systématiquement sous-estimés. Elles constituent autant d'enjeux et de défis qui sont : (**i**) un taux d'accroissement naturel parmi les plus élevés d'Afrique ; (**ii**) un apport migratoire très important ; et (**iii**) une forte propension à l'urbanisation marquée par une concentration sur Abidjan. Au regard d'une demande et des besoins croissants, la raréfaction des terres cultivables, des ressources financières et des emplois

amène à reconnaître l'influence de la pression de la population sur les choix et les contraintes des politiques de développement.
Une trop grande centralisation des actions de l'Etat a (**i**) progressivement réduit leur efficacité ; (**ii**) nui à la cohésion des programmes d'investissements publics et à l'efficacité de l'appareil de production ; (**iii**) affaibli la mobilisation des populations autour des objectifs de développement.

3.1.2.2 Promotion d'une croissance forte et durable

La problématique consiste à explorer les moyens d'une accélération de la croissance économique rendue nécessaire par l'essoufflement du modèle ivoirien de développement qui se caractérise par l'utilisation extensive des facteurs de production (main d'œuvre et terre).
Les enjeux et défis concernent : (**i**) l'accélération de la modernisation de l'agriculture ; (**ii**) l'amélioration de la compétitivité de l'industrie ; (**iii**) une meilleure valorisation des ressources humaines ; (**iv**) la nécessité d'une politique énergétique globale ; (**v**) la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie de financement du développement ; (**vi**) une plus grande maîtrise de l'appareil de production ; (**vii**) l'adoption d'une nouvelle approche de l'espace communautaire.

3.1.2.3 Nouvelle répartition des activités et des hommes

L'expérience de la décennie montre que les actions volontaristes d'aménagement du territoire n'ont pas donné les résultats escomptés, sans doute faute d'avoir mis en œuvre les incitations appropriées amenant les individus et les entreprises à trouver avantageux de s'installer en régions et dans les villes de l'intérieur. Les nouveaux enjeux et défis s'articulent autour de la région. Il s'agit de : (**i**) faire de la planification régionale un outil de développement ; (**ii**) la nécessité d'une régionalisation progressive ; (**iii**) la spécialisation des régions ; (**iv**) l'émergence de fonctionnements régionaux ; (**v**) une approche spécifique du développement rural ; (**vi**) l'organisation de la croissance urbaine ; (**vii**) l'évolution des régimes fonciers ; (**viii**) la maîtrise des systèmes de formation et d'encadrement ; (**ix**) la nouvelle prise en compte des dynamismes migratoires.

3.1.2.4 Vers de meilleures conditions d'existence

L'amélioration du bien être des populations est l'un des principaux objectifs de l'activité économique. En retour, de meilleures conditions d'existence stimulent l'activité économique et contribuent indirectement à la croissance économique. Les enjeux et défis concernent notamment : (**i**) une meilleure répartition des fruits de la croissance ; (**ii**) l'intégration sociale par un habitat adapté ; (**iii**) la satisfaction d'une gamme de plus en plus large de besoins socio-sanitaires ; (**iv**) la promotion sociale par l'éducation et la formation ; (**v**) l'affirmation de l'identité nationale par l'enracinement culturel.

3.1.3 Futur désiré pour 2025

L'image ou la vision de la Côte d'Ivoire en 2025 est dessinée par les sept traits énumérés ci-après (Côte d'Ivoire 2025) :

1. Une nation forte, unie, pacifique, démocratique, tolérante et laïque ;
2. Une société dotée d'une grande intégrité morale, partageant la mystique du travail bien fait et le souci de la valorisation du temps ;
3. Une identité culturelle nationale forte ;
4. Une économie libérale, forte et ouverte sur l'extérieur ;
5. Une main d'œuvre pleinement employée surtout au niveau des jeunes ;
6. Une croissance démographique maîtrisée et un développement social et humain soutenu ;
7. Une sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'une sécurité des personnes et des biens tout assurées.

Cette vision est massivement dominée par les problèmes de société, de culture et de gouvernance (1,2,3,deuxième moitié de 6 et 7) ; vient ensuite l'économie (4,5 et première moitié de 7) ; la démographie (première moitié de 6) ferme la marche.

Treize questions stratégiques consolidées en quatre traduisent les enjeux et défis de la société ivoirienne à l'horizon 2025. Il s'agit de : (**i**) comment assurer le bien être des ivoiriens ; (**ii**) comment faire de la Côte d'Ivoire un pôle de développement durable ; (**iii**) comment avoir un système éducatif performant, adapté et favorisant un esprit d'entreprise et de compétition ; (**iv**) comment ériger la bonne gouvernance en norme sociale et construire une nation moderne, de tradition démocratique, morale et solidaire.

En résumé, les enjeux et défis du milieu des années 1970 concernent la poursuite et l'accélération de la croissance à travers les activités économiques traditionnelles, avec un accent particulier sur la promotion et l'amélioration du contrôle et de la maîtrise par les ivoiriens de l'appareil économique. Au milieu de la décennie 1980, en plus de l'accélération de la croissance, d'autres problèmes structurels polarisent l'attention, ce sont : l'instabilité et les incertitudes du marché international ; la forte croissance démographique qu'on n'arrive pas à maîtriser ; le désengagement de l'Etat et la décentralisation. Enfin, au milieu des années 1990, les questions de gouvernance économique et politique volent la vedette à toutes les autres préoccupations.

Les trois études nationales prospectives analysées ont en commun une vision articulée autour des éléments suivants : (**i**) une croissance rapide, forte et soutenue ; (**ii**) la modernisation de l'économie, notamment à travers le développement industriel et la substitution de l'industrie à l'agriculture pour jouer le rôle de moteur de la croissance ; (**iii**) la maîtrise par les ivoiriens

de la gestion et du contrôle du système de production et de l'appareil du commerce ; (**iv**) la transition d'un contexte où l'Etat est l'unique acteur à celui qui voit apparaître de nouveaux acteurs de poids tels que les collectivités territoriales et les bailleurs de fonds internationaux. Ce nouveau contexte exige une collaboration inédite entre ces acteurs qui crée de nouveaux enjeux et défis.

Quel bilan peut on faire des études nationales prospectives passées ? La première d'entre elles réalisée en 1974 et arrivée à échéance en 2000 a été évaluée de la manière suivante : «En résumé, l'essentiel de la vision 2000 construite en 1974 ne s'est pas réalisé. Le contrôle de la proportion des étrangers dans la population totale ne s'est pas opéré comme espéré bien que celle-ci soit en recul. Si la population ivoirienne est effectivement plus nombreuse en 2000, le gouvernement n'a réussi ni à exploiter adéquatement ses avantages ni à limiter ses inconvénients. L'ivoirisation de la gestion de l'économie a certes progressé mais reste largement insuffisante. L'industrie ne s'est pas substituée à l'agriculture comme le moteur de la croissance économique qui, malgré les performances remarquables pendant les décennies 1960 et 1970, s'est fortement ralentie. La société sans chômeurs envisagée est loin d'être une réalité, notamment au regard de la masse des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sans travail. L'Etat ivoirien s'est considérablement affaibli financièrement.» (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2007).

La vision consolidée des trois études nationales prospectives antérieures, toujours d'actualité car non totalement réalisée, sera revue, complétée et probablement élargie par la quatrième étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 en cours de préparation, à la lumière de l'expérience de la crise actuelle.

3.2 Jusqu'où peut aller la Côte d'Ivoire ?

La section précédente met l'accent sur les efforts souhaitables en vue d'accroître le bien-être matériel de la population ivoirienne grâce à une croissance forte et soutenue. Cette évolution étant souhaitée par tous les pays, la Côte d'Ivoire peut aller au-delà de cet objectif et chercher à devenir un pays émergent exportateur de produits et de savoir-faire sur le marché mondial et dont l'influence extérieure se renforce continuellement. Cependant, les exigences de cette ambition apparaissent colossales au regard des performances économiques actuelles du pays. La première de ces exigences consiste à adopter et à promouvoir le progrès technique, principale source de la croissance soutenue dans le long terme.

3.2.1 Ecart et capacités technologiques

Pourquoi et comment se crée le progrès technique et quels en sont les impacts? Pour répondre à ces questions, il faut examiner le rôle du capital physique et de la connaissance dans l'exploitation du potentiel existant du pays ainsi que dans l'accroissement de ce potentiel au fil du temps. Ensuite, il importe d'évaluer l'impact du progrès technique sur l'amélioration de l'efficacité économique et de la compétitivité commerciale.

Le potentiel économique ou frontière de production du pays est mesuré par la quantité maximale de biens et services qui peut être produite avec un niveau donné de connaissances et de technologies. Alternativement, le niveau minimum du coût des facteurs utilisés pour produire une unité de biens et services constitue un indicateur de ce potentiel dénommé frontière de coût. Chacune des deux expressions du potentiel incorpore et représente le niveau de connaissance technologique du pays à un moment donné. La Côte d'Ivoire ayant un niveau de connaissance technologique inférieur à celui des pays industrialisés, sa frontière de production et sa frontière de coût sont, respectivement, en deçà et au-delà des frontières correspondantes de ces pays.

L'écart entre la position de la Côte d'Ivoire sur sa frontière de production et celle du monde industrialisé sur sa propre frontière de production mesure l'écart technologique entre les deux groupes de pays. Cet écart technologique s'élargit en présence de mouvements de la frontière de production marquant un accroissement du potentiel des pays industrialisés et en cas de mouvements de leur frontière de coût dans le sens d'une baisse. L'expérience de tous les jours montre que ces mouvements sont permanents et accélérés dans le monde industrialisé alors qu'en Côte d'Ivoire ils sont au mieux très lents sinon totalement inexistants, ce qui induit l'accroissement très rapide de l'écart technologique.

Le progrès technique ne résulte pas du simple écoulement du temps. Il s'agit d'un processus délibéré ou conscient de la part de pionniers visant l'amélioration de la performance des outils de production. Ces améliorations viennent de l'application des connaissances scientifiques en vue de domestiquer la nature physique, éliminer les obstacles à une vie matérielle meilleure et, dans une certaine mesure, transformer de vieux rêves en réalités vivantes.

La traduction des principes scientifiques en biens et services est rendue possible par la construction de générations successives de machines dont l'utilisation facilite la production de nouveaux biens et services à des coûts plus bas. Les machines et les autres outils ou instruments de production font le pont entre la connaissance scientifique d'une part, et les produits et services, d'autre part.

Seule la recherche-développement permet de bâtir ce pont. Cette activité répond au besoin de lever des contraintes techniques de la production en vue d'en réduire les coûts et de réaliser des profits si, d'aventure, des machines issues du processus parviennent à un succès commercial. L'aboutissement de cette activité requiert des capacités technologiques et des ressources financières colossales qui ne sont à la portée ni de toutes les entreprises ni de tous les pays.
Aussi les pays ne disposant pas d'une capacité interne d'invention ou de recherche-développement par manque soit de connaissances scientifiques et technologiques de base, soit de moyens financiers, peuvent-ils se procurer ces machines sur le marché international au travers de l'épargne et de l'investissement.

On peut donc admettre que l'écart technologique de la Côte d'Ivoire s'explique essentiellement par l'absence ou la faiblesse de l'investissement dans les capacités productives. Au regard de l'élargissement rapide de cet écart, le progrès technique ne peut être promu dans le pays qu'en investissant à un rythme au moins aussi rapide que la vitesse des mouvements des frontières de production et/ou de coût des pays industrialisés. C'est à ce prix que le pays pourra rattraper le retard de niveau de vie par rapport aux pays industrialisés.

3.2.2 Progrès technique, efficacité et compétitivité

Dans le contexte actuel de la mondialisation, être compétitif n'est pas une option mais une obligation afin d'éviter la marginalisation et la disparition de la carte économique, financière et commerciale du monde. Ce risque est malheureusement réel car la Côte d'Ivoire n'est pas située sur sa propre frontière de production mais quelque part à l'intérieur de celle-ci, de sorte que l'écart technologique du pays est en réalité plus grand qu'il n'apparaît. Ainsi, à l'écart technologique proprement dit s'ajoute un problème supplémentaire d'inefficacité qui amène le pays à produire moins de biens et services que le maximum permis par les ressources et les techniques dont il dispose couramment. Pour que la Côte d'Ivoire puisse rivaliser avec le reste du monde (en termes de coût, prix et qualité), elle doit réduire à la fois l'écart technologique et l'écart d'efficacité.

Le pays étant en réalité positionné non pas sur sa frontière de production mais à l'intérieur de celle-ci, ce serait du gaspillage de ressources que de vouloir accroître son potentiel alors que le potentiel existant est encore très insuffisamment exploité.
Il apparaît préférable de chercher d'abord à se mettre sur la frontière en imitant les meilleures pratiques en vigueur sur le marché. Cela implique d'utiliser et d'exploiter le mieux possible les technologies disponibles en vue d'atteindre le niveau maximal de productivité.

L'arrêt de la baisse des parts du marché mondial subie par la Côte d'Ivoire et l'amélioration de sa position commerciale dépendent de sa capacité de réduire à la fois son écart d'efficacité et son écart technologique en investissant beaucoup plus que dans le cas où elle se concentre uniquement sur son marché local.
En effet, si les entreprises ivoiriennes ne sont pas efficaces et compétitives sur le marché domestique on ne voit pas comment elles pourraient l'être sur le marché mondial plus exigeant. Le statut envié de pays émergent auquel le pays aspire y est assujetti.

3.2.3 Echelle de domination par la capacité d'exportation

Pour devenir pays émergent l'une des principales exigences est de disposer d'une capacité forte et croissante d'insertion dans le marché mondial à travers les exportations. Les pays qui gouvernent le monde sont ceux-là qui inondent les marchés mondiaux avec les produits ayant le potentiel de croissance le plus grand possible. Ils occupent la marche la plus élevée de l'échelle de la domination du monde.
Cette échelle comporte quatre marches constituées, respectivement, de bas en haut, par les matières premières, les produits manufacturés, le capital financier, les connaissances.

La gradation part du niveau le plus bas représenté par les matières premières qui incorporent le niveau le plus faible de connaissances et de capacités technologiques pour aller au point le plus élevé constitué par la production de flux continus de connaissances nouvelles, en passant par les produits manufacturés et le capital financier. La Côte d'Ivoire se situe sur la première marche de cette échelle, l'exportation de matières premières agricoles, dont elle maîtrise d'ailleurs très mal la problématique et le futur.

L'existence de cette échelle de la domination par les exportations et le positionnement de quelque pays émergents sur la deuxième marche, celle des produits manufacturés, montre bien que l'avantage comparatif n'est pas statique mais dynamique et qu'il peut être construit grâce à des efforts persévérants qui privilégient l'accumulation des connaissances et des capacités technologiques, sources de rendements d'échelle croissants.

Cependant, au regard de la déliquescence de l'école ivoirienne, de la pâleur du système d'enseignement scientifique et de la recherche, de la limitation de la recherche-développement à l'agriculture et au secteur public, de l'absence de passerelles entre l'éducation-formation, la recherche et le monde de l'entreprise, il faudra beaucoup de temps à la Côte d'Ivoire avant de gravir la seconde marche de l'échelle basée sur un niveau plus élevé de connaissances et de capacités technologiques.

Cela semble d'autant plus difficile que des obstacles empêchent les exportations des produits manufacturés originaires des pays émergents de pénétrer les marchés des pays industrialisés.
Existe-t -il des possibilités de brûler les étapes ?

3.2.4 Opportunités de brûler les étapes technologiques

L'une des principales caractéristiques de la technologie est de devenir obsolète avant l'épuisement de son potentiel par la faute de l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies plus performantes et moins chères.

Cette caractéristique économique offre l'opportunité aux pays technologiquement en retard de sauter l'étape des technologies dépassées et d'en adopter de nouvelles susceptibles de faciliter et d'accélérer le rattrapage des pays plus avancés.

Le statut de pays technologiquement en retard comporte des avantages et des inconvénients.

Le premier avantage est lié à la jeunesse de la population dans les pays à forte croissance démographique comme la Côte d'Ivoire. En effet, la forte proportion d'une population jeune sans attaches particulières avec les anciennes technologies constitue un avantage car ces jeunes peuvent adopter les nouvelles technologies sans être gênés par des habitudes qui les lient aux anciennes.

Le deuxième avantage réside dans la possibilité d'utiliser les technologies inventées par les pays riches et d'économiser ainsi l'étape et les coûts de la recherche-développement.

Troisièmement, la baisse du coût des transports et des communications facilite le rapprochement des pays retardataires avec ceux qui produisent ces technologies, ce qui raccourcit le délai d'accès à l'apprentissage.

Quatrièmement, l'investissement direct étranger apporte avec lui les dernières technologies disponibles.

Cinquièmement, les pays retardataires ont l'opportunité d'importer les machines qui sont le support des nouvelles technologies.

Sixièmement, les nouvelles technologies peuvent être des substituts aux technologies existantes de sorte que le pays retardataire peut améliorer sa productivité sans nécessairement avoir préalablement utilisé les anciennes. (Easterly, 2002).

Plusieurs inconvénients sont également attachés au statut de retardataire. Les nouvelles technologies peuvent exiger (**i**) un minimum de capacités techniques difficile à obtenir lorsque le niveau moyen de ces capacités est faible, (**ii**) une infrastructure de base pour fonctionner alors qu'elle fait généralement défaut, (**iii**) une complémentarité avec les technologies existantes ou une expérience technologique préalable.

Ces inconvénients constituent autant d'obstacles à l'exploitation des opportunités technologiques. (Easterly, 2002) et décrivent bien le contexte ivoirien.

La Côte d'Ivoire ne peut donc brûler les étapes technologiques, c'est-à-dire exploiter les avantages et limiter les inconvénients mentionnés, qu'au prix d'efforts intenses tels que : l'accroissement du niveau moyen des connaissances et des capacités technologiques de la population, l'amélioration de la formation de la jeunesse dans les disciplines scientifiques et technologiques, l'intensification des actions visant à attirer l'investissement direct étranger, la facilitation de l'importation des nouvelles technologies, la poursuite de la construction d'une infrastructure de base appropriée.

Au regard de l'écart technologique, d'efficacité et de compétitivité entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde, le potentiel d'amélioration apparaît immense.
Cependant, ce potentiel ne peut être adéquatement exploité qu'à condition d'intensifier l'accumulation des connaissances scientifiques et des capacités technologiques qui constituent de puissants instruments facilitant l'investissement dans le futur.

Il reste, toutefois, une ultime opportunité, celle d'exploiter la diaspora ivoirienne dont certains éléments ont les connaissances scientifiques et les capacités technologiques permettant de réaliser quelques progrès. Il serait utile d'en faire l'inventaire et de planifier cette collaboration.

3.3 Investissement dans le futur, surplus alimentaire et ambition effective

Les transformations sociales évoquées plus haut sont envisagées dans le long terme qui est l'horizon approprié permettant aux mentalités, comportements, institutions et structures de se modifier.

Les changements techniques consécutifs à l'acquisition des connaissances et des capacités technologiques exigent également beaucoup de temps alors que la masse de la population n'a pas le temps d'attendre.
En effet, le long terme apparaît au citoyen moyen ivoirien comme un luxe que seuls les riches peuvent s'offrir. Le «ventre affamé» ne peut pas en rêver. Il n'a pas le loisir de se préoccuper du futur lointain car accaparé par la nécessité physique immédiate de trouver la ration alimentaire quotidienne pour lui-même et sa famille.
Puisque «ventre affamé n'a pas d'oreille», il n'a point le temps d'écouter les discours relatifs à l'investissement exigeant de longs délais de maturation avant de produire les fruits escomptés ou exigeant des préfinancements hors de sa portée.
En effet, au cours de la phase de maturation de l'investissement, tout investisseur est confronté à la nécessité physique de manger quotidiennement. Comment satisfaire ce besoin vital et urgent s'il n'y a pas de stock de nourriture préalablement constitué ou s'il n'existe pas de marché pour s'approvisionner ou encore si l'on ne dispose pas des moyens de payer la nourriture disponible sur le marché ?

La disponibilité de la nourriture quotidienne et son accès constituent des difficultés récurrentes dans les pays pauvres. La production d'un surplus alimentaire permanent résout ce problème structurel qui se trouve à la racine du développement durable tel qu'envisagé par la présente étude.

3.3.1 Primat de la productivité et du surplus alimentaires

L'importance stratégique de la productivité et du surplus alimentaires se comprend mieux dans le contexte d'une économie fermée et d'autoconsommation où tout ce qui est consommé, notamment la nourriture, est produit par une exploitation familiale qui vend très peu à l'extérieur, ce qui décrit bien la situation de la majorité des exploitations agricoles familiales ivoiriennes.
Le surplus alimentaire apparaît dans une exploitation agricole familiale lorsque la production alimentaire par tête dépasse la consommation alimentaire par tête. On sait que les difficultés de stockage et de conservation limitent aussi la taille de ce surplus.

Une question pratique importante concerne l'utilisation du surplus alimentaire. La première option consiste à accroître la ration alimentaire. En effet, le chef de l'exploitation familiale est susceptible d'utiliser ce surplus pour financer des fêtes et cérémonies communautaires ou familiales dans le but de rehausser son prestige social. Ces dépenses sont généralement qualifiées d'improductives.

Le surplus alimentaire permet de payer en nature, en termes de nourriture, le travail d'une main d'œuvre non familiale visant à réaliser soit l'extension de l'exploitation agricole familiale ou la création d'une nouvelle, soit des aménagements apportés à l'exploitation familiale existante (irrigation, drainage, digues anti - érosion, bas - fonds…), soit encore la réparation d'anciens outils de production usés ou/et la fabrication de nouveaux outils ou matériels de travail. De la même façon, il peut également financer en nature les travaux de construction d'infrastructures routières rendant possible ou facilitant l'évacuation de produits agricoles destinés au marché, lorsque celui-ci existe.

Il importe de souligner que, en fonction de sa taille, le surplus généré au cours d'un épisode de travail antérieur permet de couvrir une proportion plus ou moins grande des besoins alimentaires de la famille au cours de la période courante.
Supposons que 10% de ces besoins soient ainsi satisfaits. Cela signifie que 90% seulement du travail courant de l'exploitation familiale seront affectés à la production alimentaire courante contre 10% du même travail courant mobilisables pour des tâches n'ayant pas la production alimentaire pour résultat direct, mais pour résultat indirect obtenu à l'issue de l'exécution de l'une ou l'autre des tâches mentionnées au paragraphe précédent.

La poursuite de l'augmentation du surplus, grâce à l'amélioration progressive de la productivité alimentaire, peut réduire à 80%, 70%, 50% ou moins la proportion du travail courant affectée à la satisfaction des besoins alimentaires courants.
Parallèlement, une proportion croissante de 20%, 30% et 50% ou plus du travail courant est susceptible d'être mobilisé pour des tâches autres que la production directe de la nourriture.

Ainsi le surplus alimentaire libère du temps de travail mobilisable pour produire des biens et services autres que la nourriture.
Dans une économie agricole fermée, l'amélioration de la productivité alimentaire libère des ressources (main d'œuvre et nourriture) qui rendent techniquement possibles d'autres activités telles que l'artisanat rural et toutes entreprises urbaines dont le commerce intérieur, les services et les diverses industries. Ces autres activités

peuvent exister en raison du surplus alimentaire généré par les agriculteurs et transférable à ceux dont le travail courant ne vise pas la production directe de la nourriture.

Nous savons que le coût de la nourriture influence le coût du travail. La productivité alimentaire ivoirienne a augmenté de 0,8% sur la période allant de 1990-92 à 1997-99. Les difficultés pour améliorer la productivité alimentaire s'expliquent par les rendements décroissants et l'absence de progrès technique en milieu rural traditionnel. Les importations alimentaires apparaissent comme la solution la plus réaliste et la moins onéreuse à ces problèmes.

C'est la solution adoptée par la Côte d'Ivoire depuis les années 1960 en ce qui concerne surtout le riz mais aussi la viande, le lait, le sucre, l'huile et la farine de blé. Cette solution s'explique par la combinaison des facteurs suivants : forte croissance démographique accompagnée d'une expansion rapide de l'urbanisation, accélération de l'industrialisation, faiblesse des surplus alimentaires dégagés par les exploitations agricoles de l'ensemble du pays due sans doute à la faible productivité alimentaire et aux lacunes du système de commercialisation interne des produits vivriers.

Les importations de riz ont facilité le développement des activités urbaines et le transfert de la main d'œuvre du secteur agricole vers les autres activités sans qu'au préalable il y ait eu un accroissement de la productivité alimentaire. En contrepartie, ces importations croissantes doivent être payées avec des exportations dont la valeur doit croître plus vite que la valeur des importations car des produits non alimentaires sont également importés.
Le premier problème pratique consiste à accroître la valeur des exportations primaires et des exportations manufacturières ; la meilleure façon de le résoudre est d'accroître la productivité qui n'est pas le point fort de la Côte d'Ivoire notamment en ce qui concerne les produits agricoles. Le second problème pratique touche l'augmentation des parts de marché par une amélioration de la compétitivité ; là encore la Côte d'Ivoire se trouve en difficulté comme il a également été noté. En outre, pour les produits industriels, les marchés des pays industrialisés sont relativement fermés à nos produits ayant subi un degré élevé de transformation.

Outre les problèmes mentionnés, la rareté et la cherté des produits alimentaires importés peuvent menacer la sécurité alimentaire et la stabilité politique du pays. La Côte d'Ivoire en a fait récemment l'expérience. A cet égard, le cas du riz est révélateur : (**i**) le volume des importations de riz est devenu tellement important que l'hémorragie de devises étrangères et le déficit de la balance des paiements qu'il provoque sont devenus critiques ; (**ii**) les impacts négatifs du changement climatique réduisent l'offre des principaux pays fournisseurs

de la Côte d'Ivoire de sorte que même la disponibilité de la marchandise sur les marchés est devenue problématique ; (**iii**) la cherté du produit réduit le pouvoir d'achat des masses populaires au point de créer des émeutes qui menacent la paix sociale.

Cette menace intolérable confirme le primat de la productivité et du surplus alimentaires qui stimulent également l'investissement dans le futur.

3.3.2 Incitations à investir dans le futur

De manière plus générale, le surplus alimentaire rend possible l'investissement dans le futur en faisant sauter le verrou que constitue la nécessité physique de consacrer tout le temps de travail courant à la production de la nourriture quotidienne.

Investir dans le futur consiste à choisir de réduire le volume des ressources allouées à la consommation courante et de les affecter plutôt aux activités visant à accroître la consommation future.
En effet, au lieu d'être consommé ou gaspillé dans des réjouissances familiales ou communautaires, le surplus peut être utilisé pour soutenir le travail susceptible d'accroître la production future de nourriture ou celle de biens et services autres que la nourriture, ou encore les deux simultanément.

De manière plus spécifique, le surplus alimentaire libère du temps de travail et des énergies mentales permettant au chef d'exploitation de penser non plus seulement au présent ou à l'immédiat, désormais garanti par les réserves alimentaires constituées et stockées, mais davantage et surtout au futur lointain en cherchant à satisfaire de nouveaux besoins ou désirs nés sous l'impulsion de l'ambition.
Ce faisant, le taux de préférence temporelle du chef d'exploitation diminue parallèlement à la hausse de la valeur qu'il accorde au futur. Cela équivaut à une baisse du taux auquel il escompte le futur.

Le surplus alimentaire qui donne l'opportunité d'envisager le futur lointain a également des effets positifs sur l'espérance de vie car il favorise une alimentation adéquate qui induit une baisse de la mortalité. Or l'augmentation de l'espérance de vie fait chuter la préférence temporelle et, dans le même temps, accroît la valeur accordée au futur. Le premier impact favorable imprimé par le surplus alimentaire s'en trouve ainsi renforcé ou accéléré.

La baisse du taux auquel le futur est escompté a pour conséquence la diminution du taux minimum de rentabilité de tout investissement envisagé par le chef d'exploitation. En effet, avec un taux d'escompte plus faible, le signal est donné pour des taux d'intérêt plus petits ou réduits qui, en général, stimulent les affaires.

En résumé, le surplus alimentaire réalise quatre choses : (**i**) il libère du temps de travail et des énergies mentales permettant de penser au futur lointain ; (**ii**) il réduit le taux auquel le futur est escompté ; (**iii**) il fait baisser le taux minimum de rentabilité de l'investissement ; (**iv**) en conséquence des trois éléments précédents, il stimule l'investissement dans le futur. Ainsi, une économie essentiellement agricole et fermée qui parvient à générer des surplus alimentaires importants peut nourrir de grandes ambitions pour l'avenir.

3.3.3 Ambition effective

La survie étant une situation précaire, les individus et les familles qui ont de l'ambition pour un mieux - être matériel aspirent à s'en sortir le plus rapidement possible en vue de réaliser dans leur vie quelque chose de remarquable.

Comme toutes les facultés humaines non héréditaires, l'ambition est distribuée dans la société de manière aléatoire. Elle se forge au gré des traditions familiales, des environnements sociaux et selon les expériences vécues et les épreuves traversées par les individus concernés. Certes, tout le monde peut y prétendre mais toutes les personnes qui ont de l'ambition, par hasard ou grâce à leurs propres efforts de formation, n'en disposent généralement pas au même degré.

Apparemment, un individu ou une famille peut difficilement nourrir l'ambition de réaliser un mieux-être matériel sans, au préalable, avoir le désir de richesse déjà mentionné. L'ambition matérielle semble directement fonction de ce désir et on peut même considérer que la première n'existe pas en l'absence du second.

Une deuxième caractéristique de l'ambition concerne le fait qu'elle projette l'individu dans le futur. En effet, le désir ardent de réussite matérielle se concrétise rarement dans l'immédiat ou même dans le futur très proche. Il nécessite toujours du temps et du travail, souvent beaucoup de temps et d'efforts et parfois toute une vie pour traduire les ambitions en réalités vécues. Dans ces conditions, l'individu dont le temps de travail est entièrement accaparé par la recherche et la production de la nourriture quotidienne, et pour qui penser au futur est un luxe hors de sa portée, pourra difficilement envisager une vie matérielle meilleure.

Au regard de ce qui précède, il semble utile de distinguer deux types d'ambition : l'ambition-rêve et l'ambition effective. L'ambition effective est objectivement réalisable car l'individu, la famille ou la société qui la porte a un ardent désir de richesse. En outre, il est dégagé de la nécessité physique impérative de consacrer tout son temps de travail à la recherche et à la production de sa nourriture quotidienne ; il ne doit plus y consacrer qu 'une proportion décroissante de son travail courant pourvu que la productivité

alimentaire augmente continuellement. Le temps de travail ainsi libéré lui permet, désormais, d'envisager et d'engager effectivement des activités productives autres que la production de nourriture. Parmi ces nouvelles opportunités figure soit la réparation et la construction d'instruments ou outils de production qui allègent le temps et la pénibilité de son travail, soit la réalisation d'aménagements (drainage, irrigation, protection contre l'érosion…) qui accroissent la productivité de la terre, soit encore une combinaison des deux s'il s'agit du paysan. L'exploitation judicieuse de ces nouvelles opportunités donne les moyens d'envisager désormais le futur lointain avec beaucoup plus de sérénité qu'auparavant.

Quant à l'ambition-rêve, elle est mort-née si l'individu, la famille, la société ou la nation qui la porte n'est pas objectivement en mesure d'envisager le futur lointain aussi sereinement que le paragraphe précédent le décrit.
Dans quelle proportion l'ambition-rêve et l'ambition effective sont-elles distribuées dans la population ivoirienne et notamment chez le paysan qui, faut-il le rappeler, est représentatif de l'ivoirien moyen ? L'analyse du chapitre 2 laisse croire que l'ambition-rêve est probablement la plus répandue dans le pays et que ceux qu'habite l'ambition effective ne sont pas encore nombreux. Si cette conclusion est conforme à la réalité, alors l'investissement dans le futur demeure problématique et tout reste encore à faire pour améliorer le niveau de vie des populations ivoiriennes.

Conclusion partielle

La faible compétitivité des produits industriels ivoiriens s'explique partiellement par l'écart technologique et l'écart d'efficacité qui ne peuvent être comblés que par un taux d'investissement au moins aussi rapide que les changements techniques opérés dans les pays industrialisés. Une ambition légitime serait d'atteindre le taux d'investissement d'environ 30% des dragons du Sud-Est asiatique. La réalisation effective de ces conditions est essentielle pour le maintien de la Côte d'Ivoire en bonne position sur les marchés extérieurs.

Cet investissement doit cibler l'accroissement des connaissances et des capacités technologiques en vue de créer et d'entretenir des avantages comparatifs dynamiques, d'accroître les capacités d'exportation permettant de gravir les marches de l'échelle de domination du monde. L'incapacité actuelle du système éducatif ivoirien de créer et d'enseigner ces connaissances et capacités technologiques, ses difficultés structurelles et celles de la recherche scientifique et leurs faibles relations avec le marché du travail et le monde de l'entreprise, limitent fortement les possibilités pour le pays de brûler les étapes technologiques.

En outre, investir dans l'accroissement des connaissances et des capacités technologiques suppose que l'individu se trouve en position d'envisager le futur lointain avec sérénité. Dans une société essentiellement agricole et pauvre cette possibilité n'est envisageable qu'à partir du moment où l'individu peut dégager un surplus alimentaire qui libère du temps de travail et des ressources rendant techniquement et économiquement réalisables des activités autres que la production alimentaire. L'individu peut alors se dégager des contraintes physiques immédiates, investir dans le futur lointain et entreprendre des activités dont la probabilité de réalisation est forte car assise sur des capacités réelles.
Dans ce cas, l'ambition surpasse le rêve gratuit pour devenir effective ou objectivement réalisable.

Aller le plus loin possible exige, au préalable, de réussir ce qu'il est nécessaire de faire au ras du sol et qui est considéré comme le strict minimum pour le bien-être matériel, à savoir, la nourriture. La Côte d'Ivoire n'a ni franchi ni, a fortiori, dépassé le seuil de la survie alimentaire qui ouvre large le champ du futur lointain.
Dans ces conditions, le futur désiré et les ambitions des citoyens ivoiriens ne seront pas objectivement réalisables sans un Etat entreprenant, ambitieux et capable d'une gestion à la fois rigoureuse et intelligente susceptible de suppléer les insuffisances des individus,

des familles, des collectivités territoriales et des entreprises privées. L'amélioration du niveau de vie de la nation exige une forte concentration des efforts sur la croissance.

Chapitre 4

Niveau de vie et croissance

Comment la Côte d'Ivoire arrivera-t-elle là où elle veut aller ? Globalement, le pays réalisera ses ambitions s'il emprunte la voie de la croissance soutenue basée sur l'exploitation des connaissances scientifiques et techniques.

La croissance soutenue, celle qui, de manière continue, améliore le niveau de vie de la population constitue la première composante du développement durable, le but ultime à atteindre. Cette tâche consiste d'abord à accroître les capacités individuelles et collectives d'exploiter au mieux et à moindre coût les ressources disponibles. Ensuite, la création de richesses à laquelle la croissance donne lieu doit se traduire concrètement par une augmentation continue du revenu et de la consommation par tête.

La meilleure stratégie pour poser clairement les problèmes de la croissance soutenue et identifier ses contraintes est de se situer en économie fermée. Eventuellement, suivra l'évaluation des opportunités et menaces d'une ouverture au commerce extérieur.

La solution au problème de la croissance sera trouvée au terme d'une analyse en deux étapes : (i) l'élucidation des liens entre la croissance et l'amélioration du niveau de vie ; (ii) la réponse aux quatre interrogations énoncées ci-dessous :

Comment initier la croissance ?

Par quelles actions la croissance est entretenue et contrôlée en vue de générer le niveau de vie le plus élevé possible ?

Par quels moyens et mécanismes les taux élevés de croissance et de niveau de vie sont propagés à travers les différentes couches de la société ?

Quels changements d'attitudes, de comportements et d'institutions requiert la réalisation de la vision choisie ?

4.1 Rôle de la croissance de la productivité

Le bien-être matériel de l'individu et de l'ensemble de la société est le principal but de l'activité humaine. Pour l'économie nationale, les choses les plus importantes, celles qui affectent le niveau de vie de la masse de la population, sont la productivité, la répartition du revenu et le chômage. Si la situation de ces éléments est satisfaisante, rien d'autre ne peut aller mal ; en revanche, lorsque ces éléments ne sont pas satisfaisants, rien d'autre ne peut bien aller (Krugman, 1990). Aucun de ces grands sujets ne préoccupe véritablement les décideurs publics qui n'en ont pas fait une priorité de la politique économique et sociale courante.
Dans le présent chapitre, l'accent est mis sur la productivité tandis que le prochain traite des autres préoccupations.

4.1.1 Productivité et niveau de vie

La liste des priorités ci-dessus indiquée peut sembler bien courte : que dire de l'inflation ou de la compétition internationale et du déficit budgétaire ? Ces sujets sont d'importance secondaire en raison de leur impact indirect sur le bien-être matériel du pays. Ils ne sont intéressants que dans la mesure où ils affectent les déterminants du niveau de vie.

Il en va ainsi de l'inflation qui, en réalité, fait peu de mal directement. Il ne faut s'en préoccuper que dans la mesure où elle compromet indirectement la croissance de la productivité. De même, le déficit budgétaire ne constitue pas en soi un problème ; il ne devient inquiétant que parce qu'on le soupçonne de conduire à un faible niveau d'épargne nationale qui, en fin de compte, mène à une faible croissance de la productivité.
En principe, la vie économique courante ne se limite pas à la productivité ; mais, dans le long terme, la productivité représente presque tout. En effet, la capacité d'un pays d'améliorer son niveau de vie au fil du temps dépend presque exclusivement de son aptitude à accroître sa production par actif. Pourtant, l'importance décisive de la productivité n'apparaît pas évidente pour tout le monde, en tout cas elle n'a pas été considérée comme décisive par les autorités ivoiriennes.
Un pays fermé au commerce extérieur ne peut consommer que ce qu'il produit lui-même. Dans ces conditions, comment peut-il améliorer son niveau de vie, c'est-à-dire, accroître sa consommation par tête ?
Pour y parvenir, le pays a trois options : (**i**) augmenter sa productivité de sorte que chaque actif produise plus de biens et services ; (**ii**) mettre au travail une plus grande proportion de sa population ; (**iii**) distraire une plus faible proportion de la production courante pour l'investir dans le futur et affecter une plus grande part de la capacité productive à la production des biens destinés à la consommation courante.

A l'évidence la troisième option ne constitue pas la solution de long terme pour accroître la consommation. En effet, pendant un certain temps on peut consommer plus en investissant moins ; mais la capacité de consommer dans le futur s'en trouvera forcément réduite. Même si un individu opte pour ce comportement à courte vue, un Etat responsable du futur à long terme du pays et des citoyens ne doit pas choisir cette voie. Les analyses du chapitre 2 ont montré qu'il en a été ainsi en Côte d'Ivoire, au moins au cours de la période 1960-1985, pour le monde paysan comme pour les citadins, notamment l'élite politico-administrative. Le comportement de l'Etat n'a pas toujours été différent de celui des individus.
La seconde option peut également fonctionner pendant quelque temps dans deux cas : premièrement, s'il existe une forte proportion d'actifs sans travail ; deuxièmement, si des changements sociaux facilitent l'emploi, hors du foyer, des femmes qui, en général, constituent au moins la moitié de la population totale. Mais cette stratégie ne pourra pas marcher indéfiniment une fois que la majorité des actifs en Côte d'Ivoire, notamment féminins, auront été embauchés ou lorsque, à la faveur de la transition démographique en cours, la croissance de la population se sera ralentie et que les flux migratoires internationaux auront été maîtrisés.

Si, au regard du dynamisme de la démographie ivoirienne, la marge de croissance économique apparaît encore large, il en va tout autrement pour la terre vue comme facteur de production, notamment les terres forestières propices à la culture du café et du cacao. En effet, l'on sait que la poursuite d'une croissance agricole basée sur une forte consommation de terre est désormais impossible en raison de l'épuisement des réserves forestières et de la fin de l'agriculture pionnière.
Il apparaît donc que, dans le long terme, il faudra plutôt compter sur l'accroissement continu du rendement des cultures de rente, notamment le cacao, et des cultures vivrières, notamment le riz, comme sur l'amélioration de la productivité du travailleur dans tous les secteurs de l'activité urbaine non agricole, pour espérer accélérer la croissance.
Ainsi, l'accroissement de la productivité constitue la seule voie pour obtenir une amélioration dans la durée du niveau de vie de la population ivoirienne, en commençant par la productivité alimentaire. Cela signifie que toute croissance causée par un autre facteur que l'amélioration de la productivité n'augmentera ni nécessairement ni dans la durée le niveau de vie.

A présent, ouvrons le pays au commerce extérieur. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire exporte une partie de sa production et importe une partie de ce que consomme la population. Si le pays peut s'organiser pour importer plus sans avoir à accroître simultanément ses exportations (on pense surtout aux exportations industrielles), alors il pourra accroître sa consommation.

Ainsi deux possibilités supplémentaires s'ajoutent aux trois précédentes (Krugman, 1990) :
(**iv**) le pays peut importer plus sans avoir à exporter plus, ce qui signifie qu'il doit emprunter ou vendre une partie de son patrimoine pour payer les importations supplémentaires ;
(**v**) le pays peut obtenir de meilleurs prix pour ses exportations de sorte à pouvoir accroître les importations sans emprunter.

La solution (**iv**) comme la (**iii**) constitue une option valable seulement pour le court terme puisqu'il faudra un jour, de toutes les façons, rembourser les emprunts. C'est exactement ce qui est arrivé à la Côte d'Ivoire. Sa crise financière de la fin des années 1970 à 1993 est en grande partie due à son endettement excessif consécutif au comportement excessivement ambitieux et imprudent de son gouvernement et de la gabégie de certaines sociétés d'Etat au cours des années antérieures. Ni le gouvernement ni les sociétés d'Etat ne se sont assurés que les utilisations faites des emprunts étaient suffisamment productives pour générer les ressources financières nécessaires au remboursement des emprunts concernés à leur date d'échéance.
Quant à l'option (**v**), elle pose le problème de savoir comment convaincre le marché international de payer les produits ivoiriens à un meilleur prix. La solution la plus crédible et soutenable dans le temps est d'offrir de meilleurs produits, ce qui, en réalité, équivaut à un accroissement de la productivité sous un autre nom.

S'agissant des matières premières, notamment le cacao dont le pays est le plus grand exportateur mondial, cela signifiera une baisse des prix. Il sera donc nécessaire de faire un arbitrage délicat entre des prix plus bas pour son principal produit d'exportation, d'une part, et la productivité, d'autre part. L'amélioration de la productivité libérera des ressources qui pourront être affectées à de nouvelles productions dont la valeur pourra plus que compenser les pertes de recettes d'exportation. Les analyses des chapitres précédents ont déjà montré pour quelles raisons la Côte d'Ivoire n'est pas encore parvenue à s'engager dans cette voie salutaire.

4.1.2 Types de croissance et niveau de vie

La croissance est le processus par lequel on devient riche. Ce processus consiste, en général, à choisir entre la consommation d'aujourd'hui et la consommation de demain et, en particulier, à privilégier la seconde au détriment de la première. De manière plus précise, il s'agit d'affecter une proportion plus faible du temps de travail courant ou de la production courante (issue du travail courant) à la consommation courante contre une proportion plus grande de la production courante allouée aux activités visant l'accroissement de la consommation future.

Apparemment, plusieurs voies s'offrent pour accroître la consommation future ; mais toutes n'aboutissent pas nécessairement à l'amélioration continue souhaitée du niveau de vie. L'on doit distinguer la croissance soutenue dont les bienfaits sont palpables dans la durée et la croissance extensive qui ne produit des fruits que pendant quelque temps ou sur une période relativement courte.

4.1.2.1 Croissance extensive

Au rang des activités susceptibles d'accroître la consommation future figurent l'installation et l'utilisation effectives de machines. En augmentant le nombre de machines par tête, l'on se donne les moyens d'accroître la production par tête ou la productivité du travail. L'installation des machines fournit la possibilité de créer plus facilement et plus rapidement de nouvelles richesses ; elle constitue le principal canal de l'investissement productif.

Cependant, lorsque le capital est le facteur relativement rare dont on parvient à appliquer sur le travail une quantité croissante, les rendements décroissants s'en suivent et la production par tête augmente de moins en moins pour finalement ne rien donner du tout dans le long terme. Les rendements décroissants sont l'une des principales lois économiques. Dans ces conditions, la production par tête et la consommation par tête augmentent pendant quelque temps ; par la suite, ils diminuent progressivement. Il s'ensuit que la croissance du niveau de vie des actifs ne peut pas être soutenue pendant longtemps.

Dans le contexte d'un pays essentiellement rural dont la croissance économique est d'origine agricole comme c'est le cas de la Côte d'Ivoire, ce type d'analyse explique le mode de fonctionnement de l'agriculture itinérante dont le pays a fait et continue de faire l'expérience. En effet, l'application régulière d'une quantité croissante de travail sur la même terre familiale, sans fumure, naturelle ou artificielle, pendant de nombreuses années et parfois des générations, finit par épuiser le sol et donner une production par tête de plus en plus faible.

On peut noter que l'activation de la loi des rendements décroissants de la terre constitue l'une des principales raisons des déplacements du front pionnier du sud-est de la Côte d'Ivoire vers le centre-ouest, l'ouest et le sud-ouest caractéristiques de l'économie de plantation.

On sait aussi que si la croissance agricole ivoirienne s'est poursuivie au fil des décennies passées, ce n'est pas tant en raison d'une amélioration du rendement à l'hectare ou de la productivité de la terre qu'à la suite d'un accroissement du nombre des planteurs et des superficies de forêts défrichées et plantées.

A cet égard, le pays fait face à deux défis : premièrement, on observe une croissance agricole significative tirée par le cacao alors que le niveau de vie du

planteur de cacao est en baisse. Le taux de croissance du revenu par tête du planteur de café baisse de 1,3%-2,3% en 1950-1977 à entre -0,3% et 0,7% en 1967-1977. Pour le planteur de cacao, ce taux varie de 2,3 %-3,3% à 2,1%-3,1%. En moyenne, pour l'ensemble des deux cultures, le taux de croissance baisse de 1,7%-2,7% en 1950-1977 à 1,1%-2,1% en 1967-1977, comme déjà remarqué. Deuxièmement, qu'adviendra-t-il de la croissance agricole, moteur de la croissance de l'ensemble de l'économie nationale, maintenant que les réserves forestières sont épuisées et que la frontière agricole a été atteinte ? Cette question cruciale est d'autant plus angoissante que, d'abord, la baisse du niveau de vie des planteurs ne les incitera pas à se surpasser pour améliorer leur productivité et, ensuite, ils ne bénéficient pas de niveaux adéquats d'appuis financiers publics.

En raison de l'effectivité de la loi des rendements décroissants, une croissance fondée uniquement sur l'investissement dans l'accroissement de la force de travail ou du nombre de machines par actif n'est pas soutenable car ne garantissant pas l'amélioration continue de la production par actif ou par hectare, c'est-à-dire de la productivité du travail ou de la terre. La course à la terre observable en Côte d'Ivoire n'est pas non plus une solution soutenable dans le temps. Le pays en fait maintenant l'expérience avec l'épuisement effectif de ses réserves forestières.

La croissance extensive, fondée sur un accroissement du volume des facteurs de production et faisant fi de l'amélioration de la productivité, ne débouche pas sur une élévation continue du niveau de vie. Bien qu'elle ait été décisive pour enclencher le processus de l'accumulation des richesses, elle est, néanmoins, moins désirable que la croissance soutenue basée sur l'exploitation des connaissances scientifiques et techniques.

4.1.2.2 Croissance soutenue basée sur l'exploitation des connaissances scientifiques et techniques

La croissance soutenue est celle qui résulte de rendements croissants consécutifs aux économies réalisées sur l'utilisation du facteur disponible en quantité fixe ou limitée, grâce au changement technique. La productivité de ce facteur en quantité fixe ou limitée se trouve, ainsi, améliorée.

La technologie est un schéma de combinaison des travailleurs avec les machines. Le changement technique consiste en l'amélioration de ce schéma de combinaison au fil du temps, notamment en faisant en sorte qu'une unité donnée du facteur en quantité fixe, le travail, produise une quantité plus grande de biens et services avec le même nombre de machines. Dans un pays africain essentiellement agricole comme la Côte d'Ivoire, il s'agit de schémas de combinaison des travailleurs avec la terre. Dans le contexte ivoirien actuel où les réserves foncières s'épuisent, les nouveaux schémas attendus doivent

économiser sur l'utilisation de la terre et permettre à une unité de terre de donner une quantité plus grande de produits agricoles pour le même volume de travail.

Lorsque le nombre effectif de travailleurs augmente avec le nombre de machines, il n'y a pas de place pour les rendements décroissants. Il en va de même quand la superficie de terre déjà cultivée augmente avec le volume du travail. Seul un changement technique approprié opère cette transition décisive qui se situe à la racine de la transformation structurelle de l'économie nationale.

Dans le long terme le changement technique que nous appelons de tous nos vœux doit permettre d'économiser sur l'utilisation du facteur en quantité fixe ; ce faisant, la croissance de la production par actif ou de la production par hectare sera soutenue. Ce type de croissance rend possible une amélioration continue ou de longue durée du potentiel productif du pays d'une part, et du revenu moyen de la population agricole, d'autre part. Ce processus soutenu d'améliorations débouche sur le relèvement continu du niveau de vie de chaque travailleur.

L'argumentation qui précède se situe dans le cadre d'une économie fermée. Dans ce contexte, l'acteur économique a l'obligation d'opérer lui-même les changements techniques requis en trouvant par ses propres moyens les techniques susceptibles d'économiser le facteur en quantité fixe. Il doit avoir les incitations appropriées et être capable d'inventer les techniques concernées. Ces incitations doivent être mises en place par des institutions appropriées visant à développer la recherche-développement et tout ce qui va avec en amont et qui relève du domaine exclusif du gouvernement. Mais la société, par ses représentants, doit également y pousser le gouvernement. Cependant, lorsque l'économie est ouverte au commerce extérieur, il n'est plus nécessaire pour l'acteur économique d'inventer lui-même les techniques avant de les utiliser ; il s'offre à lui la possibilité de les importer. Dans ce contexte également, l'acteur économique a besoin d'incitations appropriées facilitant l'importation des technologies nécessaires à la production.

Si le commerce extérieur offre des opportunités de gagner du temps et d'avoir accès à de nouvelles technologies, il peut aussi, dans un premier temps, enlever la pression interne qui force l'individu, l'entrepreneur ou le pays à trouver par ses propres moyens les solutions à ses problèmes de production. Du point de vue des objectifs politiques d'indépendance et de grandeur de la nation, cette opportunité n'est pas nécessairement la bienvenue pour le long terme.
En conclusion, le passage d'une croissance extensive et éphémère à une croissance soutenue dans la durée est rendu possible par l'utilisation de

nouveaux schémas de combinaisons économisant le facteur disponible en quantité fixe. L'accumulation du capital technologique par des moyens propres, l'importation ou une combinaison des deux voies est la clé de la croissance soutenue. En conséquence, le changement des incitations à accumuler le capital technologique favorise l'augmentation continue du taux de croissance et du niveau de vie.
Il est utile d'étudier ce processus en détail.

4.2 Processus de la croissance soutenue

Au regard des difficultés économiques, financières et sociales que le pays et les populations ivoiriennes ont rencontrées au cours des vingt cinq dernières années, malgré les conseils d'experts venus de partout, on peut admettre que la Côte d'Ivoire est toujours à la recherche des voies et moyens susceptibles de faciliter l'initiation et l'entretien de la croissance soutenue. La présente section exploite l'expérience accumulée depuis les années 1960 et exposée au chapitre 2 pour esquisser des réponses aux interrogations énoncées au début du présent chapitre.
L'analyse se situe d'abord dans le cadre d'une économie fermée mais cette restriction est levée chaque fois que nécessaire.

4.2.1 Initiation de la croissance

Nous rappelons que l'économie ivoirienne est essentiellement agricole et qu'elle le demeurera sans doute encore longtemps. Aussi apparaît-il raisonnable et réaliste, au départ, de concentrer les efforts sur l'exploitation agricole familiale qui en constitue l'unité économique de base au sein de laquelle les décisions économiques sont prises par le chef de famille.
La situation d'une exploitation agricole familiale en expansion est comparée à celle d'une exploitation homologue de taille fixe, en vue d'identifier (**i**) les actions susceptibles de déclencher la croissance ; (**ii**) le type d'acteur qui les mène ; (**iii**) les activités qui amorcent le processus de croissance.

4.2.1.1 Types d'actions

Les actions ciblées ici sont celles d'acteurs individuels. La volonté de l'acteur économique étant libre et, en principe, clairvoyante, chacun se décide selon son libre arbitre et assume la responsabilité de ses actes, y compris leurs conséquences, bonnes ou mauvaises.

4.2.1.1.1 **Cas d'une exploitation agricole familiale en expansion**

Partons d'une famille agricole dont la taille est démographiquement inchangée. Pour que les générations futures conservent le niveau de consommation qu'elles

ont hérité de leurs ancêtres, il leur suffit de maintenir constants la superficie cultivée et le stock d'équipements utilisés.

Si chaque génération doit être plus nombreuse que la précédente comme dans une famille dont la taille augmente, conserver le même niveau de consommation par tête que celui dont ils ont hérité de leurs parents nécessite que le stock des moyens de production croisse au même rythme que la force de travail.
Chaque année, une nouvelle terre doit être défrichée, de nouveaux outils (dabas, machettes, haches…) doivent être fournis, plus d'animaux de trait doivent être éventuellement élevés là où l'élevage est associé à l'agriculture. Désormais, une proportion du travail courant n'est plus affectée à la couverture de la consommation courante mais constitue un investissement visant à créer des moyens de production pour équiper les bras supplémentaires des travailleurs à naître.

L'accumulation des moyens de production peut se faire de plusieurs manières. Les membres actifs de la famille peuvent consacrer plus de temps de travail au défrichement de la terre tout en produisant et consommant le même volume de produit par tête que dans la famille à taille fixe et en entretenant le stock existant d'équipements.
Cependant, il peut se faire qu'un travail plus intense requiert une plus forte consommation. Dans ce cas, il est nécessaire de travailler plus durement pour assurer la consommation courante et soutenir le travail supplémentaire d'investissement.

Toutefois, il pourrait être physiquement impossible de produire suffisamment à la fois pour conserver la consommation courante et assurer celle du futur. Dans ce cas, les membres actifs de la famille doivent fournir moins de travail destiné à la consommation courante et le poids du renoncement (la consommation plus faible exigée par l'investissement) doit être réparti sur tous les membres de la famille d'une manière ou d'une autre.
Au cas où il est impossible de réduire la consommation des membres actifs de la famille, ce sont les membres non actifs qui doivent être rationnés sinon la provision de moyens de production envisagée pour la nouvelle génération tombera en dessous des normes et la production par tête baissera progressivement au fil du temps.

En réalité, cette seconde alternative peut s'avérer difficilement envisageable. En effet, dans le contexte ivoirien, le taux de dépendance démographique est élevé en raison non seulement du grand nombre d'enfants par famille et de personnes âgées sans couverture sociale, mais aussi du nombre important de jeunes déscolarisés ou diplômés sans emploi et demeurant pendant de longues années à la charge de leurs parents.

4.2.1.1.2 Cas d'une exploitation agricole familiale à taille inchangée

L'investissement n'est pas l'apanage de la famille dont la taille augmente ; même une famille à taille inchangée peut entreprendre d'investir en vue d'améliorer sa productivité dans le futur. En partant d'un volume donné de moyens de production, l'exploitant agricole ne peut pas aller loin s'il se contente d'augmenter le stock d'équipements d'un type particulier. En effet, le produit obtenu de la terre, des outils (dabas, machettes, haches) ou de l'engrais baisse fortement lorsqu'on augmente le volume utilisé de ces facteurs pour une quantité donnée de travail ; ce sont les rendements décroissants. Pour éviter ces rendements décroissants, la nature technique de l'équipement doit changer en même temps que son stock augmente.

En général l'investissement consiste à affecter du temps de travail soit à la construction d'équipements susceptibles de durer longtemps, soit à l'amélioration de l'efficacité individuelle du travailleur par la formation, soit encore à l'engagement d'un processus de production (en défrichant et en semant une superficie supplémentaire de terre) susceptible de plus que compenser la consommation courante.

L'acte d'investir recouvre deux actions simultanées et distinctes : l'ajournement de la consommation d'une partie de la production courante (le ratio consommation courante/travail courant est inférieur à un) d'une part, et l'attente du fruit de cet investissement, la maturation de celui-ci prenant du temps, d'autre part.
Très souvent le travail et l'attente peuvent être combinés de plusieurs manières de sorte que, pour une quantité donnée de travail courant, on a le choix entre un produit plus petit dans le futur proche et un produit plus grand dans un futur plus lointain. Opter pour la seconde alternative c'est investir dans le futur.

Equiper un nombre plus grand de travailleurs avec un type particulier d'outils pour cultiver une superficie donnée de terre équivaut à accroître le nombre des exploitants agricoles cultivant ladite superficie. Cette opération est, certes, un investissement productif, mais un investissement productif extensif. En revanche, investir en vue d'accroître la productivité future d'un exploitant donné ou d'une même superficie de terre constitue également un investissement productif ; cependant, il s'agit là d'un investissement productif intensif.

Plus haut, l'on a noté que la croissance soutenue exige de choisir le futur lointain et l'investissement productif intensif. Cependant, l'expérience enseigne que tous les agents économiques ne font pas ces choix. Ceux qui y adhèrent, semble-t-il, réagissent à des stimulants particuliers qui les y incitent. Il est utile de les identifier.

4.2.1.2 Nature des incitations

L'un des principes économiques les plus importants stipule que la rémunération matérielle doit être proportionnelle à l'effort sinon aucun individu normal ne peut se mobiliser en vue de fournir un effort additionnel. Non seulement la rémunération doit être proportionnelle à l'effort mais, en outre, elle doit plus que compenser l'effort fourni. Aussi, pour stimuler l'investissement, faut-il que sa rentabilité attendue soit la plus élevée possible.

D'où l'interrogation suivante : l'investissement dans le futur est-il plus rentable ou moins rentable que l'investissement dans la redistribution du revenu d'aujourd'hui ? Du point de vue de la croissance économique, l'investissement dans le futur est plus rentable.

Or, comme il a été montré au chapitre 2, ce sont les activités de redistribution de revenu, notamment du surplus financier agricole ponctionné sur le revenu des planteurs par la Caisse de stabilisation, qui ont véritablement polarisé la vie économique et politique de la Côte d'Ivoire pendant vingt ans, de 1960 à 1980.
Le taux d'enrichissement rapide et souvent très élevé de la bourgeoisie politico-administrative a incité les ivoiriens à investir beaucoup d'énergie, d'imagination et de temps dans la recherche et la constitution des rentes associées à cette redistribution, au détriment de l'investissement productif intensif.

En revanche, les efforts fournis dans cette dernière activité, notamment par les entreprises et les entrepreneurs privés, n'étaient pas suffisamment récompensés.

La diversion de l'énergie et de l'imagination des ivoiriens en faveur de la constitution de rentes peut expliquer la faiblesse et le ralentissement de la croissance nationale depuis le début des années 1980 puisque les rentes n'ont pas augmenté les capacités productives du pays. Mais ce peut être aussi en raison du niveau trop élevé de ce que les individus peuvent considérer comme étant le taux minimum de rentabilité de l'investissement.
Pour éviter que ce seuil ne soit trop subjectif, on peut le rapprocher du taux d'escompte. Ce faisant, un investissement ne devient intéressant que si son taux de rentabilité est au moins égal au taux auquel le futur est escompté.

La majorité de la population ivoirienne, rurale et pauvre, accorde au présent une valeur plus grande qu'au futur. On peut aussi dire qu'elle a une préférence temporelle élevée ou que le taux auquel elle escompte le futur est élevé, entre 30 et 50% par exemple, ou même au-delà, au regard du taux d'intérêt débiteur parfois extravagant qui prévaut dans le secteur informel que les individus sont disposés à payer pourvu qu'ils

aient accès à la liquidité. Ce qui signifierait que le taux de rentabilité de l'investissement doit être au moins égal à environ 30-50 % en moyenne ; il s'agit là d'une contrainte importante.

Dans ces conditions, l'attrait de l'investissement n'est pas amélioré exclusivement par un accroissement de son taux de rentabilité mais, dans le contexte d'un pays essentiellement agricole et pauvre, cette amélioration peut également être obtenue par un abaissement du taux d'escompte du futur par la promotion et l'accroissement du surplus alimentaire comme déjà suggéré.

Toutefois, suffit-il d'offrir de fortes incitations pour décider l'acteur économique à investir ? Cette question suscite débat. Il se peut bien que le calcul détaillé d'un taux élevé de rentabilité ne soit ni suffisant ni même nécessaire pour stimuler l'investissement, surtout dans une situation où le taux d'escompte se situe à un niveau élevé. L'impulsion peut venir des ressorts psychologiques de l'agent économique lui-même dont le goût de l'initiative et du risque n'est pas nécessairement déterminé par le taux de la rentabilité financière.

4.2.1.3 Types d'acteurs

La croissance n'est pas un processus de masse mais elle résulte plutôt des actions de pionniers plutôt de pionniers dans la mesure où, en l'absence de garanties de succès au départ, quelques personnes seulement acceptent de l'initier en prenant les risques qu'elle implique et en fournissant les efforts qu'elle exige. Ces personnes sont différentes de la masse de la population par les idées qu'elles pratiquent et qui ne sont plus dans la ligne de la coutume ou de la tradition. Elles diffèrent également des autres par leur volonté d'ouvrir de nouveaux domaines d'activités ou d'utiliser de nouveaux outils de travail.

L'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire s'est développée sous l'impulsion de pionniers. En effet, la culture de café et du cacao a été initiée par quelques individus seulement dont l'exemple a été suivi ensuite par des cohortes de plus en plus nombreuses d'agriculteurs au fil des années. Il faut, en particulier, mentionner les colons agricoles partis du sud-est du pays vers le sud-ouest en passant par le V baoulé. Dans les secteurs industriel et commercial, nous n'avons pas d'exemples significatifs de pionniers ivoiriens à stature nationale.

Un esprit pionnier est nécessaire pour initier la croissance économique. De ce point de vue, il a déjà été souligné que le tournant décisif d'une nation ne se produit pas tant au moment où la richesse matérielle est reconnue par la population comme désirable pour le bien-être national qu'à celui où l'opinion publique accorde de la valeur à la cause de la croissance soutenue, à savoir l'investissement dans le futur, et aux pionniers qui le pratiquent de manière routinière et en récoltent les fruits. Bien que l'opinion publique ivoirienne accorde de la valeur à la richesse matérielle, elle ne semble pas encore capable

de faire la différence entre les véritables causes de la richesse matérielle continue et les autres comme déjà noté.

Les pionniers sont ceux-là qui disposent de qualités, d'idées novatrices et d'énergies inhabituelles qu'ils propagent progressivement dans la société, au fur et à mesure de l'imitation de leurs exemples par le reste de la population. Toutefois, les pionniers dont la Côte d'Ivoire a l'expérience, ceux du développement de l'économie de plantation, notamment du cacao, se sont limités à l'investissement productif extensif dans le cacao et concomitamment dans les cultures vivrières dont le développement est du même type extensif. Il a été noté que, dans les deux cas, ils n'ont pas encore opéré le saut qualitatif vers l'investissement productif intensif.

Pour investir dans le futur, il ne suffit pas que l'agent économique y soit intéressé par des incitations appropriées. En effet, le taux d'investissement réalisé résulte du caractère général de l'agent économique, expression de sa clairvoyance, de sa discipline personnelle, de son sens de la responsabilité envers les générations futures, de sa passion pour les changements porteurs d'améliorations économiques. Ces bonnes dispositions peuvent être émoussées par son amour du loisir et du divertissement, son dégoût des privations et son dédain pour les biens matériels.
L'acteur économique doit aussi et surtout avoir (**i**) une capacité d'envisager le futur lointain ; (**ii**) une ambition effective ; (**iii**) une propension élevée à rechercher et à exploiter les opportunités économiques.

Si ces attributs vont de soi dans le contexte d'une société industrialisée et riche, ce n'est pas le cas pour un pays essentiellement agricole et pauvre comme la Côte d'Ivoire dont la majorité de la population est analphabète. Ces attributs s'acquièrent au terme d'une longue période de gestation et de transformations qui ont déjà fait l'objet des analyses du chapitre 2. Une fois ces qualités acquises, le plus petit taux de rentabilité est susceptible d'inciter l'acteur économique à investir.

Jusqu'à présent l'accent a été mis sur l'origine interne de la croissance. Mais l'ouverture au commerce extérieur offre l'opportunité d'avoir des idées, des produits, des techniques et des modes de consommation introduits par les étrangers qui, en stimulant le travail, sont susceptibles d'impulser la croissance. On dit souvent que la croissance ne peut venir que ou est généralement venue de l'étranger et qu'elle est par la suite imitée par les acteurs locaux.
Cette position n'est dénuée ni de fondement ni d'intérêt car, dans le cas de la Côte d'Ivoire, le café et le cacao ont été introduits par les colonisateurs étrangers. Par-dessus tout, ce sont la demande mondiale et les prix internationaux qui ont, en grande partie, gouverné le développement de l'économie de plantation. La majorité des entreprises modernes ou formelles

installées en Côte d'Ivoire et les technologies qu'elles utilisent sont étrangères. En bref, nous avons déjà indiqué que l'une des principales caractéristiques de l'économie ivoirienne est qu'elle est extravertie et dépendante avec, en contrepartie, des charges récurrentes importantes et croissantes qui ont constitué le «défi du succès» (den Tuinder, 1978) économique du pays.
Dans quel secteur d'activités l'investissement doit-il prendre le départ ?

4.2.1.4 Branches d'activités susceptibles d'enclencher le processus de croissance

La richesse matérielle, principal objet de nos préoccupations et but ultime du processus de croissance, se compose de trois éléments : les nécessités, les commodités et les agréments de la vie. La nourriture est la première des nécessités de la vie, suivie par le logement et le vêtement. Les commodités de la vie couvrent toutes les marchandises autres que la nourriture ; ce sont, en général, des produits manufacturés. Les agréments de la vie se réfèrent à tout ce qui peut être considéré par la masse de la population comme du luxe dans la société. En général, l'on peut admettre que l'essentiel de la consommation de la masse de la population se concentre sur les biens nécessaires alors que les commodités de la vie dominent dans celle de la classe moyenne. Quant aux riches de tous les types de société, leur consommation est faite surtout des agréments de la vie. Toutefois, il convient de se souvenir que le niveau et le contenu de chacun de ces trois types de biens de consommation changent avec le temps et la société concernée.

Du point de vue de la production, le passage de l'étape 1 des nécessités de la vie à l'étape 2 des commodités décrit la transition de l'agriculture vers la manufacture ou l'industrie. Une économie fermée comme nous l'avons supposée ne peut pas sauter l'étape 1 et parvenir directement à l'étape 2. L'agriculture, en général, et la production alimentaire, en particulier, marquent le point de départ du processus de l'accumulation du capital et de la croissance. Au fil des siècles, tous les systèmes ou régimes économiques et sociaux des pays industrialisés et riches d'aujourd'hui sont passés par là avant d'opérer leur transformation structurelle et leur diversification économique permises et soutenues par la croissance de la productivité alimentaire et des surplus alimentaires.
Il faut rappeler que la croissance naît de l'affectation d'une partie du travail courant à la construction de moyens de production destinés à la consommation future ou à l'amélioration de la productivité future. Dans une économie fermée au début de son processus de développement, les moyens de production se réfèrent aux travaux et aménagements de la terre et à la construction d'outils aratoires ; les biens agricoles obtenus se réfèrent aux produits alimentaires. Quant à l'amélioration de la productivité future, elle concerne essentiellement la productivité alimentaire.

Les analyses des sections précédentes ne doivent pas donner l'impression erronée qu'il existe une séquence rigide entre la production alimentaire et les autres activités. En réalité, la situation économique de la Côte d'Ivoire est assez complexe. En effet, la production alimentaire s'est développée parallèlement au développement de cultures non alimentaires, notamment le café et le cacao. En outre, l'Etat entreprenant de Côte d'Ivoire a initié, à partir de 1960, la construction d'une base industrielle à la fois en intervenant directement dans les activités productives à travers le secteur parapublic, en général, et les sociétés d'Etat, en particulier, et en faisant la promotion de l'entreprise industrielle à travers des systèmes d'incitations explicitement mis en place à cet effet.

Le développement simultané de la production vivrière et des activités non alimentaires a été possible grâce à l'innovation technique déjà mentionnée qui consiste à utiliser la complémentarité agronomique entre les jeunes plants de café et de cacao, d'une part, et l'ombrage du bananier, du taro et de l'igname, d'autre part.
Le développement concomitant de l'industrie et des autres activités urbaines ou encore la diversification économique, a été possible grâce aux importations de riz qui ont permis de couvrir tous les besoins de consommation de la masse de la population. Ces importations ont explosé au fil des années. Aujourd'hui, nous savons, par expérience, qu'il est risqué et même très dangereux de ne compter que sur les marchés d'importations pour l'alimentation du pays. D'où la pertinence et l'actualité de la primauté de la productivité et du surplus alimentaires.
L'amélioration de la productivité alimentaire et la génération de surplus alimentaires jouent un rôle décisif dans les processus de la transformation structurelle de l'économie nationale traitée plus loin et de l'accélération de la croissance.

4.2.2 Actions susceptibles d'accélérer et d'entretenir la croissance

La croissance peut être accélérée par la réduction du volume de consommation par tête ou par une ardeur accrue au travail, mais ces solutions ne sont pas soutenables dans le long terme. Quant au maintien d'un niveau de vie élevé, il résultera de la diversification des activités économiques grâce, notamment, à l'industrialisation et à l'amélioration continuelle des connaissances scientifiques, des capacités et savoir-faire technologiques.

4.2.2.1 Accélération de la croissance par l'accroissement de l'effort

Nous avons supposé que la famille agricole dont la taille est fixe maintient un niveau constant de consommation tout en investissant dans l'amélioration de la productivité future. La seule façon pour elle d'accélérer l'accumulation du capital consiste à réduire la consommation familiale en soustrayant une

partie des ressources affectées à la production des biens de consommation. En général, plus la réduction de la consommation est forte, plus rapide est le rythme de l'accumulation. Cependant, le taux de croissance ne peut pas augmenter instantanément car les travailleurs retirés des activités de production des biens de consommation ne sont ni équipés ni formés pour mener à bien les nouvelles activités auxquelles ils sont affectés. Ceci est surtout vrai pour la production industrielle mais l'est moins pour les activités agricoles sur lesquelles l'accent a été mis jusqu'à présent.

La situation est différente si la famille considérée est disposée à fournir plus de temps de travail et possède des outils flexibles. Dans ce cas, il ne sera plus nécessaire de réduire la consommation tandis que plus de temps de travail pourra être affecté aux activités d'investissement. Pendant que la production par tête des biens de consommation augmente progressivement, suite à la mise en œuvre effective des nouveaux moyens de production, la consommation peut demeurer constante. Le temps de travail ainsi libéré sera affecté à l'investissement et le taux d'accumulation pourra augmenter aussi rapidement que possible sans une baisse effective de la consommation. Cependant, la famille peut décider d'accroître immédiatement sa consommation (ou d'atténuer son ardeur au travail) ; dans ce cas, sa consommation future augmentera plus faiblement.

Baisse de la consommation (ou hausse de l'épargne), travail acharné et formation accrue de capital productif constituent une excellente formule de croissance économique. Mais, alors que sans travail acharné et sans épargne effrénée la formation de capital productif produira tout de même une croissance substantielle, en revanche, sans formation de capital, un travail acharné et une épargne effrénée contribueront peu à la croissance.(Lewis, 1967)

En outre ces deux dernières options ne sont ni populaires ni excitantes. Jusqu'où peuvent aller la baisse de la consommation et l'augmentation du temps et de l'effort de travail ? Il n'est pas toujours possible de serrer la ceinture, surtout lorsque le niveau de vie est déjà bas et se limite seulement aux nécessités de la vie telles que la nourriture. On ne peut pas non plus la serrer trop longtemps. Il en va de même pour le travail : pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, augmenter le temps de travail ou accroître l'intensité de ce travail a des limites physiques objectives. Non seulement la réduction de la consommation et l'accroissement de l'ardeur au travail ne sont pas des solutions soutenables dans la durée pour la croissance économique, mais en outre, ce n'est pas nécessaire.

En effet, il ne suffit pas que les paysans soient prêts à épargner davantage pour qu'il y ait croissance car le chef de famille peut décider d'utiliser cette

épargne pour acheter des bijoux, organiser plus de fêtes et de funérailles ou augmenter le nombre de ses épouses. Le point important pour la croissance, c'est la formation de capital productif qui n'est pas nécessairement liée à la propension à travailler ou à épargner. Par ailleurs, il n'est pas prouvé que le travail acharné et l'investissement productif aillent de pair.

Nous avons déjà remarqué que ce n'est pas la majorité de la population qui peut investir de manière productive. Pour la croissance, il suffit de quelques personnes disposées à faire œuvre de pionniers, à condition de ne pas être gênés par les barrières de castes, races ou ethnies. C'est en ce sens que la croissance dépend d'une élite entreprenante. Plus cette minorité active sera importante et plus sera large sa marge de manœuvre, plus la croissance économique de la communauté sera rapide. (Lewis, 1967).

En dehors des colons agricoles nous n'avons pas connaissance de l'existence d'une élite entreprenante ivoirienne dans les domaines non agricoles, notamment industriels et commerciaux.

4.2.2.2 Accélération de la croissance par l'accumulation des connaissances scientifiques, des capacités et savoir-faire technologiques, sources du développement industriel

L'amélioration de la productivité alimentaire et l'apparition de surplus et de réserves alimentaires contribuent à améliorer le niveau de vie de la population. Elle est désormais en position de désirer et de demander des produits de consommation autres que la nourriture. La production de ces nouveaux biens accélère la croissance. Dans notre économie fermée, ces nouveaux biens ne peuvent être fabriqués que par l'artisanat local en mutation lente mais progressive vers l'industrie manufacturière.

Cette nouvelle activité productive est devenue économiquement possible en raison de la nouvelle demande qui vient d'être mentionnée. En outre, elle est techniquement possible grâce à la force de travail libérée par l'accroissement de la productivité alimentaire et qui peut être transférée et être employée dans le secteur industriel.

Toutefois, en amont de la production des biens de consommation industriels ou non alimentaires, il est nécessaire de construire, au préalable, des instruments ou outils de production différents de ceux servant à la production alimentaire. Cette activité exige d'abord la connaissance des lois et des principes de la nature ou de l'environnement physiques et, ensuite, l'exploitation et l'application de ces lois et principes pour créer des machines, appareils et systèmes techniques susceptibles de résoudre les problèmes pratiques de la vie quotidienne. Le principal but de ces connaissances et capacités technologiques consiste à lever les contraintes ou obstacles techniques de la production, notamment

économiser sur les facteurs disponibles en quantité limitée. La création et l'utilisation de ce type de connaissances, capacités et savoir-faire permettent non seulement d'empêcher les rendements décroissants de s'installer mais surtout elles stimulent les rendements croissants qui augmentent la production et la consommation par tête de manière continue, c'est-à-dire dans la durée.
L'amélioration de la capacité des agents économiques de créer des technologies nouvelles et potentiellement meilleures à celles couramment utilisées, au sens où les nouvelles économisent constamment sur les facteurs en quantité limitée, dépend du niveau moyen des connaissances scientifiques et technologiques de la population relatives à la nature physique. Plus ce niveau moyen est élevé, plus rentable devient l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et savoir-faire technologiques pour les nouvelles générations. Autrement dit, lorsque la culture générale du pays en sciences et technologie se situe en deçà d'un certain niveau, la proportion des scientifiques, ingénieurs et techniciens dans la population ne peut qu'être faible. Dans ce contexte, non seulement les jeunes n'ont pas la possibilité de se former en raison du manque d'enseignants et d'encadreurs appropriés mais, en plus, ils ne trouvent pas rentable d'acquérir ces connaissances, capacités et savoir-faire car susceptibles de rester oisives faute d'un environnement propice à leur utilisation effective.

Mais si cette capacité de créer de nouvelles technologies se développe et permet de produire les instruments et outils appropriés, après avoir résolu les problèmes complexes et difficiles de la recherche-développement, l'avènement de la production industrielle contribuera à accélérer la croissance économique initiée par l'accroissement de la productivité alimentaire. Le niveau de vie de la population continuera alors d'augmenter dans le long terme si les nouvelles connaissances et capacités technologiques sont effectivement utilisées et si s'améliore la culture générale de la population en sciences et technologie.

Cette analyse semble en déphasage complet avec la réalité ivoirienne en raison de l'incapacité actuelle de la Côte d'Ivoire d'inventer ses propres technologies et de construire localement des machines à l'issue d'un long et coûteux processus de recherche-développement. Cependant, pour le long terme, cette analyse n'est pas inutile. L'avantage de partir d'une économie fermée est de pouvoir poser les principaux problèmes auxquels le pays est contraint de trouver par lui-même toutes les solutions même si cela exige des décennies ou même plusieurs générations.
L'alternative facile mais que l'on peut considérer comme réaliste consiste à ouvrir l'économie au commerce extérieur et aux étrangers et à importer systématiquement toutes les technologies et les machines associées. C'est ce que la Côte d'Ivoire a toujours fait.

En effet, en cas d'augmentation significative de la demande intérieure, l'ouverture au commerce extérieur permet de la satisfaire par les importations alimentaires et de produits industriels et d'éviter ainsi un blocage qui pourrait s'exprimer par une hausse des prix intérieurs. Toutefois, il sera nécessaire de disposer de devises étrangères en quantité suffisante pour payer les importations. Soit le pays emprunte à l'extérieur tout ou partie des devises nécessaires, soit il se dote d'un secteur exportateur permettant de les générer, soit il combine ces deux possibilités.

En laissant de côté l'endettement extérieur pour les raisons déjà évoquées, l'accroissement des exportations constitue le moyen de compenser les difficultés ou les incapacités de la production intérieure. Mais les exportations peuvent augmenter de manière autonome (par exemple à la suite de l'accroissement de la demande étrangère) et leurs recettes créer de nouvelles demandes internes dont une partie plus ou moins grande portera sur des produits étrangers qui pourront être payés par les recettes d'exportation correspondantes. Dans ce contexte la croissance est limitée par la capacité d'exportation et l'on peut être tenté de faire des exportations le fer de lance de la croissance. C'est bien là l'expérience ivoirienne.

Les principales exportations ivoiriennes sont le cacao et le café auquel le pétrole s'ajoute progressivement. Aussi longtemps que les prix sont bons il n'y a pas de problèmes mais l'inverse crée des ravages en termes budgétaires et de points de croissance. Les prix ne peuvent plus être considérés comme rémunérateurs sur la durée car la croissance de l'agriculture de rente traditionnelle est fortement hypothéquée en raison de la faible productivité agricole, de la pénurie de terres forestières propices au cacao et de l'érosion avancée des sols. Le développement des exportations industrielles s'offre, sinon comme une alternative, du moins en tant que complément indispensable dans la perspective de générer les devises étrangères nécessaires au paiement des importations croissantes. Cette voie est jonchée d'obstacles structurels tels que l'insuffisante compétitivité des produits ivoiriens et la persistance des crêtes tarifaires applicables par les pays industrialisés aux produits transformés originaires des pays sous développés.
Ces obstacles à la génération des devises étrangères fragilisent l'approvisionnement en produits alimentaires de grande consommation, notamment le riz dont le volume croissant met en danger la balance des paiements. En outre, la pénurie du riz sur le marché international et son renchérissement associé du fait des changements climatiques posent au pays un problème de sécurité nationale. Le renchérissement de l'un des produits de grande consommation induit l'augmentation du coût du travail et des charges de tous les secteurs d'activités susceptibles de bloquer l'ensemble de l'économie.

Cette analyse suggère que la croissance du marché intérieur devrait être envisagée comme le fer de lance de la croissance au côté des exportations. Le problème qui pourra se poser au sujet de la production alimentaire, c'est qu'elle est l'affaire des paysans individuels et que les contraintes de production sont telles pour le paysan seul qu'il est nécessaire qu'il soit appuyé par l'Etat en termes de vulgarisation agricole, de recherche scientifique, de recherche-développement, de formation professionnelle, d'équipement rural (routes, pistes, irrigation, aménagements divers…) et de financement.

Au total, il ne semble pas raisonnable de se concentrer indéfiniment et uniquement sur un créneau d'activités : par exemple sur le développement agricole à l'exclusion du développement industriel ou sur le développement de l'industrie de substitution aux importations à l'exclusion de la promotion des exportations. Pour le long terme, il est sage et prudent de s'efforcer de mener de front ou simultanément ces trois types d'activités afin d'éviter les blocages éventuels.
Dans ce même ordre d'idées une préoccupation cruciale demeure : jusqu'à quand durera l'absence d'une industrie des biens d'équipements, source privilégiée de l'apprentissage technologique ? Pour le moment, cette lacune ne semble émouvoir personne, décideurs publics ou secteur privé.
Quelle que soit la manière dont on parvient à accélérer la croissance et à entretenir l'augmentation du niveau de vie, sa poursuite et son éventuelle pérennisation exigent que le témoin soit transmis des initiateurs à un nombre de plus en plus grands d'imitateurs.

4.2.3 Propagation de la croissance dans la société

En admettant le postulat que la croissance est initiée par des pionniers ou une élite entreprenante, l'accroissement numérique de ce groupe minoritaire jusqu'à un seuil critique et l'imitation subséquente de son exemple par le reste de la société constituent les principaux mécanismes spontanés de diffusion de la croissance dans la société.

4.2.3.1 Imitation du pionnier individuel

Lorsque les pionniers mettent en œuvre des idées et des connaissances nouvelles, pratiques, utiles et génératrices de croissance ou de succès économiques et financiers, ils sont les premiers à en tirer profit en améliorant leur niveau de vie. Ce processus peut durer aussi longtemps que ces idées et connaissances sont confinées chez ceux qui en ont eu l'initiative. Cependant, elles restent rarement dans le domaine strictement privé de la personne qui en est l'origine et les détient. Plus ou moins rapidement et d'une manière ou d'une autre, elles sont progressivement connues du reste de la population qui, à son tour, les expérimente, les met en pratique et peut, à terme, en concurrencer les initiateurs.

Tôt ou tard, à travers les familles et les différentes couches de la société, se forment des vagues d'imitation horizontale qui rognent progressivement jusqu'à leur éventuelle disparition les avantages initiaux liés au statut de pionnier.
La perspective de voir disparaître les bénéfices économiques et financiers attachés à l'initiative et aux innovations, la rentabilité sociale dépassant, dans ce cas, la rentabilité privée, peut freiner celles – ci et la croissance. Cette éventualité justifie une intervention des pouvoirs publics à travers les mécanismes appropriés tels que les brevets pour garantir aux pionniers, ne serait-ce que pendant une période limitée, le droit de jouir entièrement des fruits de leurs idées et connaissances novatrices.

La transmission de la croissance peut se faire aussi verticalement au sein d'une même famille et à travers les générations successives. En effet, l'élévation du niveau de vie du pionnier consécutive à la mise en œuvre de ses innovations rejaillit sur sa famille en termes d'améliorations apportées à ses conditions de vie. Ces changements peuvent prendre la forme, d'abord, d'une alimentation plus abondante, ensuite de meilleure qualité, en raison de l'inclusion dans le menu, par exemple, de plus de viande ou de poisson que d'habitude. Cette bonification alimentaire permet d'éviter la malnutrition qui, dans les circonstances traditionnelles et habituelles, ruine l'énergie physique. L'évolution concerne aussi l'environnement et le cadre de vie, notamment le logement dont l'amélioration de la salubrité freine les maladies endémiques liées à la promiscuité et à la respiration. L'amélioration des conditions de vie permet d'éviter la baisse de la productivité que causent la malnutrition et les maladies endémiques.

Les idées, les connaissances et les expériences relatives à la croissance peuvent également se transmettre aux générations futures à travers l'éducation que le pionnier qui a réussi donne à sa progéniture. On s'attend naturellement à ce que les traditions familiales enseignent ce qui constitue la cause profonde du succès, à savoir : la valeur de l'effort en soi et le rôle décisif de l'investissement productif intensif. Certains des enfants sinon tous devront, à leur tour, diffuser les idées et connaissances reçues et reproduire en mieux, pour leur propre famille, l'environnement et le cadre de vie dans lesquels ils ont vécu.

4.2.3.2 Imitation de l'entreprise dynamique ou progressive

Le phénomène de l'entreprise pionnière est surtout répandu dans les pays industrialisés où l'entreprise constitue la forme dominante ou quasi exclusive d'organisation économique. L'entreprise, surtout lorsqu'elle est jeune, a un ardent désir de survivre et d'éviter la banqueroute. Une fois qu'elle y est parvenue, elle se met à nourrir l'ambition d'aller au delà pour réaliser de grandes choses, notamment par la conquête de parts de marché de plus en

plus grandes. Pour parvenir à ses fins, elle accroît sa capacité productive en vue d'augmenter ses ventes et ses profits, mais elle tente aussi de réduire ses coûts de production afin d'accélérer l'élargissement de sa clientèle. Ses efforts et ses succès sur ces deux fronts améliorent son efficacité sur le marché et accélèrent la croissance.

Les entreprises dynamiques et progressives qui génèrent la croissance après avoir gagné la lutte de la survie ouvrent de nouveaux horizons et forcent les autres à les suivre par le jeu de la concurrence.
Il a déjà été noté que, dans le contexte ivoirien, les entreprises dites informelles représentent 98% des entreprises non agricoles et emploient 40% de la population active totale. Le bilan du chapitre 2 a montré que, globalement, ces entreprises se situent toujours dans la phase de la lutte pour la survie et qu'elles sont donc loin d'être dynamiques ou progressives au sens indiqué plus haut. Il a été également indiqué que la grande majorité des exploitations agricoles familiales, notamment de cacao, ne sont pas progressives non plus.
Si on peut admettre que certaines entreprises du secteur parapublic, notamment quelques sociétés d'Etat et société d'économie mixte, ont, dans leur secteur d'activité, été dynamiques et progressives, ce n'est pas le cas de la plupart d'entre elles qui se sont montrées inefficaces, ce qui a justifié leur dissolution.
Nous manquons d'informations relatives aux ivoiriens innovateurs et aux entreprises ivoiriennes pionnières ayant suscité l'admiration et surtout l'imitation de leurs compatriotes. Il semble que beaucoup de changements doivent être opérés dans ces domaines pour véritablement changer le visage de l'économie et de la société ivoiriennes.

4.2.4 Changements en vue de réaliser la vision choisie

L'une des cibles de la vision choisie par la Côte d'Ivoire dans le cadre des études nationales prospectives antérieures (Côte d'Ivoire 2000, Côte d'Ivoire 2010 et Côte d'Ivoire 2025 concerne la maîtrise du système industriel en vue de parvenir au statut de pays moderne. Ce but implique une transition de la situation de pays où l'agriculture occupe la majorité de la population active à celui dans lequel celle-ci gagne sa vie essentiellement en dehors des activités agricoles et rurales. Ce passage de l'agriculture à l'industrie résulte généralement de changements longs et décisifs dans de nombreux domaines, notamment les connaissances scientifiques et techniques, les attitudes ou comportements économiques des individus et l'organisation de la société. L'analyse ci-après met cette transition en rapport avec la croissance.

Les relations entre la croissance et les changements structurels de long terme ou transformation structurelle se décomposent en deux éléments : (**i**) les effets de la croissance du revenu par tête ou du niveau de vie sur

la structure de la production ; (**ii**) les rétroactions du changement de structure et de l'augmentation de la productivité sur la croissance. Des changements institutionnels sont également requis pour favoriser ou appuyer les ajustements des acteurs économiques et de la société aux nouvelles conditions techniques.

4.2.4.1 Transformation structurelle

La substance du développement économique moderne auquel la Côte d'Ivoire aspire repose sur l'adoption du système industriel. Cette expression recouvre originellement l'application étendue de la science aux problèmes économiques de la production. Il s'en suit que la main-d'œuvre doit être retirée des activités agricoles pour être réorientée d'abord vers l'industrie manufacturière et les services publics, ensuite vers le commerce et les autres activités tertiaires. (Kuznets, 1954) La réallocation de la main d'œuvre agricole et la diversification des activités économiques hors agriculture constituent les principales composantes de la modernisation de l'économie et de la société.

4.2.4.1.1 **Réallocation de la main-d'œuvre et diversification**

La proportion de la population active employée dans l'agriculture est considérée comme un indicateur décisif du degré de transformation structurelle de l'économie nationale. Ainsi, un pays dont, par exemple, 15% de la population active nourrissent le reste de la nation est de loin plus moderne ou développé qu'un autre dans lequel cette proportion se situe à 50% ou 75%. Dans le premier cas la part de l'industrie dans la production totale est nécessairement beaucoup plus élevée contre une production primaire en proportion plus faible par rapport au second cas. Aujourd'hui, dans la plupart des pays de l'UEMOA et en Côte d'Ivoire, cette proportion est estimée, respectivement, à deux tiers au moins et à environ 60%, ce qui dénote un niveau de développement ou de modernisation relativement faible, bien qu'en progrès.

La baisse de la part des produits primaires, notamment alimentaires, au profit des produits industriels traduit le fait que l'augmentation du niveau de vie de la population dans le long terme induit un déplacement progressif de la demande en faveur des produits industriels, dû à la saturation des besoins alimentaires ; en termes techniques, il s'agit de la loi d'Engel. L'accroissement de la productivité alimentaire libère une proportion croissante de main - d'œuvre qui est alors affectée d'abord à la production agricole non alimentaire, ensuite aux activités non agricoles.

Outre la libération de la main d'œuvre agricole, l'accroissement de la productivité alimentaire rend également disponible une quantité de plus en plus grande de la nourriture nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires croissants de la population non agricole en augmentation. L'amélioration progressive du niveau de vie de la population rurale consécutive à l'accroissement de la

productivité alimentaire contribue à l'élargissement du marché domestique des produits non alimentaires, notamment manufacturés.

La montée en puissance des activités industrielles constitue un trait caractéristique de la transformation structurelle. Elle s'explique par l'accroissement non seulement de la demande finale de produits manufacturés mais aussi celle des consommations intermédiaires. La demande finale et intermédiaire accrue induit en particulier la transformation des matières premières agricoles, minières et minérales. Cependant, dans une économie fermée, la structuration de l'industrie n'est pas complète tant que ne sont pas activées les activités manufacturières visant la construction des machines et outils facilitant la production des biens de consommation finale et intermédiaire. L'industrie des biens d'équipements se situe en amont de l'industrie des biens de consommation et constitue un maillon indispensable sans lequel le système industriel ne fonctionne pas. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, on ne peut que constater l'absence d'une industrie des biens d'équipements.

Comme déjà noté, la phase de la construction des biens d'équipements est inimaginable en dehors de la maîtrise des lois et principes de la nature physique ainsi que de leur exploitation et utilisation en vue de satisfaire les besoins humains. L'expérience quotidienne enseigne que l'accroissement des connaissances scientifiques et technologiques augmente la domination de l'homme sur la nature. Elles lui permettent de construire un flux continu d'outils et de systèmes techniques de plus en plus performants qui rendent possible la multiplication des commodités de la vie. Dans une économie fermée l'absence ou l'arrêt de l'activité de construction des machines et outils bloque le processus de diversification de la production industrielle.

Selon l'OCDE (1999), la réallocation de la main d'oeuvre agricole en faveur des autres secteurs de l'activité économique a contribué à la croissance de la productivité globale des facteurs de la Côte d'Ivoire pour 1,2% en 1960-78 et 0,5% en 1994-96 contre zéro % et -0,3%, respectivement, pour la diversification.
L'influence décisive attribuée à ces deux éléments dans notre analyse ne se retrouve pas dans l'évidence statistique fournie au paragraphe précédent, probablement en raison des importations alimentaires qui ont freiné le rythme et l'étendue de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

4.2.4.1.2 Industrialisation et croissance

L'industrialisation contribue à accélérer la croissance à travers : (**i**) la forte élasticité-revenu de la demande des produits manufacturés ; (**ii**) la réallocation du travail et du capital en faveur des activités plus productives et l'exploitation des gains potentiels associés à la spécialisation et aux économies d'échelle ;

(**iii**) le potentiel de changement technologique lié à la croissance industrielle. (Chenery,1986)

Deux modalités d'industrialisation sont généralement offertes, l'import substitution et l'expansion des exportations de produits manufacturés. La contribution à la croissance de la première, généralement mise en œuvre à l'abri de protections, semble plus faible que celle de la seconde dont l'efficacité exige un cadre libéralisé. Cependant, la construction d'une solide base industrielle se situe en amont de ces modalités et constitue un préalable qui exige des investissements dont le volume dépasse habituellement les capacités nationales d'épargne.

L'industrie manufacturière comporte plusieurs groupes d'activités associées à des niveaux différents de productivité : biens de consommation, biens intermédiaires légers, biens intermédiaires lourds, biens d'équipement. Ces différentiels sont variables selon les contextes nationaux particuliers. Les deux premiers types de biens et de secteurs d'activité existent dans la nomenclature de l'industrie ivoirienne alors que les deux derniers en sont complètement absents. Cependant, pour les deux maillons existants il n'a pas été possible de déterminer leur productivité.

L'absence du chaînon de l'industrie des biens d'équipement condamne le pays à la dépendance totale à l'égard des pays étrangers pour les technologies et les savoir faire, ce qui a des implications en termes de capacités d'importations, c'est-à-dire de production de devises étrangères par les exportations, notamment les exportations de produits manufacturés. L'analyse a déjà mentionné les problèmes structurels que rencontre le développement de l'industrie d'exportation, à savoir : la faiblesse de la productivité et de la compétitivité, d'une part, et les difficultés d'accès aux marchés des pays industrialisés, d'autre part.

Dans tous les cas, le déplacement des ressources d'une activité à faible productivité vers une activité à productivité élevée accélère la croissance. A cet égard, le secteur industriel dispose d'une gamme de ces possibilités plus vaste que le secteur agricole. Aussi considère-t-on le transfert de la main d'œuvre et du capital de l'agriculture vers l'industrie comme une opération contribuant à accélérer la croissance.

Il est également admis que le transfert des ressources des activités de substitution aux importations vers les secteurs d'exportation accroît le taux de croissance. Cela signifie implicitement que la politique de substitution aux importations à l'abri de protections pratiquée pendant vingt cinq ans par la Côte d'Ivoire a contribué à freiner le taux de croissance du pays. Ce raisonnement peut être interprété comme une incitation à la concentration

sur l'industrie d'exportation. La présente étude plaide, au contraire, pour un développement simultané de la production alimentaire, des industries de substitution et des industries d'exportation stimulé par un cadre institutionnel approprié.

4.2.4.2 Changements institutionnels

Le chapitre 2 a cherché à déterminer le niveau de la propension à l'effort de l'ivoirien. Ensuite, il a tenté de déterminer dans quelle mesure les institutions ivoiriennes encouragent ou découragent ledit effort selon qu'elles lui garantissent ou non une rémunération adéquate, stimulent le commerce et la spécialisation ou élargissent le champ de la liberté économique.

Le sentiment dominant est que de nombreuses opportunités économiques se sont offertes aux ivoiriens et à la Côte d'Ivoire mais n'ont pas été suffisamment exploitées en raison, partiellement, des incitations inappropriées, insuffisantes ou contradictoires véhiculées par les institutions en place et les interventions publiques ; partiellement aussi faute d'attitudes et de comportements appropriés de la part des ivoiriens.

Les périodes d'accélération de la croissance s'expliquent,d'abord, par l'accroissement des opportunités offertes aux acteurs économiques : nouvelles activités économiques liées au développement industriel et des services et initiées par l'Etat, développement des communications (nouvelles routes, nouveau port), immigration d'étrangers (européens apportant de nouveaux produits, de nouvelles techniques et des capitaux frais ; africains non ivoiriens apportant leur force de travail), vagues d'inflation et d'endettement public créant de nouvelles demandes de biens et services. Mais, comme on le sait, cette croissance a été également accompagnée par de nouvelles institutions liées notamment à l'expansion du secteur parapublic et à la promotion de l'entreprise privée ivoirienne, sans oublier la Caisse de stabilisation et la redistribution des ressources publiques. Au-delà de cette dernière, il faut surtout voir le niveau et le rythme élevé de l'investissement public que l'on doit continuer de considérer comme le fer de lance de la croissance en attendant que le secteur privé ivoirien se réveille.

Les périodes de décélération de la croissance survenue à la fin des années 1970 et accentuée pendant la décennie 1980 ont pour principale origine la baisse des prix du café et du cacao, l'accroissement du poids de la dette publique extérieure et la chute brutale et prononcée de l'investissement public, principal ressort de la croissance. Peut s'y ajouter l'alourdissement de la pression démographique sur les infrastructures économiques et sociales et sur les ressources financières publiques. L'on pourrait également évoquer un certain déclin des institutions exprimé par l'écart grandissant entre l'effort et sa rémunération en raison des attitudes et comportements des individus

défavorables à la croissance, les restrictions de plus en plus fortes du commerce, la limitation croissante de l'accès aux ressources et aux marchés.

Au regard de la tradition de mélange de libéralisme et d'autoritarisme qui caractérise le système économique ivoirien, d'une part, et du fait que la vague de libéralisation n'a pas produit les principaux fruits escomptés, d'autre part, il apparaît nécessaire d'opérer des changements dans les institutions en vue de mieux exploiter les opportunités économiques existantes. Les autres changements souhaitables concernent principalement l'amélioration des services publics, la rationalisation du contenu de l'enseignement, l'encouragement de nouvelles industries, l'expérimentation de nouvelles techniques.

Dans la perspective du long terme, les améliorations institutionnelles fréquentes donnent des signaux forts sur la volonté d'adaptation et de changement des autorités du pays. Cela encourage les acteurs économiques privés et publics à s'organiser pour explorer de nouvelles opportunités d'investir avec plus d'énergie que dans le passé.

Conclusion partielle

La croissance extensive résulte de l'accroissement du volume des facteurs de production mais ne conduit pas à une élévation continue du niveau de vie, essoufflé par les rendements décroissants. En revanche, la croissance soutenue augmente de manière continue le niveau de vie en raison des rendements croissants qu'instaure l'amélioration de la productivité du facteur de production en quantité fixe, suite au changement technique. L'utilisation de nouvelles technologies économisant le facteur rare constitue la clé de la transition de la croissance extensive à la croissance soutenue.

La croissance ne s'obtient qu'au prix de l'investissement dans le futur consistant en un effort d'ajournement d'une partie de la consommation courante, de construction des moyens de production et d'attente des fruits tirés de cette capacité productive installée. Ces actions sont fondatrices du processus de progrès économique et social. Pour inciter l'individu à choisir d'investir dans le futur, le taux de rentabilité de cet investissement doit être rémunérateur ; en particulier, il doit être plus élevé que celui attaché aux activités visant la recherche de rentes. Par ailleurs, le taux de rentabilité minimum de l'investissement dans le futur perçu par les acteurs économiques peut être faible si le taux auquel le futur est escompté est plus bas. Selon les analyses des sections antérieures, la Côte d'Ivoire n'y arrivera qu'une fois franchi le seuil de la survie alimentaire énoncé plus haut.

La croissance n'est pas affaire de masse mais essentiellement l'œuvre de pionniers dont l'action n'est pas seulement liée aux incitations économiques mais peut être aussi impulsée par des qualités personnelles propres pouvant éventuellement dominer les incitations évoquées. La Côte d'Ivoire a eu des pionniers dans l'économie de plantation, ce sont les colons agricoles ; mais elle n'en a toujours pas de significatifs dans les activités industrielles et commerciales. En revanche, dans les deux dernières activités, l'Etat a joué ce rôle de pionnier qui, apparemment, n'a pas été suffisamment imité. L'on peut dire que la Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint le seuil de l'élite entreprenante passionnée, d'excellence ou d'efficacité et de hauts faits économiques.

Au titre des facteurs d'accélération de la croissance, la formation du capital productif surclasse toutes les autres composantes de l'effort, notamment le travail et l'épargne. A ce sujet, il est nécessaire d'insister sur l'élément qualitatif ou la dimension «intelligence» de l'effort inscrite dans la capacité de produire des connaissances scientifiques et des savoir-faire. Cet élément qualitatif permet d'économiser le facteur rare et de lever les contraintes de production à même de déclencher le processus des rendements croissants.

Les connaissances et les savoir faire sont complémentaires des machines ; cependant, celles-ci sont hiérarchiquement dominées par ceux-là dont elles ne constituent que des supports.
Lorsque le niveau des connaissances et du savoir-faire technologiques d'un pays se situe en deçà du minimum générique communément admis, les innovations industrielles et la poursuite de la croissance se trouvent limitées ou même bloquées. La Côte d'Ivoire est loin d'avoir franchi le seuil du niveau des connaissances scientifiques et des capacités et savoir-faire technologiques génériques, ce qui l'empêche de produire les flux de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens requis pour revigorer la croissance.

Privilégier la source pionnière de la croissance, c'est considérer le processus d'imitation comme facteur essentiel de la propagation dans le corps social sinon d'elle-même du moins de l'appropriation de ses causes profondes soit horizontalement, par l'effet de démonstration, soit verticalement, selon une transmission intergénérationnelle, à travers l'amélioration du cadre de vie, l'éducation des enfants et l'école. Les faits constatés par la littérature de l'anthropologie économique suggèrent que l'effet de démonstration a été activé chez les ivoiriens pris individuellement.

Cette même référence note aussi que le dynamisme ou l'esprit progressif représentés par l'expansion de la capacité productive et les efforts accrus visant la réduction des coûts de production ne sont pas encore bien ancrés dans la pratique ivoirienne des entreprises informelles formant la majorité des activités économiques. Par ailleurs, l'insuffisance de la concurrence

et la persistance de leurs comportements oligopolistiques limitent l'épanouissement des entreprises modernes ou formelles et les empêchent de donner vigueur et souffle à la croissance. A l'évidence, en deçà du seuil de l'élite entreprenante énoncé plus haut, la croissance ne peut qu'être molle sauf si l'Etat y supplée ou y pourvoit, comme dans le passé, sans attendre plus longtemps un secteur privé ivoirien qui se fait désirer. Cependant, pour y parvenir, l'Etat doit absolument franchir le seuil d'une autonomie financière significative au-delà duquel l'assistance extérieure n'est qu'un appoint qui ne peut pas déterminer ce que le gouvernement doit faire ou ne pas faire.

La modernisation économique ou la maîtrise du système industriel a progressé en Côte d'Ivoire mais, au regard de la situation des pays concurrents de l'Asie du Sud Est, elle semble encore bien limitée. Les progrès réalisés ont été possibles en dépit de la faible productivité alimentaire et de l'absence d'industries d'équipements car ces lacunes ont pu être comblées par les importations alimentaires, d'équipements et de machines. Toutefois, la Côte d'Ivoire vient de faire l'expérience du danger que court le pays à compter essentiellement sur les importations pour couvrir ses besoins alimentaires. La même déconvenue n'est pas inimaginable pour les machines et équipements au regard des difficultés à améliorer la compétitivité des produits ivoiriens et à accéder aux marchés des pays industrialisés protégés par les crêtes tarifaires. Les obstacles qui freinent la génération suffisante de devises étrangères peuvent demain empêcher le paiement des importations de machines, d'équipements et d'autres technologies et ainsi bloquer la croissance.

L'on peut convenir que les ressources naturelles abondantes et le capital humain accumulé au cours des quarante cinq dernières années ont procuré à la Côte d'Ivoire des opportunités nombreuses et diverses apparemment sous exploitées en raison, en grande partie, de certaines institutions et interventions publiques qui ont découragé l'effort en ne le récompensant pas adéquatement. L'accélération de la croissance exige un changement du cadre institutionnel en vue d'accroître la propension à l'effort de l'ivoirien et sa disposition à rechercher et à exploiter les occasions économiques.

Le processus de croissance soutenue et les efforts fournis pour l'enclencher peuvent se trouver sinon anéantis du moins fortement freinés par la dégradation poussée de l'environnement et la rupture de la cohésion sociale. La forte probabilité de ces évolutions défavorables est liée à l'attention insuffisante accordée au caractère non renouvelable des ressources naturelles et aux chances inégales données aux populations et aux régions par les politiques économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement.

Chapitre 5

Cohésion sociale, protection de l'environnement et croissance soutenue

Comment la Côte d'Ivoire gardera-t-elle le cap mis sur la croissance soutenue ? Les activités économiques menées pour obtenir une croissance forte et rapide ont conduit à une sur-exploitation des ressources renouvelables au-delà de leur capacité de renouvellement et ont agressé la nature au point de provoquer des déséquilibres de l'environnement physique, notamment le climat. Par ailleurs, le processus de croissance et les interventions publiques qui l'ont accompagné ont produit des inégalités sociales et territoriales et des exclusions de certains groupes sociaux et régions.
Ces dysfonctionnements ont créé des frustrations et des ruptures de la cohésion sociale qui ont fortement ralenti la croissance et, partant, l'ensemble du processus de modernisation et du progrès social.

Il s'agit maintenant de :
déterminer l'étendue et l'origine des inégalités sociales et territoriales et des exclusions ;
évaluer le degré d'insertion des acteurs clés que sont les femmes dans le processus de la croissance soutenue ;
apprécier la nature des dégâts infligés aux ressources naturelles renouvelables et au climat.

5.1 Equité sociale

Elle concerne essentiellement l'égalité des chances dont il est souhaitable que chacun dispose pour couvrir ses besoins, notamment par l'accès aux services sociaux de base. Les actions des principaux acteurs économiques, sociaux et politiques sont loin d'avoir garanti cette égalité des chances. Cela peut être observé au travers des inégalités de revenu, d'accès aux services sociaux de base, aux infrastructures routières, aux impacts de l'instabilité sociopolitique, aux conditions de vie des femmes. Ces lacunes ont pu, en retour, générer des dysfonctionnements susceptibles de gêner la poursuite de la croissance.

5.1.1 Inégalités de revenus

L'ampleur des inégalités de revenu dans une population donnée peut être appréhendée de deux manières. Elle peut être appréciée d'une part, à travers la structure par décile des revenus ou des dépenses par tête et, d'autre part, par l'évolution de l'indice de Gini associé à ces indicateurs.

Le système économique ivoirien a généré des inégalités significatives de sorte que la Côte d'Ivoire apparaît aujourd'hui, avec l'Afrique du Sud, comme l'un des pays les plus inégalitaires sur le continent africain. Cependant, cela n'a apparemment pas toujours été le cas. En effet, alors que la moyenne des coefficients de Gini estimés indique une augmentation des inégalités de revenu au cours des années 1960, celles –ci se sont régulièrement atténuées dans les décennies 1970 et 1980.

Selon den Tuinder (1978), les 20% les plus riches de la population ivoirienne ont reçu 57,1% du revenu total en 1970 contre 32,1% pour les 40% de la population représentant les classes moyennes et 10,8% pour les 40% les plus démunis. Il faut noter que les expatriés non africains sont inclus dans la catégorie des plus riches tandis que la majorité des africains non ivoiriens sont dans la catégorie des plus démunis. Ces proportions sont estimées à 51,6%, 28,7% et 19,7%, respectivement, en 1973-74 ; la répartition des revenus apparaît plus égalitaire entre 1970 et 1973-74. Une comparaison internationale de pays africains a classé la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays ayant la répartition la moins inégalitaire (den Tuinder, 1978) à cette période.

Au cours des années 1990, on constate une aggravation des inégalités qui s'est poursuivie au début des années 2000. En effet, selon les données issues des enquêtes sur le niveau de vie, entre 1993 et 1998, les 10% les plus pauvres de la population ont vu leur part dans la richesse baisser de 1,4% à 1,2% tandis qu'on assistait à l'augmentation de la part des 5% les plus riches passée de 25,3% à 29,2%.

En 1998, les 10% les plus riches du pays cumulaient un niveau de revenu total 12 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres contre 9 fois en 1993 et 8 fois en 1995. La moitié de la population la plus pauvre cumulait au total 23,5% des revenus totaux nationaux et 80% de cette population cumulaient seulement 52% des revenus totaux. Environ 48% des revenus étaient détenus par les 2% de la population les plus riches. Le même constat s'impose lorsqu'on étend l'analyse au niveau des différentes strates. Par exemple, la part des 10% les plus pauvres du monde rural a enregistré une baisse de 1,7% en 1993 à 1,4% en 1998. Et, dans le même temps, la part des 5% les plus riches de la strate rurale a augmenté, passant de 19,7% en 1993 à 26,9% en 1998. Entre 1995 et 1998, la distribution du revenu national est donc devenue plus inégalitaire malgré une amélioration des revenus de 11,5%. Cette situation qui se traduit par une baisse continue des revenus des populations a un effet important sur l'accès à la nourriture.

A partir des différentes enquêtes auprès des ménages, on peut retracer l'évolution de l'indice de Gini de 1988 à 2002. Celle- ci met en exergue l'exacerbation des inégalités au cours de la décennie 1990 en Côte d'Ivoire. L'indice de Gini est passé de 0,378 en 1995 à 0,424 en 1998 et 0,500 en 2002, soit une progression de 32,27% en moins de dix ans.
L'évolution de l'indice de Gini par région indique que l'inégalité est plus prononcée en zone urbaine qu'en zone rurale (0,509 contre 0,411 en milieu rural). Elle est particulièrement forte à Abidjan en 2002 et dans certaines villes du pays, notamment celles du sud (0,523 en 2002) et de l'ouest (0,501). L'on constate également une inégalité d'accès aux services sociaux de base.

5.1.2 Inégalités d'accès aux services sociaux de base

Pour que la société soit plus équitable, l'idéal serait que tous les individus, quelque soit leur milieu socio-économique, leur origine et leur sexe, aient les mêmes chances d'accéder aux services sociaux, notamment la santé et la formation. En particulier, ceux qui présentent des déficiences organiques, des difficultés d'apprentissage ou des handicaps sociaux ne devraient pas être exclus du bénéfice de ces services.

Cette section est consacrée aux inégalités d'accès à l'eau, à l'électricité, à la santé et à l'éducation.

5.1.2.1 Eau potable et électricité

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental et imprescriptible pour tout homme. En Côte d'Ivoire, l'eau potable provient de trois sources : le robinet, la borne fontaine et le puits à pompe ou puits protégé. Quant au mode de raccordement électrique, on a les compteurs individuels et groupés. Si on ajoute à la définition officielle l'eau de puits et l'eau de pluie, suivant l'enquête

à indicateurs multiples de 2000 (MICS 2000), on estime que 81,7% de la population ont accès à l'eau potable dont 88,8% en milieu urbain et 74,2% en milieu rural. En d'autres termes, une personne sur quatre vivant en milieu rural n'a pas accès à de l'eau potable. Néanmoins, on ne doit pas trop s'en féliciter et en rester là car l'eau non potable reste un vecteur important de nombreuses maladies telles que le choléra et la fièvre typhoïde. La qualité de l'eau des puits et de l'eau de pluie laisse souvent à désirer.

Sur la base des données des enquêtes auprès des ménages, on note des niveaux d'accès aux commodités de logement assez bas en moyenne nationale cachant de fortes disparités régionales. A titre d'exemple, environ 60 % des ménages ivoiriens n'ont pas accès à l'eau de robinet et un ménage sur deux n'est pas raccordé au réseau électrique.
En milieu rural, ce sont environ 87,6% des ménages qui ne bénéficient pas de l'eau de robinet, les puits et pompes étant les modes d'approvisionnement en eau les plus utilisés. Pour l'ensemble du milieu urbain, la proportion de ménages n'ayant pas accès à l'eau de robinet est de 26%, soit environ un ménage sur quatre. Par ailleurs, une nette amélioration de l'accès à l'électricité est observée en 1998. La proportion des ménages urbains sans connexion à l'électricité a baissé de 29,2% en 1985 à 18,6% en 1998. La proportion de la population n'ayant pas accès à l'électricité reste encore très élevée en milieu rural (77,3%) et plus particulièrement dans la région des Savanes où elle atteint 82,2%.

Les performances en matière d'accès à l'eau, bien que non satisfaisantes, sont le résultat d'efforts permanents du gouvernement ivoirien soucieux des dangers liés à l'eau non potable.

Quant à l'électrification, elle reste aussi un défi majeur au plan national, notamment dans les villages de l'Est, l'Ouest et du Nord du pays. En effet, bien que l'extension du réseau électrique depuis 1996 ait permis d'accroître le nombre de localités électrifiées et le nombre d'abonnés, il existe encore d'énormes disparités régionales.
Les inégalités d'accès à l'électricité s'expliquent par une inégale couverture électrique des différentes régions du pays. En effet, selon le bilan de l'électrification des localités réalisé par la SOPIE, sur 8 298 localités, 2 095 étaient électrifiées à la fin 2003 et 393 étaient en cours d'électrification, soit un taux de couverture de 25,25%.

De fortes disparités régionales sont à signaler. Les taux de couverture les plus élevés s'observent dans les régions de l'Agneby (78,91%), du Fromager (71,50%), du Sud Comoé (75,51%) et des Lagunes (61,49%).
Les régions les moins couvertes sont celles du Zanzan (8,88%), du Bafing (10,53%), des Savanes (11,67%) et de la Vallée du Bandama (18,7%).

5.1.2.2 Santé

L'amélioration de la santé de la population et de l'accès aux soins de santé entretient un lien évident avec la croissance à travers son impact sur la productivité de la main d'œuvre.

Depuis 1996, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès dans le développement de ses infrastructures sanitaires. Le souci d'accroître l'accessibilité des populations aux soins de santé a amené le gouvernement à adopter un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période 1996-2005. Ce plan visait globalement l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population par une meilleure adéquation qualitative et quantitative entre l'offre des prestations sanitaires et les besoins essentiels de la population. Les objectifs spécifiques de ce Plan comprenaient la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux grands problèmes de santé publique, l'amélioration de l'efficacité du système sanitaire et l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires. Les stratégies développées pour atteindre ces objectifs portaient, entre autres, sur l'amélioration de l'accessibilité aux services de santé et la promotion du développement des soins de santé essentiels par la mise en œuvre d'un paquet minimum d'activités.

Selon les données du Ministère de la santé publique, le nombre des hôpitaux généraux est passé de 49 en 1995 à 51 en 2000, celui des centres de santé de 390 à 399 et celui des dispensaires de 486 à 564. Selon le rapport annuel sur la situation sanitaire (1999/2000), entre 1999 et 2000, le nombre de lits des hôpitaux généraux est passé de 2428 en 1999 à 2 761 en 2000. Lorsqu'on se réfère à l'offre d'infrastructures et de capacités humaines rapportée à la population, on constate que la couverture en personnel de santé s'est améliorée depuis 1999. La situation suivante émerge:

- 1 médecin pour 9 739 habitants en 2000 contre 9 908 en 1999 ;
- 1 infirmier pour 2 374 habitants contre 2 416 en 1999 ;

Par contre, la couverture en personnel de soins obstétricaux se dégrade du fait de l'augmentation relative de la population des femmes en âge de procréer. On a une sage-femme pour 2 081 femmes en âge de procréer en 2000 contre une pour 2 118 en 1999. Malgré les progrès réalisés, ces ratios demeurent en deçà des normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

D'énormes disparités demeurent cependant au niveau de la répartition des établissements sanitaires et sociaux suivant les régions (cf. TBS 2003, pp.88-93). Concernant l'utilisation des structures sanitaires, on note une progression de 0,5 point entre 1999 et 2000. En effet, le taux d'utilisation des structures sanitaires est passé de 20,6% en 1999 à 21,1% en 2000. Cette progression

masque cependant l'ampleur des disparités régionales. La région du Moyen Comoé présente le taux le plus élevé : 36,4% en 1999 et 31,1% en 2000. Les plus faibles taux se retrouvent dans la région du Bas-Sassandra : 10,8% en 1999 et 12,7% en 2000. Quant au taux de fréquentation qui prend en compte le nombre de consultations, il est aussi en baisse passant de 25,1% en 1999 à 24,2% en 2000.
Il résulte de cette situation sanitaire très inégale une prévalence des maladies diarrhéiques, infectieuses respiratoires aigues et endémiques.

5.1.2.3 Education

L'éducation et la formation sont considérées comme des facteurs décisifs du développement économique, dans la mesure où elles fournissent aux Etats des cadres supérieurs, des cadres moyens et les techniciens requis pour le développement national. Elles préparent les jeunes à participer activement à la construction de la nation en développant en eux des compétences, des savoirs et en leur inculquant des comportements civiques pour la promotion d'une vraie démocratie.

L'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation est aujourd'hui une priorité commune aux principaux acteurs du monde de l'éducation, à savoir les Etats, les institutions internationales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). La situation de l'éducation dans le monde et les inégalités criardes qui frappent les filles et les femmes dans ce domaine constituent à la fois un objet permanent de débat et un enjeu de développement. Après la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990), la question de l'accès universel et équitable à une éducation de qualité est comprise et partagée par tous. Elle constitue dès lors un nouvel enjeu du développement social et humain. Elle figure en bonne place dans les Objectifs de Développement du Millénaire et demeure au centre des préoccupations des chefs d'Etat Africains et leurs partenaires européens dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

La Côte d'Ivoire s'est toujours inscrite dans cette perspective par la mise en place de politiques permettant le développement de son système éducatif. Partie d'un taux de scolarisation de 10 % en 1960, elle a consacré d'énormes moyens pour développer son système éducatif. On estime aujourd'hui que le taux de scolarisation primaire dans le pays a atteint 74%. Ce progrès a été obtenu grâce à la création d'écoles, au recrutement et à la formation des enseignants et à la mise en œuvre de nombreux programmes et projets d'éducation au nombre desquels le Plan National de Développement de l'Education et de la Formation (PNDEF), le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH), le Programme d'Appui à la Gestion des Ressources Humaines (PAGRH) et le Plan National Education pour Tous (PAN/EPT).

Cependant, malgré ces efforts, la couverture scolaire reste encore insatisfaisante. Le taux brut de scolarisation stagne encore autour de 72 %, depuis 1996, du fait de la pression démographique encore élevée et des effets cumulés de la crise économique des années 1980 et les pandémies telles que le SIDA. Aussi observe-t-on des disparités importantes au niveau régional et liées au genre.

En effet, selon les données du recensement général de 1998 (RGPH 98), près de 60% de la population ivoirienne reste sans instruction. Cette population sans instruction est dominée principalement par les femmes. Environ 65,8% de celles-ci n'ont aucun niveau d'éducation, contre 52,2% des hommes.
Il convient de noter qu'il existe des disparités énormes entre le milieu urbain et le milieu rural. La moyenne de 48% en milieu urbain contraste fortement avec celle de 9,7% en milieu rural. Par ailleurs, bien que dans l'ensemble du pays les femmes représentent 51% de la population, elles ne représentent que 38% de l'ensemble des effectifs scolarisés, 45% en milieu urbain et 28% en milieu rural. Avec des taux d'alphabétisation aussi bas, les efforts d'accroissement de la productivité dans les différents secteurs, et surtout dans l'agriculture, ne peuvent rencontrer que des succès mitigés.

Des inégalités de genre sont plus accentuées au niveau des enfants. Si nous considérons la classe d'âge de 6 à 17 ans, comme population focale pour la scolarisation, sur un effectif total de 4 756 652 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998, seulement 2 147 812 sont scolarisés, soit 45%. La situation est encore critique chez les filles où la proportion scolarisée est de 39% pour un effectif de 2 433 628. En d'autres termes, 55% de la population de 6 à 17 ans et 61% des filles de ce groupe d'âge sont hors de l'école.

Les inégalités s'observent également au sein des populations scolarisées dans les différents niveaux d'éducation. Elles sont plus prononcées surtout aux niveaux les plus élevés. Par exemple, 7,2% des femmes ont atteint le premier cycle du secondaire contre 11,6% pour les hommes. Seulement 0,5% des femmes accèdent au niveau d'éducation supérieur, contre 1,8% des hommes. Quelques années plus tard, les résultats obtenus classent le pays parmi ceux ayant «une faible chance» d'atteindre l'objectif d'universaliser l'enseignement primaire. Le taux brut de scolarisation reste faible, en deçà des 90% fixés pour l'an 2000 par le gouvernement dans le cadre de l'Education pour Tous. Il atteignait 81,28% en 2001 contre 69% en 1989-90.

Ces taux neutralisent l'ampleur des disparités sexuelles et régionales de scolarisation souvent accentuées pour certaines régions. En 1996, dans des régions sous-scolarisées (Nord et Sud-Ouest), le taux brut de scolarisation s'élevait en moyenne à 49% mais dépassait 80% dans des régions fortement

scolarisées (Sud, Centre). La répartition des effectifs scolarisés par sexe confirme le maintien d'un déséquilibre global au détriment des filles et un taux de déperdition élevé. En 2000, l'indice de parité sexuelle au niveau primaire atteignait 0,80, loin de la ligne identifiée pour classer les pays ayant atteint l'objectif d'instaurer l'égalité (entre 0,97 et 1,03).

Concernant l'espérance de vie scolaire selon le sexe, les simulations faites en 1998 indiquent que le taux de survie en cinquième année d'études primaires est de 69,9% chez les garçons et de 61,2% chez les filles, soit pour ces dernières un taux inférieur de 6 points par rapport à la moyenne nationale (République de Côte-d'Ivoire, 1999). En 1998, le coefficient d'efficacité ou rendement interne était largement en défaveur des filles, 55,1% contre 62,9% chez les garçons. Les taux bruts de scolarisation au secondaire, toujours inférieurs à 32% chez les garçons et à 17% chez les filles, attestent d'écarts constants, environ 14 points des années 1996 à 2002.

Les inégalités de genre perdurent entre les régions. En 1998, les taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire étaient de 27,2%, 29,1% et 29,4 dans les Directions régionales de San Pedro, Odienné et Korhogo tandis qu'ils atteignaient 64,6%, 55,2%, 53,9% dans les directions régionales de Yamoussoukro, Bouaké et Man (Lanoue, 2003). Le tableau 43 retrace l'évolution récente de ces disparités régionales de 1999 à 2000.

Néanmoins, dans l'ensemble, l'analyse rétrospective de la situation des filles dans l'éducation en Côte d'Ivoire révèle une hausse du niveau moyen d'instruction des filles qui se traduit par une croissance continue du nombre de filles scolarisées et ce, dans tous les ordres d'enseignement.

Cette évolution s'accompagne aussi d'une augmentation du taux de survie. Ces progrès observés dans l'éducation des filles relèvent de l'effet combiné de plusieurs actions. Il s'agit, entres autres, de la sensibilisation des communautés à la base. Cette campagne de sensibilisation a eu pour conséquence une nette amélioration du taux de scolarisation des filles dans les régions du Nord de la Côte d'Ivoire où des comités de promotion de l'éducation de base ont été créés. Des progrès en faveur de la scolarisation des filles ont été observés particulièrement à Bondoukou, Odienné et Korhogo (cf. tableau ci-dessus).

Ces progrès réalisés sont aussi le résultat des actions menées par différents organismes nationaux et internationaux. L'UNICEF et la BAD jouent un rôle très important dans ce domaine. Elles mènent une campagne de sensibilisation des communautés, assure la formation des enseignants, favorisent la production de supports didactiques, octroient des fournitures scolaires aux filles et facilitent la création des garderies à base communautaire pour libérer les jeunes de la surveillance des plus petits.

La situation régionale de la scolarisation en Côte d'Ivoire qui vient d'être décrite offre une mesure de l'ampleur des efforts qu'il reste à faire de sensibilisation et d'investissement scolaire afin de corriger ces disparités régionales et entre filles et garçons. La persistance des inégalités et l'existence d'un nombre important d'enfants et de filles en marge de l'éducation de base pose un réel défi pour le développement humain durable en Côte d'Ivoire.

Elle justifie la nécessité d'adopter des stratégies opérationnelles avec l'implication de tous les acteurs de l'éducation, y compris les ONG, les communautés, l'Etat et la communauté internationale. Cette mobilisation générale est d'une haute importance si la Côte d'Ivoire veut vraiment réussir le pari de l'éducation pour tous pour pallier non seulement l'analphabétisme mais aussi pour promouvoir la démocratie, la cohésion sociale et le développement humain durable.

En effet, l'exclusion du système éducatif se superpose à d'autres types d'exclusion et est souvent perçu comme un processus central par rapport aux autres formes d'exclusion et peut conduire à la rupture de l'équilibre social. Premièrement, en dehors de l'impact sur les exclus eux-mêmes, l'exclusion sociale des enfants a d'abord des effets négatifs sur la société. Par définition, les exclus n'ont guère intérêt au maintien de l'ordre existant. Ils risquent par conséquent d'adopter des comportements déviants qui nuisent à l'ordre social, tels que la délinquance et autres manifestations antisociales. On connaît les études qui ont été faites par certains auteurs sur la dynamique du chômage, de la pauvreté et de l'effet de «quartier difficile» d'une part et le comportement délinquant de l'autre (voir par exemple Case et Katz, 1990 ; Lederman et al. 2002). Ces comportements antisociaux sont une menace pour la stabilité et la légitimité de l'ordre démocratique, la cohésion sociale et la gouvernance de la société (Putnam 1993, 1995).

Deuxièmement, les personnes qui ont souffert d'exclusion sociale dans leur enfance du fait de l'éducation risquent de rester pauvres et chômeurs plus longtemps et plus souvent que les autres. Aux effets d'exclusion sociale que cela entraîne s'ajoutent des problèmes de santé, des difficultés d'accès au logement, à la nourriture et aux soins de santé (House et al. 1988).

Troisièmement, un impact majeur de l'exclusion scolaire dans l'enfance est le poids qu'elle fait peser sur la génération suivante. En effet, l'exclusion sociale des enfants est d'abord liée à l'exclusion sociale et aux possibilités économiques de la famille ou du ménage dans lequel ils grandissent. Il existe aujourd'hui une littérature sur la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre, et une partie des études consacrées au «sous-prolétariat» lie la pauvreté et l'exclusion des enfants à la situation économique et sociale des parents (voir par exemple Hills, 1998; Machin, 1998; Atkinson, 1998). Les

enfants des exclus auront besoin d'un soutien et de ressources beaucoup plus importants pour pouvoir accéder à l'égalité des chances dans l'éducation et dans la société. L'éducation réduit l'exclusion sociale chez les enfants et protège ainsi les générations futures de cette situation. Le fait qu'un grand nombre d'enfants soient privés d'accès à une éducation de base ou la faillite de la scolarité à assurer l'intégration socio-économique des individus et des groupes au marché du travail et à des niveaux adéquats de consommation pourrait donc contribuer à perpétuer les disparités économiques et les inégalités. Les identités différentes qui résultent d'une structure basée sur ces inégalités constituent alors une menace sérieuse à la cohésion sociale et au sentiment commun d'identité nationale.

La crise actuelle que traverse le pays a accentué les inégalités régionales en matière de scolarisation. Plus d'un demi million d'élèves ont été privés d'école depuis l'éclatement de la crise le 19 septembre 2002. Six régions sur les dix-neuf que compte ce pays sont touchées. Il s'agit du Haut Sassandra (centre-ouest), du Zanzan (nord-est), du Denguelé (nord-ouest), des Savanes (nord), du Worodougou (centre-ouest) et de la Vallée du Bandama (centre). Ces régions représentent 15% de l'espace en matière d'implantation des infrastructures scolaires et une moyenne de 22% des effectifs nationaux. Les effectifs d'élèves concentrés dans ces régions représentent 21,11% de la population totale scolaire au niveau de l'enseignement primaire et de 22,25% au niveau secondaire. Cette situation ajoute aux efforts qui doivent être déployés pour assurer l'équité en matière d'accès aux soins de santé et à l'éducation sur toute l'étendue du territoire national.
Concernant plus particulièrement l'équité en faveur des filles, des progrès ont été certes réalisés au niveau national, mais des défis majeurs restent à relever. Il s'agit de mener une campagne de sensibilisation pour la réduction du nombre de grossesses en milieu scolaire et la définition de solutions palliatives aux nombreux cas de grossesses qui compromettent l'avenir scolaire des jeunes filles, surtout celles du secondaire. Les mariages précoces, les blocages socioculturels ancrés dans les mentalités des parents et chez les filles elles-mêmes, sont responsables de ces inégalités de réussite scolaire des filles.

Les initiatives nationales concernant l'égalité d'accès à l'éducation et la formation en Côte d'Ivoire doivent être encouragées et soutenues. L'initiative de présenter dans les livres et à la télévision les filles dans des rôles valorisants et égalitaires avec les garçons doit être encouragée. Sur le terrain, surtout dans les villages des régions islamisées du pays où les traditions demeurent encore très vivaces et où il est difficile de scolariser volontairement la petite fille, les actions des comités mis en place pour la sensibilisation, le soutien à la scolarisation et au maintien de la petite fille à l'école doivent être soutenues

par l'Etat ainsi que certaines institutions internationales (UNICEF, BIT par exemple) pour éviter que les petites filles ne se retrouvent sur le marché du travail ou qu'elles soient contraintes de pratiquer la prostitution. La création en 1998 de la Cellule de Promotion de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes (CEPEF) est une décision louable pour assurer la défense des droits fondamentaux des femmes à l'éducation et à la formation.

Un autre problème qui se pose au niveau qualitatif du système éducatif mérite d'être également souligné : il s'agit du taux d'encadrement pédagogique des élèves. Si la situation semble satisfaisante dans l'ensemble, elle est inquiétante dans certaines régions. En effet, selon les statistiques de l'éducation rapportées par Ayewa (2006), le rapport élèves/maître en 2001/2002 laisse entrevoir une nette amélioration : d'un ratio de 46 élèves par maître en 2000-2001, on tombe à 42 élèves par maître en 2001/2002. Cette réduction des effectifs élèves et donc l'amélioration du taux d'encadrement pédagogique concerne aussi le nombre d'élèves par classe qui est également en baisse sensible puisqu'il passe de 47 élèves par classe en 2001/2001 à 42 en 2001/2002. Mais comme le fait remarquer l'auteur, ces statistiques globales masquent des réalités régionales plus dramatiques. Le nombre pléthorique d'élèves par classe dans les régions surpeuplées et fortement scolarisées du Centre, du Sud et de l'Ouest du pays, a rendu inévitable la pratique de la double vacation à l'école primaire, comme cela se fait déjà au niveau de l'enseignement secondaire. Au contraire, dans les localités du Nord et du Nord-Est du pays, on assiste à des regroupements des classes pédagogiques du fait du faible taux de scolarisation dans ces zones: plusieurs classes sont regroupées en une salle de classe ou confiée à un seul enseignant.
Il est clair que ces pratiques pédagogiques introduisent des inégalités dans la qualité de l'éducation reçue et influencent les taux de réussite aux examens nationaux.

La forte croissance démographique de 3,3%, due au taux élevé de natalité et à l'important flux migratoire, est aussi un facteur à prendre en compte. Elle réduit l'effet des efforts fournis par l'Etat pour assurer l'accès d'un plus grand nombre d'enfants à l'éducation. Le piétinement du taux brut de scolarisation se trouve ainsi justifié. Son amélioration requiert de façon continue la construction d'infrastructures scolaires chaque année (salles de classes, cantines scolaires, logements, etc.). Selon les experts, il faut construire environ 2000 classes chaque année pour satisfaire la demande de scolarisation. De tels investissements sociaux pèsent lourdement sur le budget de l'Etat qui doit, par ailleurs, faire face à de nombreuses autres charges. Du reste, il ne s'agit pas de favoriser la scolarisation ou la formation de la population, il faut se soucier d'une formation en adéquation avec l'emploi car le chômage des diplômés est aussi une autre source de démotivation.

5.1.3 Inégale répartition des infrastructures routières

Les infrastructures routières jouent un rôle important dans le développement économique et social d'un pays. Sur le plan économique, elles sont sources de croissance endogène (Barro, 1990; Aschauer, 1989 ; Blejer et Khan, 1984, Véganzonès, 2001; Keho, 2004).
Au plan social, plusieurs études ont démontré le lien direct entre l'investissement en infrastructure routière et la pauvreté rurale.

L'infrastructure routière rurale permet non seulement de désenclaver les localités, mais aussi de réduire les coûts de transaction et de faciliter l'accès aux intrants agricoles (Airey, 1992 ; Escobal, 2001 ; Escobal, 2001). La densité routière joue un rôle important dans la stimulation de l'offre et la commercialisation des produits agricoles, permettant d'améliorer substantiellement les revenus agricoles (Jalan and Ravallion, 2002). Dans la promotion d'une croissance rurale, il est essentiel de s'attaquer aux problèmes de faible productivité et de faibles dotations en infrastructure routière. Par ailleurs, le développement d'activités non agricoles est souvent lié à celui des infrastructures. En effet, les entreprises préfèrent s'implanter dans les localités où l'accès à la route, l'électricité et aux télécommunications est facilité (Fan et Chan-Kang, 2004). Selon le Rapport de la Banque Mondiale consacré à la problématique de l'infrastructure, le déficit d'infrastructure hypothèque fortement le développement économique et social des pays africains.

Il est vrai que la Côte d'Ivoire a su tirer profit de l'embellie des cours des matières premières pour se doter d'un réseau d'infrastructures économiques relativement développé, en comparaison avec d'autres pays de la sous-région : un réseau routier de 81 996 km dont 6 514 km sont revêtues, deux ports en eau profonde (Abidjan et San Pedro), 3 aéroports internationaux et une ligne ferroviaire de 1 200 km reliant Abidjan à Ouagadougou. Toutefois, la répartition géographique du réseau routier sur l'ensemble du territoire national est très inégalitaire. En effet, considérant que la moyenne de routes revêtues est de 342,84 km, sept régions, sur un total de 19 régions, sont les mieux desservies. Les régions des Lagunes (avec 804 km de routes revêtues, soit 12% de l'ensemble du réseau routier revêtu) et de la Vallée du Bandama (830 km), hébergent à elles seules 25% du réseau routier revêtu, principalement à cause de la capitale Abidjan et de Bouaké, seconde ville du pays. La région des Lagunes, incluant la métropole d'Abidjan avec un important centre industriel, un port autonome et un point de départ vers tous les villes de l'intérieur du pays et de l'hinterland, a le réseau revêtu le plus développé. Les régions de la Vallée du Bandama (830 km) et du N'Zi Comoé (562 km) jouissent d'un réseau routier important de voies revêtues car elles ont constitué durant de longues années l'ancienne boucle du cacao. Le Haut Sassandra (455 km) et le Bas-Sassandra (471 km) représentent la nouvelle boucle du cacao.

Ainsi constatons-nous que le développement du réseau routier revêtu accompagne le développement économique régional. Cette situation accentue les disparités régionales et perturbe ainsi l'équilibre régional et le développement économique et social durable. Par exemple, si la région des Savanes a le kilométrage de routes le plus élevé (9 805 km, soit 11,96% du réseau routier national), ce sont seulement 437 km, soit moins de 5%, de ce réseau qui sont revêtus. Les régions des Savanes, du Denguélé, du Moyen Comoé, du Zanzan, du Worodougou et du Bafing souffrent d'un manque relatif de routes revêtues : moins de 6% du réseau routier de ces régions sont bitumés. Le manque d'infrastructure routière est handicapant pour le développement durable des régions.

Les impératifs du développement durable exigent désormais plus d'équité entre les régions en termes d'infrastructure routière. Les très fortes inégalités constatées précédemment favorisent l'enclavement et la paupérisation de certaines zones rurales et accentuent ainsi les inégalités économiques entre régions. Ces inégalités économiques entraînent à leur tour des mouvements de populations des régions défavorisées vers celles qui offrent des opportunités de croissance et de bien-être. Il en résulte alors une pression énorme sur la terre et une déforestation massive, qui sont dommageables pour l'environnement, l'équilibre climatique et le cadre de vie.

5.1.4 Instabilité sociopolitique et équité sociale

Depuis septembre 2002, la Côte d'Ivoire traverse une grave crise sociopolitique. Cette crise, durement ressentie sur toute l'étendue du territoire, a eu des conséquences à plusieurs niveaux, notamment aux plans social et économique. Nous analysons ici les perturbations intervenues sur le plan social aggravant les inégalités d'accès aux services sociaux de base.

La crise a entraîné une désorganisation du système économique national. En effet, dans les zones occupées par la rébellion, on a assisté à la fermeture des entreprises mettant au chômage de nombreux travailleurs. La situation de guerre a obligé de nombreuses populations urbaines et rurales à fuir leur zone de résidence pour s'orienter vers le sud ou les pays limitrophes. Dans la zone gouvernementale, l'instabilité sociopolitique a entraîné la fermeture et la délocalisation de nombreuses entreprises étrangères. Il en a résulté un chômage croissant, une progression de la pauvreté et un accroissement des inégalités sociales. Selon des estimations de la Banque Mondiale, la pauvreté frapperait plus de 40% de la population. La situation est catastrophique dans les zones nord, du centre et de l'est où les infrastructures économiques et sociales ont été entamées par la guerre.
Au niveau de l'éducation, la situation particulière de guerre a eu un impact négatif sur les efforts de scolarisation des enfants et sur ceux des filles en

particulier, hypothéquant ainsi gravement la réalisation des objectifs de l'EPT en 2015. La disponibilité et la qualité de l'éducation dans les zones assiégées du Nord, de l'Est, du Centre et de l'Ouest du pays se sont sérieusement détériorées depuis le début de la rébellion. L'occupation de ces zones par les rebelles et l'instabilité de la région ont provoqué l'exode massif des acteurs du système éducatif vers les zones gouvernementales et désorganisé le fonctionnement du système éducatif. Les effectifs scolarisés sont passés de 2 113 836 élèves en 2001 à 1 753 446 en 2002, soit une variation de -17,04%. Environ 358332 enfants n'ont pas pu fréquenter l'école au cours de l'année 2002-2003 du fait de la guerre. Au niveau de l'enseignement primaire, seulement 799 écoles sont fonctionnelles sur un total de 2 824, ce qui représente un peu moins du tiers (28,3%) des infrastructures scolaires situées en zones non gouvernementales. Il en est de même pour le taux d'utilisation des salles de classe : 4 236 classes sont fonctionnelles sur un total de 14 167, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 29,9% (Bih et Acka-Douabele, 2006). Cette situation a exacerbé les disparités d'accès à l'éducation entre le Nord, le Centre, l'Ouest et le Sud.

Sur le plan sanitaire, la situation est aussi déplorable. Le système de santé a été disloqué et présente dorénavant deux aspects. Au nord et à l'Ouest, les services de santé, dépouillés d'équipements, sans personnel et souffrant d'un manque notoire de médicaments, ne répondent plus aux besoins fondamentaux des populations. Au sud, d'une manière générale, les services de santé sont fonctionnels. Mais le flux des populations déplacées entraîne une surcharge des services de prise en charge. En 2003, le Comité International de la Croix Rouge a évalué à seulement 25 pour cent les hôpitaux et les centres de soins opérationnels dans la moitié nord du pays[6]. La fermeture de structures sanitaires a pour conséquence immédiate le ralentissement voire l'arrêt des programmes nationaux prioritaires de santé, notamment les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme dont les effets sont particulièrement dévastateurs et constituent un important frein au développement. Cette situation a entraîné une fréquence accrue de maladies telles que le choléra, la fièvre jaune, la méningite, la rougeole et la poliomyélite.
Les organisations humanitaires internationales et les Nations Unies ont été actives dans le secteur de la santé, combattant les cas nationaux croissants de malnutrition et de maladie. D'après le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF) et d'autres organisations d'aide internationale, jusqu'à 15 pour cent des enfants dans le Nord et dans l'Ouest contrôlé par le gouvernement souffraient de malnutrition en 2005.

---

[6] "Côte d'Ivoire : Lutte pour faire revivre les services de santé dans le Nord tenu par les rebelles," IRIN PlusNews, 8 mai 2005.

Aujourd'hui, du fait de la crise sociopolitique, beaucoup d'Ivoiriens n'ont pas la possibilité d'accéder à des soins médicaux satisfaisants ni de les payer. Dans tout le pays, le coût élevé des transports, les honoraires médicaux, et les médicaments dépassent les moyens de la plupart des familles. Le taux de mortalité infantile reste élevé (116,5 pour mille en 2004 contre 116 pour mille en 1999), et l'espérance de vie moyenne est seulement de 46 ans alors qu'elle était supérieure à 47 ans avant le début de l'instabilité sociopolitique (BAD, 2006), ces deux phénomènes reflétant certainement l'impact négatif d'un accès décroissant aux services de santé.

La situation épidémiologique de la Côte d'Ivoire est dominée par les maladies infectieuses responsables d'un taux de morbidité de plus de 50 à 60% et d'un taux élevé de mortalité estimé à 16,9 pour 1000. Parmi elles, on compte les principales maladies transmissibles que sont l'infection à VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Avec une prévalence du VIH dans la population générale estimée à 4,7%, la Côte d'Ivoire compte parmi les pays les plus affectés par l'épidémie de SIDA au sein du bloc épidémiologique de l'Afrique de l'Ouest. Les adultes jeunes représentent les principales victimes de l'épidémie dont la féminisation est de plus en plus évidente (6.4% des femmes sont infectées contre 2.9% d'hommes selon l'Enquête sur les Indicateurs du SIDA en Côte d'Ivoire 2005). Le pays est également affecté par la tuberculose dont la résurgence est occasionnée par l'infection à VIH, principal déterminant de la hausse du taux d'incidence avoisinant 106 cas déclarés pour 100000 habitants pour l'année 2005. Au cours des cinq dernières années, le nombre de malades s'est accru passant de 17 242 malades l'an 2001 à 19 944 malades au cours de l'année 2005 (PNUD, 2007).

5.1.5 Conséquences du statut social des femmes[7]

Outre les inégalités générées par l'inefficacité des interventions publiques, le statut social de la femme explique également ses mauvaises conditions de vie en dépit de son rôle décisif dans la production agricole notamment alimentaire qui, comme on le sait, constitue le moteur de l'économie nationale. Le rôle irremplaçable qu'elle tient auprès des enfants en fait également un acteur clé de la construction du futur de la nation.

5.1.5.1 Statut social

Les conditions de vie de la femme résultent du statut que la société lui confère, ce statut l'exclut du processus de décision et limite son accès aux services sociaux de base et aux facteurs de production.
Cette exclusion a des bases culturelles ancrées dans les coutumes et la tradition.

[7] *L'essentiel de l'analyse de cette section est tiré de UNICEF (2003)*

5.1.5.1.1 Soumission au clan et au mari

La société assigne à la femme les rôles d'épouse et de mère et, à ce double titre, elle doit être soumise à sa famille et à son clan et à son mari dont le statut économique et social réglera le sien. Ainsi, la femme se trouve dans une position de mineure permanente qui n'existe que par la position sociale et l'autorité de son mari ; cette position a été appropriée par la femme qui l'enseigne à sa fille.

Dans cette optique, le mariage focalisé principalement sur le foyer et les enfants, d'une part, et l'apprentissage de la soumission aux parents et au mari, d'autre part, sont les principaux objectifs de l'éducation que la famille donne à ses filles. Tout ce qui les détourne de ce but constitue une atteinte à la société ou à la communauté dont les intérêts transcendent ceux de l'individu.

5.1.5.1.2 Division sexuelle du travail

La tradition et les pratiques culturelles ont réparti les tâches entre les hommes et les femmes, les travaux domestiques (préparation des repas ; corvée de l'eau et du bois de chauffe ; toilette et entretien des enfants) sont exclusivement le domaine de la femme et il est malséant pour un garçon et, a fortiori, un homme de s'occuper des travaux de ménage ; de la même façon une fille ou une femme se discrédite socialement en laissant faire ces travaux par un homme. Les travaux champêtres sont également partagés ; les hommes font le défrichage et le labour et la femme a l'entière responsabilité de tous les autres travaux du calendrier agricole : semis, sarclage, repiquage, entretien, vannage, pilage, transport (portage), transformation des produits et commercialisation.

Le principal inconvénient de cette division du travail est sa pénibilité et la consommation de temps qu'elle occasionne ; la charge de travail induite par la multiplicité de ses tâches et le manque de repos a des conséquences sur la santé et l'éducation de la femme qui la handicapent.

5.1.5.1.3 Faible participation aux décisions et faible influence dans la société

Les femmes participent peu aux décisions prises au niveau du ménage pour les problèmes relatifs au foyer et aux enfants comme pour ceux concernant sa vie personnelle, notamment sa fécondité ; l'autorité de l'homme, en général, et celle du mari, en particulier, est sans partage et elle est protégée par la culture traditionnelle.

Cependant, selon le lignage auquel appartient la famille de la femme, la participation de la femme aux décisions est plus ou moins grande ; ainsi, dans un lignage matrilinéaire, la femme a un pouvoir de décision substantiel et supérieur à celui de son homologue dans un lignage patrilinéaire.

Les femmes participent peu aux discussions et décisions publiques à l'échelle nationale. Elle sont marginales au gouvernement : 11,6% en 1990-95, 10% en 1995-2000 et 21,4% en 2000-05. Les femmes au parlement représentent respectivement 4,6%, 8,3% et 7,5%. Les femmes maires font 2,9%, 5,1% et 4,6%. Au niveau judiciaire on note en 2002 20,2% pour les magistrats, 25% pour les avocats et 63% pour les huissiers. (UNICEF, site internet…).

L'exclusion des femmes des espaces de discussion et de prise de décision s'explique par des facteurs culturels. En effet, les coutumes traditionnelles veulent que les femmes ne prennent pas la parole en public tant qu'elles n'ont pas atteint un certain âge.
Par ailleurs, la tradition d'obéissance et de soumission culpabilise les femmes allant en politique car elles s'écartent ainsi des coutumes qui rendent difficiles leur campagne politique et leur élection éventuelle. Le pouvoir de négociation des femmes s'améliore lorsqu'elles ont des sources de revenus en dehors du ménage, au travers d'activités professionnelles lucratives ; en particulier, ces revenus supérieurs peuvent être obtenus suite à un niveau élevé d'instruction. Les moyens de production permettant de parvenir à cette position étant limités, il est difficile pour les femmes de se hisser à des échelons élevés de la vie publique.

5.1.5.1.4 Accès limité aux services publics de base et aux facteurs de production

La femme est également exclue de l'accès aux services de base (éducation) et aux facteurs de production (terre, crédit). La femme adulte est faiblement alphabétisée à cause de son statut social qui lui laisse peu de temps libre pour se former ; en effet, les charges familiales sont nombreuses et absorbantes à cause de la répartition sexuelle du travail domestique et de la production de sorte qu'elle ne peut rien apprendre sérieusement. La petite fille seconde sa mère pour les travaux domestiques et champêtres ; elle a donc peu de temps pour apprendre ses leçons et faire ses devoirs, ce qui entraîne pour elle des taux élevés de redoublement et d'abandon scolaires. L'abandon scolaire de la fille peut être aussi du à son mariage précoce.

La femme n'a généralement pas droit à la terre ; aussi, est-elle contrainte de se contenter d'un petit lopin de terre dans lequel il n'est pas rentable d'investir. En outre, quand bien même elle le voudrait, elle n'en aurait pas les moyens financiers car le crédit est rarement accordé aux femmes. En conséquence, elle n'a pas les moyens d'exploiter ses potentialités socio économiques.

5.1.5.2 Conditions de vie

Elles concernent l'emploi et les revenus, la fécondité et la mortalité, l'accès à l'eau potable et à l'éducation.

5.1.5.2.1 Emploi et revenus

La production alimentaire est la principale occupation des femmes. En effet, celles ci sont employées majoritairement dans l'agriculture vivrière de subsistance (67% des actifs du secteur) et dans les activités non agricoles informelles (67% des actifs du secteur) qui transforment les produits vivriers et en assurent le commerce.

La multiplicité des travaux à exécuter décrits dans les paragraphes précédents et le temps exigé pour leur réalisation font que l'emploi du temps des femmes est surchargé et leur laisse peu de temps pour se reposer et pour entreprendre des activités alternatives génératrices de revenus. En effet, les femmes rurales travaillent pendant environ 14 heures par jour dont 4-5 heures pour les travaux domestiques. Ces travaux domestiques et agricoles se caractérisent par leur pénibilité, les longs délais liés à leur réalisation manuelle sans l'assistance d'outillages et de véhicules mécaniques. La fatigue, la pénibilité du travail et le manque de repos dégradent leur santé.

La charge de travail excessive imposée aux femmes s'explique par plusieurs facteurs liés à la famille, à l'environnement, aux infrastructures, à la migration des hommes et à l'exclusion des bénéfices de l'intensification agricole. La taille généralement grande de la famille constitue une première source de travail d'autant plus exigeante que tous les travaux domestiques sont le domaine exclusif des femmes et de leurs filles, la tradition dispensant les hommes et les garçons des travaux de ménage. Les préparations alimentaires ne pouvant se faire sans eau ni bois de chauffe, ces intrants indispensables doivent être constamment disponibles ; or leur disponibilité en quantité adéquate dépend de l'environnement. En effet, l'éloignement des sources d'eau et de bois de chauffe en raison, respectivement, de l'irrégularité et parfois la rareté des pluies et du déboisement accroissent la pénibilité et le temps de travail.

Malgré la forte contribution des femmes à la production alimentaire (80% de cette production sont réalisées par elles) représentant l'essentiel de l'activité agricole, les revenus tirés de cette activité ne vont aux femmes que dans une faible proportion. Par ailleurs, seulement un très faible pourcentage de terres est contrôlé par les femmes. Les revenus issus des cultures de rente sont intégralement contrôlés par les hommes malgré la forte contribution en travail des femmes ; les revenus des ventes du troupeau dans les ménages pastoraux sont également appropriés par les hommes, les femmes n'ayant droit qu'aux revenus tirés de la vente des produits laitiers.

Cette répartition inégalitaire des revenus s'explique essentiellement par le statut social des femmes. Tout d'abord les femmes sont contraintes de s'orienter vers les activités économiques risquées telles que les productions vivrières dont le marché est incertain et saturé puisque tout le monde produit

pour l'autoconsommation. Ensuite, les activités entreprises ne peuvent pas prospérer car les femmes n'ont pas le niveau d'instruction minimal requis pour rendre possible la gestion qui pourrait améliorer leur productivité. En outre, leur emploi du temps surchargé par les responsabilités domestiques ne laisse pas suffisamment de temps pour entreprendre des activités alternatives susceptibles de générer des revenus substantiels.

Le revenu des femmes est faible parce que leur statut social limite l'accès aux facteurs de production. En effet, le fait de ne pas posséder de terres en propre et de n'exploiter en usufruit qu'une petite parcelle enlève aux femmes la possibilité de fournir les garanties requises pour postuler à un crédit. Même si elles obtenaient le crédit, il y aurait des problèmes de remboursement car la gestion de leurs activités ne peut pas permettre de générer suffisamment de revenus pour honorer leurs engagements. De manière générale les institutions de crédit ne parviennent pas à cibler les femmes qui sont dispersées sur de vastes territoires. Dans tous les cas les femmes pratiquent essentiellement les cultures vivrières, or celles-ci ne sont pas dans le champ des institutions traditionnelles de crédit.

Les superficies appartenant en propre aux femmes sont exiguës et ne permettent pas d'y mener des activités productives. Il en est ainsi parce que, traditionnellement, les femmes n'héritent pas des terres et ne peuvent en avoir que l'usufruit ; en effet, le mariage étant le principal objectif de la femme il faut éviter de transférer la terre à une autre famille et de réduire ainsi la source de richesse de la famille dont la femme est issue.

Par ailleurs, les revenus des femmes agricultrices ne sont pas élevés parce qu'elles n'ont pas accès aux matériels végétal et animal modernes sortis des centres de recherche et apportés par la vulgarisation.
Cette vulgarisation cible généralement les hommes. De la même façon les femmes sont généralement marginalisées sinon exclues du bénéfice de la formation aux techniques nouvelles. Le résultat est que peu de femmes utilisent les intrants modernes.

5.1.5.2.2 Fécondité

La société africaine est fondamentalement nataliste. L'enfant est une source de richesse et de prestige social pour la famille; cette attitude s'explique par l'utilisation de techniques de production rudimentaires laissant à la force physique le rôle décisif dans la production. Dans ces conditions, une famille nombreuse dispose de l'avantage d'une main d'œuvre abondante rendant possible une production vivrière suffisante pour couvrir ses besoins alimentaires, étant donné la faible productivité du travail.
Le mariage et la maternité précoces pour les filles sont les principaux moyens par lesquels le but d'une famille nombreuse est généralement atteint.

La polygamie est une autre stratégie pour atteindre le même but avec, cependant, la nuance que, dans ce cas, la même femme peut avoir moins d'enfants que si elle était dans un ménage monogamique.

La forte mortalité infantile en cours dans le pays a contribué à maintenir un taux élevé de fécondité. Dans la mesure où ce sont les enfants qui sont recherchés et que ceux-ci ne peuvent pas vivre suite aux conditions sanitaires inadéquates, les familles font pression pour que les femmes continuent à procréer.
Il existe une liaison entre la fécondité et le taux de mortalité infantile.

En plus des raisons déjà évoquées pour expliquer la forte fécondité, celle-ci a également un lien avec le niveau d'instruction des femmes. En effet, les femmes instruites ont un taux de fécondité plus faible car l'école retarde le mariage et informe les femmes sur les possibilités de contrôler la fécondité.

La forte fécondité s'explique donc par le fort taux d'analphabétisme des femmes ou le faible niveau d'instruction des jeunes filles. Cette situation est loin de s'estomper car la coutume, la tradition et les mentalités sacrifient l'instruction de la fille à son mariage et à sa maternité et contribuent ainsi à perpétuer des taux élevés de fécondité et de mortalité infantile entretenant ainsi la spirale de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle liée au non espacement des grossesses et à leur survenance tardive.

5.1.5.2.3 Mortalité maternelle

La Côte d'Ivoire a l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde. Les principales causes de la forte mortalité maternelle se trouvent dans les comportements sociaux. En effet, il existe une corrélation entre mortalité maternelle et maternité précoce. La pénibilité des travaux domestiques et agricoles, la surcharge de travail et le manque de repos au cours de la grossesse minent la santé des femmes et entraînent des complications obstétricales. Ces difficultés propres au statut de la femme sont compliquées par les carences du système sanitaire, y compris l'éloignement des centres de santé et la mauvaise qualité des services.
Le taux de mortalité maternelle est exacerbé par le niveau élevé de la prévalence du VIH/SIDA dans le pays. Les femmes sont plus touchées que les hommes dans les tranches d'âge jeunes.
Les femmes sont très vulnérables à cette pandémie pour une série de raisons liées en grande partie à leur statut social. En effet, la soumission à l'homme induit la passivité et le fatalisme face aux comportements sexuels à risque de son partenaire (partenaires multiples, rapports sexuels non protégés), au lévirat, au faible pouvoir de négociation du port du préservatif et aux mutilations sexuelles.

5.1.5.2.4 Accès limité à l'eau potable

L'eau potable est l'un des besoins essentiels du ménage ; elle garantit la bonne santé de la famille en permettant d'éviter les maladies parasitaires et infectieuses. Son accès est généralement difficile pour les femmes ivoiriennes, en particulier pour celles vivant dans les zones rurales. L'éloignement des points d'eau pour raisons environnementales (pluviométrie insuffisante ou/et aléatoire) occasionne pour les femmes astreintes à la corvée d'eau d'effectuer de longues marches journalières à la recherche de l'eau potable.

La corvée de l'eau contribue à accroître la charge de travail des femmes et la pénibilité du portage sur de longues distances et à réduire leur temps de repos ; ce sont autant de facteurs contribuant à dégrader leur santé. En contribuant à surcharger l'emploi du temps de la femme, celle-ci dispose de peu de temps libre pour entreprendre des activités alternatives susceptibles de générer des revenus monétaires permettant d'améliorer la couverture de ses besoins autres qu'alimentaires ; ce faisant, l'absence d'eau potable et l'obligation d'aller en chercher contribuent à accroître la vulnérabilité de la situation financière des femmes.
La petite fille étant l'auxiliaire privilégiée de sa mère dans l'exécution des travaux domestiques et agricoles, elle contribue à alléger son emploi du temps et à réduire la pénibilité du travail en participant à la corvée de l'eau et du bois de chauffe. Ce temps consacré par la petite fille à ces corvées réduit d'autant celui qu'elle peut affecter aux travaux scolaires ; la conséquence est la perpétuation de l'ignorance, de la domination masculine, de la forte fécondité et, finalement, de la mortalité maternelle.

5.1.5.2.5 Analphabétisme, faible scolarisation et méconnaissance des droits

Le taux d'analphabétisme des femmes ivoiriennes est relativement élevé pour diverses raisons à la fois liées au statut social des femmes et aux contraintes générales de l'économie. L'emploi du temps surchargé des femmes occupées aux travaux domestiques et agricoles leur laisse peu de temps libre pour améliorer leur sort en apprenant à lire, écrire et calculer. Même si elles en avaient le temps, il vaudrait peut être mieux l'allouer à des activités alternatives pouvant générer des revenus supplémentaires permettant d'accroître leur indépendance financière.

Les filles qui parviennent à fréquenter l'école ne sont pas certaines de terminer leur scolarité ou de la terminer dans le temps réglementaire. En effet, les taux de redoublement des filles sont relativement élevés. Les principales raisons peuvent être le manque de temps alloué aux études causé par la multiplicité des travaux domestiques et des fatigues qui leur sont associées, l'éloignement de l'école du lieu de résidence qui contribue aussi à réduire le temps consacré

aux études et les pratiques pédagogiques discriminatoires retardant ou freinant la maîtrise des apprentissages. L'abandon de l'école est également le lot des filles. Les causes en sont : les pressions familiales pour qu'elle se marie rapidement pour faire des enfants. L'abandon peut être également causé par les charges domestiques. Les violences sexuelles aboutissant à des grossesses non désirées sont une autre cause d'abandon.
Les faibles taux d'alphabétisation des femmes et de scolarisation des filles limitent l'accès des femmes à l'information économique, politique et juridique ; en effet, les femmes sont généralement ignorantes de leurs droits et des moyens à utiliser pour les faire respecter. Dans la mesure où l'information permet de mieux comprendre le monde environnant et d'avoir sa propre interprétation des changements en cours, le manque d'information ne permet pas aux femmes de valoriser leurs capacités intellectuelles et morales, leur potentiel économique et de s'épanouir.

5.1.5.3 Potentialités socio économiques des femmes

Le potentiel énorme de la femme est sous utilisé à cause non seulement des contraintes générales limitant les performances de l'ensemble de l'économie mais aussi de celles spécifiques au statut social de la femme qui l'empêche de donner toute la mesure de ses capacités. Comme le sort des enfants dépend en partie des conditions de vie de leur mère, la sous exploitation des potentialités de la femme a des effets négatifs sur les conditions de vie des enfants et donc sur celles des adultes de demain.

Les potentialités de la femme sont multiples : (**i**) elle est gestionnaire de la sécurité alimentaire ; un accroissement de sa productivité enclenche un processus cumulatif d'améliorations économiques et sociales ; (**ii**) en améliorant les conditions de vie de l'enfant, elle accumule le capital humain et investit dans le futur de la nation.

5.1.5.3.1 **Production alimentaire**

Le statut social dont jouit la femme est en deçà de sa contribution à l'économie et à la société. Les femmes s'occupent surtout dans l'agriculture vivrière, la transformation des produits vivriers et le commerce informel notamment de produits vivriers ; elles pourvoient à l'alimentation de toute la famille dans des conditions souvent difficiles et même dramatiques en période de pénuries. Au niveau économique le principal atout des femmes est leur capacité à assurer la sécurité alimentaire à travers la production alimentaire.

La nourriture constitue le premier poste et au moins 50% du budget de consommation du ménage ivoirien moyen. La production alimentaire est aussi la première activité économique au niveau national car elle représente 16% de la valeur ajoutée totale (Banque Mondiale, 2006). Elle occupe, par

ailleurs, la majorité de la population active (67%). Du point de vue structurel, la production vivrière entretient des liens forts en amont avec les autres activités économiques auxquelles elle achète et en aval avec celles auxquelles elle vend (Banque Mondiale, 2006). Ces liaisons structurelles en font une activité stratégique qui tire le reste de l'économie.

Comme il a été déjà noté, les femmes jouent le principal rôle dans la production alimentaire comme dans sa commercialisation et sa transformation par l'apport de leur force de travail en qualité de main d'œuvre. Or, comme il a déjà été noté, le statut social des femmes ne leur donne pas accès aux facteurs de production, ce qui limite leur productivité et les maintient dans un état de grande pauvreté. En effet, en 2002, les femmes représentent 50,3% des pauvres dont 72% vivent dans les zones rurales (ENV 2002) ; elles sont également les plus pauvres des pauvres.

Toutefois la production alimentaire se trouve aujourd'hui en Côte d'Ivoire à la croisée des chemins au niveau national car ses contraintes et ses handicaps sont nombreux.
En effet, le temps n'est plus loin où les cultures vivrières devront initier un développement séparé des cultures de rente dans les régions forestières, notamment les zones de production cacaoyère, en raison de l'épuisement des réserves foncières associé à la fin de l'agriculture pionnière. La complémentarité agronomique des jeunes plants de cacao avec les cultures de la banane, de l'igname et du taro n'étant plus active, l'expansion des cultures vivrières ne pourra plus se faire par accroissement de la superficie mais plutôt par l'amélioration des rendements.

La nécessité de sédentariser les cultures vivrières sur une même superficie de terre non forestière rencontrera les difficultés liées à l'érosion des sols résultant des pratiques culturales antérieures.
Le paysan ne pourra enrayer l'érosion du sol que par la mise en œuvre de systèmes de fertilisation, d'aménagements et d'irrigation qui implique la résolution de problèmes connexes tels que la vulgarisation de techniques appropriées et de financement des intrants agricoles. Le dernier défi concerne l'outillage agricole qui devra être modernisé.

Au regard du rôle décisif de la femme dans la production alimentaire, l'accroissement de sa productivité contribuera à réduire les dégâts causés aux ressources naturelles renouvelables et à amortir les changements climatiques par la limitation de la déforestation et de ses effets annexes (avancée de la savane, disparition de la biodiversité…) et le combat contre l'érosion des sols. Cette amélioration de la productivité alimentaire libérera également du temps que la femme pourra consacrer à des activités alternatives génératrices de revenus et à investir plus dans le futur.

5.1.5.3.2 Investissement dans le futur

Au niveau social, les femmes sont des agents efficaces du changement à condition d'être instruites et d'avoir la possibilité de générer un revenu propre à elles. En effet, la femme ayant reçu une instruction peut exercer une influence positive décisive sur sa propre santé et sur celle de l'enfant. Le taux de mortalité infantile est susceptible de baisser car elle sait comment prémunir l'enfant contre les maladies en faisant les consultations médicales à la fois préventives (vaccinations, consultations prénatales) et curatives. La fécondité de la femme sera maîtrisée car l'âge au premier mariage sera retardé du fait des études ; ensuite l'espacement des naissances se fera et le nombre de naissances sera limité; en conséquence, le taux de la mortalité maternelle sera vraisemblablement réduit.

Le niveau d'instruction de la femme aura un impact positif sur l'éducation des enfants ; ceux-ci ont des chances de rester suffisamment longtemps à l'école et de pouvoir mener plus tard une vie active productive. En particulier la fille aura la chance de mener des études plus longues que ses homologues dont la mère n'est pas instruite ; elle sera moins sujette à l'abandon pour mariage précoce.

De même que l'investissement financier et en infrastructures physiques relie le présent au futur, de même les enfants relient les générations présentes aux générations futures.
Le niveau et les modifications du bien-être des enfants d'aujourd'hui déterminent le bien-être des générations futures et des nations.

Les familles et les nations qui se préoccupent de leur futur investissent dans les générations futures à travers leurs enfants qui constituent, en quelque sorte, les infrastructures humaines de base. Aussi, investir dans les enfants constitue-t-il le principal moyen d'accumuler le capital humain (c'est à dire les savoirs, l'information, les savoir-faire techniques, les innovations technologiques) qui est incontestablement la source de tout progrès économique, social et humain.

Le taux d'exploitation des potentialités socio-économiques de la femme dépend évidemment des performances de l'ensemble de l'économie et des moyens financiers, humains et techniques mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, en particulier des femmes. Mais au-delà, les femmes ne pourront bénéficier de cet environnement global que si les contraintes qui leur sont spécifiques et liées à leur statut social sont levées ou réduites. Pour ce faire, des actions bien ciblées sont nécessaires pour améliorer ce statut et le hausser au niveau exigé par leur contribution réelle à l'économie et à la société et à leur rôle dans la dégradation de l'environnement physique.

5.2 Protection de l'environnement et du cadre de vie

La première sous section traite des actions environnementales menées en Côte d'Ivoire en vue de corriger les erreurs du passé, la deuxième des activités économiques et de l'environnement physique et du cadre de vie, la troisième de la répartition territoriale des hommes des activités économiques, des infrastructures et protection de l'environnement physique et du cadre de vie.

5.2.1 Actions environnementales

La Côte d'Ivoire est confrontée à des problèmes environnementaux d'origines diverses. La nécessité de trouver des solutions pertinentes à ces problèmes exige la mise en œuvre d'actions concertées dans un cadre national opérationnel et cohérent. C'est l'objet du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) dont l'un des objectifs majeurs vise la mise en cohérence de l'action environnementale, à travers l'identification d'un programme d'investissements ciblés.

Le processus d'élaboration du PNAE-CI s'est fondé sur l'approche programme, en vue de réaliser une planification stratégique des projets sectoriels de développement, pour impulser le développement durable.
Les principaux objectifs de ce plan s'articulent autour des points suivants :

- rechercher une cohérence de la politique de développement économique et social et des actions de protection et de valorisation de l'environnement, selon une approche intégrée et participative ;
- recourir à la société civile pour qu'elle identifie des stratégies adéquates afin de garantir son implication dans la mise en œuvre des politiques élaborées ;
- identifier et élaborer des outils performants de gestion de l'environnement ;
- identifier des actions pertinentes à renforcer ou à entreprendre ;
- saisir l'opportunité de la proximité des bailleurs de fonds pour mettre en évidence des projets d'investissements fiables et viables.

Le PNAE-CI a permis le recentrage nécessaire des objectifs des politiques sectorielles nationales de développement, en assurant une intégration des préoccupations environnementales dans la politique macro-économique.

Ainsi, plusieurs actions ont été engagées, en vue de promouvoir le développement durable en Côte d'Ivoire notamment, par des programmes de renforcement du cadre institutionnel et juridique, des capacités nationales de gestion de l'environnement, de l'amélioration des conditions du suivi et de l'évaluation environnementales.

Outre le PNAE-CI, la loi n0 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement fixe le cadre général des champs du renforcement des textes juridiques et institutionnels relatifs à l'environnement et le décret n0 96-894 du 8 novembre 1996 détermine les règles de procédures applicables aux études d'impact environnemental (EIE) des projets de développement. Cette dernière disposition réglementaire impose le recours à l'EIE comme un moyen déterminant d'intégrer les préoccupations écologiques dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des projets.

En matière de biodiversité, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans l'établissement d'un réseau d'aires protégées recouvrant toutes les zones phytogéographiques, à l'exception du centre d'endémisme Est du bloc forestier guinéen. Ainsi, huit parcs nationaux, deux réserves de faune et de flore et deux réserves naturelles intégrales, couvrant une superficie totale de 1 969 450 hectares sont protégés. Le développement du réseau des Aires Protégées concerne également la création des Parcs et Réserves marins dans le littoral et des Parcs et Réserves dans le centre d'endémisme Est du bloc forestier guinéen.

La réforme de l'exploitation forestière issue du Plan Directeur Forestier (1998-2015) a mis en place une stratégie de sauvegarde du patrimoine forestier ivoirien par :

- l'interdiction de toutes formes d'exploitation dans les forêts classées, si celles-ci ne sont pas dotées d'un plan d'aménagement précisant les conditions d'exploitation durable, le réaménagement des conditions d'exploitation dans le domaine rural où l'exploitation du bois est désormais confiée à des exploitants sélectionnés, suivant leur professionnalisme, sur la base de concession de grandes surfaces (25 000 ha) et de longue durée (20 ans). Cette sécurité est toutefois assortie à l'obligation pour l'exploitant de prendre à sa charge les travaux d'entretien et de restauration.
- le contrôle et la définition des plans d'aménagement des forêts classées (Arrêté du 13-02-1992) ;
- l'adoption d'une charte (08-06-1994) fixant les conditions de sortie des paysans clandestins et de collaboration de la SODEFOR avec les populations riveraines des forêts dans la gestion de celles-ci (cogestion) à travers les Commissions Paysans-Forêts ;
- la revue de la fiscalité forestière et de l'accroissement des taxes en amont et leur réduction en aval, afin de favoriser une exploitation plus économe de la ressource et encourager l'amélioration des unités de transformation.

Pour ce qui concerne la gestion des établissements humains, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans un vaste programme de réalisation d'infrastructures de base susceptibles de conférer aux cadres urbain et rural, un niveau de qualité de vie qui favorise un développement humain et social durable. Ainsi, de

nombreux projets multisectoriels ont été réalisés grâce aux instruments de financement de développement intervenant aussi bien en milieu rural (FRAR: 35,66 Milliards de francs) qu'en milieu urbain (FIAU: 24,990 Milliards de francs; PDCC: 20 Milliards de francs; PACOM: 28 Milliards de francs). Il s'agit des travaux de voirie (bitumage, reprofllage des pistes), de plates-formes (gare routière, marché), d'assainissement (drainage, épuration des eaux), de réhabilitation d'équipement collectif (hôpital).

La maîtrise des conséquences négatives d'une urbanisation trop rapide liée principalement à une croissance démographique explosive constitue l'axe essentiel de la politique nationale de gestion urbaine engagée par le Gouvernement. Il s'agit, donc, de résoudre les problèmes d'assainissement de drainage des eaux pluviales, de la gestion intégrée des déchets, des établissements humains sur des sites à risques naturels et des pollutions diverses générées par des activités humaines peu soucieuses de l'environnement.

La décentralisation offre une opportunité nouvelle pour gérer les problèmes d'environnement local. La préparation des plans municipaux d'actions environnementales sont des solutions appropriées pour une véritable approche globale des problèmes locaux. Ces plans constituent un cadre de concertation et de sensibilisation permettant d'améliorer la perception de l'environnement aux fins de l'inscrire comme une priorité dans les plans triennaux de développement.

Pour ce qui concerne la réduction des nuisances générées par les installations classées, le pays s'est attelé à atteindre un objectif de réduction de 80% des nuisances et risques industriels dans les grandes zones industrielles grâce à l'identification des établissements jugés prioritaires (ceux dont les nuisances sont les plus importantes) dans les zones industrielles, l'évaluation des charges de pollution rejetées par le biais des bilans de pollution et la définition des actions de réduction (mise en place d'ouvrages de dépollution, correction des anomalies, etc.).
Dans le domaine de la gestion des déchets, des efforts ont été faits dans le sens de leur valorisation et leur recyclage. A cet effet, la cellule de gestion de la bourse des déchets mis en place par les Services chargés de l'environnement a enregistré, par le biais des déclarations semestrielles des déchets, des résultats significatifs. Pour ce qui est des déchets toxiques, des actions ont été menées en vue de leur gestion rationnelle.

Pour ce qui concerne les ressources en eau et l'espace littoral, un vaste programme de gestion intégrée est en cours de préparation pour renforcer les premiers acquis du Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC). Le programme concerne l'acquisition et la gestion de l'information sur la bande littorale, la lutte contre l'érosion côtière, la lutte contre les pollutions par les

hydrocarbures, l'aménagement de l'espace littoral, intégrant l'assainissement des plages, la protection des sites touristiques et l'amélioration des conditions de vie des populations côtières et le renforcement des capacités en matière de planification et de gestion environnementale.

Dans le cadre de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau, les services chargés de l'environnement ont entrepris une lutte mécanique consistant en la construction des barrages pour freiner leur dispersion sur le plan d'eau et ralentir leur irruption sur la lagune Ebrié.

Dans le domaine des changements climatiques et des gaz à effet de serre (GES), la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention-Cadre sur les changements climatiques en septembre 1995, et a entrepris conformément à ses engagements de Parties, des activités qui visent les objectifs de cette Convention. C'est dans ce sens que deux projets ont été initiés pour, d'une part, faire l'inventaire des Gaz à Effet de Serre et, d'autre part, améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments grâce à la réduction des GES. Les évaluations menées sur la base de la méthodologie proposée par le Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC/IPCC) ont permis d'identifier effectivement les sources d'émission des GES.

Il apparaît utile de centrer les nouveaux efforts d'investissement sur :
(**i**) la poursuite des initiatives d'amélioration des mécanismes de gestion des ressources forestières et des aires protégées pour assurer une plus grande efficience dans les actions de préservation de la biodiversité, ainsi que sur la maîtrise de l'utilisation des équipements et infrastructures de gestion urbaine ; (**ii**) la lutte contre la pollution et les nuisances industrielles, l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques, la promotion d'une approche de gestion intégrée de l'eau et de l'espace littoral ; (**iii**) l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations et la réhabilitation des quartiers précaires. Ces efforts sont nécessaires pour réaliser à terme le développement durable.

5.2.2 Activités économiques, environnement physique et cadre de vie

La définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement durable en Côte d'Ivoire a donné l'occasion à des consultations aux niveaux national, régional et local entre divers acteurs du développement (secteur public, secteur privé, citoyens). Ces consultations ont conduit à l'identification des problèmes environnementaux spécifiques à chaque région du pays, à l'analyse des causes et des effets, et à la proposition de solutions préventives et curatives.

Le Plan National d'Actions pour l' Environnement de la Côte d'Ivoire (PNAE-CI) pour les années 1996-2010, élaboré suite aux consultations, est le premier outil de gestion intégrée de l'environnement de la Côte d'Ivoire. Il met en

relief les problèmes clés de l'environnement du pays et les stratégies pour les résoudre. Le PNAE-CI a été adopté en Conseil des ministres, ce qui traduit l'intérêt du gouvernement à traduire dans les faits la protection de l'environnement.

La Côte d'Ivoire n'a pas encore mis sur pied sa Commission Nationale pour le Développement Durable dans le cadre de l'agenda 21. Il n'existe donc pas de document national contenant des informations sur les modalités d'ajustement et d'harmonisation des programmes nationaux de développement socio-économique et la préservation des ressources naturelles. Ce document est toutefois en préparation.
Cette section analyse la situation de l'environnement physique et biologique, de l'environnement socio-économique et de la qualité de l'environnement dans les habitations humaines et industrielles. Un accent particulier sera mis sur les caractéristiques physiques des zones agro-écologiques.

5.2.2.1 Environnement physique et biologique

La Côte d'Ivoire se situe entre 4°30' et 10°30' latitude Nord. Le tiers Sud du pays est soumis au climat subéquatorial. La partie centrale du pays présente un climat tropical humide. Celle du Nord subit un climat tropical de type soudanien et les parties montagneuses de l'Ouest dépendent d'un climat particulier, dit sub-montagnard.

La déforestation brutale a conduit à une avancée de la savane du pays, avancée renforcée avec l'harmattan. Par ailleurs, une régression statistique concernant la pluviométrie a révélé que les précipitations annuelles auraient diminué en moyenne de 0,5% par an entre 1965 et 1990, diminution qui se serait élevée à 4,6% dans les années 80 (MET, 1994).

Les sols connaissent en général une dégradation importante et continue causée par la surexploitation et l'extension de la zone agricole aux techniques inadaptées provoquant l'érosion des sols et souvent une pollution inquiétante liées à l'utilisation des pesticides et autres produits chimiques.

Le réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire comprend quatre grands bassins hydrographiques avec d'Ouest en Est le Cavally, le Sassandra, la Bandama et la Comoé. Le réseau comprend également de petits cours d'eau côtiers au sud du pays, les affluents du Niger à l'extrême Nord-Ouest et les affluents de la Volta Noire au Nord-Est.
Certains cours d'eau et réservoirs présentent des signes d'eutrophisation caractérisés par la présence de végétaux aquatiques envahissants. Par ailleurs, des pollutions des eaux et des sédiments ont été ponctuellement constatés liés à l'utilisation des fertilisants et des pesticides près des grandes plantations (coton, palmier à huile, café, cacao, banane, etc.). Le laboratoire LABECO a

enregistré que tous les sédiments à Buyo, N'Zo et Guessabo contiennent des résidus de Lindane, Heptachlore, Aldrine et Dieldrine. Dans les mêmes zones, les poissons prélevés contiennent des résidus de plusieurs organochlorés et des pesticides ont été observés dans le lait maternel.

Les eaux des baies lagunaires d'Abidjan enregistrent des niveaux de pollution élevés, notamment au niveau des bassins versants (**i**) d'Akouédo avec les lixiviats non traités provenant de la décharge, (**ii**) de Cocody-est qui reçoit les affluents domestiques et les déchets d'hôpitaux non traités, (**iii**) du Banco par les rejets des innombrables laveurs, les affluents liquides et solides des communes (Adjamé, Plateau, Attécoubé et Yopougon) et les ateliers de carénage du port d'Abidjan (**iv**) de Biétry avec la zone industrielle. Ainsi, par exemple, la pollution organique est passée de 7670 kg DBO/j en 1980 à 45205 kg DBO/j en 1995 au sud du Banco (HYDRO-R&D, 2004). Les baies connaissent une augmentation des concentrations en nitrates et phosphates, ce qui entraîne une multiplication de micro-algues, de VAE et de mortalité d'invertébrés et de poissons. A côté de cette pollution organique, existe une pollution chimique. Les micro-polluants organiques et minéraux d'origines industrielles (huiles minérales, pigments d'industries textiles, métaux lourds d'ateliers, arsenic du tannage) et agricoles (pesticides) mesurés dans les sédiments de la lagune Ebrié indiquent des concentrations d'hydrocarbures totaux de 1 000 µg/g et pour le DDT de 1 µ/g toutefois, l'accumulation des micropolluants dans les poissons reste en deçà des normes OMS. Enfin, ces eaux connaissent, par période, une pollution microbienne, ce qui interdit toute baignade d'après les normes OMS.

Le potentiel des eaux souterraines atteint 87,9 milliards de m3 et les ressources mobilisables s'élèvent à 37,7 milliards de m3 (MEF, 2003). Dans la région d'Abidjan, on relève de plus en plus la présence de nitrates dans les eaux de forages. De même, la présence de la mer et l'urbanisation anarchique exposent la nappe d'Abidjan à l'intrusion saline et à la pollution. Ailleurs, des pollutions liées aux effluents des déchets ménagers et industriels et aux pesticides ont été enregistrés localement.

La végétation de la Côte d'Ivoire s'est transformée sous l'influence de l'action de l'homme qui en fait un usage abusif et désordonné, allant largement au-delà du simple besoin de l'exploitation vitale. Il faut noter surtout les exploitations agro-industrielles et forestières qui ont transformé la plupart des couvertures végétales naturelles du pays.

Le pays dispose de deux écosystèmes maritimes qui sont fortement touchés par la pollution liée à l'absence d'un système de traitement adéquat de déchets polluants venant des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes.

La biodiversité de la Côte d'Ivoire se caractérise par une richesse et une diversité biologique importantes. Toutefois, la croissance de la population au taux de 3,5% par an, l'expansion de l'agriculture, la déforestation, l'agriculture sur brûlis, le braconnage et l'abattage des arbres pour le charbon de bois ont entraîné l'érosion des sols, la destruction des habitats naturels et la raréfaction de la faune. L'utilisation de produits toxiques pour la pêche continentale a, comme conséquence, la destruction des milieux halieutiques. Cette situation a contribué à la diminution drastique de nombreuses espèces à tel point que certaines d'entre elles sont menacées de disparition.

Le personnel chargé de la gestion et de la surveillance des forêts, parcs et réserves, ayant quitté leurs postes, suite aux évènements de fin 2002, cela a favorisé le défrichement agricole, une intense exploitation forestière et l'intensification du braconnage dans les aires protégées.

5.2.2.2 Environnement socio-économique

Le territoire ivoirien s'étend, à la fois, sur des régions de savane, de forêt et de montagnes. Environ 3% du territoire est impropre à toute activité agricole, pastorale ou forestière de par la constitution des sols (montagnes, marécages etc.). Le domaine forestier permanent de l'Etat, constitué de forêts classées, de parcs nationaux, et de réserves, couvrait 900 km2 soit 6,3% du territoire national en 1995 (Banque Mondiale, 1998-1999). Le reste du territoire ivoirien constitue le domaine foncier rural. Il est composé de 29% de terres cultivées, 30% de savanes, 14,5% de forêts claires, et 4,5% de forêts denses. Les terres cultivables représentent 13% du territoire national (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1999).

L'agriculture reste le moteur de l'économie ivoirienne répartie, selon la FAO (2004), entre les cultures de rente (61,7%), céréalières, vivrières (33,4%), fruitières (2,8%), maraîchères (1,7%) et industrielles (0,4%). En 40 ans la superficie agricole a presque quadruplé. Au recensement de 1998, il existait 1,3 million de ménages d'agriculteurs. En 2003, l'agriculture, par le biais des productions de cacao, café, coton, huile de palme, banane, ananas, agrumes, coprah, etc. a contribué pour 28% au PIB, a représenté 60% des recettes d'exportation et occupé 45% de la population active (FAO, 2005). Néanmoins l'agriculture d'exportation reste tributaire des fluctuations des cours internationaux et certaines cultures, telles la canne à sucre, le café ont baissé tandis que celles du coton, des bananes douces, des légumes et du riz ont augmenté annuellement de 3% et celle de l'anacarde de plus de 4% (FAO, 2004).

La production vivrière (igname, manioc, plantain, maïs, riz) s'est accrue en moyenne de 2,4% par an depuis 1990, ce qui a permis d'assurer en grande partie l'autosuffisance alimentaire du pays, à l'exception de riz (importation de

450 000 tonnes). La production vivrière reste tributaire de 5 grandes cultures : igname (3 000 000 tonnes/an), manioc (1 700 000 t/an), banane plantain (1 400 000 t/an), maïs (plus de 500 000 t/an), riz (500 000 t/an). Les cultures maraîchères (gombo, aubergine, piment, oignon, laitue, tomate, chou, carotte) sont produites dans des périmètres plus ou moins bien aménagés situés le plus souvent dans la périphérie des centres urbains ou le long des axes routiers.

Entre 1982 et 1995, le taux de croissance de la production agricole (1,37%) a été largement inférieur au taux de croissance démographique (3,7%).

Entre les sociétés agro-industrielles intervenant sur des grandes plantations mécanisées avec des méthodes culturales intensives et les petits exploitants individuels, les impacts sur l'environnement sont fortement différents. Les uns pratiquent une culture vivrière manuelle, extensive et itinérante aux rendements faibles, ou optent pour des plantations (café, cacao, ananas, banane) avec peu d'engrais et des rendements par hectare de moitié inférieurs à ceux de type industriel. Les autres liés aux cultures d'ananas, de bananes, de coton, voire d'hévéa, utilisent des intrants (insecticides, herbicides, nématicides, fongicides) détruisant la faune du sol, polluant les nappes phréatiques.
D'après le MINAGRI, la consommation des engrais, avec la crise, a baissé de près de 38% entre la campagne agricole 2001-2002 et la campagne 2002-2003 ce qui a eu des répercussions sur les productions pour lesquels les paysans utilisent majoritairement les engrais.

Au début des années 2000, le marché ivoirien des produits phytosanitaires représentait un volume de plus de 4 500 tonnes dont 93% étaient destinés aux cultures de rente tels le coton (50% de la quantité) et le cacao (10% du volume). Actuellement, les zones à proximité des cultures d'ananas, de banane, de coton et de cacao ont présentement, sans exception, des traces de plusieurs pesticides. Le sol des exploitations de cacao est contaminé surtout avec le lindane. Dans la zone bananière, on trouve plutôt des traces des anciens organochlorés dans les couches inférieures à une plus haute concentration par rapport aux couches supérieures (MINEEF, 2006).

Sur le plan environnemental, les plantations de café et de cacao, dont la superficie a quintuplé en moins de 50 ans, ont consommé la forêt ivoirienne dont la superficie a fortement diminué. La transformation de la végétation naturelle a détruit les habitats de la faune sauvage, cause majeure de la raréfaction, voire de menace d'extinction, de certaines espèces. Cette réduction continue du patrimoine forestier fait peser de lourdes menaces sur le développement durable du pays, en raison, notamment, des nombreuses et importantes fonctions de base qu'assure la forêt pour le développement (BNETD, 2005).

Enfin, la pression foncière entraîne un raccourcissement des jachères (environ 5 ans aujourd'hui contre plus de 20 au début des années 60) et favorise l'appauvrissement et l'érosion des sols avec des pertes de l'ordre de 10 à 30 t/ha/an en zone de savane et de 500 t/ha/an en zone forestières (MET, 1995).

Le développement de l'élevage est un phénomène récent. En fin 2004, la population animale totale était évaluée à 3,8 millions de têtes réparties entre 1,35 million de bovins, 1,17 million d'ovins, 0,95 million de caprins, 0,3 million de porcins et 17,1 millions de volailles (INS, 2006). Les ressources animales contribuent au PIB à hauteur d'environ 220 milliards de FCFA. Il joue un rôle important dans l'économie nationale en termes d'équilibre inter-régional, de statut alimentaire des populations rurales, de gestion de l'espace et de l'emploi. Toutes espèces animales confondues, l'élevage se concentre dans les régions des savanes (39%), des lagunes (22%), de la Vallée de Bandama (10%) et du Zanzan (8%). Excepté pour les caprins, les autres espèces animales (bovins, ovins, porcins), ainsi que la production de lait et d'œufs, ont enregistré des baisses parfois importantes en 2003 et 2004 attribuables à la situation de guerre (INS, 2006).

Ainsi, l'impact de l'élevage sur l'environnement est surtout enregistré dans le Nord du pays. Au niveau de l'élevage extensif traditionnel, souvent transhumant, cet impact se situe, dès qu'il y a concentration du cheptel, au niveau des sols (dénudation et compactage des sols pour évoluer vers une latérisation souvent irréversible) et de la végétation (diminution de la strate herbacée et développement de l'embroussaillement). La dégradation des ressources végétales est également fortement amplifiée par les feux de brousse qui touchent près de 30% du territoire. A l'inverse, les systèmes intensifs périurbains (espèce à cycle court tels les porcs et la volaille) génèrent des quantités importantes de déjections qui, abandonnées dans la nature et dans les cours d'eau, sont des sources permanentes de pollution. Toutefois, l'impact environnemental négatif de l'élevage reste en deçà de celui de l'agriculture.

5.2.2.3 Caractéristiques physiques des zones agro-écologiques

On distingue trois principales zones agro-écologiques : la zone des savanes dans le Nord (31% du territoire national), celle de transition entre la savane du nord et la forêt du Sud dans le Centre (19%) et la zone forestière humide dans le Sud (50%). La majorité de la population rurale se retrouve dans la zone centre. La zone sud, par contre, enregistre la population totale et la densité les plus élevées. Les faibles pourcentages des populations totale et rurale dans la partie nord du pays s'expliquent par l'immigration des agriculteurs vers le Centre, Centre-Ouest et Sud-Ouest à la recherche des terres pour pratiquer les spéculations de rente.

Au plan national, l'érosion des sols est la contrainte environnementale la plus prononcée. Elle est estimée entre 0,03 et 0,1 tonne de terre par an, en divers sites. L'érosion peut atteindre 138, voire 530 t/ha/an en terrain nu, ce qui témoigne de la sévérité du phénomène et appelle à la prudence quant à l'utilisation de la ressource terre.

Les bilans moyens en azote, phosphore et potassium, estimés à l'échelle du pays, sont tous déficitaires. Les terres cultivées en zone de savanes, par exemple, perdent chaque année entre 3 et 5% de leurs stocks initiaux de matière organique, à cause des pratiques et techniques culturales utilisées dans cette zone.
La faible vulgarisation des techniques d'enrichissement des sols et l'utilisation de matériels peu performants ont entraîné des baisses de rendements agricoles, ce qui contraint les agriculteurs à mettre en culture des espaces forestiers. Dans les régions où il n'existe pas d'espaces forestiers, les agriculteurs raccourcissent la durée des jachères qui permettaient, naturellement, de reconstituer la fertilité des sols. Cette stratégie permet, à court terme, de faire baisser la pression foncière, mais elle renforce et aggrave, à moyen terme, la surexploitation et l'appauvrissement des sols.
En milieu rural, le défrichement de l'espace pour des besoins agricoles et l'exploitation de bois de chauffe et/ou bois d'œuvre entraînent la déforestation et mettent à nu les terres qui ne sont plus protégées contre la lixiviation par les eaux de pluie, l'érosion hydraulique ou éolienne.

La baisse des précipitations est générale sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, elle est plus ou moins prononcée selon les régions (un maximum de 86 mm Korhogo dans la région des savanes contre un minimum de 30 mm à Daloa dans le sud forestier). L'ampleur de la variation des précipitations en fonction des zones agro-climatiques est révélatrice d'une relation taux de déforestation et baisse des précipitations qu'il faut comprendre, afin de mieux planifier la production alimentaire durable.
La diversité écologique (savanes, forêts, montagnes) détermine les contraintes spécifiques et la vocation agricole de chaque zone agro-écologique.

5.2.2.3.1 Caractéristiques physiques de la zone agro-écologique Nord

La zone nord couvre une superficie de 99 638 km2 et abrite 1 801 520 d'habitants (RGPH, 1998). Plus de la moitié de cette population, soit 51,24%, vit dans la région des savanes où la densité en milieu rural est estimée à 15,9 habitants au km2.
Le niveau des précipitations connaît une tendance à la baisse dans cette zone. La pluviométrie moyenne annuelle était, entre 1961 et 1990, de 1277 mm contre 1363 mm sur la période 1951-1980. Le déficit hydrique climatique cumulé, sur la période 1957-1992, est estimé dans cette région à plus de 500 mm.

La densité de la population rurale est encore faible (15,9 ha/km2) mais elle se situe déjà au-delà de la capacité de reproduction des systèmes traditionnels, basés sur une grande consommation d'espace. Sous l'effet de la surexploitation des terres agricoles, de la pratique culturale (extensive) et du déboisement, les sols sont soumis à l'agressivité des pluies et à l'érosion pluviale et éolienne qui les appauvrissent en nutriments.
Cependant, la localisation de la région d'Odienné, son climat et l'état de l'environnement la différencient du reste de la zone nord. Le niveau des précipitations y est relativement meilleur et la pression démographique sur les terres agricoles est moins forte. On peut cependant craindre que la pression s'accentue, avec l'immigration des populations de la région des savanes.

La pratique actuelle des cultures vivrières est d'une part consommatrice d'espace et, d'autre part, facteur de la baisse de fertilité des sols dans les zones de fortes concentrations démographiques. Les bilans minéraux pour les principales cultures vivrières sont, pour la plupart, négatifs. Ce bilan indique qu'il faut des apports extérieurs pour conserver la fertilité des sols, afin de réaliser une production alimentaire durable.

L'augmentation des prix des intrants agricoles modernes, suite aux mesures de libéralisation et au retrait de l'Etat du secteur agricole, contraint les agriculteurs, dans la plupart des cas, à revenir aux pratiques traditionnelles de production. Ces pratiques peuvent être bénéfiques pour le capital environnement à court terme mais s'accompagnent souvent, à moyen terme, de déboisement, de perte de fertilité et d'exposition des sols à l'érosion. Sans technologie appropriée, cette dégradation de la base de production risque de compromettre l'agriculture durable dans la zone Nord.

5.2.2.3.2 Caractéristiques physiques de la zone agro-écologique Centre

La zone centre peut être subdivisée en deux grandes sous-zones : la sous-zone centre nord, et la sous-zone centre sud à problématique essentiellement démographique. La densité moyenne de la population rurale varie de 14,1 habitants au km2 dans le centre-nord à 37,1 habitants au km2 au centre-sud (RGPH, 1998). Les densités rurales sont particulièrement fortes dans les régions du haut Sassandra et de la Marahoué où elles atteignent 50,9 hab/km2 et 49 hab/km2 respectivement. Ces fortes densités sont dues à l'immigration des populations du Nord à la recherche d'un climat propice à la création de plantations de café, de cacao, d'hévéa et de palmier à huile.
Les pluviométries annuelles moyennes, entre 1961 et 1990, sont estimées à 1148 mm à Bouaké et à 1186 à Dimbokro. Le déficit hydrique est estimé

à 300 mm. La végétation du Centre est essentiellement constituée de savanes arbustives et arborées et de tapis de graminées. La forte densité de la population rurale dans cette région a eu pour conséquences le raccourcissement de la durée des jachères, ce qui entraîne une tendance à la baisse de la fertilité des sols. L'utilisation des flancs des montagnes, pour les activités agricoles, laisse présager une dégradation des sols, si des systèmes et techniques culturaux appropriés ne sont pas vulgarisés (intensification de la production, sédentarisation de l'agriculture dans les plaines, utilisation des pratiques antiérosives).

Malgré les pluies abondantes, la pratique des cultures pérennes, l'association des cultures et la perméabilité des sols permettent encore d'endiguer le phénomène d'érosion pluviale dans la zone ouest de la zone centre.

Dans la région des Lacs et du N'Zi Comoé, l'appauvrissement des sols, du à des feux de brousse répétés, est accentué par des pratiques agricoles faisant peu ou pas usage d'engrais pour compenser la perte des minéraux.

D'une manière générale, la zone agro-écologique du centre souffre moins de problème d'érosion et d'appauvrissement des sols que celle du Nord. Cependant, elle apparaît sensible à certains endroits notamment, dans les régions des montagnes et de l'Ouest où les sols sont déjà relativement pauvres à cause de l'exploitation continuelle des terres agricoles, sans apport d'intrants chimiques.

Les contraintes majeures de la zone du centre sont l'insuffisance des précipitations, la densité de la population et la fragilité des terres agricoles à certains endroits. Ces contraintes entraînent une pression sur les terres agricoles, une réduction de la durée des jachères et, corrélativement, l'érosion et l'appauvrissement des sols. La forte proportion des sols fortement désaturés et le déficit hydrique constituent un handicap pour le développement de la production alimentaire durable dans la zone.

5.2.2.3.3 Caractéristiques physiques de la zone agro-écologique Sud

La zone agro-écologique sud est caractérisée par une forêt tropicale dense à l'intérieur de laquelle coexistent des prairies, des lagunes et des forêts marécageuses. La population de cette zone est estimée à 6,87 millions d'habitants et la densité moyenne rurale à 40,7 habitants au km2.

Le développement de l'économie de plantation et l'exploitation de bois destinés à l'exportation ont fortement dégradé le couvert végétal originel de la zone. La création des plantations, toujours sur de nouvelles terres, a entraîné l'épuisement de stocks de bonnes terres et la baisse de stock des ressources halieutiques à cause du défrichement des forêts de mangroves.

Bien que le climat tropical humide de la zone et la température permettent une minéralisation organique régulière des sols tout au long de l'année, le déficit des bilans minéraux s'accroît à cause de la régularité d'utilisation des terres, du caractère traditionnel de leur exploitation et de la nature des spéculations qui sont pratiquées.

Les bilans minéraux ci-dessus sont représentatifs de la tendance générale dans la zone sud. Ils sont déficitaires pour la plupart et les déficits risquent de s'aggraver si des modifications sensibles ne sont pas introduites dans les systèmes de production agricole.

La région côtière est caractérisée par un climat à quatre saisons avec des températures moyennes annuelles de 25-260. La pluviométrie moyenne est estimée à 1 600-2 200 mm par an, mais elle subit une baisse de régime.
Les sols sont généralement riches et adaptés à différentes spéculations agricoles. Cependant, ils sont sujets à l'érosion, suite aux défrichements effectués par les planteurs de café et de cacao, à l'exploitation forestière pour les bois d'œuvre, et au déboisement pour le bois de chauffe. Les techniques de production de l'ananas et l'igname, cultures assez répandues, entraînent des pertes de terres et l'appauvrissement des sols.

Sous l'effet de la surpopulation, les terres agricoles sont utilisées à près de 34% et les exploitations agricoles sont généralement de faible taille. La zone renferme plusieurs bas-fonds dont les sols permettent de pratiquer les cultures maraîchères en amont et la riziculture en aval, après aménagement.

En conclusion, le diagnostic des caractéristiques physiques des zones agro-écologiques de la Côte d'Ivoire met en évidence qu'il faut inverser la tendance de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles pour assurer une production alimentaire durable.

Dans la zone nord, le surpâturage et les feux de brousse incessants ont dégradé le couvert végétal naturel. Dans la zone tropicale humide du centre et du sud, l'abattage massif de la forêt a entraîné la régression du couvert végétal, ce qui favorise le développement d'une couverture herbacée dense à base de graminées, et l'exposition des sols à l'érosion éolienne et pluviale.

La gestion durable des ressources naturelles, dans les conditions de densité de population rurale de la Côte d'Ivoire, est liée à la fixation du domaine cultivé sur un même périmètre.
Celle-ci nécessite la solution des problèmes liés à la conservation des sols et des eaux, à l'amélioration et au maintien de la productivité des terres cultivées et à l'intégration des productions animales et/ou ligneuses dans les territoires villageois.

5.2.2.4 Exploitation des ressources ligneuses

En 1900, la Côte d'Ivoire disposait d'un couvert forestier de 16 millions d'hectares. La croissance économique enregistrée dans les années 80 s'est faite au détriment des ressources forestières. L'exploitation forestière a été pendant les années 60-70 un maillon essentiel de l'économie nationale et a permis l'essor d'autres secteurs d'activités (industrie du bois, production du charbon, menuiserie, etc.).

L'immensité apparente des superficies forestières disponibles a encouragé l'exploitation irrationnelle de cette ressource renouvelable. Le couvert a régressé au rythme de 300 000 ha par an dans les années 1970. La déforestation a ralenti depuis une dizaine d'années mais reste toujours largement supérieure aux possibilités de régénération de la forêt naturelle. Aujourd'hui, la zone forestière est réduite à quelques lambeaux de forêts secondaires, isolés au sein d'une succession de plantations et de jachères. La couverture forestière s'élève à 6,38 millions d'hectares composés de 4,2 millions de forêts classées (plantations forestières industrielles et réserves biologiques de la flore sur environ 13% du territoire national, domaine forestier privé de l'Etat) fortement dégradées et 2 millions d'hectares d'aires protégées, soit 6% du territoire national (parcs nationaux et réserves de la faune ou intégrales, domaine forestier public de l'Etat) plus quelques reliques de forêts dans le domaine rural (BNETD, 2005).

L'exploitation forestière industrielle, effectuée selon le respect des règles en vigueur ne constitue pas une menace majeure pour l'environnement forestier. Le prélèvement moyen de biomasse opéré par l'exploitation forestière est estimé à 1m3/ha/an ; ce qui est proche des capacités d'auto-régénération de la forêt guinéenne qui atteint 0,5 à 1 m3/ha/an.

La dégradation de l'environnement forestier et de sa biodiversité trouve son origine dans l'exploitation abusive et anarchique des ressources foncières et forestières.

Dans un premier temps, l'exploitation forestière ouvre l'accès aux forêts primaires, précédemment inaccessibles, à des populations en quête de terres fertiles pour de petites exploitations agricoles familiales. L'agriculture constitue la cause principale de la déforestation car les agriculteurs ont recourt à un système cultural inadapté caractérisé par une utilisation marginale d'intrants et une généralisation de l'agriculture sur brûlis ; ce qui entraîne une destruction rapide de la biomasse. Les feux de brousse, liés aux activités agricoles, pastorale et cynégétique, lorsqu'ils sont tardifs et non maîtrisés, constituent un désastre pour les populations et les forêts. L'infiltration des forêts classées est en hausse et atteint plus de 80 000 personnes cultivant une superficie de 630 119 ha, équivalente à 15% de la superficie des forêts classées.

L'utilisation domestique du couvert végétal (bois de chauffe, charbon, plantes médicinales, etc.) et surtout l'extraction de combustibles ligneux augmentent avec l'accroissement de la population et constituent une cause majeure de déboisement au voisinage des centres urbains.
Par ailleurs, l'appauvrissement de la population et la rupture de l'approvisionnement en bouteilles de gaz dans les zones affectées ont provoqué une forte augmentation de la consommation de bois de feu et de charbon.

Les prélèvements pour l'agriculture et les sous-secteurs qui lui sont liés (élevage et pêche) sont principalement assurés par les eaux de surface canalisées dans 572 retenues d'eau (MEF, 2003).
Au niveau des risques environnementaux, biologiques et humains, les barrages réservoirs entraînent une dégradation de l'environnement à moyen-long terme. D'une part, le barrage en réduisant la vitesse d'écoulement de l'eau pénétrant dans le lac de retenue, favorise le dépôt de particules au fond du lac. D'autre part, le barrage réservoir favorise le développement de végétaux aquatiques, de pathologies liées à l'eau et qui affaiblissent l'homme et diminuent sa capacité de travail (ulcère de buruli, amibiase, bilharziose, onchocercose, etc.).

L'offre d'énergie s'articule entre les ressources en biomasse, les hydrocarbures et l'énergie hydraulique. Les énergies renouvelables sont quasiment inexistantes. Le bilan énergétique (FAO, 2002) montre la prédominance de la biomasse au niveau de production nette d'énergie (72,8% en 1996, 69,4 pour cent en 2000).
L'électricité ne contribue que pour 5% à la consommation, après les produits pétroliers (23%) en 1996. Les ménages représentent les principaux consommateurs d'énergie.

Les combustibles fossiles (hydrocarbures) ont un impact important sur l'environnement par leurs émissions de gaz à effet de serre, surtout de CO2 (97%) mais la contribution du pays à l'accroissement mondial des gaz à effet de serre reste faible.

Il existe très peu d'information sur la pêche maritime, mais l'analyse des captures de la pêche industrielle depuis 2000 fait sortir une baisse significative pour les chalutiers, sardiniers et crevettiers. La pêche artisanale est confrontée au problème de pêche par empoisonnement. Bien qu'interdite par les autorités gouvernementales, cette technique utilisant des produits chimiques ou des plantes se pratique clandestinement dans les mangroves et les baies éloignées des villages et menace les larves, les phytoplanctons et les mollusques. Une baisse des captures a été observée ces dernières années dans les bais lagunaires d'Abidjan.

5.2.2.5 Qualité de l'environnement dans les établissements humains et industriels

L'urbanisation en Côte d'Ivoire se développe très rapidement. En 1975, la population urbaine représentait 32,1% de la population totale. En 1999, elle atteignait 45,7% et en 2015 au moins 55,5% de las ivoiriens devraient vivre dans les zones urbaines.

La densité de la population en milieu urbain s'élève, en moyenne, à 353 hab./km2. Cette densité à Abidjan atteint 5 903 hab./km2 sur une superficie d'environ 487,5 km2. La forte pression sur les espaces urbains et la croissance rapide des villes provoquent une urbanisation, le plus souvent non contrôlée, donnant lieu à un développement illégal et anarchique des quartiers. L'urbanisation non contrôlée, surtout à Abidjan, entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles ; la pollution, et la dégradation de la lagune, représentent un problème environnemental majeur du pays.

Le secteur industriel considéré comme la source principale de croissance économique est concentré dans les centres urbains, notamment à Abidjan, Bouaké, San-Pédro et Daloa. Il compte pour 24% dans le PIB. Environ ¾ de la production sont le fait de quelques 400 grandes sociétés.

Généralement, l'évolution de la transformation du secteur industriel de la Côte d'Ivoire, essentiellement orienté vers le marché intérieur, est le reflet de ses performances économiques. La période de forte croissance économique (1960-1979) est aussi celle d'un essor rapide des industries manufacturières, due à la croissance des exportations. Les exportations des produits manufacturés se sont accrues de 11,1% annuellement rimant pratiquement avec la croissance globale des exportations. Dès 1980, le secteur industriel a subi les contrecoups de la décadence économique du pays, avec une croissance moyenne annuelle de -1,2% pour la période 1981-1986 et -2,2% entre 1987 et 1991 (Ohossane, 2001).
De 1992 à 1995, le secteur industriel a renoué timidement avec la croissance régulière et positive de 1% annuellement. Cette croissance sera confrontée de 1996 à 1998 avec un taux moyen annuel de 10%, notamment lié à la combinaison de la dévaluation du FCFA et de la spectaculaire augmentation de l'investissement direct étranger.

La croissance industrielle, dans une certaine mesure, n'a pas suffisamment tenu compte des effets pervers sur l'environnement, en termes de dégradation des ressources, de production de déchets et d'impacts sur l'environnement et particulièrement sur la santé humaine.
L'industrie est responsable de la pollution des eaux, de l'air et du sol, et en particulier des déchets domestiques et de la forte consommation énergétique dans le pays.

Selon l'Inspection des Installations Classées, il y a environ 175 unités classées prioritaires du fait du danger et des risques qu'elles représentent ou de la pollution et des nuisances dont elles sont les sources. Les secteurs les plus concernés sont : l'agro-pastoral (44 unités), la chimie (35 unités), la transformation du bois (24 unités), le textile (11 unités), les cuirs et chaussures (8 unités) et le caoutchouc (6 unités).

L'utilisation de l'eau dans le processus industriel génère d'importants volumes de déchets liquides industriels par jour. Leur composition varie selon le type d'industrie, certains sont très toxiques et contiennent diverses substances organiques de synthèse. Les rejets incontrôlés de liquides industriels, particulièrement ceux qui contiennent les composants toxiques, dans les égouts, les torrents, les cours d'eau et les fleuves (cas de la lagune Ebrié à Abidjan) constituent un danger permanent. Les usines d'huile de palme, suivies des complexes sucriers sont en tête des principales entreprises ivoiriennes sources de pollution oxydable (substances organiques oxydables et biodégradables).

La gestion des déchets industriels, particulièrement des déchets toxiques et dangereux, demeure un problème crucial en Côte d'Ivoire dans la mesure où il n'existe pas de moyens spécifiques pour leurs traitement et dépôt. Les déchets liquides sont en général déversés dans l'environnement naturel tandis que les déchets solides sont déchargés sans contrôle.

5.2.3 Répartition des hommes, des activités et des infrastructures économiques et sociales et protection de l'environnement

La question de la répartition des hommes et des activités sur le territoire national renvoie à celle des inégalités régionales en matière d'activités et d'infrastructures économiques et sociales. Elle est à la base de toutes les réflexions en matière d'aménagement du territoire. Les données issues du recensement de 1998 indiquent clairement une répartition très inégale de la population ivoirienne sur l'étendue du territoire. Quatre régions se distinguent avec une population de plus d'un million d'habitants. La région des Lagunes, qui comprend Abidjan, accueille 4 373 410 personnes en 2003, soit 24,3% de la population totale. Abidjan accueillait près de 19% de la population totale et 44 % de la population urbanisée. Ensuite viennent les régions du Bas-Sassandra (1 638 430 habitants, soit 9,08% de la population), de la Vallée du Bandama (avec 1 265 734 habitants, soit 7,03%) et du Haut-Sassandra (avec 1 255 740 habitants, soit 6,98%).
Ces inégalités de répartition géographique des hommes se justifient au regard de la forte concentration des activités et des infrastructures économiques dans ces régions. Elles suivent en partie le développement économique du pays. En effet, l'activité économique est pour l'homme ce que le nectar

est pour l'abeille. En quête de bien-être, l'homme est attiré par les zones géographiques offrant de meilleures opportunités d'emplois. C'est ainsi que se justifie d'ailleurs l'exode rural. Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a choisi un modèle de développement économique centré sur l'agriculture, en particulier sur les deux cultures d'exportation que sont le café et le cacao. L'activité agricole demeure la base de l'économie ivoirienne. Elle participe pour plus d'un tiers à la formation du PIB et occupe les deux tiers de la population active. Cette stratégie de développement économique a entraîné le peuplement des zones forestières par des populations allogènes et allochtones venues respectivement des pays frontaliers et du nord du pays. En 1998, la zone forestière abrite à elle seule 79 % de la population totale contre 21 % seulement pour la zone de savane (RGPH 98).

Par ailleurs, la plupart des investissements publics structurants entrepris par l'Etat pour maximiser l'intervention du secteur privé, notamment le secteur industriel, ont été plus localisés dans la région d'Abidjan : performance relative du réseau de télécommunications, électrique, d'eau potable et des infrastructures de transport ainsi que la qualité de l'habitat. En outre, en l'absence d'avantages incitatifs à l'implantation d'entreprises dans les autres localités du pays, celles-ci ne s'installent que là où les infrastructures économiques et sociales sont réunies pour l'épanouissement de leurs activités. Malgré le changement de capitale politique et administrative et la création d'un deuxième port à San-Pedro, Abidjan exerce l'essentiel des fonctions administratives et économiques.

L'agglomération d'Abidjan est le pôle de l'urbanisation nationale. Elle abrite environ 44% de la population urbanisée. Cette situation a connu une accentuation depuis le déclenchement de la crise sociopolitique le 19 septembre 2002.

Comparativement aux autres régions du pays, la région des savanes du Nord possède le réseau d'infrastructures économiques et sociales le plus lâche, la densité d'infrastructures la plus élevée se trouvant dans les régions forestières et plus particulièrement dans le sud forestier du pays. La dynamique de concentration de l'activité économique le long de la partie Est de la côte, autour d'Abidjan, de l'Est à l'Ouest dans les zones forestières, ainsi que la constitution d'un «front pionnier» pour l'extension du développement agricole, expliquent pour l'essentiel l'émergence des villes secondaires et centres urbains nouveaux ainsi que l'inégalité de leur répartition dans le pays.

Ces inégalités régionales, du fait des fortes migrations qu'elles ont entraîné et l'expansion démographique ont eu un impact sur l'environnement forestier ivoirien. La pression démographique rurale dans les zones forestières est devenue forte. Une grande partie de ces territoires est en surcharge et

connaît des densités de population rurale très élevées, dépassant un seuil tolérable. Ce surpeuplement rural entraîne un développement non durable : pénurie des terres, dégradation du capital forestier, exploitation excessive de ce même capital, épuisement des ressources, destruction des sols, conflits de cohabitation pouvant constituer une menace pour l'unité et la prospérité nationale.

Par ailleurs, l'expansion de l'agriculture d'exportation s'opère en détruisant le capital forestier. En effet, d'une manière générale, la production agricole a connu une progression moyenne annuelle légèrement supérieure à 4%, ce résultat obtenu sans véritable mutation technologique est surtout le fait d'un accroissement des superficies, notamment pour certaines cultures d'exportation café, cacao, hévéa, palmier à huile, ananas, banane, conduisant à la destruction des forêts. «200 000 à 300 000 hectares de superficie forestière disparaissent annuellement par la faute de l'homme», a dénoncé le Président Gbagbo, lors d'une «journée de l'arbre» organisée le vendredi 20 juillet 2007 dans son village à Mama. Au fil des années, l'espace forestier résiduel s'est considérablement réduit et la déforestation est devenue aujourd'hui une réalité extrêmement préoccupante pour la Côte d'Ivoire. Or le rôle des forêts est essentiel pour la préservation de la biosphère: réservoir de diversité biologique (les principes actifs de nombreuses plantes sont utilisés pour fabriquer des médicaments) ; instrument naturel de régulation des eaux ; puits d'absorption du carbone (lutte contre l'effet de serre) et lieux de récréation (aménités sociales et écologiques).

Les agressions contre la forêt sont essentiellement dues aux choix de politiques macroéconomiques favorisant le déclassement de forêts pour la réalisation de plantations agro-industrielles extensives, aux techniques culturales itinérantes, à l'exploitation intensive du bois pour la production de charbon ou le commerce des essences précieuses et aux feux de brousse. Les problèmes causés par la déforestation en Côte d'Ivoire, longtemps occultés, ont conduit le pays dans une impasse écologique dont les conséquences se font déjà sentir. Les conséquences de cette déforestation ont changé l'écosystème et affecté la biodiversité, ainsi que les conditions de vie dans les zones rurales. L'utilisation de produits agrochimiques a pollué le sol et l'eau. Pour aggraver encore les choses, la culture de différents arbres (cacaotier, cocotier, caoutchouc, caféier) implique l'utilisation de différents produits chimiques dans chaque plantation. Ces produits chimiques altèrent la composition biologique du sol et ont un effet négatif sur la biodiversité aquatique et terrestre. Les produits chimiques déposés dans le sol sont charriés par les pluies vers les rivières ; de ce fait, les fleuves et les ruisseaux ont maintenant moins de poissons qu'avant. Mais le plus grave est la désertification évidente de la partie Nord du pays, qui a modifié le climat et la saison des pluies. L'Harmattan qui ne soufflait

que de manière exceptionnelle à Abidjan dans les années 1970-75, s'installe maintenant pendant plusieurs semaines, de décembre à février (Consortium AGRIFOR Consult, 2006). Le changement climatique a entraîné une baisse des précipitations, laquelle menace sérieusement la sécurité alimentaire.

Selon le CNRA, «la déforestation et l'industrialisation dues à l'homme» sont des facteurs aggravants des dérèglements climatiques qui provoquent la sécheresse, la désertification ou les inondations. «Plus de 38% de la population africaine vit dans l'extrême pauvreté. Les perturbations de l'environnement de production agricole précariseront davantage les conditions de vie», estiment les chercheurs ivoiriens.

La culture du cacao, principale source de revenus pour le pays, est également menacée par le réchauffement climatique à travers l'apparition de nouvelles maladies qui s'attaquent aux plantations. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial avec 40% des parts de marché, fait vivre six millions d'Ivoiriens sur une population de 15 millions. Mais sa culture, qui se pratique dans les zones forestières, est menacée par la déforestation due à l'exploitation du bois.

La réduction des disparités régionales est donc un impératif majeur en Côte d'Ivoire si l'on veut limiter les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles. Elle concourrait à réduire les migrations internes (notamment l'exode rural) et à offrir aux populations plus de chances de formation, d'emploi, de santé et plus sommairement, plus de chance d'insertion sociale, ce qui renforcerait la cohésion sociale. Les inégalités sont l'ennemie de la cohésion sociale.

La décentralisation apparaît comme un moyen de correction des disparités régionales. Les collectivités territoriales devraient être le lieu de définition de stratégies de développement locales fondées sur les potentialités locales. Car ce n'est qu'au niveau local qu'une approche du développement durable centrée sur l'être humain peut vraiment s'imposer comme une évidence car c'est seulement à ce niveau que les décisions prises quotidiennement par les individus ou groupes d'individus ont une incidence sur leurs conditions de vie. La dimension participative du développement économique occupe donc une place centrale dans ce processus de décentralisation.

L'objet de la décentralisation étant de favoriser l'implication plus grande des populations dans la définition, la planification, la programmation et l'exécution des actions de développement local, celle-ci reste le moyen privilégié de mise en œuvre de la politique d'aménagement et du développement du territoire afin d'atteindre l'objectif d'un développement local durable. Dans le contexte de la décentralisation, le principal objectif de la planification

de l'aménagement du territoire et du développement local sur le plan social doit être de prévenir la montée de la pauvreté et de l'exclusion sociale plutôt que de combattre leurs effets. Dans la pratique, il s'agit d'améliorer l'accès à l'emploi, aux services sociaux, à des débouchés économiques et au logement, en veillant à instaurer l'équité sur le plan social dans l'utilisation des ressources et des services sociaux.

Convaincu de la nécessité d'entreprendre des actions en faveur de l'aménagement du territoire, le Gouvernement a adopté en mars 2006, la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, dont les objectifs sont, entre autres, d'assurer la cohésion du territoire en veillant à corriger les disparités régionales, à réduire les inégalités spatiales et à sauvegarder l'environnement ; d'exprimer la solidarité nationale au profit des territoires les plus défavorisés ou confrontés à des mutations socio-économiques ; d'encadrer la croissance des zones dynamiques contribuant à renforcer le potentiel national ; et d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources et des potentialités là où elles se trouvent et cela au service du développement national, régional et local.

Cette nouvelle politique d'aménagement du territoire vise ainsi à faire converger une politique nationale de soutien dans les infrastructures économiques et sociales et les stratégies régionales permettant de valoriser les spécificités locales pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles dans les régions. Le transfert de la capitale administrative et politique à Yamoussoukro, décidé en 1983 et entré dans une phase active depuis 2003, pourra influer sur certains phénomènes que connaît la ville d'Abidjan, notamment sa forte croissance démographique, les problèmes de transport et d'infrastructure de transport, l'insécurité et la dégradation du cadre de vie. Ce transfert de capitale pourra en outre constituer un autre pôle d'attraction et assurer ainsi un développement de l'hinterland de Yamoussoukro voire de la région.

Chacune des trois composantes du développement durable a été étudiée séparément : l'efficacité économique à travers la croissance, l'équité sociale et la protection de l'environnement.
Cependant, ces trois éléments étant interdépendants, la compréhension et la prise de conscience de leurs interactions sont essentielles pour modifier les attitudes et comportements en vue de la conception et de la mise en œuvre de meilleures politiques de développement durable.

5.3 Interactions entre environnement, économie et société

Le concept de développement durable est généralement illustré par trois sphères reliées et indissociables. Celles-ci représentent l'environnement, la société et l'économie. Une relation étroite unit ces trois concepts. L'environnement constitue la base du développement durable sur laquelle s'appuient la société et l'économie, c'est le support de la vie. La société est la finalité du développement et l'économie est le moyen pour y parvenir.

Sur le plan empirique, l'articulation des différentes dimensions du développement durable reste un problème crucial, car les liens entre l'évolution du bien-être social, du respect de l'environnement et du développement économique demeurent complexes. La première difficulté majeure provient du manque de données fiables sur l'environnement aux niveaux mondial et national. Une deuxième difficulté tient à la définition d'indicateurs environnementaux qui, au-delà du simple état des lieux, permettraient l'évaluation des politiques. Au-delà de ces difficultés statistiques, le désaccord sur le concept même de développement durable intervient ici : selon que l'on retient la version «faible» ou «forte» du concept de durabilité, on acceptera ou non, la compensation entre les progrès obtenus dans chacun des trois domaines.

A partir de quelques données tirées de l'expérience ivoirienne, l'on tentera d'examiner empiriquement les interrelations entre les trois dimensions du développement durable.

5.3.1 Interactions entre économie et environnement

L'économie et l'environnement sont traditionnellement considérés comme deux ensembles clos s'échangeant des flux de matières et de déchets.

La première relation va de l'environnement à l'économie. Elle caractérise les flux des ressources naturelles (tant renouvelables que non renouvelables) que l'environnement met à la disposition de l'économie. Elle indique également les impacts négatifs que l'environnement est susceptible de faire subir aux activités humaines. La seconde relation, orientée dans le sens opposé, reflète les rejets que le système économique «restitue» à l'environnement sous forme de déchets et de pollution. Elle comprend également les processus de recyclage et les activités économiques de protection de l'environnement. Les atteintes à l'environnement relèvent des externalités. La notion d'externalité signifie simplement qu'un agent émet un effet à destination d'un ou de plusieurs autres agents, sans que l'émetteur n'ait à payer le coût qu'il fait subir aux autres. Cet effet passe en général par la dégradation d'une ressource naturelle, dont les autres agents sont utilisateurs.

Une telle représentation demeure toutefois insatisfaisante en ce sens qu'elle ne traite pas explicitement les problèmes d'assimilation, d'irréversibilité et les phénomènes de seuil et de discontinuité. Elle considère que l'économie est entièrement réversible et conservatrice d'identité de sorte qu'aucune contrainte absolue et extérieure ne peut peser sur elle. Seule une contrainte relative au processus de recyclage, de substitution et technique existe. Or, l'environnement fait peser trois contraintes sur le système économique. La première a trait à la fonction environnementale d'assimilation des déchets. Cette dernière est limitée et la quantité de déchets générés par l'économie ne peut durablement la dépasser. La seconde repose sur la dégénération immuable des ressources non renouvelables. Leur capacité à se générer étant nulle, l'économie devra tôt au tard s'en passer, exigeant un effort de substituabilité.

Il existe, cependant, des limites aux possibilités de substitution entre les fonctions environnementales. Ainsi, si une forêt est utilisée pour la production de bois, sa fonction de fixation du carbone disparaît. La dernière contrainte porte sur les ressources renouvelables : leur taux d'utilisation est limité par leur capacité à se régénérer. L'économie ne peut utiliser ces ressources à un rythme supérieur à celui de leur régénération.

Les caractéristiques de l'environnement, comme sa capacité d'assimilation et de régénération, sont sujettes à des phénomènes de seuil et de discontinuité. Ces phénomènes s'illustrent, par exemple, par la disparition brutale de la capacité d'assimilation d'une composante environnementale dès lors que la qualité de cette dernière est excessivement péjorée.

En réalité, les contraintes imposées par l'environnement ne sont pas figées, elles sont plutôt dynamiques et instables si l'on considère l'interaction entre environnement et économie non pas comme dans un ensemble clos déterminé par un équilibre, mais comme un système ouvert en coévolution. La notion de coévolution exprime l'idée que non seulement l'environnement évolue suite aux interventions humaines (prélèvement, rejets, recyclage, dépollution), mais que la sphère socioéconomique évolue à son tour suite aux changements de la sphère environnementale.

Au plan pratique, les préoccupations environnementales sont aujourd'hui bien ancrées dans la logique d'action des gouvernements et organisations de développement. Un homme politique ne peut plus faire le moindre discours sans invoquer, au moins rituellement, les impératifs du développement durable. Il en résulte une demande accrue d'expertise sur les conséquences économiques de phénomènes physiques (effet de serre, pollutions des eaux, émissions de gaz, érosions etc.). Ces phénomènes sont généralement perçus comme le résultat des activités économiques et, plus généralement, comme

les effets inéluctables du développement économique. Dans ce discours, l'on fait jouer la causalité dans le sens de la sphère économique vers celle de l'environnement.

Trois canaux de transmissions sont identifiés pour évaluer le dommage environnemental lié aux activités économiques, deux de ces canaux sont liés à l'offre de produits, l'autre étant associé à la demande de services «environnementaux» (Bruvoll et al. 1999). Le premier canal traduit les effets de la pollution de l'air et des conséquences du trafic automobile (zones de congestion, nuisances sonores, accidents…) sur la santé de la population active : ceci joue sur la productivité globale du facteur travail qui, elle-même, induit une diminution de l'offre de travail par un ajustement à la baisse du taux de salaire à long terme.

L'évaluation du dommage environnemental prend également en compte les dégradations matérielles liées aux pollutions diverses et au trafic autoroutier. En particulier, les émissions de souffre accélèrent la corrosion du capital physique tandis que la hausse du trafic détériore la qualité des infrastructures routières, grevant ainsi le budget de l'Etat. Enfin le troisième canal de transmission touche directement le bien-être des populations en tant qu'effet externe : il s'agit essentiellement de la dégradation des sites touristiques (lacs, forêt, plages etc.), des problèmes de santé liés aux émissions de polluants gazeux et enfin des contraintes imposées par l'utilisation des transports routiers.

Pour identifier plus précisément le lien entre l'économie et l'environnement, et évaluer le caractère soutenable du développement, les organisations internationales ont tenté un certain nombre d'expériences. Par exemple, la Banque mondiale a réalisé une série d'études de cas sur 20 à 120 pays en développement sur la période 1981-1998. Selon les conclusions de cette étude, il apparaît que la croissance du revenu moyen par habitant est positivement corrélée avec la diminution de la pollution locale ; en revanche, la corrélation est négative avec la baisse des émissions de CO2 ; enfin, les corrélations avec d'autres indicateurs de la qualité de l'environnement ne sont pas significatives. Selon la même étude, si l'on attribue des poids égaux aux variations de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air et de la surface des forêts, la croissance des vingt dernières années dans l'ensemble des pays en développement s'est accompagnée d'une détérioration de l'environnement et d'un épuisement des ressources naturelles.

Le Forum économique mondial aborde la même problématique en construisant l'Indice de Soutenabilité Environnementale (ISE). L'ISE agrège, en leur conférant un poids arbitraire, les indicateurs d' «état», de «pressions» et de «réponses sociétales» qui sont des données d'ordre différent. La valeur de l'ISE estimée

ainsi en 2002 pour 142 pays se trouve positivement corrélée avec le PIB par habitant en PPA : en moyenne, plus un pays est riche, plus sa croissance est soutenable. Mais ce résultat s'explique par le poids élevé attribué à certains indicateurs pour lesquels les pays riches sont particulièrement bien placés : qualité de l'air urbain ou des ressources en eau, qualité de la gouvernance ou capacité de réaction du secteur privé.

Aujourd'hui le diagnostic est clair : on assiste au niveau planétaire à un réchauffement climatique du, selon toute vraisemblance, à l'augmentation des gaz à effets de serre émis par les activités humaines. Ce réchauffement est perceptible à toutes les altitudes.
En Côte d'Ivoire, les conséquences du réchauffement climatique se manifestent par une augmentation de la température et une réduction des précipitations (MET, 1994).
Ceci a des répercussions sur l'activité agricole, les revenus et la sécurité alimentaire des populations. Lors d'une rencontre nationale sur le réchauffement de la planète à Abidjan, le Directeur du Centre National Ivoirien de Recherche Agronomique (CNRA) a fait remarquer que la production agricole ivoirienne, qui a baissé de moitié ces dix dernières années, est menacée par le réchauffement climatique. «C'est un grand risque qui pèse sur la sécurité alimentaire si nous n'arrivons pas à prendre des mesures», a-t-il prévenu, en soulignant que «les quantités de pluies de plus en plus faibles et leur répartition très aléatoire» sont à l'origine de cette réduction des cultures vivrières. Cette situation nous pousse donc à nous interroger sur la pertinence de notre mode de développement actuel et sur la mobilisation générale nécessaire afin de développer le plus rapidement possible les technologies d'énergies nouvelles tout en généralisant une politique incitative d'économie d'énergie.

Il faut dépasser les tergiversations qui retardent la recherche et la mise en application de formes nouvelles d'énergies renouvelables.

En attendant, pour limiter les conséquences sur le climat et éviter les changements climatiques majeurs, il faut stabiliser la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau suffisamment bas. Ceci est un préalable important au niveau mondial. Selon le GIEC, les émissions mondiales devraient être ramenées au dessous de 3 Gigatonnes «équivalents carbone» par an[8] pour éviter des changements climatiques majeurs. Mis en rapport avec la démographique mondiale, ceci signifie que chaque habitant de la terre dispose d'un «droit à émettre» de 1, 835 tonne de CO2 par an.
Comment la Côte d'Ivoire se situe-t-elle par rapport à ce seuil ?
La Côte d'Ivoire présente un niveau d'émission qui est bien loin de cette norme. Sur la période 1980-2000, l'émission de CO2 a été en moyenne de 0,64 tonne

[8] Pour mémoire : 1 kg équivalent carbone = 3,67 kg de CO2 émis)

par habitant. Les émissions de CO2 dans l'atmosphère ont été relativement faibles après la conférence de Rio et ce, malgré la mutation du secteur productif entamée depuis 1994. Sur la période 1992-2000, l'activité humaine émettait en moyenne chaque année dans l'atmosphère une quantité de 0,5 tonne de CO2 contre 0,75 tonne sur la période 1980-1991. En 2000, la Côte d'ivoire présente un taux d'émission de 0,66 tonne par habitant.

Graphique 1 : Emissions de CO2 (en tonnes par habitant)

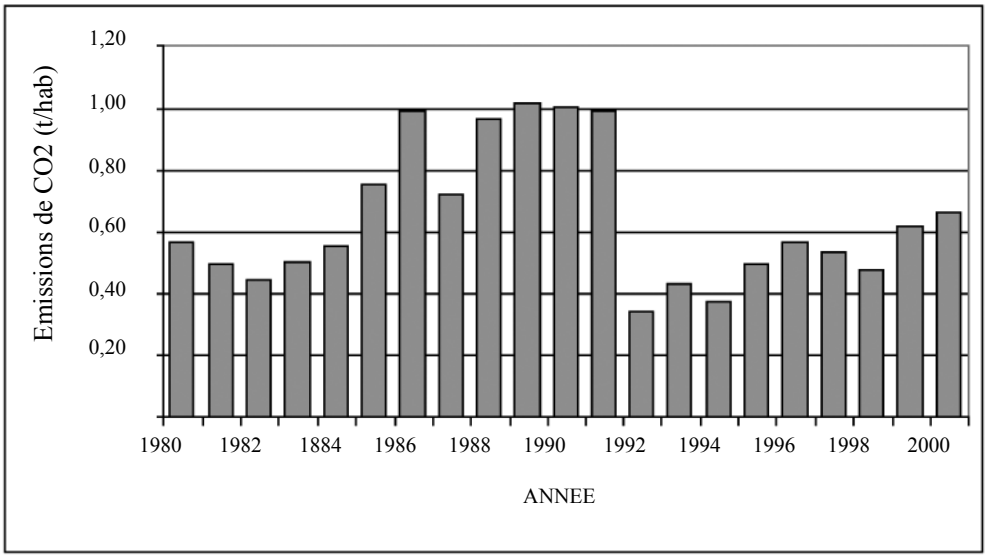

Quelle relation peut-on établir entre le rythme de l'activité économique et celui des émissions de CO2 dans l'atmosphère ? Pour explorer cette problématique, nous procédons en deux étapes. En premier lieu, un calcul de corrélation indique une faible corrélation positive de 0,22 entre l'émission de CO2 par habitant et le PIB par habitant. Toutefois, en considérant les variables en volume total, la corrélation est de 0,79, ce qui signifie que l'accumulation du produit s'accompagne d'émissions importantes de CO2 dans l'atmosphère. Cette première étape, quoique intéressante, reste limitée dans la mesure où elle n'appréhende que les liens instantanés entre le PIB et les émissions de gaz.

Pour prendre en compte les liens dynamiques entre l'environnement et l'économie, nous procédons, dans un second temps, à une analyse en termes de causalité selon l'approche de Granger, sans privilégier a priori le sens de la causalité. Les résultats permettent de conclure à l'existence d'un lien de causalité entre les deux variables seulement à long terme. L'estimation de la dynamique jointe du PIB et du volume de CO2 ne révèle pas de causalité à court terme de l'une des variables vers l'autre.

De la même manière, nous avons pu tester la causalité entre l'utilisation d'énergie et le PIB. Les résultats montrent qu'à court terme la causalité joue dans un seul sens : l'accumulation du produit exerce un effet d'entraînement sur la consommation d'énergie. A long terme, la création de richesse s'accompagne d'émissions importantes de gaz dans l'atmosphère et d'une consommation plus accrue d'énergie. Cela signifie que c'est dans la durée que nos modes de production et de consommation causent des dommages à l'environnement. La dégradation de l'environnement par l'activité économique s'inscrit alors dans un processus de long terme.

Dans la plupart des pays, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sont principalement le fait des industries, des transports et des ménages. En Côte d'Ivoire, l'impact des activités économiques sur l'environnement résulte de l'effet cumulé des activités agricoles, industrielles et de transport. En l'absence de statistiques précises, il est hasardeux d'établir une hiérarchie de ces secteurs en fonction de leurs contributions respectives.

En effet, l'emploi de fertilisants pour la production agricole, particulièrement dans les grands complexes agro-industriels, a été mentionné comme l'une des causes de la prolifération des végétaux aquatiques (jacinthe, fougère, salade) dans le système lagunaire longeant le littoral. Aujourd'hui, ces végétaux sont observés dans plusieurs cours d'eau intérieurs, prenant ainsi progressivement une dimension nationale.

La production industrielle développée jusqu'à récemment sans mesures de protection de l'environnement, semble être la principale source de pollution des milieux aquatiques, de l'air et du sol. Les eaux lagunaires au niveau d'Abidjan, où sont concentrées les principales industries, sont particulièrement affectées par la pollution d'origine industrielle et humaine. Ainsi, l'analyse par le Centre Ivoirien Anti-Pollution de 2850 échantillons d'eau et de 125 sédiments a confirmé le niveau élevé de pollution tant physico-chimique que bactériologique des baies de Biétry, Koumassi, Cocody et du Banco. Cette situation doit être mise en rapport avec la modification de la structure de production au profit des secteurs secondaire et tertiaire observée depuis la dévaluation en 1994 ; leurs contributions au PIB sont passées, respectivement, de 21,1% et 44,7% en 1992, à 24,6% et 48,8% en 1998.

Il est aujourd'hui difficile de quantifier le coût économique de ces dégâts environnementaux. Néanmoins, à partir de simulations faites par Bruvoll et al. (1999), il ressort que le dommage environnemental est responsable d'une perte de croissance de 0,8% au bout de quarante ans et de 9% au bout cent ans. En rythme annuel, cela implique donc une réduction du taux de croissance équivalente à 0,23%, la majorité de cette réduction devant être attribuée aux effets de la baisse de la consommation des biens environnementaux.

Il est donc clair que les modifications récentes de l'économie ivoirienne vont avoir un impact sur l'environnement en terme de pollution des eaux, de l'air et des sols et que, en retour, ce dommage plombera la croissance économique future. Au nom du principe d'équité intergénérationnelle, il nous faut anticiper ces effets néfastes pour le bien-être des générations futures et engager des actions correctrices plus concrètes.

5.3.2 Interactions entre économie et société

La croissance économique s'accompagne-t-elle forcement d'un développement humain plus équitable ? A l'inverse, comment l'équité sociale peut-t-elle affecter l'efficacité économique ? En d'autres termes, comment l'économie et la société interagissent-elles ? L'enjeu représenté par ces questions est très important pour la stratégie de développement durable. En effet, si les déterminants sociaux constituent des facteurs quantitativement importants de la croissance de la productivité, alors l'arbitrage traditionnel entre l'efficacité et l'équité n'existera pas. Les politiques sociales visant à promouvoir l'équité sociale pourraient aussi être défendues en faisant valoir qu'elles créent les conditions favorisant la hausse simultanée du taux de croissance économique. Le dilemme classique est alors remplacé par un cercle vertueux dans lequel les politiques axées sur l'équité favorisent aussi la croissance économique.

L'analyse qui suit emprunte deux directions. Dans un premier temps, nous développons les arguments qui soutiennent en quoi la recherche d'une équité sociale peut être favorable à la croissance économique. L'étape suivante inverse le sens de la causalité en discutant l'importance de la croissance pour la réduction des inégalités sociales.

5.3.2.1 Equité sociale comme facteur de rendement économique

L'expérience des conflits civils à travers le monde souligne l'importance de la stabilité sociale pour toute action de développement. Les économistes vont même jusqu'à reconnaître que la stabilité sociale est un facteur de rendement. En effet, l'instauration d'un climat de stabilité sociale est généralement un critère déterminant dans le choix des sites pour l'investissement économique. Elle garantit le fonctionnement harmonieux de l'appareil productif. C'est dans ce sens que la démocratie apparaît de plus en plus comme l'une des conditions premières du développement économique ou de l'aide au développement. La démocratie aurait pour corollaire naturel l'équité.

La cohésion au sein d'une société est subordonnée d'une part aux conditions propices à son maintien et, d'autre part, aux mesures d'activité socialement cohésive. Parmi les conditions favorables, celles qui ont trait à l'économique sont importantes, même si elles ne sont pas suffisantes. En particulier, la distribution du revenu national, l'accès à l'emploi et aux ressources productives

sont indispensables pour que la cohésion continue de se maintenir au sein de la société. Pour maintenir la société en équilibre, l'Etat, la famille et les autres membres doivent donner une égalité de chance à chacun. Il n'est pas exclu qu'on retrouve dans cette société une certaine inégalité due aux caractéristiques intrinsèques de l'individu ou, qu'une discrimination objective entraîne une inégalité entre les membres de la société. Cependant, la société ne doit pas se désintéresser des non méritants sous peine de briser la cohésion sociale. L'accès à l'emploi, après l'éducation, constitue un droit fondamental. Une société qui veut maintenir l'équilibre en son sein doit créer des opportunités d'emploi et de revenus pour la majorité de ses membres.

L'état de pauvreté peut avoir des implications importantes sur le plan économique.
Premièrement, la pauvreté induit une aversion pour le risque chez les individus. Disposant de peu de ressources pour satisfaire ses besoins quotidiens, le pauvre ne prend guère le risque de s'investir dans un projet économique. En revanche, le recul de la pauvreté développe le goût du risque et l'esprit d'entreprise qui sont indispensables à la croissance. Deuxièmement, la pauvreté contraint les individus à l'immobilité. Les personnes en mauvais état de santé, non seulement elles ne peuvent participer à la création de richesse, elles constituent également une charge pour l'Etat et la société, qui vient plomber la croissance. A l'inverse, la sortie de la pauvreté leur donne accès à davantage de ressources et, ce faisant, leur permet de se déplacer ou de chercher un emploi. Troisièmement, la pauvreté fait obstacle à l'amélioration de la santé et de l'éducation des enfants. Non seulement le recul de la pauvreté améliore la productivité humaine dans son ensemble, il garantit aussi que les investissements futurs dans la santé et l'éducation seront mieux répartis et profiteront à ceux qui sont les mieux à même de les utiliser, au lieu de bénéficier uniquement au petit groupe de nantis. La santé peut influer sur la productivité de diverses façons. Pour une grande partie de la population active, la santé et le bien-être en général, sont essentiels pour fonctionner en milieu de travail. Une approche qui permet d'identifier l'effet de la santé sur la productivité est celle des coûts de la maladie, laquelle fait intervenir un calcul avantages-coûts mesurant le temps de travail perdu, qui est une perte de productivité manifeste. À un niveau plus général, pour qu'il y ait formation de capital, une proportion élevée de la main-d'œuvre spécialisée doit demeurer active pendant un certain nombre d'années. Quatrièmement, la pauvreté décourage les investissements directs étrangers. Les investisseurs étrangers fuient les pays où la main-d'œuvre souffre constamment de toutes sortes de maladies. En haussant la probabilité que les travailleurs occupent leur emploi sans interruption pendant de longues périodes, la santé contribue à inciter les entreprises à investir dans de matériels nouveaux et dans la formation des travailleurs.

Nous avons montré que les inégalités d'accès aux services de base et infrastructures sociales ont pris de l'ampleur ces dernières années en Côte d'Ivoire et que celles-ci constituent une menace pour la cohésion sociale. Or, dans une économie inégalitaire comme celle de la Côte d'Ivoire, l'élasticité de la pauvreté à la croissance est faible. Tant qu'il existera une frange importante de la population qui ne participe pas au système productif, il sera difficile de connaître une croissance économique forte dans le long terme. L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes est donc plus qu'un impératif moral. Non seulement elle favorise la cohésion sociale qui est indispensable à la productivité de la force de travail, elle est aussi source de croissance économique. Il faut donner un rôle central à l'engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté. En ce qui concerne la politique macro-économique, cela signifie bien davantage qu'un encouragement de la croissance économique. L'éradication de la pauvreté doit en effet devenir une priorité essentielle des politiques économiques nationales.

5.3.2.2 Croissance économique au cœur de la réduction des inégalités

Les débats sur les liens entre la croissance et la pauvreté ne sont pas récents dans l'histoire de la pensée économique. Ils étaient au cœur de la réflexion d'économistes politiques célèbres tels Adam Smith et Karl Marx pour qui l'accumulation et l'enrichissement étaient considérés comme un moyen d'éliminer la misère et la pénurie. Par la suite, les économistes néoclassiques ont montré qu'il suffisait d'accroître le revenu à travers la croissance économique pour que ses avantages soient redistribués à court ou à moyen terme. Cette thèse a pendant longtemps inspiré les stratégies de développement des pays en développement.

En effet, au cours des années 1960, la conception du développement était essentiellement quantitative : le développement industriel permet le progrès technique dans l'économie, l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, l'accumulation du capital et le bien-être. En d'autres termes, la plupart des responsables des pays en développement estimaient que la croissance économique était synonyme de développement économique et social. La progression du produit national brut assurerait la réalisation d'autres objectifs, tels que l'emploi, une répartition plus équitable du revenu et l'éradication de la pauvreté. Ce processus implique un mouvement automatique des richesses des plus aisés vers les pauvres.

Aujourd'hui, la plupart des économistes s'accordent sur le fait qu'une croissance économique forte est nécessaire pour l'éradication de la pauvreté. L'expérience de certains pays qui ont connu un succès dans ce combat accrédite cette thèse dans la mesure où l'on constate que ce sont les régions où la croissance économique a été la plus rapide (les pays de l'Asie de l'Est et Pacifique et les pays de l'Asie du Sud, avec des taux respectifs de croissance de 6,4 % et

3,3 %) qui ont le plus fait reculer la pauvreté monétaire -respectivement de 14,9 et 8,4 points de pourcentage- (PNUD, 2003). En tout état de cause, l'absence de croissance économique ne peut, en pratique, que nuire aux pauvres. En effet, sans croissance, il est non seulement presque impossible que la pauvreté monétaire recule, mais en outre, les progrès réalisés dans les autres aspects de la pauvreté ne peuvent pas non plus être durables. La société dans son ensemble a besoin de croissance pour vivre sereinement. La pauvreté en Afrique au Sud du Sahara apparaît dans ce discours comme étant essentiellement un problème de croissance. En d'autres termes, c'est l'absence de la croissance économique dans les pays africains au cours de la décennie 90 qui pourrait avoir été à la base de la propagation de la pauvreté dans cette partie du monde.

En Côte d'Ivoire l'analyse des agrégats économiques au regard de l'indicateur de pauvreté laisse apparaître des interactions que l'on peut apprécier sur trois périodes. De 1960 à 1984, la croissance économique forte soutenue par les exportations en pleine expansion a permis un fort niveau d'investissement, notamment public, dans les secteurs sociaux (santé, éducation, infrastructures de base, développement rural). Pour cette période, le ratio de pauvreté était inférieur à 10%. De 1981 à 1993, la crise économique a entraîné le ralentissement des investissements entraînant une dégradation des infrastructures dans les secteurs sociaux. Le ratio de pauvreté se situait à 32,3% en 1993.
De 1994 à 1998, le changement de parité du Franc CFA va favoriser un regain de compétitivité des produits d'exportation qui s'est traduit par l'amélioration des recettes en devises. Cette situation a permis la reprise des investissements dans les secteurs sociaux de base ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté. Ces efforts, s'ils n'ont pas permis de faire reculer la pauvreté, ont néanmoins contribué à freiner sa diffusion au sein de la population.
Les évolutions des taux de croissance et de la pauvreté sur la période 1980-2002 sont retracées dans le graphique en annexe.

En observant que le taux de croissance économique par habitant a été de -1,19% sur la période 1985-2002, on peut conclure que l'absence de croissance économique pendant plus de 15 années s'est traduite par une détérioration considérable des conditions de vie des populations, et que le niveau de vie de la population ivoirienne en 2002 est plus bas que celui qu'elle avait en 1985. D'ailleurs, l'on peut établir une corrélation positive entre la croissance du revenu et celle des dépenses sociales (loi de Wagner). Il est difficile voire impossible de réduire la pauvreté avec un niveau de dépenses sociales faibles. Pourtant depuis années 80, les dépenses sociales réelles par habitant ne cessent de baisser de façon continue.

L'implication de la croissance dans l'éradication de la pauvreté doit cependant être atténuée, car il serait illusoire de penser que la croissance «quantitative» suffit à elle seule pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Comme le souligne le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997, la croissance économique est certes un puissant moyen contre la pauvreté, mais les avantages qu'elle procure ne sont pas automatiques. Ceci est dû au fait qu'il existe des inégalités structurelles qui font que les fruits de la croissance ne se diffusent pas toujours à l'ensemble de la population de manière équitable. Par exemple, l'Argentine a connu une croissance annuelle par habitant de 2% au cours des années cinquante, mais a néanmoins vu augmenter son taux de pauvreté monétaire. Au Honduras, entre 1986 et 1989, la croissance a également atteint 2% par an, mais la pauvreté monétaire a pratiquement doublé. La Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont tous trois enregistré une solide croissance moyenne entre 1975 et 1995, mais ont également connu parallèlement un accroissement de la pauvreté (PNUD, 1997). Statistiquement, la croissance n'est responsable que de la moitié du recul de la pauvreté (PNUD, 1997). L'autre moitié dépend d'une politique adéquate, à même d'exploiter cette croissance dans le sens de l'éradication de la pauvreté. L'exemple de la France montre aussi qu'il ne suffit pas d'enregistrer des dépenses sociales élevées pour que cela se traduise automatiquement par un recul de la pauvreté. Les dépenses sociales peuvent être inefficaces si elles ne sont pas accompagnées d'une politique favorable à l'emploi (Clerc, 2005).

Les stratégies de développement fondées sur la seule promotion de la croissance quantitative ne suffisent donc pas à éradiquer la pauvreté. Les résultats insatisfaisants enregistrés par certains pays ont amené les économistes à porter une attention sur la qualité du processus de croissance, c'est-à-dire sur la façon dont la croissance économique entraîne une réduction ou une augmentation des inégalités et de la pauvreté dans la société. Pour qu'elle puisse s'accompagner d'un recul de la pauvreté, la croissance doit s'accompagner de mesures de redistribution ciblées (Alesina et Rodrik, 1994 ; Deininger et Squire, 1998; Cling et alii, 2003).
Mais cela pose un autre problème. En effet, prélever sur la croissance pour corriger les inégalités tend à affaiblir la croissance en diminuant les incitations et en alourdissant les coûts.
Mais ne pas corriger les inégalités sociales menace la stabilité sociale sans laquelle toute croissance de long terme est impossible. C'est cette problématique complexe que l'on désigne par l'expression « le dilemme équité-efficacité».

Dans une économie inégalitaire comme celle de la Côte d'Ivoire, la réaction de la pauvreté à la croissance est faible.

5.3.3 Interactions entre environnement et société

5.3.3.1 Dynamiques démographiques, pressions environnementales et conflits sociaux

Le tableau démographique de la Côte d'Ivoire fait apparaître plusieurs faits structurels qui ont des conséquences sur l'environnement. Le pays se distingue par une forte croissance de sa population à raison d'un taux de 3,5% par an depuis le recensement de 1998.

La répartition géographique de cette population fait apparaître un déséquilibre entre la zone forestière située dans la moitié sud du pays (78% de la population totale) et la zone de savane (22%). Cette situation est le résultat d'une forte migration du nord et des pays étrangers frontaliers vers le sud forestier. En outre, l'urbanisation se développe très rapidement accroissant à son tour la densité de population en milieu urbain. Ces dynamiques démographiques exercent une pression sur l'environnement dont les conséquences apparaissent à plusieurs niveaux.

La forte pression démographique rurale dans les zones forestières entraîne une exploitation excessive et parfois illégale des ressources forestières entraînant la diminution du couvert forestier avec ses répercussions sur l'érosion, la pollution des sols et le réchauffement climatique etc. A cela s'ajoutent les conflits de cohabitation entre autochtones, allochtones et allogènes qui constituent une menace permanente pour l'unité nationale.

Plusieurs études ont montré l'existence des liens étroits entre la gestion de l'environnement, la rareté des ressources et les conflits à travers le monde. Chaque fois que les ressources se raréfient ou qu'elles sont exploitées et appropriées de manière injuste et inégalitaire, les conflits (parfois violents) surgissent pour réclamer un partage plus équitable. Les situations conflictuelles latentes et patentes, notamment dans les zones cacaoyères de la Côte d'Ivoire, ne sont pas que le résultat de la raréfaction des terres, en raison de la pression démographique, mais aussi des systèmes de production de type extensif. La crise sociopolitique est venue aggraver la situation avec les nombreux flux migratoires consécutifs aux déplacements des populations. Dans une perspective de cohésion sociale et de développement durable, ces questions environnementales, surtout celles liées au foncier, doivent être solutionnées de façon courageuse.

L'utilisation domestique des combustibles ligneux augmente avec l'accroissement de la population et constituent une cause majeure de déboisement au voisinage des centres urbains. De plus, la croissance rapide des villes contribue à accroître la demande pour le logement urbain et donc de bois de construction et celle de transport et à augmenter la production

de déchets ménagers. Le graphique 2 montre que les émissions de CO2 et de polluants organiques augmentent avec le taux d'urbanisation.

Graphique 2 : Evolutions des quantités de CO2, de polluants organiques et de la population urbaine en Côte d'Ivoire

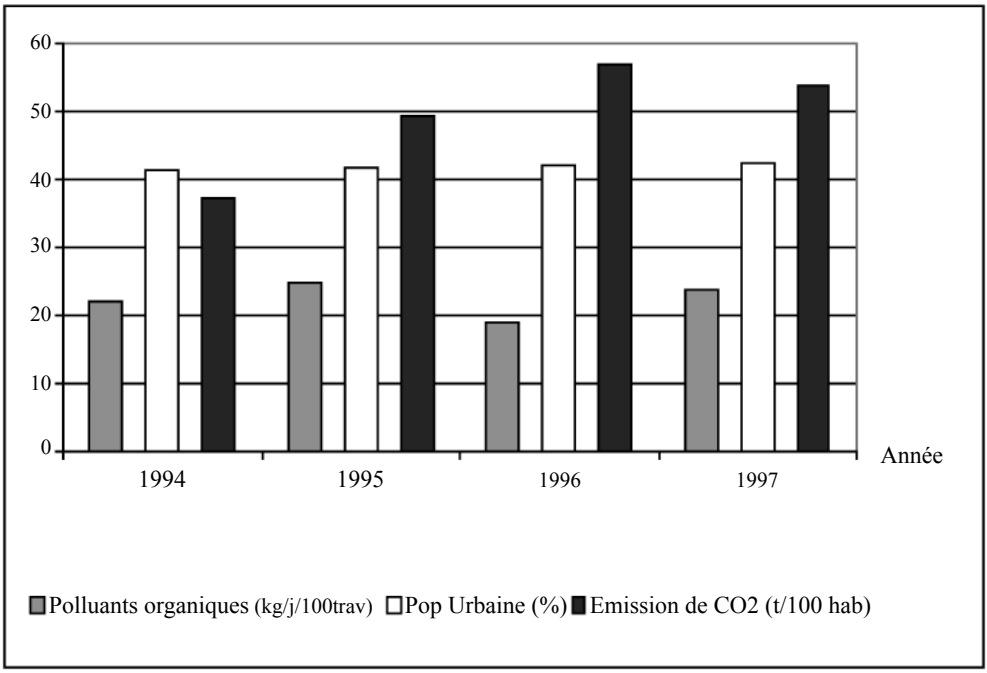

L'urbanisation rapide et l'intensification des transports utilisant des hydrocarbures entraînent une forte augmentation de la pollution. Tout cela a des conséquences sur la qualité de l'air, la dégradation des eaux et le réchauffement climatique. Finalement notre mode d'épanouissement social entraîne une dégradation de notre environnement ambiant.

5.3.3.2 Pressions environnementales et bien-être social

Les impacts environnementaux néfastes ont des répercussions sur le bien-être social de l'homme. A cet égard, Bruvoll et al (1999) ont montré que les dommages environnementaux sont responsables d'une détérioration du bien-être d'environ 10% au bout d'une centaine d'années. Le phénomène d'urbanisation provoque un accroissement du nombre d'individus exposés aux polluants, notamment ceux liés aux transports urbains. Les maladies liées à l'environnement et aux modes de vie sont responsables de 75% de tous les décès dans le monde. Les principales maladies liées à la dégradation de l'environnement sont, entre autres, le cancer, les troubles respiratoires, les maladies infectieuses, les allergies, les désordres neurologiques et psychologiques, les maladies de l'appareil respiratoire.

L'histoire récente des déchets toxiques en Côte d'Ivoire et celle de la fermeture unilatérale de la décharge d'Akouédo par les populations attestent bien des dangers pour le bien-être social de la population liés à la pollution du cadre de vie. La protection de l'environnement et la nécessité d'obtenir une maîtrise globale du cycle de vie des déchets (industriels et ménagers), depuis leur production jusqu'à leur élimination, doivent devenir l'affaire de tous, c'est-à-dire être intégrées à la fois au niveau du comportement de tous les acteurs de la société et dans les politiques sectorielles du gouvernement.

Conclusion partielle

La répartition des revenus s'est dégradée depuis les années 1990, les riches devenant plus riches et les pauvres plus pauvres. L'Etat ivoirien a incontestablement amélioré l'accès à l'eau potable et à l'électricité, aux services de santé et d'éducation et aux infrastructures routières. Toutefois, l'expansion de ces services sociaux de base et des infrastructures a été inégalitaire pour les différents groupes sociaux (en faveur des hommes et des urbains au détriment des femmes et des ruraux) et les régions. Au regard des budgets publics importants qui leur ont été alloués, la couverture limitée et la qualité insuffisante des services suggèrent une faible efficacité de la gestion des investissements publics qui explique, en partie, la persistance de la morbidité, le niveau élevé de la prévalence au VIH/SIDA et la mortalité forte bien qu'en baisse.
En retour, l'on sait que l'inefficacité de la gestion des investissements publics dans les services de base et les inégalités dans la répartition des infrastructures sociales et économiques ainsi que leurs conséquences en termes de taux élevé de morbidité et de mortalité ont eu et auront des effets négatifs sur l'économie à travers la faible productivité induite par la maladie. Les inégalités de répartition des infrastructures routières freinent la réduction de l'isolement des ménages et des villages en milieu rural et l'accroissement de l'étendue du marché interne de la Côte d'Ivoire. Ce faisant, ni le commerce interne ni la spécialisation des individus, des entreprises et des régions porteurs de croissance ne peuvent se développer.

Au total, les inégalités sociales et territoriales dans la répartition des revenus, des services sociaux de base et des infrastructures routières génèrent une inégalité des chances au détriment des individus, des groupes sociaux et des régions qui sont sources de frustrations elles mêmes susceptibles de déboucher sur des violences et des ruptures de la cohésion sociale. En viciant l'environnement social et politique, les frustrations et leurs conséquences sont ennemies de la croissance et de l'éradication de la pauvreté.

L'action multiforme de l'homme a infligé des dégâts importants aux ressources naturelles et à l'environnement. Les activités agricoles et industrielles ont généré une pollution organique (végétaux aquatiques) et chimique (engrais et pesticides) des cours d'eau et réservoirs, des eaux des baies lagunaires, des eaux souterraines et des écosystèmes maritimes.

La biodiversité est riche mais l'activité humaine l'a entamée : l'expansion de l'agriculture, la déforestation, l'agriculture sur brûlis, le braconnage, l'abattage des arbres pour le charbon de bois ont entraîné la destruction des habitats naturels et la raréfaction de la faune. Les produits toxiques pour la pêche continentale ont également entraîné la destruction des milieux halieutiques.

L'expansion des plantations de café et de cacao a induit une forte consommation de forêt, ce qui constitue une menace contre le développement en raison des fonctions de base assurées par la forêt. Par ailleurs, la pression foncière a conduit au raccourcissement des jachères et favorisé l'appauvrissement et l'érosion des sols. L'élevage extensif traditionnel, généralement transhumant, a entraîné la latérisation des sols suite à leur dénudation et compactage. Il a également diminué la strate herbacée de la végétation, contribuant ainsi à l'embroussailler.

Quant à l'érosion des sols, l'analyse des caractéristiques physiques des zones agro écologiques montre qu'elle est la principale contrainte environnementale au plan national. Par ailleurs, les bilans en azote, phosphore et potassium sont tous déficitaires pour les raisons décrites ci-après. La faible vulgarisation des techniques d'enrichissement des sols et l'utilisation de matériels peu performants induisent la baisse des rendements, ce qui a contraint les agriculteurs à mettre en culture des espaces forestiers. La déforestation entraînée par les besoins agricoles mais aussi de bois de chauffe et d'œuvre et la mise à nu des sols les a rendus vulnérables à l'érosion. Enfin, la baisse des précipitations est générale sur l'ensemble du territoire. A ce sujet, il faut noter qu'il existe un lien entre déforestation et baisse des précipitations qu'il importe de bien comprendre.

Les établissements humains et industriels agressent également l'environnement. L'urbanisation non contrôlée, surtout à Abidjan, entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles par la pollution et la dégradation de la lagune. L'industrie est responsable de la pollution des eaux, de l'air et du sol ainsi que des déchets domestiques, des déchets liquides et de la consommation énergétique.
La gestion des déchets industriels, particulièrement des déchets toxiques et dangereux, est un problème sérieux pour la Côte d'Ivoire. Les déchets liquides sont en général déversés dans l'environnement naturel et les déchets solides déchargés sans contrôle.

Les inégalités régionales de la répartition des activités et des infrastructures économiques et sociales ont leur part de responsabilité dans la dégradation de l'environnement. Ainsi, la forte concentration des populations rurales dans le sud forestier a créé la pénurie des terres, la dégradation et l'exploitation excessive du capital forestier, la destruction des sols, la pollution urbaine et industrielle. En outre, cette évolution a engendré des conflits de cohabitation entre autochtones, allochtones et étrangers.

Ces conflits ainsi que toutes les inégalités et les exclusions qu'elles peuvent induire sont susceptibles de créer ou d'exacerber des ruptures de la cohésion sociale qui, à leur tour, peuvent vicier l'environnement social et politique et, partant, bloquer la croissance.

Ce blocage peut être évité si les forces vives du pays sont capables d'adopter et de mettre en œuvre une plateforme minimale comprenant les éléments suivants : (**i**) la marge de manœuvre à accorder aussi bien à l'Etat qu'aux autres acteurs économiques, notamment les entreprises privées, pour maintenir une croissance vigoureuse ; (**ii**) le contenu d'un système efficace de redistribution des ressources et des revenus visant à compenser les pertes ou manque à gagner des individus, groupes sociaux et régions et à leur faciliter l'accès aux ressources en vue d'une insertion effective dans le processus de croissance ; (**iii**) un mécanisme crédible de résolution des conflits sociaux entre ivoiriens et non ivoiriens ; (**iv**) la recherche d'une solution institutionnelle et politique définitive à la question de l'immigration, notamment l'intégration des immigrés de longue date.

Au regard de ces problèmes, le fonctionnement effectif d'un consensus national minimal sur les enjeux et défis essentiels du pays constitue un seuil en deçà duquel l'instabilité économique, sociale et politique chronique risque de défigurer pour longtemps la Côte d'Ivoire.
Il est évidemment essentiel de déterminer la contribution des activités économiques aux changements climatiques. Au regard du droit de chaque habitant de la planète d'émettre de 1,835 tonne de CO2 par an défini par les organismes techniques internationaux compétents, la Côte d'ivoire n'en a émis que 0,64 tonne sur la période 1980-2000, soit 0,75 tonne en 1980-91, 0,5 tonne en 1992-2000 et 0,66 tonne en 2000. Le pays est donc bien en deçà de la norme internationale de dommage fait au climat.

Il n'existe pas de liaison dans le court terme entre le CO2 et le PIB, la causalité dans le sens de l'activité économique vers le CO2 n'existe que dans le long terme. Par ailleurs, la mise en rapport du PIB et de la consommation d'énergie fait apparaître que, dans le court terme, il y a un effet d'entraînement de l'activité économique sur la consommation d'énergie. Dans le long terme, la création des richesses induit des émissions importantes de gaz dans

l'atmosphère et une consommation accrue d'énergie. C'est donc dans la durée que les modes de production et de consommation causent des dommages à l'environnement ; ces dégâts viennent essentiellement de l'agriculture, de l'industrie et des transports.
En retour, l'on peut entrevoir les effets négatifs de dommages à l'environnement sur les activités économiques : l'avancée de la savane, la baisse des précipitations, l'érosion des sols sont autant de changements environnementaux qui font baisser la productivité et la production agricoles. Dans le contexte ivoirien, il est encore difficile de quantifier ces impacts négatifs. Selon une estimation au niveau international, le dommage environnemental est responsable d'une perte de croissance de 0,8% en 40 ans, de 9% en 100 ans ; ramenés au niveau annuel, cela équivaut à une réduction de 0,23%. Les modifications récentes de l'économie ivoirienne, notamment la déforestation et les pollutions agricoles et industrielles, vont certainement plomber la croissance future du pays.

Les impacts environnementaux néfastes ne concernent pas que la croissance économique, elles ont également des répercussions sur le bien - être social auquel elles infligent une détérioration de 10% au bout de cent ans, selon une étude internationale. En effet, il y a un accroissement du nombre d'individus exposés aux polluants à travers les transports urbains ; 75% de tous les décès dans le monde sont liés à l'environnement et aux modes de vie. Les principales maladies liées à la dégradation de l'environnement sont : le cancer, les troubles respiratoires, les maladies infectieuses, les allergies, les désordres neurologiques et psychologiques, les maladies de l'appareil respiratoire. En Côte d'Ivoire, l'histoire récente des déchets toxiques et des fermetures unilatérales de la décharge d'Akouédo illustre bien cette réalité sans que, toutefois, l'on puisse en faire une détermination chiffrée exacte.

La place que la femme occupe dans la société et le type d'activité économique, notamment agricole, qu'elle exerce lui donne un rôle majeur dans le débat sur le développement durable. En effet, elle constitue la moitié de la population nationale totale, la majorité des pauvres ; elle s'occupe de l'activité économique qui assure la survie de la famille mais fait face à de nombreux problèmes techniques et structurels, entretient les enfants qui représentent le futur de la nation. La révision et l'amélioration du statut social de la femme, son principal handicap, peuvent améliorer l'égalité des chances, retarder ou limiter les ruptures de la cohésion sociale. Cela est possible à condition que la productivité de la femme augmente pour stimuler la croissance, accroître de manière continue son niveau de vie et contribuer ainsi à éradiquer la pauvreté. Un statut social plus favorable à la femme peut accroître sa contribution à la poursuite de la croissance au travers d'une meilleure protection de l'environnement par la limitation de la déforestation et de l'érosion des sols. Un statut social à la hauteur du rôle de la femme dans l'économie et la société

constitue un seuil en deçà duquel elle ne parviendra pas à s'approprier le processus de changement nécessaire à l'initiation et à la préservation de la croissance.

Pour empêcher que les dégâts infligés à l'environnement ne freinent la croissance, il apparaît nécessaire de (**i**) renforcer les capacités administratives du pays en vue d'une application rigoureuse des normes et règlementations relatives à la pollution ; (**ii**) sensibiliser les populations pour un changement des attitudes et des comportements vis-à-vis de l'environnement ; (**iii**) mettre en œuvre des programmes de reboisement pour compenser partiellement la déforestation et l'érosion ; (**iv**) former les acteurs agricoles, notamment les femmes, en vue d'élever leur niveau technique et limiter les gaspillages de ressources naturelles.

Chapitre 6

Conclusion générale

Nous faisons le point des réponses données aux interrogations énoncées au début de l'étude avant d'indiquer quelles sont les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire. Ensuite les actions contribuant à la satisfaction des conditions sont répertoriées. Enfin une évaluation du degré de satisfaction des conditions est tentée suivie de suggestions.

6.1 Réponses aux questions de développement

Quatre questions de développement ont été énoncées au chapitre 1. Les réponses à ces questions décrivent autant d'étapes à franchir pour parvenir au développement tel que défini plus haut. Ces questions et réponses tissent la trame de l'étude.

D'où part la Côte d'Ivoire ?

Cette interrogation appelle en réalité à un bilan - diagnostic des attitudes et comportements économiques de l'ivoirien. Ce sont ces éléments psychosociologiques qui donnent contenus et sens aux actions (propensions, en termes techniques) et réactions (élasticités, en termes techniques) des agents économiques, des structures et des institutions, au regard du niveau et des changements des indicateurs économiques que sont les prix relatifs et les revenus nominaux et réels.

Le désir de richesse de l'ivoirien et sa propension à l'effort en vue d'améliorer son niveau de vie ont probablement fortement augmenté au fil du temps. Cependant, la préférence accordée par les individus à la facilité, à la consommation immédiate, à la recherche des rentes et à l'investissement productif mais extensif au détriment du travail acharné, de l'accroissement des capacités productives et du futur lointain est inquiétante pour le futur. Elle tend à démontrer que la société ivoirienne n'a probablement pas encore amorcé le virage décisif consistant à s'approprier la source crédible de l'enrichissement matériel de longue durée. La Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint le seuil qui déclenche le processus conscient et irréversible de la formation du capital productif.

Les attitudes et comportements des ivoiriens reflètent leur faible degré de prise de conscience des causes et effets des choses économiques ainsi que l'appréciation imprécise et parfois erronée de leur responsabilité individuelle envers leur propre devenir, le futur de leur famille et de la société.
Toutefois, les ivoiriens ont aussi réagi aux incitations économiques contenues dans les institutions existantes ainsi que dans les signaux émis par les interventions publiques. Celles-ci peuvent être classées en deux catégories : le groupe qui a franchement encouragé l'effort (le régime foncier traditionnel, les politiques de développement du café et du cacao, du développement industriel et la politique d'investissement public en général) et la catégorie qui lui a été franchement défavorable (le système de redistribution des ressources publiques, la politique de promotion de l'entreprise privée ivoirienne).
Certes, l'Etat entreprenant et ambitieux de Côte d'Ivoire a eu raison de suppléer le manque d'esprit d'entreprise des nationaux. Cependant, ses

interventions souvent empreintes de mauvaise gouvernance ont parfois contribué à pervertir leurs attitudes et comportements. Dans ce même contexte, l'Etat a fourni beaucoup d'efforts pour ouvrir l'économie sur l'extérieur afin d'exploiter les avantages de la circulation des facteurs de production, des nouvelles idées et des nouvelles techniques. Toutefois, l'Etat a toujours du opérer des arbitrages difficiles entre le contrôle national suffisant de l'industrie et la liberté totale des acteurs étrangers ; cela s'est traduit dans sa politique industrielle et commerciale par les va et vient incessants entre épisodes de protection et périodes de libéralisation. Si la profondeur et la durée de la crise financière des années 1980 et sa prolongation ont fini par imposer la libéralisation, la faiblesse actuelle de la concurrence associée à la persistance des comportements oligopolistiques sur les marchés des produits industriels et du crédit bancaire sont loin d'avoir complètement discrédité une protection sélective visant la transformation structurelle de l'économie porteuse de croissance de long terme. L'objectif de croissance est absent du fonctionnement des institutions monétaires de la zone franc qui cible de préférence la stabilité des prix dont les fluctuations ne résultent pas systématiquement de la politique budgétaire de l'Etat et conduit une politique monétaire et du crédit qui, souvent, ne rime pas avec la croissance.

L'issue des arbitrages difficiles qui s'imposent dépend de la pertinence des choix opérés par la classe dirigeante et de l'efficacité avec laquelle elle les met en oeuvre. Cependant, cette issue est inconnue car, bien que profondément renouvelée depuis 1999, la classe dirigeante ivoirienne ne semble pas, pour autant, avoir abandonné le mode ancien de gestion patrimonialiste et clientéliste où politique et économie demeurent fortement imbriquées donnant ainsi beaucoup d'air à toutes les formes de corruption préjudiciables au progrès d'un pays jeune et pauvre.

Où et jusqu'où veut et peut aller la Côte d'Ivoire ?

La question invite à un regard sur la vision et les ambitions de la Côte d'Ivoire en vertu du principe de la réflexion prospective selon lequel l'on ne peut pas savoir comment exploiter le vent en l'absence d'une direction explicite. Il s'agit donc de la quête d'une direction pour le futur.

La faible compétitivité des produits industriels ivoiriens s'explique partiellement par l'écart technologique et l'écart d'efficacité qui ne peuvent être comblés que par un taux d'investissement au moins aussi élevé et rapide que les changements techniques opérés dans les pays industrialisés. Une ambition légitime serait d'atteindre les taux d'investissement et d'épargne d'environ 30% des dragons du Sud-Est asiatique. La réalisation effective de ces conditions est essentielle pour le maintien de la Côte d'Ivoire sur les marchés extérieurs.

Cet investissement doit cibler l'accroissement des connaissances et des capacités technologiques en vue de créer et d'entretenir des avantages comparatifs dynamiques, d'accroître les capacités d'exportations permettant de gravir les marches de l'échelle de domination du monde. L'incapacité actuelle du système éducatif ivoirien de créer et d'enseigner ces connaissances et capacités technologiques, ses difficultés structurelles et celles de la recherche scientifique et leurs faibles relations avec le marché du travail et le monde de l'entreprise limitent fortement les possibilités pour le pays de brûler les étapes technologiques.

En outre, investir dans l'accroissement des connaissances et des capacités technologiques suppose que l'individu se trouve en position d'envisager le futur lointain avec sérénité. Dans une société essentiellement agricole et pauvre cette possibilité n'est envisageable qu'à partir du moment où l'individu peut dégager un surplus alimentaire qui libère du temps de travail et des ressources rendant techniquement et économiquement réalisables des activités autres que la production alimentaire. L'individu peut alors se dégager des contraintes physiques immédiates, investir dans le futur lointain et entreprendre des activités dont la probabilité de réalisation est forte car assise sur des capacités réelles. Dans ce cas, les ambitions ne sont plus des rêves gratuits mais des ambitions effectives ou réalisables.

Aller le plus loin possible exige, au préalable, de réussir ce qu'il est nécessaire de faire au ras du sol et qui est considéré comme le strict minimum pour le bien-être matériel, à savoir, la nourriture. La Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint le seuil de la survie alimentaire qui ouvre large le champ du futur lointain. Dans ces conditions, le futur désiré et les ambitions des ivoiriens ne seront ni réalisables ni brillants sans un Etat entreprenant, ambitieux et capable de gestion à la fois rigoureuse et intelligente susceptible de suppléer les insuffisances des individus, des familles, des collectivités territoriales et des entreprises privées. Toutefois, les ivoiriens de la diaspora peuvent aider à brûler quelques étapes technologiques car certains d'entre eux, que l'on peut espérer suffisamment nombreux, peuvent se projeter dans le futur lointain avec plus de sérénité que leurs compatriotes métropolitains.

Comment la Côte d'Ivoire arrivera-t-elle là où elle veut aller ?

A présent, nous entrons dans le cœur du développement, à savoir, la croissance soutenue pour l'éradication de la pauvreté. Où qu'elle veuille aller et où qu'elle aille, la Côte d'Ivoire trouvera le problème de la croissance sur son chemin. Seule la maîtrise de la croissance lui ouvrira les portes de son avenir. En amont, tout doit être fait pour l'initier ; en aval, tout doit être mis en œuvre pour la préserver. Or les autorités ivoiriennes ne se sont pas encore préoccupées de la productivité, source de la croissance soutenue.

La croissance extensive résulte de l'accroissement du volume des facteurs de production mais ne conduit pas à une élévation continue ou de longue durée du niveau de vie, essoufflé par les rendements décroissants. En revanche, la croissance intensive augmente le niveau de vie dans le long terme en raison des rendements croissants qu'instaure l'amélioration de la productivité du facteur de production en quantité fixe consécutive au changement technique. L'utilisation de nouvelles technologies économisant le facteur rare constitue la clé de la transition de la croissance extensive vers la croissance soutenue.

L'on n'obtient la croissance qu'au prix de l'investissement dans le futur qui exige un effort d'ajournement d'une partie de la consommation courante, de construction des moyens de production et d'attente des fruits tirés de cette capacité productive installée. Ces actions sont fondatrices du processus de progrès économique et social. Pour inciter l'individu à choisir d'investir dans le futur, le taux de rentabilité de cet investissement doit être rémunérateur, en particulier il doit être plus élevé que celui attaché aux activités visant la recherche de rentes. Par ailleurs, le taux de rentabilité minimum de l'investissement dans le futur perçu par les acteurs économiques peut être réduit si le taux auquel le futur est escompté est plus bas. Selon l'argumentation de l'étude, la Côte d'Ivoire n'y arrivera qu'une fois franchi le seuil de la survie alimentaire énoncé plus haut.

La croissance n'est pas affaire de masse mais essentiellement l'œuvre de pionniers dont l'action n'est pas seulement liée aux incitations économiques mais peut être aussi impulsée par des qualités personnelles propres pouvant éventuellement dominer les incitations évoquées. La Côte d'Ivoire a eu des pionniers dans l'économie de plantation, les colons agricoles, mais n'en a toujours pas de significatifs dans les activités industrielles et commerciales. En revanche, l'Etat a joué ce rôle de pionnier dans ces deux dernières activités qui, apparemment, n'a pas été suffisamment imité.
La Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint le seuil de l'élite entreprenante passionnée d'excellence ou d'efficacité et de hauts faits économiques.

Au titre des facteurs d'accélération de la croissance, la formation du capital productif surclasse toutes les autres composantes de l'effort, notamment le travail et l'épargne. A ce sujet, il est nécessaire d'insister sur l'élément qualitatif ou la dimension «intelligence» de l'effort inscrite dans la capacité de produire des connaissances et des savoir faire en vue, notamment, d'économiser le facteur rare et de lever les contraintes de production à même de déclencher le processus des rendements croissants.
Les connaissances et les savoir faire sont complémentaires des machines ; cependant, celles-ci sont hiérarchiquement dominées par ceux-là dont elles ne constituent que des supports. Lorsque le niveau des connaissances et du

savoir faire technologiques d'un pays se situe en deçà du minimum générique admis, les innovations industrielles et la poursuite de la croissance se trouvent limitées ou même bloquées. La Côte d'Ivoire est loin d'avoir franchi le seuil du niveau des connaissances et des capacités technologiques génériques, ce qui l'empêche de produire les scientifiques, les ingénieurs et les techniciens requis pour vivifier la croissance.

Privilégier la source pionnière de la croissance, c'est considérer le processus d'imitation comme facteur essentiel de la propagation dans le corps social sinon d'elle-même du moins de ses causes profondes soit horizontalement, par l'effet de démonstration, soit verticalement, selon une transmission intergénérationnelle, à travers l'amélioration du cadre de vie, l'éducation des enfants et l'école. Les faits constatés par la littérature de l'anthropologie économique suggèrent que l'effet de démonstration a été activé chez les ivoiriens pris individuellement. Cette même référence note aussi que le dynamisme ou l'esprit progressif représentés par l'expansion de la capacité productive et les efforts accrus visant la réduction des coûts ne sont pas encore bien ancrés dans la pratique ivoirienne des entreprises informelles formant la majorité des activités économiques, tandis que l'insuffisance de la concurrence et la persistance des comportements oligopolistiques limitent l'épanouissement des entreprises modernes ou formelles et les empêchent de donner souffle et vigueur à la croissance. A l'évidence, en deçà du seuil de l'élite entreprenante énoncé plus haut, la croissance ne peut qu'être molle sauf si l'Etat y supplée ou y pourvoit, comme dans le passé, sans attendre plus longtemps un secteur privé ivoirien qui se fait désirer. Cependant, pour y parvenir, l'Etat doit absolument franchir le seuil de l'autonomie financière au-delà duquel l'assistance extérieure reste un appoint qui ne peut pas déterminer ce que le gouvernement doit faire ou ne pas faire.

La modernisation économique ou l'appropriation et la maîtrise du système industriel a progressé en Côte d'Ivoire mais, au regard de la situation des pays concurrents de l'Asie du Sud Est, elle semble encore bien limitée. Les progrès réalisés ont été possibles en dépit de la faible productivité alimentaire et de l'absence d'industries d'équipements car ces lacunes ont pu être comblées par les importations alimentaires et d'équipements et machines. Toutefois, la Côte d'Ivoire a fait l'expérience du danger que court le pays à compter essentiellement sur les importations pour couvrir ses besoins alimentaires. La même déconvenue n'est pas inimaginable pour les machines et équipements au regard des difficultés à améliorer la compétitivité des produits ivoiriens et à accéder aux marchés des pays industrialisés protégés par les crêtes tarifaires. Les obstacles qui freinent la génération suffisante de devises étrangères peuvent demain empêcher le paiement des importations de machines, d'équipements et d'autres technologies et ainsi bloquer la croissance.

L'on peut convenir que les ressources naturelles abondantes et le capital humain accumulé au cours des quarante cinq dernières années ont procuré au pays des opportunités nombreuses et diverses apparemment sous exploitées en raison, en grande partie, de certaines institutions et interventions publiques qui ont découragé l'effort en ne le récompensant pas adéquatement. L'accélération de la croissance nécessite un changement du cadre institutionnel en vue d'accroître la propension à l'effort de l'ivoirien et sa disposition à rechercher et à exploiter les occasions économiques.

- **Comment la Côte d'Ivoire maintiendra-t-elle le cap mis sur la croissance soutenue?**

Pour entretenir et préserver l'amélioration continue du niveau de vie, l'Etat ivoirien et les autres acteurs économiques, sociaux et politiques doivent promouvoir la croissance soutenue à un taux élevé et empêcher son bocage par deux fléaux : la rupture de la cohésion sociale et les dégradations irréversibles de l'environnement. Sur ces deux fronts la femme rurale est active mais son rôle est constamment sous-estimé et négligé. L'on doit éviter que la sous ou non exploitation de son potentiel ne bloque l'éradication de la pauvreté dont elle est l'un des principaux foyers.

La répartition des revenus s'est dégradée depuis les années 1990, les riches devenant plus riches et les pauvres plus pauvres. L'Etat ivoirien a incontestablement amélioré l'accès à l'eau potable et à l'électricité, aux services de santé et d'éducation et aux infrastructures routières. Toutefois, l'expansion de ces services sociaux de base et des infrastructures a été inégalitaire pour les différents groupes sociaux (en faveur des hommes et des urbains au détriment des femmes et des ruraux) et les régions. Au regard des budgets publics importants qui leur ont été alloués, la couverture limitée et la qualité insuffisante des services suggèrent une faible efficacité de la gestion des investissements publics qui explique, en partie, la persistance de la morbidité, le niveau élevé de la prévalence au VIH/SIDA et la mortalité forte bien qu'en baisse.

En retour, l'on sait que l'inefficacité de la gestion des investissements publics dans les services de base et les inégalités dans la répartition des infrastructures sociales et économiques ainsi que leurs conséquences en termes de taux élevé de morbidité et de mortalité ont eu et auront des effets négatifs sur l'économie à travers la faible productivité induite par la maladie. Les inégalités de répartition des infrastructures routières freinent la réduction de l'isolement des ménages et des villages en milieu rural et l'accroissement de l'étendue du marché interne de la Côte d'Ivoire. Ce faisant, ni le commerce interne ni la spécialisation des individus, des entreprises et des régions porteurs de croissance ne peuvent se développer.

Au total, les inégalités sociales et territoriales dans la répartition des revenus, des services sociaux de base et des infrastructures routières génèrent une inégalité des chances au détriment des individus, des groupes sociaux et des régions qui sont sources de frustrations elles mêmes susceptibles de déboucher sur des violences et des ruptures de la cohésion sociale. En viciant l'environnement social et politique, les frustrations et leurs conséquences sont ennemies de la croissance et de l'éradication de la pauvreté.

L'action multiforme de l'homme a infligé des dégâts importants aux ressources naturelles et à l'environnement. Les activités agricoles et industrielles ont généré une pollution organique (végétaux aquatiques) et chimique (engrais et pesticides) des cours d'eau et réservoirs, des eaux des baies lagunaires, des eaux souterraines et des écosystèmes maritimes.
La biodiversité est riche mais l'activité humaine l'a entamée : l'expansion de l'agriculture, la déforestation, l'agriculture sur brûlis, le braconnage, l'abattage des arbres pour le charbon de bois ont entraîné la destruction des habitats naturels et la raréfaction de la faune. Les produits toxiques pour la pêche continentale ont également entraîné la destruction des milieux halieutiques.

L'expansion des plantations de café et de cacao a induit une forte consommation des ressources forestières, ce qui constitue une menace contre le développement en raison des fonctions de base assurées par la forêt. Par ailleurs, la pression foncière a conduit au raccourcissement des jachères et favorisé l'appauvrissement et l'érosion des sols. L'élevage extensif traditionnel, généralement transhumant, a entraîné la latérisation des sols suite à leur dénudation et compactage. Il a également diminué la strate herbacée de la végétation, contribuant ainsi à l'embroussailler.

Quant à l'érosion des sols, l'analyse des caractéristiques physiques des zones agro écologiques montre qu'elle est la principale contrainte environnementale au plan national. Par ailleurs, les bilans en azote, phosphore et potassium sont tous déficitaires pour les raisons décrites ci-après. La faible vulgarisation des techniques d'enrichissement des sols et l'utilisation de matériels peu performants induisent la baisse des rendements, ce qui a contraint les agriculteurs à mettre en culture des espaces forestiers. La déforestation entraînée par les besoins agricoles mais aussi de bois de chauffe et d'œuvre et la mise à nu des sols les a rendus vulnérables à l'érosion. Enfin, la baisse des précipitations est générale sur l'ensemble du territoire. A ce sujet, il faut noter qu'il existe un lien entre déforestation et baisse des précipitations qu'il importe de bien comprendre.

Les établissements humains et industriels agressent également l'environnement. L'urbanisation non contrôlée, surtout à Abidjan, entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles par la pollution et la

dégradation de la lagune. L'industrie est responsable de la pollution des eaux, de l'air et du sol ainsi que des déchets domestiques, des déchets liquides et de la consommation énergétique. La gestion des déchets industriels, particulièrement des déchets toxiques et dangereux, est un problème sérieux pour la Côte d'Ivoire. Les déchets liquides sont en général déversés dans l'environnement naturel et les déchets solides déchargés sans contrôle.

Les inégalités régionales de la répartition des activités et des infrastructures économiques et sociales ont leur part de responsabilité dans la dégradation de l'environnement. Ainsi, la forte concentration des populations rurales dans le sud forestier a créé la pénurie des terres, la dégradation et l'exploitation excessive du capital forestier, la destruction des sols, la pollution urbaine et industrielle. En outre, cette évolution a engendré des conflits de cohabitation entre autochtones, allochtones et étrangers.
Ces conflits ainsi que toutes les inégalités et les exclusions qu'elles peuvent induire sont susceptibles de créer ou d'exacerber des ruptures de la cohésion sociale qui, à leur tour, peuvent vicier l'environnement social et politique et, partant, bloquer la croissance.

Ce blocage peut être évité si les forces vives du pays sont capables d'adopter et de mettre en œuvre une plateforme minimale comprenant les éléments suivants : (**i**) la marge de manœuvre à accorder aussi bien à l'Etat qu'aux autres acteurs économiques, notamment les entreprises privées, pour maintenir une croissance vigoureuse ; (**ii**) le contenu d'un système efficace de redistribution des ressources et des revenus visant à compenser les pertes ou manque à gagner des individus, groupes sociaux et régions et à leur faciliter l'accès aux ressources en vue d'une insertion effective dans le processus de croissance ; (**iii**) un mécanisme crédible de résolution des conflits sociaux entre ivoiriens et non ivoiriens ; (**iv**) la recherche d'une solution institutionnelle et politique définitive à la question de l'immigration, notamment l'intégration des immigrés de plusieurs générations.

Au regard de ces problèmes le fonctionnement effectif d'un consensus national minimal sur les enjeux et défis essentiels du pays constitu-t-il un seuil en deçà duquel l'instabilité économique, sociale et politique chronique risque de défigurer pour longtemps la Côte d'Ivoire.

Il est évidemment essentiel de déterminer la contribution des activités économiques aux changements climatiques. Au regard du droit de chaque habitant de la planète d'émettre de 1,835 tonne de CO2 par an défini par les organismes techniques internationaux compétents, la Côte d'ivoire n'en a émis que 0,64 tonne sur la période 1980-2000, soit 0,75 tonne en 1980-91, 0,5 tonne en 1992-2000 et 0,66 tonne en 2000. Le pays est donc bien en deçà de la norme internationale de dommage fait au climat.

Il n'existe pas de liaison dans le court terme entre le CO2 et le PIB, la causalité dans le sens de l'activité économique vers le CO2 n'existe que dans le long terme. Par ailleurs, la mise en rapport du PIB et de la consommation d'énergie fait apparaître que, dans le court terme, il y a un effet d'entraînement de l'activité économique sur la consommation d'énergie ; dans le long terme, la création des richesses induit des émissions importantes de gaz dans l'atmosphère et une consommation accrue d'énergie. C'est donc dans la durée que les modes de production et de consommation causent des dommages à l'environnement ; ces dégâts viennent essentiellement de l'agriculture, de l'industrie et des transports.

En retour, l'on peut entrevoir les effets négatifs de l'environnement sur les activités économiques : l'avancée de la savane, la baisse des précipitations, l'érosion des sols sont autant de changements environnementaux qui font baisser la productivité et la production agricole.
Dans le contexte ivoirien, il est encore difficile de quantifier ces impacts négatifs. Selon une estimation au niveau international, le dommage environnemental est responsable d'une perte de croissance de 0,8% en 40 ans, de 9% en 100ans ; ramenés au niveau annuel, cela équivaut à une réduction de 0,23%. Les modifications récentes de l'économie ivoirienne, notamment la déforestation et les pollutions agricoles et industrielles, vont certainement plomber la croissance future.
Les impacts environnementaux néfastes ne concernent pas que la croissance économique, elles ont également des répercussions sur le bien-être social auquel elles infligent une détérioration de 10% au bout de cent ans, selon une étude internationale. En effet, il y a un accroissement du nombre d'individus exposés aux polluants à travers les transports urbains ; 75% de tous les décès dans le monde sont liés à l'environnement et aux modes de vie. Les principales maladies liées à la dégradation de l'environnement sont : le cancer, les troubles respiratoires, les maladies infectieuses, les allergies, les désordres neurologiques et psychologiques, les maladies de l'appareil respiratoire.
En Côte d'Ivoire, l'histoire récente des déchets toxiques et des fermetures unilatérales de la décharge d'Akouédo illustre bien cette réalité sans que, toutefois, l'on puisse en faire une détermination chiffrée exacte.

La place que la femme occupe dans la société et le type d'activité économique, notamment agricole, qu'elle exerce lui donne un rôle majeur dans le débat sur le développement durable. En effet, elle constitue la moitié de la population nationale totale, la majorité des pauvres, s'occupe de l'activité économique qui assure la survie de la famille mais fait face à de nombreux problèmes techniques et structurels, entretient les enfants qui représentent le futur de la nation. La révision et l'amélioration du statut social de la femme, son principal

handicap, peuvent améliorer l'égalité des chances, retarder ou limiter les ruptures de la cohésion sociale. Cela est possible à condition que la productivité de la femme augmente pour stimuler la croissance, accroître son niveau de vie dans le long terme et contribuer ainsi à éradiquer la pauvreté. Un statut social plus favorable à la femme peut accroître sa contribution à la poursuite de la croissance au travers d'une meilleure protection de l'environnement par la limitation de la déforestation et de l'érosion des sols. Un statut social à la hauteur du rôle de la femme dans l'économie et la société constitue un seuil en deçà duquel elle ne parviendra pas à s'approprier le processus de changement nécessaire à l'initiation et à la préservation de la croissance.

Pour empêcher que les dégâts infligés à l'environnement ne freinent la croissance, il apparaît nécessaire de (**i**) renforcer les capacités administratives du pays en vue d'une application rigoureuse des normes et règlementations relatives à la pollution ; (**ii**) sensibiliser les populations pour un changement des attitudes et des comportements vis-à-vis de l'environnement ; (**iii**) mettre en œuvre des programmes de reboisement pour compenser partiellement la déforestation et l'érosion ; (**iv**) former les acteurs agricoles, notamment les femmes, en vue d'élever leur niveau technique et limiter les gaspillages de ressources naturelles.

Au total, notre quête de solutions aux problèmes de développement s'est focalisée sur un développement durable articulé autour de la capacité des individus, de la société et de la nation d'initier, d'entretenir et de préserver la croissance soutenue basée sur l'exploitation des connaissances scientifiques et technologiques. Elle a permis d'identifier plusieurs points de rupture structurelle et institutionnelle en deçà desquels l'avènement du développement durable risque de ne pas se produire. Il s'agit des seuils dont le franchissement ouvrira de nouvelles perspectives de croissance. Ce sont les seuils de :

- **la survie alimentaire**. Le dépassement de ce seuil ouvre large le champ du futur lointain ;
- **la formation du capital productif**. Ce processus conscient et irréversible fournit les moyens de pourvoir au futur ;
- **l'élite entreprenante passionnée d'excellence, d'efficacité et de hauts faits économiques**. Elle produit les principaux pionniers qui enclenchent le progrès économique ;
- **le niveau des connaissances scientifiques et des capacités et savoir-faire technologiques génériques**. Ce sera le fer de lance des progrès de la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui et de demain ;
- **la relative autonomie financière de l'Etat**. C'est le gage de l'indépendance et de l'ambition économiques ;
- **la performance des mécanismes financiers et monétaires**. En dehors

d'un système financier adéquat, il n'existe aucune possibilité d'entreprendre des projets d'envergure ;

- **le fonctionnement effectif d'un consensus national minimal sur les problèmes essentiels de la nation**. Il constitue le facteur décisif du maintien de la cohésion sociale ;
- **l'appropriation par la femme, la moitié de la population nationale, du processus de changement et de croissance**. Son potentiel d'éradication de la pauvreté est à la fois insoupçonné et sous-estimé.

6.2 Quelles sont les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire ?

Le développement décrit plus haut sera durable si les acteurs économiques, sociaux et politiques parviennent à : (**i**) opérer, dans les attitudes et comportements individuels et collectifs ainsi que dans les institutions économiques, sociales et politiques, les transformations nécessaires pour les rendre compatibles avec la croissance soutenue du niveau de vie et en faire un processus irréversible ; (**ii**) maîtriser ses accélérations et décélérations par une gestion efficace des instruments appropriés de coordination et de structuration de l'économie ; (**iii**) associer à un Etat fort, entreprenant et ambitieux mais aussi rigoureux et juste, un secteur privé ivoirien dynamique et innovateur pour accélérer la recherche et l'exploitation des opportunités économiques ; (**iv**) garantir l'égalité des chances aux individus, groupes sociaux et régions et lutter contre toute exclusion sociale ; (**v**) bannir les gaspillages et les dégradations des ressources naturelles renouvelables, éviter d'infliger au climat des dommages irréversibles et protéger l'environnement physique ; (**Vi**) faire fonctionner effectivement un cadre institutionnel performant et flexible issu d'un consensus national minimal sur les problèmes essentiels de la nation ; et (**vii**) adopter systématiquement une approche prospective des changements de long terme par l'anticipation des transformations structurelles et institutionnelles et par la veille stratégique.

En conséquence, les analyses suggèrent que le développement durable de la Côte d'Ivoire résultera cumulativement (**i**) du franchissement des huit seuils précédemment répertoriés et (**ii**) de la satisfaction des dix conditions énoncées ci-après :

- la mise en œuvre des actions susceptibles de déclencher la croissance soutenue du niveau de vie ;
- la compatibilité des attitudes, comportements, institutions et interventions publiques avec la croissance soutenue du niveau de vie ;
- la gestion adéquate des instruments de coordination et de structuration de l'économie ;

- la promotion d'un secteur privé ivoirien dynamique et innovateur ;
- la garantie de l'égalité des chances pour chacun et la lutte contre l'exclusion sociale ;
- la construction d'un consensus national minimal sur les problèmes essentiels de la nation ;
- l'élimination des gaspillages et des dégradations des ressources naturelles renouvelables ;
- l'interdiction de comportements et d'actions susceptibles d'infliger au climat des dommages irréversibles ;
- l'adoption de comportements et de politiques contribuant à la protection de l'environnement ;
- l'anticipation des transformations de long terme et la permanence d'une veille stratégique vigilante.

6.3 Les actions concourant à la réalisation des conditions

La réalisation de ces conditions exige la mise en œuvre d'actions spécifiques qui sont décrites ci-dessous.

Condition 1 : Actions susceptibles de déclencher la croissance soutenue du niveau de vie

- Mise en œuvre simultanée de : (**i**) l'ajournement d'une partie de la consommation courante tirée du travail courant, (**ii**) la construction des moyens de production pour une consommation future, (**iii**) l'attente de la maturation des fruits issus de la mise en œuvre de la capacité installée.
- Transition de l'accroissement du volume des facteurs de production à l'amélioration de la productivité de ces facteurs, en général, et de celle du facteur rare, en particulier, par le changement technique.
- Accumulation des connaissances et des capacités technologiques en vue de la promotion de la créativité et de l'innovation, sources du changement technique et de la productivité.

Condition 2 : Compatibilité des attitudes, comportements, institutions et interventions publiques avec la croissance soutenue du niveau de vie

- Prise de conscience et appropriation des causes et effets des choses économiques, notamment de la croissance soutenue.

Adoption de la formation de capital productif en tant que mode d'enrichissement de préférence à tout autre.

Promotion de l'effort économique (travail, ajournement de la consommation courante, formation de capital productif, esprit d'entreprise) ; du commerce

et de la spécialisation ; de la liberté économique.
Ciblage de la qualité et des changements induisant les améliorations permanentes de préférence à la quantité des facteurs de production.
Priorité accordée à la créativité et à l'innovation au détriment de la routine et de la médiocrité.
Compréhension de l'impact du surplus alimentaire et de l'espérance de vie sur la capacité individuelle, collective et nationale d'envisager le futur lointain
Internalisation des interactions de la croissance avec la société et l'environnement.
Appréciation raisonnable du temps nécessaire pour les changements des mentalités, des structures et des institutions.

- Détermination objective et correcte des responsabilités individuelles et collectives dans le processus de croissance et stimulation de la participation des populations.

Compréhension du fait que rien ne peut se substituer au triple effort individuel nécessaire pour déclencher le processus de croissance.
Devoir de l'Etat de suppléer l'individu, en général, et le secteur privé, en particulier, partout où il est absent ou défaillant, en vue d'accélérer la transformation structurelle de l'économie et de garantir l'intérêt général.

- Traduction des idées et de la volonté de la société et de ses représentants en incitations stimulant l'action.

Actions ou abstentions selon le libre arbitre de chacun.
Incitations favorables à la croissance.
Incitations défavorables à la croissance.
Incitations ambiguës.

- Tolérance zéro des entraves ou discriminations contre les pionniers et les innovateurs.

Absence de législation ou règlements discriminatoires.
Répression des comportements discriminatoires.

Condition 3 : Gestion adéquate des instruments de coordination et de structuration de l'économie

- Arbitrages corrects entre objectifs de stabilité des prix, objectifs de croissance et objectifs de création d'emplois.
- Minimisation des excès de demande de crédit des ménages et PME.
- Alignement de la détermination des taux d'intérêt sur les objectifs de croissance et de création d'emplois.
- Accélération de la transformation structurelle de l'économie.
- Promotion des exportations industrielles.
- Amélioration de la productivité et limitation de l'inefficacité de l'investissement public.

- **Condition 4 : Garantie de l'égalité des chances pour chacun et lutte contre l'exclusion sociale**

  - Accès adéquat de la majorité de la population aux services sociaux de base par l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques.

A l'eau potable et aux soins de santé en vue de réduire la mortalité, d'accroître l'espérance de vie et d'allonger l'horizon temporel individuel, collectif et national.
A l'éducation-formation, en général, et à un niveau minimum de connaissances et de capacités technologiques relatifs à la nature physique, en particulier, en vue d'accroître les savoir faire de l'ivoirien.
Aux transports routiers en vue de limiter les pénuries alimentaires, de prévenir les famines et d'élargir l'étendue du marché interne.

  - Accès adéquat des femmes aux services sociaux de base et aux facteurs de production par l'amélioration de leur statut social.

Insertion de la femme, acteur clé de la chaîne alimentaire, dans le processus de la croissance soutenue.
Accroissement de la capacité productive de la femme en vue de l'amélioration des soins aux enfants.
Ciblage de la femme en tant que principal foyer de la pauvreté et appuis appropriés en vue de l'éradication de la pauvreté.

  - Accès adéquat des zones rurales et des régions aux services sociaux de base et aux facteurs de production par la décentralisation et l'amélioration de l'efficacité de l'aménagement du territoire.

Développement des cultures vivrières spécifiques à chaque région indépendamment des cultures de rente.
Expansion et modernisation de la culture du riz.

  - Lutte contre l'exclusion sociale.

Limitation du chômage massif par la stimulation de l'investissement.
Prévention du chômage des jeunes diplômés
Insertion des handicapés.
Résolution des problèmes d'intégration des immigrés nés dans le pays.
Rationalisation et maîtrise de l'immigration.

- **Condition 5 : Limitation des gaspillages et des dégradations des ressources naturelles renouvelables**

  - Arrêt de l'érosion des sols

Limitation de la surexploitation des terres.
Amélioration du niveau technique des paysans.
Eradication de la culture sur brûlis.
Pratique des méthodes modernes de fertilisation.
Mise en œuvre de stratégies de sédentarisation.

- Rationalisation de la consommation foncière et de la forêt

Prise en compte de la contrainte de la pénurie de terres.
Mise en œuvre de la loi foncière de 1998.
Fixation du régime foncier traditionnel.

- Contrôle de la pollution des eaux, de l'air et des sols

Prise de conscience suffisante.
Mise en place de normes et réglementations appropriées.
Effectivité des contrôles.
Arbitrages emploi/dégradation de l'environnement.

- Amélioration de l'outillage, des connaissances et des capacités technologiques des paysans, notamment des femmes rurales

Amélioration du statut social de la femme.
Adaptation du contenu de l'école aux besoins de l'agriculture en exploitants et gestionnaires qualifiés.
Amélioration du niveau technique de la femme.

Condition 6 : Limitation des dommages infligés au climat

- Contrôle de la déforestation

Transition du mode extensif au mode privilégiant l'amélioration de la productivité
Amélioration du niveau technique du paysan, notamment de la femme
Amélioration des capacités administratives des services de vulgarisation et de l'Etat

- Rationalisation de la consommation énergétique

Prise de conscience des liens entre la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
Mise en œuvre des mécanismes d'économie d'énergie

- *Recherche, production et consommation des biocarburants*

Mise en œuvre d'activités de recherche et de production
Acquisition des savoir-faire appropriés
Arbitrages énergie/besoins alimentaires en rapport avec l'utilisation des terres agricoles

Condition 7 : Protection de l'environnement

- *Prise de conscience des interactions croissance/bien être social/ environnement*
- *Législation contraignante visant l'évaluation de l'impact environnemental des projets et programmes de développement*
- *Conservation de la biodiversité et du patrimoine forestier*
- *Rationalisation de la gestion des déchets domestiques et industriels*

Condition 8 : Anticipation des transformations de long terme et permanence de la veille stratégique

- Vision du futur et ambitions

Maintien de la tradition des études nationales prospectives

Maintien de l'esprit d'un Etat entreprenant et ambitieux mais rigoureux et juste

Dispositions effectives pour éliminer l'écart technologique, d'efficacité et de compétitivité

Mise en œuvre de politiques appropriées pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent

Mise en œuvre de politiques pour mettre en œuvre la primauté de la productivité et du surplus alimentaires

- Suivi de l'opérationnalisation de la vision et des stratégies de mise en oeuvre
- Actualisation périodique de la vision par la réalisation d'études prospectives sectorielles et régionales
- Amélioration de la culture prospective des administrations publiques et des collectivités territoriales par la formation

Condition 9 : Construction d'un consensus national minimum sur les problèmes essentiels de la nation

- Fonctionnement effectif d'un cadre national efficace de concertations des forces économiques, sociales et politiques
- Organisation de concertations sur une plateforme consensuelle de gestion de l'immigration
- Organisation de concertations sur une plateforme consensuelle d'évaluation des avantages à tirer de la sous région
- Adoption et mise en œuvre d'une réforme profonde du contenu et de l'environnement de l'école
- Mise en œuvre d'un cadre national efficace de résolution des conflits

Condition 10 : Promotion d'un secteur privé ivoirien dynamique et innovateur

- Réalisation du bilan-diagnostic de la politique d'appui et de promotion du secteur privé
- Mise en place d'un cadre institutionnel de dialogue Etat/secteur privé
- Fonctionnement d'un système de garantie du financement des micro entreprises et des PME/PMI ivoiriennes

6.4 Degré de satisfaction des conditions

Environ quatre vingt onze actions ont été repérées au titre des éléments contributifs à la réalisation des conditions énoncées plus haut. Une évaluation sommaire du degré de réalisation de ces actions dans le passé et le présent a été conduite à trois niveaux : bonne réalisation, faible réalisation et non réalisation. Cet exercice permet d'indiquer qu'environ huit actions, soit 8,8%, ont connu une bonne réalisation, quinze actions, soit 16,5%, une faible réalisation et soixante huit actions, soit 74,7%, n'ont pas été réalisées.

Les bonnes réalisations concernent la compatibilité des attitudes, comportements, institutions et interventions publiques avec la croissance (4 actions, soit 57,1%), l'anticipation des transformations de long terme et la permanence de la veille stratégique (2 actions, soit 28,6%) et la gestion adéquate des instruments de coordination et de structuration de l'économie (1 action, soit 14,3%).
Les non réalisations touchent principalement la limitation des gaspillages et des dégradations des ressources naturelles renouvelables (14 actions, soit 20,6%), la gestion adéquate des instruments de coordination et de structuration de l'économie (11 actions, soit 16,2%), la garantie de l'égalité des chances pour chacun et la lutte contre l'exclusion sociale (10 actions, soit 14,7,1%), la compatibilité des attitudes et comportements avec la croissance (8 actions, soit 12%) et les efforts visant à éviter d'infliger au climat des dommages irréversibles (8 actions, soit 12%). L'on note que le groupe des actions relatives aux ressources naturelles, au climat et à l'environnement (26 actions, soit 38,2%) représente le domaine le plus important dans lequel tout reste à faire.
Trois quarts des actions envisagées n'étant pas encore réalisées, nous en concluons que, malgré les efforts de l'Etat et des autres acteurs économiques, sociaux et politiques au cours des décennies passées, l'essentiel demeure à faire pour que le développement durable advienne en Côte d'Ivoire.

6.5 Suggestions

Le sujet est trop vaste et complexe pour raisonnablement formuler des recommandations pratiques. En lieu et place, des pistes d'interventions ont été suggérées. Ces suggestions ont été déterminées à l'issue de trois étapes : évaluation des raisons et des problèmes expliquant le degré de satisfaction des conditions, proposition de mesures pour régler le ou les problème (s) et définition des structures / institutions responsables du domaine. Le tableau en annexe donne le détail des résultats de cet exercice qui concerne environ cent deux suggestions.

Cependant, à titre illustratif et en guise de résumé, ont été identifiées les suggestions dont la fréquence élevée indique qu'elles sont soit transversales soit relativement plus importantes que les autres qui apparaissent spécifiques. Ce groupe concerne quarante six mesures, soit 45% de l'ensemble des mesures, et touche les programmes de sensibilisation des acteurs économiques, sociaux et politiques (20 suggestions), le partenariat Etat / secteur privé / régions (7), la révision et la modernisation du statut social de la femme (5), la réforme du contenu de l'école ivoirienne (4), la réforme du système d'incitations économiques (4), la revue critique des institutions monétaires de la zone franc (3).

6.5.1 Conception et mise en œuvre des programmes de sensibilisation pour opérer/comprendre :

- l'appropriation des sources crédibles de la croissance soutenue ;
- l'urgence de passer à la phase de l'amélioration de la productivité ;
- la nécessité de susciter des pionniers ivoiriens pour l'industrie manufacturière ;
- le rôle structurant de l'industrie des biens d'équipements ;
- le rôle stratégique de la femme dans l'éradication de la pauvreté ;
- la nécessité de changement technique au regard des nouvelles contraintes techniques et économiques de la production agricole, en général, et de la production alimentaire, en particulier ;
- l'importance des problèmes environnementaux, des dégâts de la pollution et des liens de la consommation d'énergie avec l'émission des gaz à effet de serre;
- la juste appréciation des interactions croissance/bien-être social /environnement.

6.5.2 Construction d'un partenariat efficace Etat/secteur privé/régions dans les domaines ci-après :

- développement de l'industrie des biens d'équipement ;
- limitation du chômage massif ;
- prévention du chômage des jeunes diplômés ;
- réforme du contenu de l'école ivoirienne ;
- initiation des activités de recherche-développement ;
- amélioration de la compétitivité des produits industriels ivoiriens et de leur accès aux marchés des pays industrialisés ;
- élimination de l'écart technologique et d'efficacité des entreprises, notamment industrielles ;
- détermination des potentialités économiques des régions-départements ;
- mise en œuvre de plans de développement régional et départemental.

6.5.3 Révision et modernisation du statut social de la femme en vue de l'appropriation par la femme du processus du changement et de la croissance soutenue

- amélioration de la productivité alimentaire ;
- accroissement de la capacité productive de la femme ;
- amélioration de l'outillage, des connaissances et des capacités technologiques de la femme ;
- ciblage de la femme dans les programmes de développement comme principal foyer de la pauvreté dans les programmes de développement.

6.5.4 Réforme du contenu de l'école pour accroître le niveau des connaissances et des capacités technologiques génériques relatives à la nature

- mise en œuvre d'un plan de production de nombreux scientifiques, ingénieurs et techniciens ;
- création et l'enseignement de savoir faire pratiques, notamment agricoles, industriels et commerciaux ;
- promotion de l'innovation et de la créativité dans l'entreprise ;
- accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
- réalisation d'un plan de prévention et d'élimination du chômage des jeunes diplômés ;
- mise en œuvre d'un plan d'adaptation continuelle des contenus de l'école aux besoins du marché du travail.

6.5.5 Evaluation et réforme des incitations économiques contenues dans les lois, règlementations et institutions en vigueur

- promotion de la formation du capital productif de préférence à tout autre mode d'enrichissement ;
- encouragement du travail, de l'épargne, de l'investissement et de l'esprit d'entreprise ;
- bannissement de toute discrimination à l'égard des pionniers, notamment dans le domaine de l'industrie manufacturière ;
- mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la compétitivité des produits industriels ivoiriens sur les marchés des pays industrialisés.

6.5.6 Réalisation urgente d'une revue critique des institutions de la zone franc

- détermination de la contribution de la stabilité des prix à la croissance
- amélioration de l'accès des PME au crédit bancaire ;
- alignement des taux d'intérêt aux objectifs de croissance-création d'emplois;
- accélération de la diversification des origines du capital social du secteur bancaire.

Au total, ces suggestions donnent beaucoup de champ à la collaboration entre tous les acteurs. Cependant, elles accordent aussi un rôle de choix à l'Etat qui, au regard des enjeux et défis décisifs de la croissance soutenue et des tergiversations du secteur privé national, doit plus que jamais demeurer entreprenant et ambitieux.

Le premier domaine d'intervention est la sensibilisation et l'éducation des acteurs ; c'est le rôle de l'Etat dans un pays agricole et pauvre où les attitudes et les comportements individuels et collectifs sont à façonner ou construire. L'investissement public constitue le second domaine ; il devrait se concentrer sur la qualité de l'école, l'infrastructure rurale, la recherche/développement agricole, industrielle et biotechnique, les infrastructures régionales. Tout en ne se substituant pas au secteur privé là où il est présent, l'Etat, au travers de l'investissement public, doit orienter la croissance mais en tirant les leçons du passé et en faisant siennes la rigueur, la mesure et la bonne gouvernance.

A cet effet, l'Etat doit reprendre l'initiative et organiser la mobilisation des ressources internes en vue du financement de l'investissement et de la croissance. A cet égard, un changement structurel profond est à opérer au niveau des institutions monétaires.

Abréviations

APEXCI : Agence pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
BAD : Banque Africaine de Développement
BIT : Bureau International du Travail
BNETD : Bureau National d'Etudes Techniques de Développement
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
CAA : Caisse Autonome d'Amortissement
CAPEC : Cellule d'Analyse de Politique Economique du CIRES
CEPEF : Cellule de Promotion de la Formation des Filles et des Femmes
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIGE : Compagnie Ivoirienne de Gestion Economique
CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
DUS : Droit Unique de Sortie
EPT : Ecole Pour Tous
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FIAU : Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FRAR : Fonds Régional d'Aménagement Rural
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC/IPC : Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat
INS : Institut National de la Statistique
ISE : Indice de Soutenabilité Environnementale
MICS : Multiple Index Cluster Survey
MINAGRI : Ministère de l'Agriculture
MINEEF : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPEP : Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs de Pétrole
PACOM : Programme d'Appui aux Communes
PAGE : Programme d'Assistance à la Gestion Economique
PAGRH : Programme d'Appui à la Gestion des Ressources Humaines
PAN/EPT : Plan National pour l'Education Pour Tous
PASCO : Programme d'Appui Sectoriel à la Compétitivité
PASFI : Programme d'Appui au secteur Financier
PDCC : Programme de Développement des Communes Côtières
PDCI-RDA : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
Rassemblement Démocratique Africain
PIB : Produit Intérieur Brut
PNAE-CI : Plan National pour l'Environnement de Côte d'Ivoire
PNDEF : Programme National pour le Développement de l'Education et de la Formation

PNDS : Programme National pour le Développement de la Santé
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PVRH : Programme de Valorisation des Ressources Humaines
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SATMACI : Société d'Assistance Technique et de Modernisation
SIAMO : Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'Œuvre
SIDA : Syndrome Immunitaire Déficient Acquis
SODE : Société d'Etat
SODEFOR : Société pour le Développement de la Forêt
SONAFI : Société National de Financement
SOPIE : Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité.
TV : Télévision.
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund
US : United States
VAE : Végétaux Aquatiques Envahissants
VIH : Virus de l'Immuno Déficience Humaine

Bibliographie

Airey T. (1992), Transport as a Factor and Constraint in Agricultural Production and Marketing. World Bank Sub-Saharan Africa Transport Program, Rural Travel and Transport Project.

Alesina, A., et D. Rodrik (1994), « Distributive Politics and Economic Growth », Quarterly Journal of Economics, vol. 109, n° 2, pp. 465-490.

Aschauer D.A. (1989), "Is Public Expenditure Productive?" Journal of Monetary Economics, vol.23, pp.177-200.

Atkinson, A.B. (1998) "Social Exclusion, Poverty and Unemployment" in A. B Atkinson et J. Hills (eds.), Exclusion, Employment and Opportunity, Centre for Analysis of Social Exclusion, Centre for Analysis of Social Exclusion (CASE) Working Paper No. 4, pp. 1-20, London School of Economics, London, United Kingdom.

Ayewa N. K. (2006), La scolarisation en côte d'ivoire, Université de Cocody-Abidjan

Banque Mondiale (2006): Côte d'Ivoire: contributions à l'analyse de la pauvreté. Rapport n° 36625-CI

Barro R.J. (1990), "Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth". Journal of Political Economy, Vol.98, N°5, pp. 103-125, Octobre.

Bastiaan A. den Tuinder (1978) : Ivory Coast. The challenge of success, A World Bank Economic Report, The Johns Hopkins University Press

Berg E, Guillaumont P, Pégatiénan H.J, Amprou J, (1999) : Aid and reform in the Côte d'Ivoire, Country case study for World Bank Project "Aid and Reform in Africa"

Bernard Cantamin et Yves. A. Fauré (1990) : La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire, L'histoire d'un ajustement interne. Karthala – ORSTOM

Bleany Michael and Akira Niahiyama '2005): Economic growth, income distribution and poverty: time-series and cross-country evidence from the Franc Zone countries of Sub Saharan Africa in macoreconomic policy in the Franc Zone. Edited by David Fieldurig, Palgrave, Macmillan

Blejer, M. and M. Khan (1984) : "Government Policy and Private Investment in Developing Countries" IMF, Staff papers.

Bruvoll A. Glomsrod S. et Vennemo H. (1999), « Environmental drag : evidence from Norway », Ecological Economics, 30, pp. 235-249.

Case, A. et Katz L. (1990), "The Company you keep : The Effects of Family and Neighbourhood on Disadvantaged Youth". NBER Working Paper.

Cellule d'Analyse de Politique Economique du CIRES, (CAPEC), (2007a) : Bilan diagnostic des études nationales prospectives en Côte d'Ivoire : Bilan diagnostic sectoriel : l'économie (2007b) : Les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire, Etude réalisée pour le Bureau National de la Prospective

Chaleard Jean Louis (….) : l'essor du vivrier marchand: un contre-modèle aux marges du modèle ivorien ?

Chauveau J.P et J.P. Dozon (1985) : Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire. Cahier de l'ORSTOM, série Sciences Humaines, vol XXI, n°1

Chenery Hollis-Sherman Robinson, Moshe Syrquin (1986) : Industrialization and growth. A comparative study. A World Bank Research Publication. Oxford University

Cleaver, K. Schreiber, G. (1994) Reversing the Spiral: The Population, Agriculture and Environment Nexus in Sub-Saharan Africa, Directions in Development Series, Washington D. C. World Bank

Cling J-P. , De Vreyer P., Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2003), La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté : le rôle des inégalités , DIAL, Document de travail DT/2003/04.

Consortium AGRIFOR Consult, 2006, Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire, Rapport Finale, Commission Européenne, Aout 2006.

Deininger K., Squire L. (1998), New ways of looking at old issues: inequality and growth. Journal of Development Economics Vol. 57, pp. 257-287.

Denis Gognear, IRD-Dial – Sandrine Mesplé-Somps IRD-DIAL (1999): La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent, Centre de développement OCDE

Easterly William (2002) : The elusive quest for growth. The MIT Press, Cambridge, Massachussetts

Escobal J. (2001), The Determinants of Non Farm Income Diversification in Rural Peru. World Development, Vol 29, n° 3, pp 497-508.

Fan S. et Kang-Chan C. (2004), Road Development, Economic Growth and Poverty Reduction
Fauré Y.A. et J.F. Médard (1982): Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Editions Karthala, Paris
Fauré Yves A (1944) : Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement. Karthala, 1994, Paris
Hills, J. (1998), « Does Income Mobility mean that we do not Need to Worry about Poverty ? », CASEpaper 4: 31-54.
House, J. S., Landis, K. R., et Umberson, D. (1988). "Social relationships and Health," Science, vol. 241, no. 4865, pp. 540-545.
Jalan J. et Ravallion M. (2002), Geographic Poverty Traps? A Micro Model of Consumption Growth in Rural China. Journal of Applied Econometrics, vol. 17, n°4, pp. 329-46.
Keho, Yaya (2004), "Impact de l'investissement public sur la croissance en Côte d'Ivoire", Politique Economique et Développement, Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES (CAPEC).
Krugman Paul (1990): The Age of diminished expectations, US economic policy in the 1990s. The MIT Press, Cambridge, Massachusetts
Kuznets Simon (1954): Underdeveloped countries and the pre-industrial phase in advanced countries. An attempt at comparison. In The economics of underdevelopment. Edited by A.N. Agarwala and S.P. Singh
Lederman D., Loayza N. et A. M. Menéndez (2002), "Violent Crime: Does Social Capital Matter?", Economic Development and Cultural Change, vol. 5, no. 3, pp. 509-539.
Leonard, Eric, Patrice Vimard (2005) : Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire. Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra IRD Editions et Karthala, Paris
Lewis W.A. (1967): La théorie de la croissance économique Payot, Paris
Machin, S. (1998), «Childhood Disadvantage and the Intergenerational Transmission of Economic Status ». CASEpapers 4 : 55-64.
Masson A. (1999), «Quelle solidarité générationnelle ?», Revue française d'économie, 14, p. 27-90.
Meillassoux, Claude (1984) : Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale. Paris, Mouton
Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (2007) : Bilan-diagnostic des études nationales prospectives antérieures CI 2000, CI 2010 et CI 2025.
Oxford University Press
Pegaténan H.J. (1988): Stabilization policy in an agricultural dependent economy: an econometric general equilibrium model, Côte d'Ivoire, Thèse de Ph.D, Boston University
……(2003): Macroeconomic management and the development process :A perspective of Francophone Africa ; chapter 4 in Comparative experiences of sub saharan Africa and East Africa. An institutional approach. Edited by Machiko Nissanhe and Ernest Aryeetey, Ashgate
Pegatiénan H.J. – Bakary Ouayogo de (1993): Relations between the World Bank and Côte d'Ivoire. Document preparé pour le World Bank History Project
Putnam R. (1993), Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy. Princeton, NJ: Princeton University Press.
…… (1995). "Bowling alone: America's declining social capital," Journal of Democracy, vol. 6, no. 1, pp. 65-78.
Qastella J.M. (1989) : Riches paysans de Côte d'Ivoire. L'Harmattan, Paris
Robinson Joan (1963): Exercises in economic analysis, Macmillan and Co LTD, London
UNICEF (2003) :DSRP et conditions de vie des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre
Véganzonès M.A. (2001), "Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches". Revue d'Economie du Développement, n°4, pp. 31-46.

Sommaire

Introduction		**4**
I.	**Problématique et méthodologie**	**7**
II.	**Conditions initiales de la Côte d'Ivoire**	**25**
2.1	**Attitudes et comportements de l'ivoirien à l'égard de la richesse**	**28**
2.1.1	Le désir de richesse	28
2.1.2	Les modes d'enrichissement	31
2.1.2.1	L'accumulation primitive des richesses	31
2.1.2.2	Les utilisations du surplus agricole par le paysan	33
2.1.2.3	Les modes d'utilisation du surplus agricole par l'Etat	34
2.2	**Les attitudes et comportements de l'ivoirien à l'égard de l'effort**	**37**
2.2.1	Le travail	37
2.2.2	L'esprit d'expérimentation et d'aventure	39
2.2.2.1	Les paysans entreprenants : pionniers et migrants	39
2.2.2.2	Les petits patrons urbains : émmigrés et véritables entrepreneurs	40
2.2.2.3	Les privés ivoiriens issus de la bourgeoisie d'Etat	42
2.2.2.4	L'Etat entreprenant et entrepreneur	42
2.2.3	Ajournement de la consommation courante ou épargne	45
2.2.4	Attente des fruits de l'investissement	47
2.2.4.1	L'investissement productif extensif	47
2.2.4.2	L'investissement dans l'accroissement de la capacité productive	48
2.3	**Les institutions, les incitations à investir dans le futur et les réactions des acteurs économiques**	**50**
2.3.1	L'effort et sa rémunération	50
2.3.1.1	Le régime foncier traditionnel	51
2.3.1.2	Les incitations économiques générées par les interventions publiques	52
2.3.2	Le commerce et la spécialisation	68
2.3.2.1	Les avantages du commerce	68
2.3.2.2	L'étendue du marché et la politique industrielle et commerciale	69
2.3.2.3	L'organisation	72
2.3.3	La liberté économique	83
2.3.3.1	La liberté individuelle	83
2.3.3.2	La mobilité sociale verticale	85
2.3.3.2.1	La structure de la classe dirigeante	85
2.3.3.2.2	Le mode de recrutement de la classe dirigeante	86
2.3.3.2.3	La vitalité de la classe dirigeante	87
2.3.3.3	L'accès aux ressources et aux marchés	89
2.3.3.3.1	L'accès à la terre et à la main d'œuvre	90
2.3.3.3.2	L'accès au financement	91
2.3.3.3.3	L'accès aux marchés de la terre, du travail, du capital et des produits	92

III.	**Où et jusqu'où veut et peut aller la Côte d'Ivoire ?**	**99**
3.1	**Où veut aller la Côte d'Ivoire ?**	**100**
3.1.1	Le futur désiré pour 2000	100
3.1.1.1	La vision globale	100
3.1.1.2	La vision sectorielle	101
3.1.2	Le futur désiré pour 2010	103
3.1.2.1	Les problèmes transversaux	103
3.1.2.2	La promotion d'une croissance forte et durable	104
3.1.2.3	La nouvelle répartition des activités et des hommes	104
3.1.2.4	Vers de meilleures conditions d'existence	104
3.1.3	Le futur désiré pour 2025	105
3.2	**Jusqu'où peut aller la Côte d'Ivoire ?**	**106**
3.2.1	L'écart et les capacités technologiques	107
3.2.2	Le progrès technique, l'efficacité et la compétitivité	108
3.2.3	L'échelle de la domination mondiale par la capacité d'exportation	109
3.2.4	Les opportunités de brûler les étapes technologiques	110
3.3	**L'investissement dans le futur, le surplus alimentaire et l'ambition effective**	**112**
3.3.1	Le primat de la productivité et du surplus alimentaire	112
3.3.2	Les incitations à investir dans le futur	115
3.3.3	Ambition effective	116
IV.	**Niveau de vie et croissance**	**121**
4.1	**Rôle de la croissance de la productivité**	**122**
4.1.1	La productivité et le niveau de vie	122
4.1.2	Les types de croissance et le niveau de vie	124
4.1.2.1	La croissance extensive	125
4.1.2.2	Croissance soutenue basée sur l'exploitation des connaissances scientifiques et techniques	126
4.2	**Le processus de la croissance soutenue**	**128**
4.2.1	Comment initier la croissance ?	128
4.2.1.1	Quelles actions ?	128
4.2.1.2	Quelles incitations ?	130
4.2.1.3	Quels types d'acteurs ?	131
4.2.1.4	Branches d'activités suceptibles d'enclencher le processus de croissance	134
4.2.2	Actions susceptibles d'accélérer et d'entretenir la croissance	135
4.2.2.1	Accélération de la croissance par l'effort	135
4.2.2.2	Accélération de la croissance par l'accumulation des connaissances scientifiques et des capacités technologiques	137

4.2.3	Propagation de la croissance dans la société	140
4.2.3.1	Imitation du pionnier individuel	140
4.2.3.2	Imitation de l'entreprise dynamique ou progressive	141
4.2.4	Changements en vue de réaliser la vision choisie	142
4.2.4.1	Transformation structurelle	143
4.2.4.2	Changements institutionnels	146
V.	**Cohésion sociale, protection de l'environnement et croissance soutenue**	**151**
5.1	**Equité sociale**	**152**
5.1.1	Inégalités de revenus	152
5.1.2	Inégalités d'accès aux services sociaux de base	153
5.1.2.1	Eau potable et électricité	153
5.1.2.2	Santé	155
5.1.2.3	Education	156
5.1.3	Inégale répartition de l'infrastructure routière	162
5.1.4	Instabilité sociopolitique et équité sociale	163
5.1.5	Conséquences du statut social des femmes	165
5.1.5.1	Statut social	165
5.1.5.2	Conditions de vie	167
5.1.5.3	Potentialités socio économiques des femmes	172
5.2	**Protection de l'environnement et du cadre de vie**	**175**
5.2.1	Actions environnementales	175
5.2.2	Activités économiques, environnement physique et cadre de vie	178
5.2.2.1	Environnement physique et biologique	179
5.2.2.2	Environnement socio-économique	181
5.2.2.3	Caractéristiques physiques des zones agro-écologiques	183
5.2.2.4	Exploitation des ressources ligneuses	188
5.2.2.5	Qualité de l'environnement dans les établissements humains et industriels	190
5.2.3	Répartition des hommes, des activités et des infrastructures économiques et sociales et protection de l'environnement	191
5.3	**Interactions entre environnement, économie et société**	**196**
5.3.1	**Interactions entre économie et environnement**	196
5.3.2	Interactions entre économie et société	202
5.3.2.1	Equité sociale comme facteur de rendement économique	202
5.3.2.2	Croissance économique au cœur de la réduction des inégalités	204
5.3.3	Interactions entre environnement et société	207
5.3.3.1	Dynamiques démographiques, pressions environnementales et conflits sociaux	207
5.3.3.2	Pressions environnementales et bien-être social	208

VI.	**Conclusion générale**	**215**
6.1	**Réponses aux questions de développement**	**216**
6.2	**Quelles sont les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire**	**226**
6.3	**Les actions concourant à la réalisation des conditions**	**227**
6.4	**Degré de réalisation des conditions**	**232**
6.5	**Suggestions**	**232**
6.5.1	Conceptions et mise en oeuvre des programmes de sensibilisation pour opérer/comprendre	233
6.5.2	Construction d'un partenariat efficace Etat/secteur privé/régions	233
6.5.3	Révision et modernisation du statut social de la femme en vue de l'appropriation par la femme du processus du changement et de la croissance soutenue	234
6.5.4	Réforme du contenu de l'école pour accroître le niveau des connaissances et des capacités technologiques génériques relatives à la nature	234
6.5.5	Evaluation et réforme des incitations économiques contenues dans les lois, règlementations et institutions en vigueur	234
6.5.6	Réalisation urgente d'une revue critique des institutions de la zone franc	234
ABREVIATIONS		236
BIBLIOGRAPHIE		238
SOMMAIRE		240
ANNEXES		244

	Degré de réalisation			Problèmes	Mesures	Structures responsables
	B. R*	F.R*	NR*			
Condition 1 : Actions susceptibles de déclencher la croissance de long terme du niveau de vie						
Mise en œuvre simultanée des actions de croissance		X		Efforts en cours mais insuffisants	Intensifier les efforts mais abandonner le mode extensif de la croissance	Secteur Privé (SP)
Transition de l'accroissement du volume des facteurs à l'amélioration de leur productivité			X	Pas de contraintes	Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'appui à l'amélioration de la productivité	Etat
Accumulation des connaissances et des capacités technologiques			X	L'école ne cible pas les savoir faire	Réformer l'école pour qu'elle crée et enseigne des savoir faire	Etat
Condition 2 : Compatibilité des attitudes, comportements, institutions et interventions publiques avec la croissance de long terme du niveau de vie						
Adoption de la formation du capital productif comme mode d'enrichissement			X	Rentabilité des rentes plus élevée	Mettre à plat le système d'incitations pour rendre l'investissement dans la formation du capital productif plus rentable	Etat
Promotion de l'effort ; commerce ; liberté économique		X		Accent mis sur la quantité pas sur la qualité	Privilégier la qualité ou l'intelligence de l'effort de préférence à la quantité	SP
Ciblage de la qualité et des changements en vue des améliorations			X	Processus de croissance insuffisamment maitrisé	Mener des programmes de sensibilisation en vue de la prise de conscience et de l'appropriation des sources de la croissance	Etat
Priorité accordée à la créativité et à l'innovation			X	Processus de croissance insuffisamment maitrisé	Mener des programmes de sensibilisation en vue de la prise de conscience et de l'appropriation des sources de la croissance	Etat
Compréhension de l'impact du surplus alimentaire et de l'espérance de vue sur le futur			X	Faible niveau de compréhension des phénomènes économiques	Mener des programmes de sensibilisation en vue de la prise de conscience et de l'appropriation des sources de la croissance	Etat
Internalisation des interactions croissance/société/ environnement			X	Impatience d'aller vite au regard des besoins	Mener des programmes de sensibilisation en vue de la prise de conscience et de l'appropriation des sources de la croissance	Etat
Appréciation raisonnable du temps de changement	X			Impatience d'aller vite au regard des besoins	Continuer à être ambitieux mais dans la limite des moyens mobilisables	Etat
Compréhension du fait que rien ne se substitue à l'effort individuel			X	Faible niveau de compréhension	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation en vue d'améliorer l'appropriation des sources de la croissance	
Devoir de l'Etat de suppléer les individus	X			Bonne compréhension	Continuer quand il le faut	Etat
Actions/abstentions	X			En phase avec liberté individuelle	Continuer quand il le faut	
Incitations favorables		X		Persistance du caractère extensif	Mise en œuvre d'incitations favorisant l'investissement dans la productivité	Etat
Incitations défavorables			X	Ni le travail, ni l'épargne, ni l'esprit d'entreprise stimulé	Mise en œuvre d'incitations stimulant l'épargne, le travail, l'esprit d'entreprise	Etat
Incitations ambigües		X		Messages contradictoires ou incohérents	Rationaliser les incitations et éliminer les messages contradictoires	Etat
Pas de législation discriminatoire contre les pionniers	X			Existence de colons agricoles	Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour susciter des pionniers dans l'industrie	Etat
Répression des comportements discriminatoires			X	Méconnaissance de la législation	Revisiter systématiquement le système d'incitations pour en évaluer la cohérence	Etat
Condition 3 : Gestion adéquate des instruments de coordination et de structuration de l'économie						
Arbitrages corrects objectifs stabilité prix/ objectifs croissance			X	Arbitrages faits au détriment de la croissance	Faire urgemment une revue critique des institutions monétaires de l'UEMOA en rapport avec l'objectif de la croissance	Etat
Minimisation des excès de demande de crédit			X	Blocages institutionnels	Faire urgemment une revue critique des institutions monétaires de l'UEMOA en rapport avec l'objectif de la croissance	Etat
Alignement des taux d'intérêt sur l'objectif de la croissance			X	Blocages institutionnels	Faire urgemment une revue critique des institutions monétaires de l'UEMO en rapport avec l'objectif de la croissance	Etat
Amélioration de la productivité alimentaire			X	Faible autonomisation des cultures vivrières par rapport cultures de rente	Mettre en œuvre un plan d'autonomisation des cultures vivrières	Etat
Accroissement des surplus alimentaires		X		Importations limitent la pression du changement	Rationaliser les importations alimentaires	Etat

Développement des activités de production des biens d'équipement			X	Prise de conscience insuffisante du rôle structurant des biens d'équipement	Améliorer la prise de conscience du rôle structurant des biens d'équipement Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat/SP
Accumulation des connaissances et des capacités technologiques			X	Concentration sur connaissances générales	Mettre en œuvre un programme de production de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens	Etat
Croissance des activités de production des biens intermédiaires			X	Importations enlèvent la pression du changement	Améliorer la prise de conscience du rôle structurant des biens intermédiaires. Partenariat Etat/secteur privé	Etat
Développement des industries de biens de consommations	X			Elargissement du marché	Mettre en œuvre les politiques visant à accroître le pouvoir d'achat	Etat
Activité de recherche / développement			X	Sans intérêt pour le secteur privé	Prendre l'initiative de stimuler cette activité Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat/SP
Amélioration de la compétitivité des produits industriels			X	Accès limité par les crêtes tarifaires	Mettre en place un système d'encouragement à la compétitivité Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat/SP
Rationalisation de la fiscalité		X		Efforts lents en raison des arbitrages difficiles	Trouver niveau de fiscalité qui stimule les investissements et préserve les revenus fiscaux	Etat
Allègement et rapidité des procédures administratives		X		Réticence à la libéralisation totale	Tester impacts de la libéralisation progressive des procédures administratives	Etat
Maîtrise des coûts des facteurs			X	Poids important de la fiscalité dans eau, électricité, produits pétroliers	Mettre en place taux de fiscalité qui stimule investissement sans réduire	Etat
Maitrise des coûts de structure des entreprises			X	Efforts limités	Réduire ces coûts	SP
Amélioration de la productivité et limitation de l'inefficacité d'investissement public		X		Mauvaise gouvernance	Mettre en œuvre mesures de bonne gouvernance	Etat
Condition 4 : Garantie de l'égalité des chances pour chacun et lutte contre l'exclusion sociale						
Accès adéquat à l'eau		X		Moyens financiers limités. Inefficacité des interventions publiques	Utiliser critère de choix objectifs	Etat
Accès adéquat à l'éducation		X		Moyens financiers limités. Incapacité adaptation de l'école	Reformer le contenu de l'école	Etat
Accès adéquat aux transports routiers		X		Moyens limités. Inefficacité des interventions publiques	Utiliser critères de choix objectifs	Etat
Insertion de la femme dans le processus de la croissance intensive			X	Moyens limités. Inefficacité des interventions publiques	Utiliser critères de choix objectifs Initier une réforme du statut social de la femme	Etat
Accroissement de la capacité productive de la femme			X	Absence volonté de changer statut	Initier une réforme du statut social de la femme	Etat
Ciblage de la femme comme principal foyer de la pauvreté			X	Mauvaise appréciation de la situation	Sensibilisation sur le rôle stratégique de la femme dans l'éradication de la pauvreté/Appuyer la femme/Initier une réforme du statut social	Etat
Développement des cultures vivrières spécifiques à chaque région			X	Absence de prise de conscience des contraintes et présence des importations alimentaires	Sensibilisation sur nouvelles contraintes techniques et économiques Inventorier potentialités de chaque région pour le développement cultures vivrières et mettre en œuvre programme de réalisation Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat Etat/Régions Etat/SP
Expansion et modernisation de la culture de riz			X	Absence de prise de conscience des contraintes et présence des importations alimentaires	Mettre en œuvre un plan de développement de la riziculture en évitant les erreurs du passé	Etat
Limitation du chômage massif de la population			X	Faiblesse et baisse de l'investissement	Mettre en œuvre programme d'investissements productifs Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat/SP
Prévention du chômage des jeunes diplômés du supérieur			X	Faiblesse et baisse de l'investissement, plus inadéquation du contenu école et de l'enseignement supérieur	Mettre en œuvre programme d'investissement productif Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat/SP

Insertion des handicapés			X	Absence de prise de conscience au niveau national	Renforcer prise de conscience sur ce gâchis humain	Etat
Résolution du problème de l'intégration des immigrés longue durée			X	Pesanteurs politiques et réticences de la population	Revisiter les lois du pays pour permettre cette intégration au nom de la cohésion sociale	Etat
Rationalisation et maitrise de l'immigration			X	Manque de volonté politique	Mettre à plat législation nationale et mener à bien une évaluation approfondie de la situation	Etat
Condition 5 : Limitation des gaspillages et des dégradations des ressources naturelles renouvelables.						
Limitation de la surexploitation			X	Difficultés d'accéder à de nouvelles terres	Sensibilisation sur importance problèmes environnement et sur contraintes techniques et économiques	Etat
Amélioration du niveau technique du paysan			X	Prise de conscience limitée	Sensibilisation sur nécessité de changement technique au regard de nouvelles contraintes	Etat
Eradication de la culture par brûlis			X	Continuation de la tradition et de prise de conscience limitée	Sensibilisation sur nécessité de changement technique au regard de nouvelles contraintes	Etat
Pratique de méthodes modernes de fertilisation			X	Prise de conscience limitée et moyens financiers limités	Sensibilisation sur nécessité de changement technique au regard de nouvelles contraintes Mettre en œuvre programme de vulgarisation et d'assistance financière du paysan	Etat
Mise en œuvre de stratégies de sédentarisation			x	Abondance des terres n'a pas permis changement de mentalité	Sensibilisation sur nécessité de changement technique au regard de nouvelles contraintes	Etat
Prise en compte de la contrainte de manque de terre		X		Acteurs sont lents à intégrer le changement	Sensibilisation sur nécessité de changement technique au regard de nouvelles contraintes	Etat
Mise en œuvre de la loi foncière 1998			X	Difficultés politiques	Revisiter loi foncière à la lumière de la crise	Etat
Fixation du régime foncier			X	Difficultés politiques	Revisiter loi foncière à la lumière de la crise	Etat
Prise de conscience suffisante des industriels			X	Faible prise de consciences des autorités publiques	Faire prendre conscience des méfaits/dégâts de la pollution	Etat
Mise en place de normes et réglementations			X	Non application pour éviter les coûts	Revisiter la réglementation et les normes en vue d'en améliorer cohérence et prévoir sanctions	Etat
Effectivité des contrôles			X	Absence d'intérêt de la part des autorités	Revisiter système de contrôle et en améliorer l'efficacité	Etat
Arbitrage à faire entre l'emploi moderne et les dégradations de l'environnement			X	Faible valeur accordée aux dégâts de la pollution	Exiger que le pollueur paie et faire arbitrage en faveur de l'environnement	Etat
Amélioration du statut social de la femme			X	Absence de volonté de changer le statut	Initier une réforme du statut social de la femme	Etat
Adaptation du contenu de l'école aux besoins agricoles			X	Inertie politique mais aussi difficultés réelles du secteur	Réformer le contenu de l'école pour qu'elle crée et enseigne savoir faire permettant de résoudre les problèmes de production, notamment agricoles	Etat
Amélioration du niveau technique de la femme rurale			X	Absence de prise de conscience de la nécessité de cibler la productivité	Cibler amélioration de la productivité alimentaire de la femme et l'appuyer par programmes concrets	Etat
Condition 6 : Limitation des dommages infligés au climat.						
Transition du mode extensif à l'amélioration de la productivité			X	Faible prise de conscience	Sensibilisation à la nécessité de passer à l'amélioration de la productivité	Etat
Amélioration du niveau technique du paysan, surtout la femme			X	Carences au système de vulgarisation et éducation/formation	Sensibilisation à la nécessité de passer à l'amélioration de la productivité	Etat
Amélioration des capacités administratives			X	Faible capacités de contrôle	Mettre en œuvre programme pour améliorer capacités agents administratifs de la forêt	Etat
Prise de conscience des liens énergie/gaz			x	Méconnaissance des liens faute de prise de conscience	Sensibilisation liens entre énergie et émission de gaz	Etat
Mise en œuvre des mécanismes d'économie d'énergie			X	Méconnaissance des mécanismes	Vulgariser méthodes d'économie d'énergie	Etat
Activité de recherche et de production de biocarburants			X	Absence d'intérêt	Concevoir et réaliser une évaluation des opportunités et menaces des biocarburants	Etat
Acquisition de savoir faire en biocarburants			X	Absence de savoir faire dans le domaine	Concevoir et réaliser une évaluation des opportunités et menaces des biocarburants	Etat
Résolution des arbitrages biocarburants /besoins alimentaires			X	Absence d'intérêt	Concevoir et réaliser une évaluation des opportunités et menaces des biocarburants	Etat
Condition 7 : Protection de l'environnement						
Prise de conscience des interactions croissance / bien-être social /environnement			X	Faible niveau de compréhension	Sensibilisation sur interactions croissances/bien-être social/environnement	Etat

Législation contraignante relative à l'impact environnemental			X	Mise en œuvre pas effective	Appliquer effectivement législation en place	Etat
Conservation de la biodiversité et du patrimoine forestier			X	Non application/faible application des programmes conçus	Mettre en œuvre effectivement programmes pour conservation biodiversité et sauvegarde du patrimoine forestier	Etat
Rationalisation de la gestion des déchets			X	Minimisation des dégâts infligés à la santé et au bien-être social	Sensibilisation sur juste appréciation des dégâts de déchets sur bien-être social	Etat
Condition 8 : Anticipation des transformations de long terme et permanence de la veille stratégique						
Maintien de la tradition des études nationales prospectives et de construction d'une vision	X			Malgré la crise financière des années 1980	Poursuivre la tradition	Etat
Persistance dans l'esprit d'un Etat entreprenant et ambitieux	X			Malgré la crise financière des années 1980	Continuer dans cette voie	Etat
Mise en place des dispositions explicites pour éliminer l'écart technologique, d'efficacité et de compétitivité			X	Absence de dispositions pratiques	Mettre en œuvre évaluation de l'écart technologique, d'efficacité et de compétitivité Etablir un partenariat Etat/secteur privé	Etat/SP
Mise en œuvre de politiques pratiques pour devenir pays émergent			X	Absence de programmes explicites	Mette en œuvre évaluation de la capacité du pays à devenir pays émergent	Etat
Mise en œuvre de politiques explicites visant à promouvoir la productivité et les surplus alimentaires			X	Absence de programmes explicites	Mettre en œuvre programme prioritaire d'accroissement de la productivité et des surplus alimentaires	Etat
Exploitation des opportunités de la diaspora ivoirienne			X	Absence d'intérêt	Evaluer et exploiter potentiel de la diaspora ivoirienne à contribuer au développement du pays	Etat
Suivi de l'opérationnalisation de la vision et des stratégies		X		Mise en œuvre partielle	A mettre en œuvre à l'issue de CI 2040	Etat
Actualisation périodique de la vision			X	Prédominance des préoccupations de court terme	Actualiser périodiquement la vision prospective du pays Organiser régulièrement des programmes de formation à l'analyse prospective	Etat
Amélioration de la culture prospective			X	Prédominance des préoccupations de court terme	Organiser régulièrement des programmes de formation à l'analyse prospective	Etat
Condition 9 : Construction d'un consensus national minimum sur les problèmes essentiels de la réaction						
Fonctionnement effectif d'un cadre national efficace de concertation des forces économiques, sociales et politiques		X		Insuffisant et manque d'intérêt	Instituer un forum national permanent pour rechercher consensus minimal	Etat
Organisation de concertation sur une plate forme consensuelle de gestion de l'immigration			X	Blocages politiques. Réticences de la population	Amener les ivoiriens à discuter formellement et officiellement de ce problème dans la perspective de l'avenir à long terme du pays	Etat
Organisation de concertation sur une plate forme consensuelle d'évaluation des avantages à tirer de la sous région			X	Absence de compréhension des intérêts à long terme du pays	Amener les ivoiriens à discuter formellement et officiellement des avantages d'une gestion prospective de la sous région et des politiques à mettre en œuvre par la Côte d'Ivoire	Etat
Adoption et mise en œuvre d'une réforme profonde du contenu et de l'environnement de l'école			X	Insuffisante prise de conscience des dangers. Blocages politiques	Créer un consensus minimal sur comment préserver et construire une école ivoirienne performante	Etat
Mise en œuvre d'un cadre national efficace de résolution des conflits			X	Blocages politiques	Investir l'énergie nécessaire pour briser la méfiance entre les ivoiriens	Etat
Condition 10 : Promotion d'un secteur privé ivoirien dynamique et innovateur						
Réalisation du bilan diagnostic de l'appui à la promotion du secteur privé	X			Situation bien connue mais manque d'initiative de part et d'autre	Mettre à jour les connaissances sur ce dossier Etablir partenariat Etat/secteur privé	Etat
Mise en place d'un cadre institutionnel de dialogue Etat/secteur privé		X		Mise en œuvre pas effective	Revisiter les cadres de dialogue existants et les rendre cohérent Etablir partenariat Etat/secteur privé	Etat
Fonctionnement d'un système de garantie du financement des investissements des PME/PMI			X	Absence de consensus des parties X	Construire un consensus Etat/secteur privé sur ce sujet	Etat

(*) B.R : Bonne réalisation
(*) F.R : Faible réalisation
(*) N.R : Non réalisation